



eutelsat
COMMUNICATIONS

Société anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 226 972 338 euros
Siège social : 70 rue Balard,
75015 Paris
481 043 040 R.C.S. PARIS

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015**



INDEX

.....	1
INTRODUCTION.....	4
1 POINTS-CLES DE L'EXERCICE.....	5
1.1 Indicateurs clés du Groupe.....	5
1.2 Faits marquants de l'exercice.....	5
1.3 Performance par Application.....	6
1.4 Politique active d'investissement.....	6
1.5 Indicateurs financiers.....	7
2 PRESENTATION DES MARCHES ET DE LA STRATEGIE DU GROUPE.....	9
2.1 Le marché des Services Fixes par Satellite.....	9
2.2 Stratégie du Groupe.....	17
	17
3 ACTIVITES DU GROUPE ET ANALYSE DE L'ACTIVITE 2014-2015.....	21
3.1 Activités du Groupe.....	21
3.2 Analyse de l'activité de l'exercice.....	25
4 UNE FLOTTE JEUNE COUVRANT PRESQUE L'ENSEMBLE DU GLOBE.....	30
4.1 La flotte de satellites d'Eutelsat.....	30
4.2 Activité de la flotte.....	31
4.3 Une politique active d'investissements.....	33
4.4 Services de lancements associés aux satellites en cours de construction.....	34
5 ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	36
5.1 Organigramme simplifié du Groupe.....	36
5.2 Principales filiales et participations.....	37
6 COMPTES CONSOLIDES CLOS AU 30 JUIN 2014- INFORMATIONS FINANCIERES.....	41
6.1 Principes comptables et financiers – Normes IFRS.....	41
6.2 Bilan consolidé simplifié d'Eutelsat Communications.....	41
6.3 Compte de résultat consolidé simplifié d'Eutelsat Communications.....	42
6.4 Liquidité et ressources financières du Groupe.....	45
6.5 Instruments financiers.....	48
6.6 Litiges.....	48
7 COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2015 - INFORMATIONS FINANCIERES.....	50
7.1 Principes comptables et financiers.....	50
7.2 Activité et événements de la Société au cours de l'exercice.....	50
7.3 Extraits du Bilan et Compte de résultat de la Société au 30 juin 2015.....	50
8 OBJECTIFS DU GROUPE.....	52
9 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	54
9.1 Absence de Contrôle de la Société.....	54
9.2 Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.....	54
9.3 Éléments pouvant avoir un impact en cas d'offre publique.....	54
9.4 Les modifications intervenues au sein de la composition du Conseil d'Administration.....	54
9.5 La mission du Conseil d'administration.....	54
9.6 Les Comités du Conseil d'administration.....	54
9.7 Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration.....	54
9.8 Liste des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés françaises et étrangères pour les membres du Conseil d'Administration au 30 juin 2015.....	56
9.9 Informations concernant la rémunération des mandataires sociaux.....	61
9.10 Informations relatives au capital de la Société.....	70
10 RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE.....	74
10.1 Information sociale.....	78

10.2	Information environnementale.....	89
10.3	Information sur l'impact territorial, économique et social de l'activité.....	98
10.4	Méthodologie et périmètre	104
11 AUTRES INFORMATIONS PRESENTEES		107
11.1	Recherche et Développement.....	107
11.2	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	107
11.3	Charges et dépenses non déductibles visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015.....	107
11.4	Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.....	107
11.5	Acquisition d'actions par la Société	107
11.6	Participation des salariés au capital.....	107
11.7	Titres détenus par les mandataires sociaux	108
11.8	Politique de dividendes et affectation du résultat	108
11.9	Délégations de compétences et autorisations financières consenties au Conseil d'administration par les Assemblées générales des actionnaires.....	109
11.10	Événements post clôture.....	110
12 PRINCIPAUX RISQUES CONCERNANT LE GROUPE		111
12.1	Risque opérationnels.....	111
12.2	Risques liés à l'évolution du marché des télécommunications par satellite.....	114
12.3	Risques financiers et autres risques	118

ANNEXES

1. COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2015 D'EUTELSAT COMMUNICATIONS
2. COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2015 D'EUTELSAT COMMUNICATIONS
3. TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES
4. TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
5. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE
6. TABLEAU DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX PRESENTEES SELON LE FORMAT AFEP-MEDEF
7. RAPPORT DE VERIFICATION DE L'INFORMATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Cher(s) actionnaire(s),

Il nous appartient de vous présenter un rapport de gestion concernant l'activité d'Eutelsat Communications (la Société) et du Groupe Eutelsat¹ au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Nous vous présentons aussi les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2015, ces derniers comptes prenant en considération les relations intragroupes avec nos filiales ou des sociétés liées.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'administration du 29 juillet 2015.

INTRODUCTION

Exploitant de la capacité sur 37 satellites, positionnés de 117°Ouest à 172°Est et diffusant 5 793 chaînes de télévision, le Groupe est l'un des leaders en EMEA² de Services Fixes par Satellite (SFS).

Il exploite et fournit principalement de la capacité pour des Services Vidéo, des Services de Données, ainsi que des Services à Valeur Ajoutée.

Grâce à sa flotte de satellites, le Groupe couvre l'ensemble du continent européen, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, ainsi que l'Afrique sub-saharienne, une partie importante des continents asiatiques et le continent américain, ce qui lui donne potentiellement accès à près de 100% de la population mondiale.

Le Groupe offre ses services aux radiodiffuseurs et aux opérateurs de réseaux, directement ou par l'intermédiaire de distributeurs. Ceux-ci incluent des filiales ou anciennes filiales des principaux fournisseurs de services de télécommunications européens, tels que Orange/GlobeCast, Telespazio, British Telecom/Arqiva, ou encore RSCC.

¹ Le Groupe Eutelsat ou le Groupe désigne Eutelsat Communications et l'ensemble des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Eutelsat Communications.

² La région EMEA est composée de l'Europe occidentale, de l'Europe centrale, de la Russie et Asie Centrale, de l'Afrique du Nord et Moyen-Orient et de l'Afrique sub-saharienne.

1 POINTS-CLES DE L'EXERCICE

1.1 Indicateurs clés du Groupe³

Informations financières clés	Exercice 2013-14	Exercice 2014-2015	Variation
Chiffre d'affaires			
Publié - M€	1 347,9	1 476,4	+9,5%
Retraité - M€	1 377,8	1 476,4	+4,0%⁴
Rentabilité			
EBITDA ⁵ - M€	1 033,2	1 131,7	+9,5%
Marge d'EBITDA - %	76,7	76,7	=
Résultat net attribuable au Groupe - M€	303,2	355,2	+17,2%
Structure financière			
Dette nette – M€	3 779	3 841	+ 62 M€
Dette nette / EBITDA	3,5	3,4	-0,1 pt
Carnet de commandes – Mds €	6,4	6,2	-3,5%

1.2 Faits marquants de l'exercice

Les principaux faits marquants de l'exercice 2014-2015 sont les suivants :

- Des succès commerciaux qui se traduisent par un carnet de commandes élevé de 6,2 milliards d'euros au 30 juin 2015. En particulier, d'importants renouvellements de capacité à la position orbitale HOT BIRD avec l'opérateur polonais nc+ et à la position orbitale 16° Est avec United Group, leader des services de haut-débit et audiovisuels en Europe du Sud-Est ainsi que plusieurs contrats remportés sur le marché dynamique de la vidéo en Afrique.
- La poursuite du développement des activités d'Internet haut débit par satellite. Le nombre de terminaux activés sur EUTELSAT KA-SAT 9A s'établit à 185 000 au 30 juin 2015 (contre 154 000 au 30 juin 2014), démontrant ainsi le fort potentiel de ces marchés.
- La finalisation de l'intégration Satmex, opérateur mexicain acquis début 2014, qui opère désormais sous le nom commercial Eutelsat Americas.
- Le lancement réussi, en mars 2015, du satellite EUTELSAT 115 West B, le premier satellite commercial à propulsion entièrement électrique, qui va apporter de la capacité additionnelle en couverture des Amériques avec une entrée en service attendue au quatrième trimestre 2015.
- Le refinancement anticipé d'un emprunt bancaire in fine d'un montant de 800 millions d'euros qui arrivait à échéance en décembre 2016, ce qui va permettre d'allonger la maturité moyenne de la dette et de générer des économies de charges financières de l'ordre de 15 millions d'euros (hors commission de mise en place et instruments de couverture) avant impôt en année pleine.

³ Les contributions de chaque application au chiffre d'affaires sont calculées hors « autres revenus » et « revenus non-récurrents » dans l'ensemble de ce document.

⁴ A taux de change et périmètre constants et hors revenus non récurrents

⁵ Résultat opérationnel avant dotation aux amortissements, dépréciation d'actifs et autres produits et (charges) opérationnels

- La commande du satellite EUTELSAT 172B qui permettra d'accélérer le développement en Asie-Pacifique. EUTELSAT 172B, qui sera lancé en 2017, permettra de remplacer de manière anticipée le satellite EUTELSAT 172A et offrira également une capacité additionnelle à la position 172° Est. Il comportera notamment une charge utile multifaisceaux spécialement conçue pour des services de connectivité à bord des avions qui a été sélectionnée par Panasonic Avionics Corporation comme plate-forme privilégiée pour développer ses services de connectivité et de divertissement en vol.
- Le développement d'un nouveau concept de satellite, «Eutelsat Quantum», paramétrable par logiciel qui constituera une nouvelle référence en termes de configuration de couverture, de bande passante, de puissance et de fréquences. Cette capacité haut de gamme permettra aux clients de servir spécifiquement les régions où sont situés les utilisateurs finaux dans les marchés des Services aux gouvernements, de la mobilité et des Données et de s'adapter à l'évolution de leurs besoins. Le premier satellite a été commandé et doit être livré à la fin de 2018.

1.3 Performance par Application

Chiffre d'affaires par application

En millions d'euros	Publié exercice 2013-14	Retraité exercice 2013-14	Publié exercice 2014-15	Variation réelle	Variation sur une base comparable
Applications Vidéo	877,2	872.3	913,0	+4,7%	+3,5%
Services de Données	189,8	209.2	226,6	+8,3%	+1,3%
Services à Valeur Ajoutée	88,7	88.7	102,4	+15,4%	+14,8%
Services aux gouvernements	157,8	174.7	196,5	+12,5%	+2,6%
Autres revenus	33,9	32.4	37,9	+17,1%	+15,9%
Sous-total	1 347,4	1,377.3	1476,4	+7,2%	+4,0%
Revenus non-récurrents	0,5	0.5	-	Na	Na
Total	1 347,9	1,377.8	1476,4		
Taux de change moyen euros/dollar	1,360	-	1,228	+7,2%	+4,0%

Pour une analyse de la performance par application il convient de se reporter à la section 3.2.1 « Croissance du chiffre d'affaires » du présent document.

1.4 Politique active d'investissement

La politique d'investissement conduite par le Groupe a notamment pour objectif de garantir la croissance future de ses activités au travers du renouvellement et de l'augmentation raisonnable de ses ressources en orbite à destination des marchés en forte croissance et du développement de solutions innovantes afin de positionner le Groupe sur de nouveaux marchés tels que l'accès haut débit par satellite pour les consommateurs en bande Ka.

Au cours de l'exercice, cette politique d'investissement s'est notamment traduite par :

- le lancement du satellite EUTELSAT 115 WEST B en mars 2015,
- la poursuite des programmes de satellites commandés au cours des exercices antérieurs (EUTELSAT 9B, EUTELSAT 8 WEST B, EUTELSAT 117 West B et EUTELSAT 65 WEST A),

- la commande du satellite EUTELSAT 172B,
- la poursuite de l'approvisionnement du satellite EUTELSAT 36C dans le cadre du partenariat de long-terme avec RSCC,
- le lancement d'un nouveau concept de satellite paramétrable par logiciel, « Eutelsat Quantum ».

Ces éléments sont détaillés dans la section 4 du présent document.

1.5 Indicateurs financiers

○ Profitabilité

L'EBITDA du Groupe ressort à 1 131,7 millions d'euros contre 1 033,2 millions d'euros au 30 juin 2014, soit une croissance de 9,5% en ligne avec la progression du chiffre d'affaires.

La marge d'EBITDA s'établit à 76,7%, stable par rapport à l'exercice précédent. Ceci traduit notamment d'une part l'effet de levier opérationnel lié à la croissance du chiffre d'affaires et d'autre part un rythme de croissance des Services à Valeur Ajoutée plus élevé que celui du Groupe.

○ Résultat Net Attribuable au Groupe

Le résultat net attribuable au Groupe ressort à 355,2 millions d'euros comparé à 303,2 millions d'euros un an plus tôt, soit une hausse de 17,2%. Il représente une marge nette de 24,1%.

Ceci reflète principalement :

- L'augmentation de l'EBITDA ;
- Une augmentation des dotations aux amortissements de 65,2 millions d'euros, qui reflète essentiellement l'impact de la nouvelle capacité entrée en service (Express-AT1, Express-AT2 et EUTELSAT 3B) ainsi que l'effet en année pleine de la consolidation d'Eutelsat Americas (Satmex);
- Un résultat financier de (116,0) millions d'euros (contre (132,3) millions d'euros un an plus tôt). Son évolution reflète d'une part un effet net de change positif pour 21,3 millions d'euros (contre une contribution négative de -7,4 millions d'euros l'an dernier) et d'autre part le plein effet de l'obligation émise en décembre 2013;
- Un taux d'impôt de 35,6% contre 38,6% en 2013-2014. La baisse du taux d'impôt reflète principalement l'activation de déficits reportables en Amérique Latine. La charge d'impôt au titre de l'exercice 2013-2014 incluait le règlement d'un contrôle fiscal pour 5,6 millions d'euros.

Extrait du compte de résultat consolidé (en millions d'euros)

12 mois clos le 30 juin	2014	2015	Variation (%)
Chiffre d'affaires	1 347,9	1 476,4	+9,5%
Charges opérationnelles ⁶	(314,7)	(344,7)	+9,5%
EBITDA	1 033,2	1 131,7	+9,5%
Dotations aux amortissements ⁷	(401,3)	(466,5)	+16,3%
Autres produits et charges opérationnels	(8,5)	(3,7)	-56,5%
Résultat opérationnel	623,4	661,5	+ 6,1%

⁶ Les charges opérationnelles sont définies comme la somme des coûts des opérations et des frais commerciaux et administratifs.

⁷ Comprend 56,2 millions d'euros au titre de la dotation aux amortissements de l'actif incorporel « Contrats clients et relations associées ».

Résultat financier	(132,3)	(116,0)	(12,3%)
Impôts sur les sociétés	(189,8)	(194,1)	+2,3%
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	14,9	18,8	+26,2%
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(13,1)	(15,0)	+14,6%
Résultat net attribuable au Groupe	303,2	355,2	+17,2%

Les activités du Groupe sont décrites à la section 3 du présent document.

2.1 Le marché des Services Fixes par Satellite

Les opérateurs de Services Fixes par Satellite (SFS) exploitent des satellites géostationnaires, placés en orbite dans l'espace à approximativement 36 000 kilomètres de la Terre, sur son plan équatorial. Ces satellites sont particulièrement adaptés à la transmission de signaux vers un nombre illimité d'antennes terrestres fixes orientées en permanence vers le satellite. Ils sont donc l'un des moyens de communication les plus efficaces et les plus économiques pour assurer une transmission d'un point fixe vers un nombre illimité de points fixes, comme le requièrent par exemple les services de télévision. Ils sont également adaptés pour connecter entre eux un ensemble de sites sur de vastes zones géographiques (réseaux privés d'entreprise, animation de points de ventes), assurer l'extension des couvertures de réseaux de téléphonie mobile et l'accès à Internet dans des zones géographiques peu ou mal desservies par les réseaux terrestres ou encore établir ou restaurer des réseaux de communication dans des situations d'urgence.

L'essor de la télévision à travers le monde, l'expansion des volumes de communication notamment sur Internet et la nécessité de compléter par satellite la couverture des réseaux terrestres afin que les services numériques soient accessibles sur tous les territoires, sont trois vecteurs clés du dynamisme du secteur des SFS.

Selon Euroconsult, le secteur des SFS aurait généré un chiffre d'affaires mondial de 12,2 milliards de dollars U.S. au 31 décembre 2013, dont 10,5 milliards de chiffre d'affaires d'infrastructure. Le chiffre d'affaires d'infrastructure généré en EMEA et en Amérique latine est estimé à 6,4 milliards de dollars U.S.

2.1.1 Un marché a forte visibilité

Eutelsat est présent sur les segments affichant la plus forte résilience.

La visibilité sur le marché des SFS est portée par plusieurs facteurs :

- les satellites représentent la technologie de diffusion de contenus la plus efficace et la plus économique pour couvrir de larges zones géographiques ;
- les barrières à l'entrée sont élevées, du fait d'un encadrement réglementaire international complexe et du haut niveau d'investissements et d'expertise technique requis ;
- les clients ont besoin de sécuriser à long terme la disponibilité de capacité satellitaire, notamment dans le domaine des retransmissions vidéo ;
- les coûts élevés de transfert des services en cas de changement d'opérateur satellitaire, notamment pour les Applications Vidéo, favorisent les partenariats de long terme.

La résilience du marché est notamment très forte pour les Applications Vidéo, premier marché d'Eutelsat, lui donnant une forte visibilité sur son chiffre d'affaires futur grâce à un important carnet de commandes.

2.1.2 Un marché en croissance continue

Eutelsat est pionnier sur les zones à la croissance potentielle la plus élevée

Le dynamisme du marché est porté par le développement de la télévision, la croissance de l'économie numérique et la vitalité particulière des marchés émergents en termes de demande d'accès à ces services. Le satellite est la solution

optimale pour permettre un accès universel aux images et aux données en couvrant les zones situées à l'écart des réseaux terrestres.

Ces tendances se traduisent par un besoin accru de capacité satellitaire, qui devrait croître de 4,3% par an en moyenne entre 2013 et 2018 (source : Euroconsult) dans les régions les plus dynamiques que sont l'Amérique latine, l'Afrique subsaharienne, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, la Russie et l'Asie centrale.

2.1.3 Une demande portée par la révolution numérique

Eutelsat est un acteur majeur de la convergence des médias et d'Internet

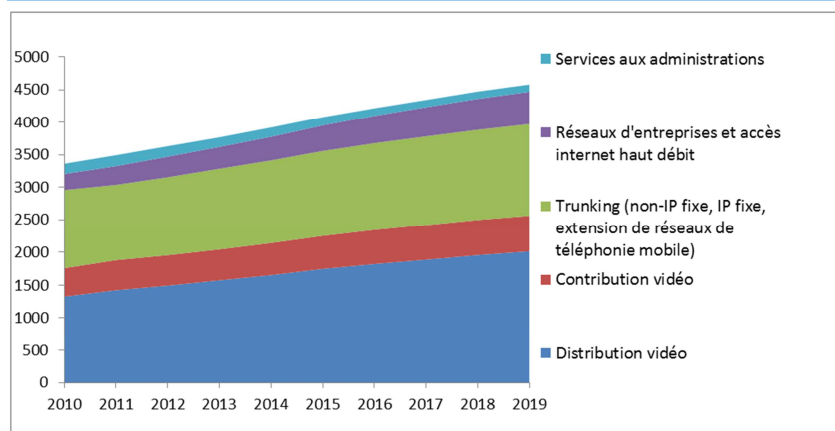
Les modes de consommation de la télévision évoluent progressivement. L'augmentation de la taille des écrans pousse à l'amélioration de la qualité de l'image et au développement de la Haute Définition, et bientôt de l'Ultra Haute Définition. Même si la consommation de télévision linéaire reste le premier mode de consommation de contenus vidéo, les usages couplant la télévision traditionnelle avec Internet se développent, ouvrant la voie à l'avènement de la télévision connectée et à la consommation multi-écrans. La multiplication du nombre de chaînes demande des capacités de débit élargies à des coûts réduits.

Pour répondre aujourd'hui au spectre complet d'attentes des consommateurs, des solutions de nouvelle génération se développent. Avec le satellite EUTELSAT KA-SAT 9A lancé en 2010, Eutelsat se place en pionnier pour offrir aux particuliers des solutions de réception télévisée couplées à un service Internet à haut débit à des débits comparables à ceux proposés par les fournisseurs d'accès ADSL et à des tarifs abordables pour le grand public.

D'autre part, pour les foyers non desservis par les réseaux de fibre optique, les solutions hybrides satellite / infrastructure haut débit terrestre permettent aux consommateurs de recevoir la télévision et les flux vidéos avec la meilleure qualité d'image *via* satellite, et de réserver la bande passante disponible sur l'infrastructure haut débit pour une offre enrichie de services et de contenus. Disponibles aujourd'hui, ces solutions hybrides deviendront des réponses privilégiées, y compris dans les zones des pays développés où la fibre optique ne sera pas disponible.

Avec des clients de premier rang tant dans le monde des médias que dans celui des télécommunications, et son rôle précurseur dans l'accès Internet par satellite et dans le domaine des solutions de connectivité, notamment en situation de mobilité, Eutelsat est positionné au cœur de cette transformation pour en saisir au mieux les opportunités, dans les pays développés et dans les pays émergents.

Ventilation de la demande de répéteurs par application en EMEA et en Amérique latine



Source : Euroconsult, édition 2014.

2.1.4 Une offre de capacité soutenue

Eutelsat est partenaire du développement des opérateurs régionaux

L'offre de capacité satellitaire augmente. Les opérateurs régionaux ont lancé des programmes d'investissement conséquents afin d'assurer leur expansion sur leurs marchés et de concurrencer les opérateurs globaux et de nouveaux opérateurs régionaux apparaissent.

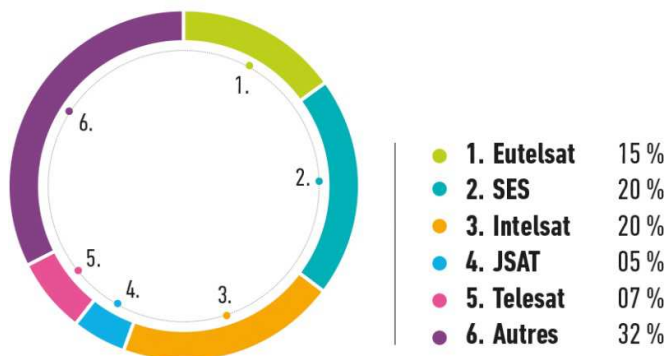
Leurs programmes peuvent toutefois se heurter à des obstacles, tels que le montant très élevé des investissements, le niveau d'expertise requis ou les efforts commerciaux nécessaires, la complexité de l'environnement réglementaire international, etc.

Eutelsat est positionné auprès des opérateurs régionaux dans le cadre de partenariats de long-terme mutuellement bénéfiques. Le Groupe travaille ainsi depuis plusieurs années avec l'opérateur égyptien Nilesat, avec lequel il a consolidé sa position orbitale phare de télédiffusion à 7°/8° Ouest. Cette position est la première au Moyen-Orient et en Afrique du Nord sur un marché représentant plus de 1 000 chaînes diffusées par satellite et une audience de plus de 52 millions de foyers TV. En Russie, Eutelsat exploite de la capacité sur les satellites de RSCC, premier opérateur national via des contrats long-terme sur les satellites Express-AT1 (56° Est) et Express-AT2 (140° Est) et va renforcer ses ressources lors du lancement du satellite EUTELSAT 36C (36° Est). Enfin, le partenariat avec l'opérateur qatari, Eshail'Sat, s'est traduit par le lancement du satellite EUTELSAT 25B à 25,5° Est pour poursuivre le développement des services au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

2.1.5 Environnement concurrentiel

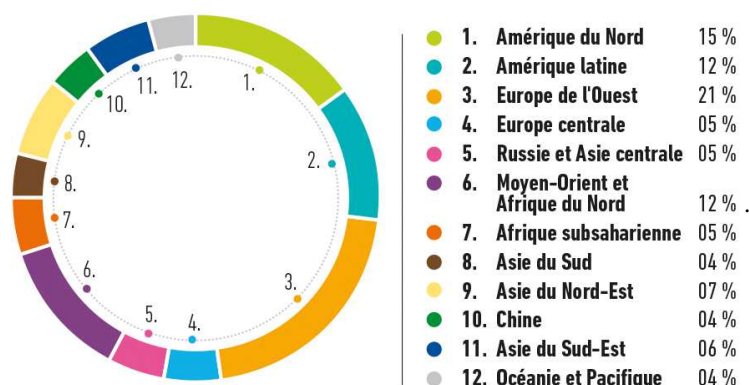
Eutelsat est l'un des premiers opérateurs mondiaux de satellites de communication avec des positions fortes en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient. L'acquisition du satellite GE-23 en septembre 2012 a permis d'étendre la couverture sur la région Asie-Pacifique. Avec l'acquisition de l'opérateur de satellites mexicain Satmex finalisée le 1^{er} janvier 2014, Eutelsat dispose désormais d'une présence forte dans les Amériques, et particulièrement en Amérique latine.

Parts de marchés des opérateurs dans le monde (sur la base du chiffre d'affaires d'infrastructure 2012)



Source : Euroconsult, édition 2014.

Ventilation du chiffre d'affaires d'infrastructure 2012 du secteur SFS par région



Source : Euroconsult, édition 2014

2.1.6 Applications Vidéo - perspectives

Le domaine de la vidéo connaît un essor particulièrement fort :

- le nombre de foyers équipés de réception satellitaire devrait croître de 135 millions entre 2013 et 2018 dans le monde, faisant passer la pénétration du satellite comme moyen de réception de la télévision de 28 à 31% des foyers recevant la télévision dans le monde (source : IHS) ;
- le nombre de chaînes diffusées par satellite dans le monde est passé de plus de 30 000 à plus de 35 000 au cours des cinq dernières années, et devrait être de plus de 47 000 en 2023 (source : Euroconsult 2014) ;
- le développement de la diffusion en Haute Définition (HD) et Ultra Haute Définition contribue à la croissance future du secteur. Selon Euroconsult, la diffusion de chaînes Haute Définition devrait représenter 45% en 2023 et 2% pour l'Ultra Haute Définition, contre 21% et 0% à ce jour.

En EMEA et en Amérique latine, la demande de capacité pour les Applications Vidéo devrait continuer à être bien orientée et devrait progresser à un taux annuel moyen pondéré de 3,5% entre 2013 et 2018 (source : Euroconsult 2014).

La croissance de la demande en capacité satellitaire pour les Applications Vidéo sera la plus forte dans les pays émergents. Selon Euroconsult, entre 2013 et 2018, la demande en transpondeurs va croître de plus de 5% par an en Amérique latine, en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord ainsi qu'en Russie et en Asie centrale.

Eutelsat est aujourd'hui très présent sur les marchés émergents les plus dynamiques avec parmi ses clients des plateformes de télévision particulièrement dynamiques telles que Multichoice en Afrique subsaharienne, NTV+ et TricolorTV en Russie, Cyfrowy Polsat et nc+ en Pologne, et Millicom en Amérique latine.

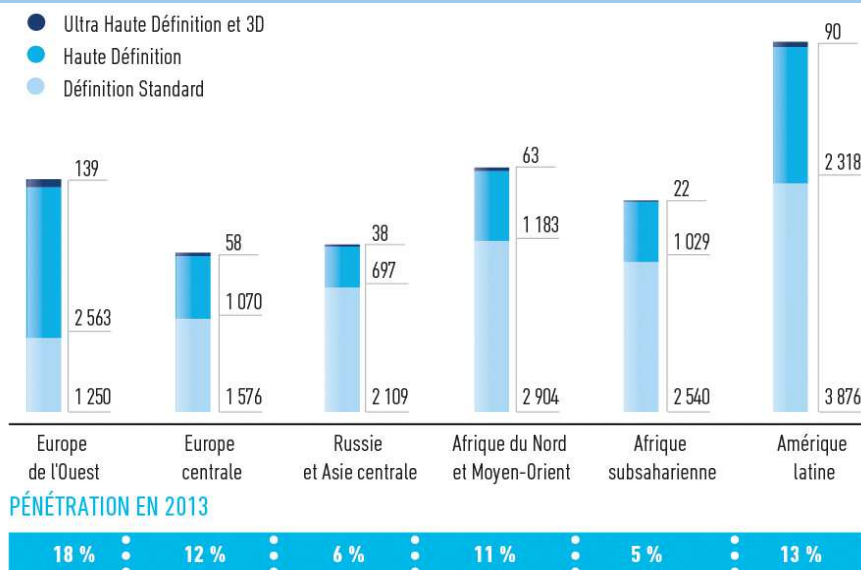
La demande globale de capacité pour la transmission des Applications Vidéo devrait être impactée par les tendances suivantes :

- **l'augmentation du nombre de chaînes de télévision dont les marchés émergents sont le principal moteur.** Le nombre de chaînes devrait passer de plus de 17 000 en 2013 à près de 23 000 d'ici 2023 en EMEA et en Amérique latine ;
- **la généralisation de la Haute Définition.** Requérant près de deux fois plus de capacité satellitaire que la télévision standard (un répéteur de 36 Mhz pouvant diffuser environ 12 chaînes en définition standard et en format de compression MPEG-2 ou six à huit chaînes en HD et en format de compression MPEG-4), la HD a vu en un an

sa pénétration augmenter sur les satellites d'Eutelsat de 10,2% à 11,9%. Selon Euroconsult, le nombre de chaînes HD devrait progresser à un taux annuel moyen pondéré de 16% en EMEA et en Amérique latine sur la période 2014-2023 pour s'établir à environ 9 000 chaînes en 2023 ;

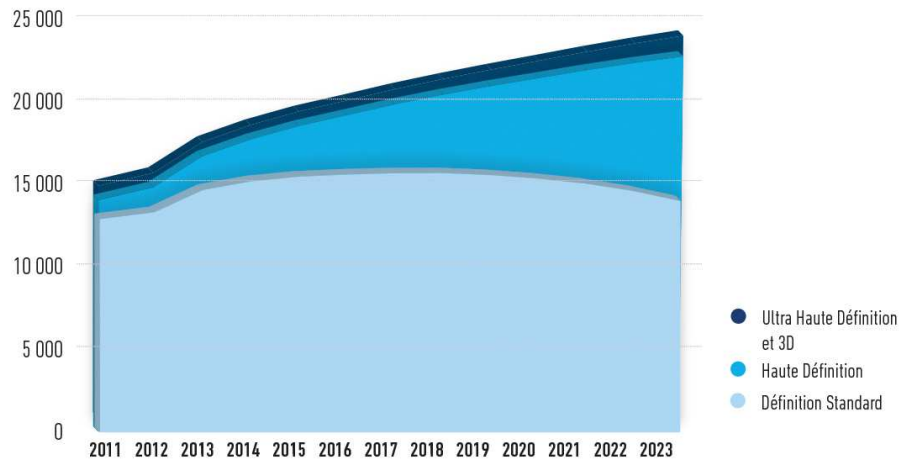
- **la technologie Ultra Haute Définition** se développe et les équipements idoines commencent à apparaître. Actuellement quatre fois plus gourmande en ressources que la HD, cette technologie devrait bénéficier de nouvelles normes de compression DVB-S3 et HEVC qui vont diviser par deux la bande passante requise pour la diffusion des flux vidéos ;
- **l'essor de la Télévision Numérique Terrestre** (« TNT ») principalement dans les pays émergents, et en particulier en Afrique, offre aux opérateurs de satellites une opportunité de fournir de la capacité pour alimenter les réémetteurs terrestres et pour assurer le complément de couverture pour les foyers situés dans les zones d'ombres ;
- **une optimisation des taux de compression des signaux de télévision.** Le déploiement du standard DVB-S2 et l'adoption de la norme de compression MPEG-4 permettront de diffuser jusqu'à deux fois plus de chaînes par répéteur, optimisant ainsi l'utilisation de la bande passante entre les chaînes de télévision, ce qui réduit le coût d'accès à la capacité satellitaire pour les nouveaux entrants ;
- **le développement de plates-formes interactives** dû à l'émergence de nouveaux modes non linéaires de consommation de la télévision, incite les opérateurs à concevoir une nouvelle génération de terminaux « hybrides », combinant les accès à la télévision et à Internet. Une dynamique à laquelle participent les équipes d'Eutelsat qui travaillent à l'enrichissement des offres de télévision payantes et à la fourniture de services de télévision connectée.

Pénétration des chaînes en HD par sous-région en 2023



Source : Euroconsult, édition 2014.

Evolution du nombre de chaînes SD, HD et UHD en EMEA et en Amérique latine

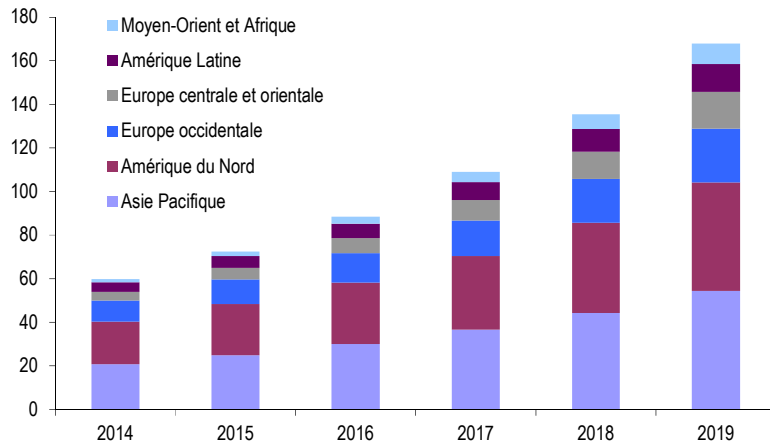


Source : Euroconsult, édition 2014.

2.1.7 Services de Données et Télécom – perspectives

Un autre relais de croissance sur les marchés émergents provient de l'économie numérique qui nécessite le déploiement d'infrastructures à même de supporter l'explosion du trafic de données et vidéo. Le VNI Index publié par CISCO en mai 2015 prévoit une augmentation moyenne de 23% par an du volume mondial d'échanges de données entre 2014 et 2019.

Evolution du trafic Internet mondial (en pb par mois)



Source : Cisco, VNI 2015

Selon Euroconsult, la demande de capacité pour les Services de Données et Télécoms devrait continuer à être bien orientée et progresser à un taux annuel moyen pondéré de 4,3% entre 2013 et 2018 en EMEA et en Amérique latine. Ces applications connaissent toutefois une abondance de capacité ainsi qu'une concurrence des réseaux terrestres.

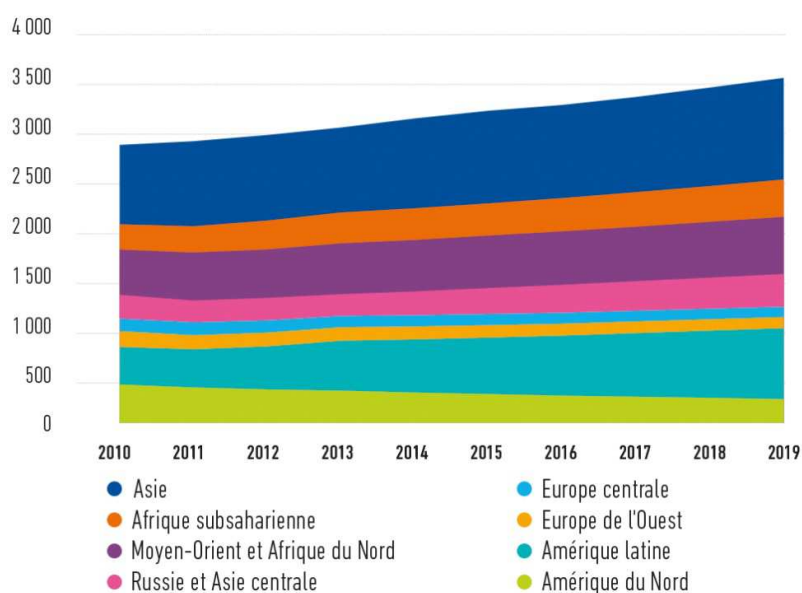
La croissance de la demande en capacité satellitaire pour les Services de Données et Télécoms sera la plus forte dans les pays émergents. Selon Euroconsult, entre 2013 et 2018, la demande en transpondeurs va croître de plus de 5% par an en Afrique subsaharienne et Amérique latine.

Eutelsat est aujourd'hui très présent sur les marchés émergents avec parmi ses clients de Services de Données et Télécoms :

- des opérateurs comme America Movil ou Telefonica en Amérique latine ou Orange en Afrique subsaharienne ;
- des fournisseurs de services comme Harris Caprock ou Schlumberger en Amérique latine, Skyvision, Astrium services ou Liquid Telecom en Afrique subsaharienne.

Selon Euroconsult, la demande de capacité pour les réseaux d'entreprise devrait continuer à être particulièrement bien orientée et progresser à un taux annuel moyen pondéré de 8,6% entre 2013 et 2018 en EMEA et en Amérique latine.

Evolution de la demande télécom en nombre de répéteurs dans le monde (y compris Services aux gouvernements)



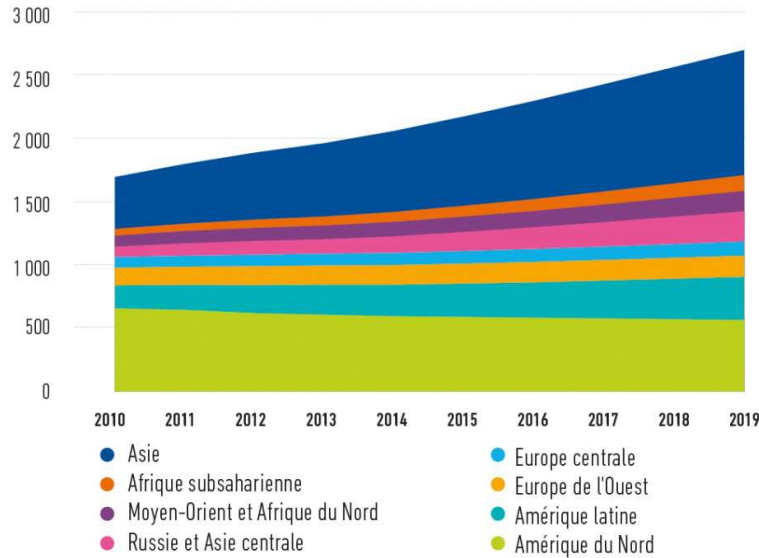
Source : Euroconsult, édition 2014.

Les tendances impactant le marché sont les suivantes :

- Dans une économie numérisée, caractérisée par un environnement qui nécessite d'être de plus en plus connectés, les besoins en capacité sont en constante augmentation ;
- Si la fibre optique pénètre aujourd'hui le cœur des grandes agglomérations, de nombreuses zones rurales et périphériques des villes en restent à l'écart, faute d'offrir aux opérateurs terrestres la rentabilisation de leurs investissements. L'alternative satellitaire est, sur beaucoup de zones des pays développés, et plus encore des pays émergents, une solution optimale. Entre 2008 et 2013, le nombre de terminaux VSAT pour les réseaux d'entreprises a augmenté de 35% au niveau mondial, atteignant près de 2 millions de sites (source : Euroconsult) ;
- L'essor des Satellites Haut Débit (« High Throughput Satellites ») exploitant de nouvelles bandes de fréquence permet d'améliorer significativement le coût d'accès à la ressource satellitaire pour les Services de Données. En phase de développement aujourd'hui, le recours à des solutions basées sur la technologie HTS s'intensifiera dans les années futures au point de représenter une part majeure de la capacité dédiée aux Services de Données. En

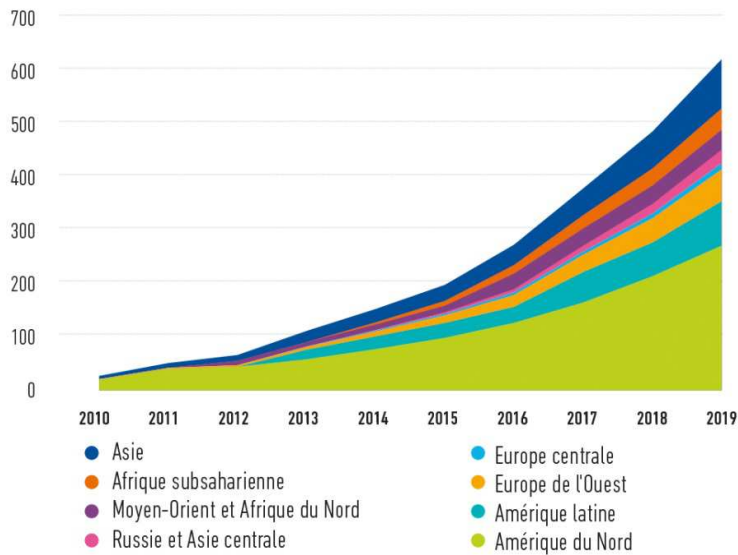
2013, le nombre de foyers équipés d'un terminal satellitaire connecté à Internet a crû de près de 40% pour atteindre plus de 2,1 millions dans le monde (source : Euroconsult). Selon la Commission européenne (« *EU Scoreboard* »), l'accès au haut débit progresse partout en Europe, le satellite permettant de compléter la couverture de la population non desservie par des technologies terrestres. La Commission européenne a indiqué qu'elle travaillait maintenant à renforcer l'accès à Internet par satellite dans les zones où cela pouvait continuer de réduire la fracture numérique.

Evolution du nombre de terminaux VSAT par région (en milliers)



Source : Euroconsult, édition 2014.

Evolution de la demande mondiale pour les Services Télécoms en HTS (en Gbps)



Source : Euroconsult, édition 2014.

2.2 Stratégie du Groupe

2.2.1 Principaux objectifs

Pour conforter sa place d'opérateur de satellites parmi les leaders mondiaux, Eutelsat vise une croissance profitable en conduisant une politique d'investissements ciblée. Celle-ci est prioritairement tournée vers la croissance organique et les partenariats, sans exclure les opportunités de croissance externe, notamment en direction des pays émergents. Le Groupe s'est ainsi fixé les objectifs majeurs suivants :

- consolider ses positions orbitales phares sur le marché des Applications Vidéo et en développer de nouvelles ;
- accroître la présence d'Eutelsat sur les marchés en forte croissance, tout en conservant une base forte en Europe ;
- développer son leadership dans le segment, en croissance, de l'accès Internet haut débit ;
- saisir les opportunités de croissance à long-terme dans le domaine des services de mobilité et des Services aux gouvernements ;
- se positionner en complémentarité technologique et géographique des réseaux terrestres ;
- maintenir un haut niveau de flexibilité et d'innovation pour accompagner ses clients dans la durée.

Consolider les positions orbitales phares sur le marché des Applications Vidéo et en développer de nouvelles

Eutelsat entend capitaliser sur ses positions orbitales actuelles et ses investissements passés. L'objectif premier est la croissance organique, en s'appuyant sur une politique d'investissement de long-terme. Pour les Applications Vidéo notamment, Eutelsat dispose d'un portefeuille de positions orbitales de premier plan dont la gestion active lui procure des places de choix sur de nombreuses zones géographiques stratégiques :

- À 13° Est, les trois satellites HOT BIRD forment l'un des plus grands systèmes de télédiffusion par satellite au monde, couvrant la totalité de l'Europe, du Moyen-Orient, et une partie de l'Afrique et de l'Asie, avec 1 086 chaînes transmises au 30 juin 2015 (dont 181 en HD). HOT BIRD représente une position orbitale phare en Europe, atteignant une audience de plus de 137 millions de foyers TV en 2014, contre 122 millions en 2010.
- Sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, le partenariat développé avec Nilesat à la position 7°/8° Ouest permet de desservir le marché en plein essor de la télévision numérique sur ces territoires. La croissance de ce marché est soutenue non seulement par le développement de la Haute Définition mais aussi par l'augmentation du nombre de chaînes en clair (« *Free-To-Air* »). Le potentiel de cette position sur les marchés de la vidéo est exceptionnel, avec une audience en croissance qui dépasse désormais les 52 millions de téléspectateurs, contre 27 millions en 2010. Le dynamisme de ce marché s'est concrétisé par la signature de contrats commerciaux avec des clients phares du Groupe, liés au lancement d'ici fin 2015 du satellite EUTELSAT 8 West B, qui renforcera significativement la capacité d'Eutelsat sur cette position.
- La position 36° Est, qui couvrait 18,2 millions de foyers TV en 2012 sur la Russie uniquement (25,6 millions de foyers TV pour l'ensemble de la couverture à 36° Est), est un autre vecteur clé de la croissance d'Eutelsat. Opérant en partenariat avec l'opérateur russe RSCC, les satellites déployés sur cette zone permettent de couvrir un marché en fort développement : Russie et Afrique. Le lancement d'EUTELSAT 36C contribuera à renforcer cette position orbitale phare.
- Eutelsat poursuit par ailleurs le développement de ses autres positions orbitales, notamment à 7° Est, 16° Est, 9° Est et 117° Ouest et va en ouvrir une nouvelle, en particulier pour accélérer la croissance en Amérique latine, à 65° Ouest.

Accroître la présence d'Eutelsat sur les marchés en forte croissance, tout en conservant une base forte en Europe

La stratégie d'Eutelsat consiste à continuer de s'appuyer sur ses positions historiques en Europe tout en profitant du dynamisme des pays émergents pour s'y développer.

Pour ce faire, le Groupe poursuit ses efforts de croissance organique ainsi que le développement des partenariats avec les opérateurs étrangers sur les zones clés, à 7°/8° Ouest et à 36° Est notamment. Par ailleurs, l'acquisition du satellite GE-23 (renommé EUTELSAT 172A) en septembre 2012 a permis d'ouvrir de nouveaux marchés pour Eutelsat, notamment en Asie-Pacifique où la dynamique de croissance est soutenue. Le lancement d'un nouveau programme satellitaire multi-missions de grande capacité (EUTELSAT 172B) à la même position orbitale à 172° Est, attendu en 2017 permettra d'accélérer le développement en Asie-Pacifique. L'acquisition de l'opérateur mexicain de satellites, Satmex (opérant désormais sous le nom commercial Eutelsat Americas), finalisée début janvier 2014, ainsi que la commande du satellite Eutelsat 65 West A, permettent à Eutelsat de changer de dimension sur le marché latino-américain, l'un des plus dynamiques pour les Services Fixes par Satellites. En effet, selon Euroconsult, la demande de capacité satellitaire devrait progresser à un taux annuel moyen pondéré de 4,2% entre 2013 et 2018 en Amérique latine. La flotte actuelle d'Eutelsat Americas, complétée par la charge utile orientable en bande Ka de EUTELSAT 3B pointée sur le Brésil et par les lancements de EUTELSAT 115 West B (réalisé avec succès en mars 2015) puis de EUTELSAT 117 West B et EUTELSAT 65 West A d'ici mi-2016, font d'Eutelsat un opérateur de premier plan sur les marchés numériques en plein essor de l'Amérique latine, avec

:

- la couverture de 90% de la population du continent américain,
- une position très bien établie dans les réseaux de données des entreprises et l'alimentation des réseaux de communications mobiles,
- une base de clients très fidèles avec un taux de rétention des clients élevé.

Ces initiatives participent à la volonté du Groupe de renforcer sa présence dans les régions où la croissance attendue est la plus forte.

Ainsi, les investissements sur les nouvelles capacités satellitaires qu'Eutelsat prévoit de lancer d'ici à 2017 concerneront en priorité les marchés les plus dynamiques, afin de doter le Groupe de nouveaux relais de croissance sûrs, durables et créateurs de valeur. Enfin, le Groupe se positionne au plus près de ses clients avec des filiales ou des bureaux en Europe, aux Etats Unis, au Mexique, au Brésil, aux Emirats Arabes Unis, en Afrique du Sud et à Singapour.

Développer son leadership dans le segment, en croissance, de l'accès Internet haut débit

L'accès au haut-débit par satellite est un nouveau marché ayant un fort potentiel de croissance, sur lequel Eutelsat a pris de l'avance grâce au satellite EUTELSAT KA-SAT 9A, entré en service en mai 2011, et également grâce aux charges utiles en bande Ka des satellites EUTELSAT 3B, lancé en 2014, EUTELSAT 36C, qui doit être lancé en 2015 et EUTELSAT 65 West A, qui doit être lancé en 2016.

Avec EUTELSAT KA-SAT 9A, Eutelsat dispose du satellite de plus grande capacité lancé à ce jour en Europe et compte bénéficier de cette avance et des atouts technologiques que procure ce satellite de nouvelle génération (« *High Throughput Satellite* ») sur d'autres marchés. Opérant en bande Ka, il offre, grâce à une couverture géographique sous forme de 82 faisceaux de taille relativement réduite et à la possibilité de réutiliser les fréquences entre spots disjoints, une réduction du coût d'accès à la capacité satellitaire de l'ordre de six à huit fois. Ce coût réduit permet de proposer une solution d'accès à Internet haut débit à des conditions tarifaires compétitives pour les foyers situés dans les zones non couvertes par les réseaux terrestres du haut débit. Le potentiel de ce marché est estimé à 30 millions de foyers en Europe. Ce satellite permet également au Groupe de développer des services professionnels et d'applications mobiles destinées aux secteurs maritime

et aéronautique d'accès avec notamment le service « *Eutelsat Air Access* » à bord des avions de ligne.

Saisir les opportunités de croissance à long-terme dans le domaine des services de mobilité et des Services aux gouvernements

Le développement de solutions de communication haut débit en situation de mobilité constitue un nouveau marché ayant un important potentiel de développement, concernant la mobilité maritime et surtout aéronautique. Le marché de la connectivité à bord des avions est amené à fortement se développer grâce à la combinaison des facteurs suivants : progrès significatifs de la technologie satellitaire en termes de performance, de qualité et de coûts avec les satellites HTS (« *High Throughput Satellites* »), demande croissante des passagers pour de la connectivité à bord, volonté des compagnies aériennes à investir dans ce nouveau service, croissance continue du trafic aérien (4,6% de croissance en moyenne par an d'ici 2034 pour l'aviation commerciale – source : Airbus Global Market Forecast 2015-2034).

Pour bénéficier de la croissance, Eutelsat a signé plusieurs contrats permettant à des compagnies aériennes (notamment Vueling) de fournir des services de connectivité à bord des avions en Europe, à partir du satellite EUTELSAT KA-SAT 9A. Le Groupe a également commandé en 2014 le satellite EUTELSAT 172 B, qui embarquera notamment la première charge utile multifaisceaux de la région de l'océan Pacifique, en bande Ku qui sera opérationnelle en 2017. Cette charge utile a d'ores et déjà été sélectionnée par Panasonic Avionics Corporation qui s'en servira comme plate-forme de croissance clef pour les services en vol de haut débit et de télévision en direct, destinés aux compagnies aériennes desservant l'Asie-Pacifique.

D'autre part, la vitalité à moyen terme du secteur des Services aux administrations de défense et de sécurité constitue un levier important sous le double effet du développement des systèmes d'information et d'un recours accru aux capacités commerciales par les gouvernements, dans une logique de rationalisation de l'emploi des fonds publics à long terme.

Se positionner en complémentarité technologique et géographique des réseaux terrestres

Eutelsat entend profiter des opportunités offertes par la complémentarité géographique de ses installations avec les réseaux terrestres dans les pays développés comme dans les pays émergents.

- Dans les pays développés, la stratégie vise à compléter les réseaux existants, là où les coûts et le temps nécessaires au déploiement d'un nouveau réseau terrestre permettant la fourniture de services de télévision ou d'accès à Internet croissent de manière exponentielle à mesure que la densité de la population décroît. Le satellite permet de servir les zones rurales immédiatement et avec la même qualité de service que dans les zones urbaines, ce qui en fait une infrastructure particulièrement adaptée à la couverture numérique universelle des territoires.
- Dans les pays émergents, Eutelsat offre une solution alternative, là où les infrastructures terrestres sont souvent inexistantes ou très peu développées. Le satellite joue un rôle clé aux différents maillons de la chaîne : pour relier les infrastructures terrestres de desserte (interconnexion de réseaux mobiles, vidéo professionnelle), ou pour desservir directement les nombreux territoires qui ne le sont pas, par voie terrestre (DTH, accès haut-débit, réseaux VSAT).

L'autre axe de développement concerne la complémentarité technologique avec les réseaux terrestres. L'hybridation entre l'infrastructure satellitaire et l'infrastructure terrestre permet d'utiliser le meilleur de chacune, le satellite pour les flux vidéo et en particulier la télévision, le réseau terrestre pour l'accès à Internet et l'interactivité, de manière à apporter les services de télévision connectée de manière pérenne et uniforme sur les territoires.

Enfin, les services de télécommunication d'Eutelsat remplissent des missions de continuité de service ou de restauration de service. Les réseaux terrestres étant de plus en plus en proie à des dégradations matérielles, le satellite reste une solution efficace de sauvegarde des connectivités entre sites distants.

Maintenir un haut niveau de flexibilité et d'innovation pour accompagner ses clients dans la durée

Afin de s'adapter au mieux à l'évolution des marchés et des besoins de ses clients au fil du temps, Eutelsat poursuit deux axes forts : la flexibilité et l'innovation.

La flexibilité concerne à la fois :

- la flotte qui comporte de nombreuses bandes de fréquences et couvertures. Cette flotte est construite de telle sorte qu'un satellite puisse en remplacer un autre en cascade grâce à une similarité de design ; et
- les satellites eux-mêmes, conçus pour être adaptables en fonction des besoins des marchés : couvertures larges, faisceaux orientables, reconfiguration en orbite.

Concernant la flexibilité des satellites, Eutelsat a annoncé fin 2014 une innovation de rupture avec « Eutelsat Quantum », un nouveau concept de satellite paramétrable par logiciel, dont le développement se fait avec le soutien de l'ESA (*European Space Agency*). Il permettra aux clients de définir les caractéristiques dont ils ont besoin en matière de performance et de flexibilité, en termes de configuration de couverture, de bande passante, de puissance et de fréquences. Les applications permises par ce nouveau concept satellitaire seront destinées aux clients présents sur les marchés des Services aux gouvernements, de la Mobilité et des Données.

Plus généralement, l'innovation guide depuis plus de trente ans la trajectoire d'Eutelsat, avec un triple objectif : donner accès au plus grand nombre au large spectre d'opportunités qu'offre la révolution numérique, accompagner le déploiement de services de grande qualité à destination des utilisateurs finaux et améliorer la compétitivité sur le long terme. Les équipes d'Eutelsat sont reconnues dans l'industrie comme étant au meilleur niveau mondial, en fournissant des solutions innovantes tant au niveau du segment spatial que du segment sol. Parmi les initiatives récentes et actuelles d'Eutelsat liée à l'innovation, on peut citer :

- L'accompagnement de l'amélioration de la qualité de l'image. Ainsi, le Groupe a lancé les premières chaînes de télévision UHD transmises par satellite et continue à être moteur dans le développement de cette nouvelle technologie;
- La télévision connectée : avec par exemple le « *Smart LNB* », principalement pour les marchés émergents : il s'agit d'un équipement destiné à être adapté sur une antenne satellite pour permettre aux télédiffuseurs d'opérer leur propre écosystème de télévision linéaire, associée à des services de télévision connectée. La première phase de développement a été réalisée avec succès et le « *Smart LNB* », est actuellement en phase d'industrialisation ;
- La mobilité, avec en particulier le développement de solutions comme « *Internet Air Access* », qui permet notamment de proposer aux passagers des avions de ligne un accès Internet de haute qualité, accessibles sur des tablettes, des smartphones et des ordinateurs portables dans tout l'espace aérien européen ;
- L'accès Internet haut-débit, avec notamment, depuis 2011, EUTELSAT KA-SAT 9A, le premier satellite européen de nouvelle génération en bande Ka permettant d'offrir des débits accrus ;
- L'utilisation de la propulsion électrique qui permet d'alléger la masse des satellites par rapport à un système de propulsion chimique, avec les lancements d'EUTELSAT 115 West B réalisé en mars 2015 et le lancement d'Eutelsat 117 West B prévu fin 2015 ;
- Des solutions contre le brouillage et les interférences.

La flexibilité et l'innovation offertes par le Groupe nous permettent de travailler en étroite collaboration avec nos clients pour les aider dans leur développement, et lorsque nécessaire, à gérer des évolutions auxquelles ils doivent faire face.

3.1 Activités du Groupe

Exploitant de la capacité sur 37 satellites, positionnés de 117°Ouest à 172°Est, Eutelsat couvre l'ensemble de la région EMEA⁸ et des Amériques, ainsi qu'une partie importante du continent asiatique. Le Groupe fournit ses services aux radiodiffuseurs et aux opérateurs de réseaux, directement ou par l'intermédiaire de distributeurs.

Au 30 juin 2015, Eutelsat a enregistré un chiffre d'affaires de 1 476,4 millions d'euros, dont 63% issus des Applications Vidéo. Le carnet de commandes s'élevait au 30 juin 2015 à 6,2 milliards d'euros dont 83% pour les Applications Vidéo.

3.1.1 Applications Vidéo

Représentant près de 63%⁹ du chiffre d'affaires d'Eutelsat, les Applications Vidéo affichent sur l'exercice 2014-2015 un revenu de 913,0 millions d'euros (en progression de 3,5% par rapport à 2013-2014 sur une base comparable¹⁰).

Distribution vidéo ("Direct to home")

Eutelsat fournit à ses clients une capacité de diffusion et des services associés afin de leur permettre de transmettre des programmes de télévision vers les foyers équipés pour la réception directe par satellite ou raccordés au câble ou aux réseaux IP. Le Groupe occupe une place centrale dans la chaîne audiovisuelle, du lieu de reportage jusqu'à l'écran du téléspectateur.

Avec une audience directe et indirecte de près de 274 millions de foyers via huit positions orbitales phares de télédiffusion en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, Eutelsat met sa capacité satellitaire à la disposition de grands radiodiffuseurs. 5 793 chaînes TV (dont 687 en Haute Définition) et 1 255 stations de radio sont diffusées via les ressources en orbite du Groupe au 30 juin 2015.

Eutelsat a une position de marché solide non seulement en Europe, mais aussi dans les marchés en forte croissance tels que la Russie, le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne à travers des positions orbitales phares de télédiffusion qui bénéficient toutes du lancement de nouvelles chaînes de télévision et de l'essor de nouveaux formats de diffusions (Haute Définition, 3D, Ultra Haute Définition). De plus, Eutelsat développe ses activités de distribution vidéo en Amérique latine, en particulier à la position 117°Ouest avec actuellement le satellite Eutelsat 117 West A, qui sera complété par le satellite Eutelsat 117 West B, lancé fin 2015.

Eutelsat est un des pionniers du développement de la transmission audiovisuelle de contenus en Ultra Haute Définition : en juin 2015, le Groupe a lancé la chaîne HOTBIRD de démonstration, 4K1, encodée au format HEVC et diffusée avec un balayage de 50 images par seconde et une profondeur de couleurs de 10-Bit. Il s'agit de la première chaîne en Ultra Haute Définition en Europe avec ce nouveau standard.

La stratégie d'Eutelsat est notamment d'établir entre le Groupe et ses clients télédiffuseurs des relations de long terme qui associent à l'ouverture de nouvelles ressources en orbite l'expansion des offres de programmes et des parcs d'antennes pointées vers les satellites du Groupe.

Parmi les clients de la capacité satellitaire du Groupe pour la distribution Vidéo on peut citer par exemple : Sky Italia en Italie, Orange en France, M7 en Allemagne, nc+ en Pologne, TricolorTV et NTV+ en Russie, United Group (Total TV) dans les Balkans, Nova en Grèce, Al Jazeera Sport au Moyen-Orient, Multichoice en Afrique, DigiTurk en Turquie ou encore Millicom en Amérique latine.

⁸ La région EMEA est composée de l'Europe occidentale, de l'Europe centrale, de la Russie et Asie centrale, de l'Afrique du Nord et Moyen-Orient et de l'Afrique subsaharienne.

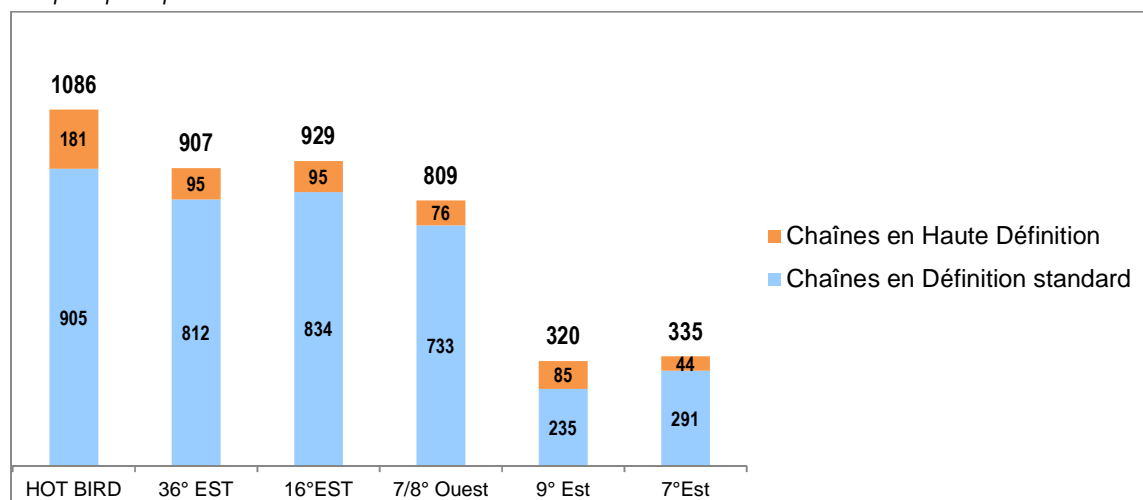
⁹ La part de chaque activité dans le chiffre d'affaires est calculée en excluant les « Autres revenus » et les « Revenus non récurrents ».

¹⁰ A périmètre et taux de change constants

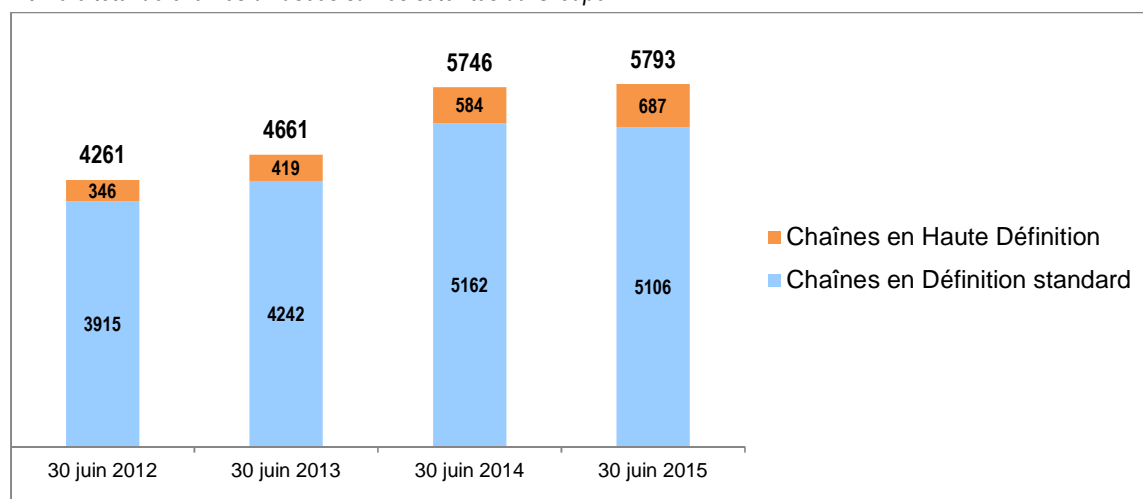
Par ailleurs, Eutelsat développe des solutions commerciales innovantes pour servir certains marchés sur lesquels le Groupe n'est pas leader. C'est par exemple le cas en France du service Fransat de diffusion des chaînes de la TNT gratuite via le satellite EUTELSAT 5 West A. Plus de deux millions de foyers sont équipés en réception Fransat. Enfin, Eutelsat est le partenaire technologique satellite exclusif de l'exposition universelle de Milan. Le Groupe met ses compétences satellitaires au service de l'exposition, en particulier avec la diffusion d'une chaîne dédiée à l'exposition sur la position phare HOTBIRD.

Chaînes diffusées sur les satellites du Groupe

Aux principales positions orbitales de télédiffusion



Nombre total de chaînes diffusées sur les satellites du Groupe



Source : Eutelsat Communications

Les chiffres publiés en janvier 2015 par L'Observatoire Eutelsat montrent qu'un cumul de 274 millions de foyers (dont 138 millions de foyers pour la seule position HOT BIRD contre 122 millions en 2010) reçoit la télévision par l'intermédiaire de huit positions orbitales phares d'Eutelsat en Europe, en Russie, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, un chiffre en progression de 32% par rapport à 2010. L'ensemble de ces huit positions orbitales affichent des audiences en progression.

Sur cette zone de couverture, la réception directe par satellite reste le mode de réception TV privilégié. Le nombre de foyers recevant la télévision directement par satellite ressort à 160 millions, en croissance de 44% depuis 2010.

Concernant les tendances de la réception TV au sein du marché plus mature de l'Europe de l'Ouest, l'étude a porté sur 179 millions de foyers TV répartis dans quinze pays. La réception directe par satellite reste le mode privilégié d'accès à la TV, en progression de 7% depuis 2010, avec 58 millions de foyers équipés, soit un foyer sur trois, contre 54 millions en 2010.

Vidéo professionnelle

Le Groupe fournit aux chaînes de télévision ou aux plates-formes de télédiffusion des liaisons point-à-point, leur permettant d'acheminer leurs programmes vers des téléports dédiés afin qu'ils soient repris sur les satellites proposant les services de diffusion de chaînes de télévision. Ces liaisons de vidéo professionnelle peuvent aussi permettre d'établir des réseaux maillés, utilisés pour les échanges de programmes de chaînes de télévision.

D'autre part, le Groupe fournit des liaisons pour la transmission par les télédiffuseurs de reportages d'actualité (« *Satellite News Gathering* » ou SNG) au format numérique standard ou en Haute Définition. En particulier, le service NewSpotter, disponible sur le satellite EUTELSAT KA-SAT 9A, vient élargir le périmètre des offres du Groupe avec une solution à faible coût basée sur des terminaux légers et faciles à utiliser. Les clients du Groupe pour ce type de services sont notamment l'Union Européenne de Radiotélévision, le groupe France Télévisions, les chaînes de télévision (BBC, CBS, Mediaset, NBC, NHK, RAI, TF1), et les professionnels du reportage vidéo tels que APTN ou encore Enex. En mai 2015, d'importantes ressources sur quatre satellites d'Eutelsat ont été réservées pour assurer la couverture médiatique des élections britanniques.

3.1.2 Services de Données et Télécoms

Les Services de Données et Télécoms représentent le deuxième pôle d'activités d'Eutelsat, avec des revenus de 525,5 millions d'euros de chiffre d'affaires sur l'exercice 2014-2015, contribuant à un environ 37% des revenus du Groupe, et sont dynamisés notamment par le développement de solutions d'accès Internet haut débit.

Eutelsat développe des applications destinées à mettre le haut débit à la disposition de tous les publics : entreprises, gouvernements et particuliers.

Le pôle des Services de Données et Télécoms réunit des services de location de segment spatial auprès de clients du secteur privé ou d'administrations, et des Services à Valeur Ajoutée qui associent à la capacité satellitaire la fourniture d'équipements et de services au sol.

Panorama des Services de Données et Télécoms du Groupe

Applications	Clients
Services de location de segment spatial à des clients du secteur privé	16% du chiffre d'affaires au 30 juin 2015
Réseaux professionnels VSAT de communication de données	Intégrateurs et opérateurs de réseaux de communications, grande distribution, industrie pétrolière
Services télécoms : Raccordement de réseaux mobiles (« <i>Backhaul</i> ») dans les zones les plus reculées et Connexion à la dorsale Internet (« <i>Trunking</i> »)	Opérateurs Télécom et Fournisseurs d'accès Internet (FAI)

Services à Valeur Ajoutée	7% du chiffre d'affaires au 30 juin 2015
Haut débit pour les Entreprises	Entreprises ou collectivités locales peu ou pas desservies par des réseaux haut débit terrestres
Accès à Internet haut débit pour le grand public	Fournisseurs d'accès Internet, opérateurs de réseaux terrestres, collectivités locales
Services mobiles	Entreprises de transport aérien, maritime, ferroviaire
Services de location de segment spatial aux gouvernements	14% du chiffre d'affaires au 30 juin 2015
Fourniture de capacité pour des services aux administrations gouvernementales	Administrations publiques, sécurité civile, ministères de la Défense

Réseaux professionnels VSAT

Trois grands secteurs représentent l'essentiel de la demande pour ce segment de clientèle : l'industrie du gaz et du pétrole, pour la connexion des plates-formes de forage sur terre et en mer, le secteur de la banque, et celui de la grande distribution, pour la circulation sécurisée des données financières et logistiques entre établissements.

Services Télécoms

Le Groupe sert les besoins des opérateurs de télécommunications et Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) souhaitant raccorder, grâce à ses satellites, leurs plates-formes locales aux réseaux internationaux (Internet, voix) ou étendre leurs réseaux mobiles dans les zones difficiles d'accès. Les marchés émergents (Afrique, Moyen-Orient, Amérique latine et Asie-Pacifique) sur lesquels le Groupe est présent, connaissent une forte croissance en termes de demande, avec des problématiques de raccordement de réseaux mobiles et de connexion à la dorsale Internet.

Malgré une demande dynamique sur les marchés des réseaux professionnels VSAT et des Services Télécoms, l'intensité concurrentielle pour ces applications est forte dans certaines zones géographiques (Afrique et dans une moindre mesure Moyen-Orient) du fait de la concurrence des réseaux terrestres pour les services point-à-point, et, spécifiquement en Afrique, du fait de l'offre importante de capacité satellitaire.

Haut débit et mobilité

Le Groupe offre des solutions de connectivité haut-débit pour les entreprises sur un nombre importants de satellites, avec en particulier des produits de connectivité IP. Ces produits sont principalement demandés sur les marchés émergents, et en particulier l'Afrique.

De plus, EUTELSAT KA-SAT 9A a permis d'obtenir des ressources accrues en bande Ka autorisant une augmentation des débits et de la qualité de service à coûts moindres pour l'ensemble des segments de clientèle en Europe.

La gamme de services aux particuliers (Tooway) offre des débits allant jusqu'à 22 Mbps en réception et de 6 Mbps en émission, ainsi que la possibilité de bénéficier de volumes de téléchargement très importants.

La commercialisation de ces offres est effectuée par des distributeurs, qui complètent l'offre d'accès Internet avec des services supplémentaires, tels la voix sur IP ou l'accès à un bouquet de télévision par satellite.

La gamme des services d'EUTELSAT KA-SAT 9A offerts aux professionnels propose des débits allant jusqu'à 40 Mbps en

réception et 10 Mbps en émission. Les principaux marchés visés sont ceux de l'accès Internet pour les entreprises et les collectivités, l'interconnexion de réseaux virtuels privés, la sécurisation des réseaux terrestres par des liaisons satellitaires de sauvegarde, le déploiement de solutions distantes de télésurveillance (SCADA).

Eutelsat a bâti sur EUTELSAT KA-SAT 9A trois offres propres aux entreprises : « *Access* », conçue pour fournir un accès Internet à haut débit de haute qualité ; « *Connect* », un service à débit dédié garanti permettant d'interconnecter un réseau de n'importe quel type ou taille configuré autour d'un hub central et de stations distantes ; et « *M-BEAT* » (« *Multi-beam Best Effort Aggregated Throughput* »), une offre d'allocation flexible de bande passante sur plusieurs faisceaux du satellite EUTELSAT KA-SAT 9A.

De plus, Eutelsat fournit de la capacité en bande Ka pour l'accès à Internet par satellite au Brésil avec le satellite EUTELSAT 3B et va étendre cette couverture en 2016 avec le satellite EUTELSAT 65 WA. D'autre part, Eutelsat va aussi offrir à partir de 2016 des services d'accès à Internet par satellite en Russie avec le satellite EUTELSAT 36C.

Enfin, les développements autour des services d'accès à Internet haut débit sont nombreux, en particulier en mobilité, avec un besoin croissant dans l'industrie du transport maritime, ferroviaire et aérien.

A bord des avions, les nouvelles solutions « *Internet Air Access* » d'Eutelsat permettent de proposer aux passagers un accès Internet de haute qualité, un service de *streaming* vidéo et des services de téléphonie mobile accessibles sur des tablettes, des smartphones et des ordinateurs portables dans tout l'espace aérien européen. Eutelsat a par exemple été sélectionné par Telefonica pour fournir de la capacité permettant de doter la flotte de la compagnie Vueling d'une connexion Internet en vol.

Le Groupe a également annoncé en 2014 le lancement du programme satellitaire EUTELSAT 172 Est B, qui sera utilisé par Panasonic Avionics Corporation comme plate-forme privilégiée pour développer ses services de connectivité et de divertissement en vol destinés aux compagnies aériennes desservant l'Asie-Pacifique.

3.1.3 Services aux gouvernements

Les missions gouvernementales nécessitent aujourd'hui des communications mondiales fiables qui puissent être déployées rapidement dans le monde entier. Ainsi, les satellites du Groupe assurent des liaisons directes entre l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Asie occidentale et l'Amérique.

Eutelsat fournit aux gouvernements de manière directe ou au travers de partenaires des services aux administrations de liaison par satellites dans le cadre de la réduction de la fracture numérique dans le domaine de l'éducation ou encore de la santé (e-Éducation, e-Santé...). Le Groupe adresse également les besoins des systèmes de renseignement, de surveillance et de reconnaissance en connexions satellitaires en particulier de l'administration américaine. Pour répondre aux besoins croissants en capacités satellitaires des marchés gouvernementaux et institutionnels dans la zone Europe, Moyen-Orient et Afrique, Eutelsat a créé début 2015 « *Eutelsat Government EMEA* ».

3.2 Analyse de l'activité de l'exercice

3.2.1 Croissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total du Groupe pour l'exercice 2014-2015 ressort à 1 476,4 millions d'euros, soit une croissance pro-forma de 4,0% à taux de change constant et hors revenus non-récurrents. L'appréciation du dollar par rapport à l'euro ajoute 3,2 points de croissance du chiffre d'affaires, en particulier dans les Services aux gouvernements et dans une moindre mesure dans les Services de Données. Au total, sur la base des données publiées, le chiffre d'affaire est en hausse de 9,5% en incluant également les effets de périmètre (acquisition de Satmex et cession de KabelKiosk).

Dans le contexte de l'environnement économique général en Russie, Eutelsat avait entamé des négociations avec ses clients russes pour faire évoluer les termes certaines clauses contractuelles. L'impact sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2014-2015 est d'environ 2 millions d'euros.

Chiffre d'affaires par application

En millions d'euros	Publié exercice 2013-14	Retraité exercice 2013-14	Publié exercice 2014-15	Variation réelle	Variation à taux de change constant
Applications Vidéo	877.2	872.3	913,0	+4,7%	+3,5%
Services de Données	189.8	209.2	226,6	+8,3%	+1,3%
Services à Valeur Ajoutée	88.7	88.7	102,4	+15,4%	+14,8%
Services aux gouvernements	157.8	174.7	196,5	+12,5%	+2,6%
Autres revenus	33.9	32.4	37,9	+17,1%	+15,9%
Sous-total	1,347.4	1,377.3	1476,4	+7,2%	+4,0%
Revenus non-récurrents	0.5	0.5	-	Na	Na
Total	1,347.9	1,377.8	1476,4	+7,2%	+4,0%
Taux de change moyen euros/dollar	1,360	-	1,228		

APPLICATIONS VIDEO (63% du chiffre d'affaires)

Sur l'exercice 2014-2015, le chiffre d'affaires des Applications Vidéo ressort à 913 millions d'euros, en hausse de 3,5% sur une base comparable. Cette croissance reflète principalement l'entrée en service du satellite Express-AT1 en mai 2014, la bonne performance d'Eutelsat Americas, les ressources supplémentaires ajoutées à la position orbitale 7°/8° Ouest (couvrant l'Afrique du nord et le Moyen-Orient) en septembre 2013 ainsi que des revenus plus élevés aux positions orbitales 16° Est (Afrique subsaharienne et Europe centrale), 36°Est (Russie et Afrique subsaharienne) et 7°Est (Moyen-Orient et Afrique). Ces éléments ont permis de compenser l'impact de la renégociation de certains contrats avec des clients russes au second semestre (pour 2 millions d'euros), des revenus plus faibles à la position orbitale 28,5° Est ainsi que le non-renouvellement de capacité par certains distributeurs au cours du premier semestre à la position orbitale HOTBIRD.

Les contrats signés au cours de l'exercice incluent le renouvellement pluriannuel de sept répéteurs à la position orbitale HOT BIRD par l'opérateur polonais de télévision payante nc+, le renouvellement, sur le long terme, d'accords portant sur la location de capacité sur EUTELSAT 16A avec United Group, leader des services de haut-débit et audiovisuels en Europe du Sud-Est ; ainsi que plusieurs contrats remontés sur le marché africain.

Au 30 juin 2015, les satellites d'Eutelsat diffusaient 5 793 chaînes au total (+ 47chaînes sur un an). Le taux de pénétration de la Haute Définition continue d'augmenter puisqu'il représente 11,9% des chaînes contre 10,2% un an plus tôt. Au total, les satellites d'Eutelsat diffusaient 687 chaînes en Haute Définition au 30 juin 2015 (contre 584 un an plus tôt).

SERVICES DE DONNEES (16% du chiffre d'affaires)

Sur l'exercice 2014-2015, le chiffre d'affaires des **Services de Données** ressort à 226,6 millions d'euros, en hausse de 1,3% sur une base comparable.

La progression du chiffre d'affaires reflète la bonne dynamique en l'Amérique latine : Eutelsat Americas continue de délivrer une croissance élevée à un chiffre pour la capacité traditionnelle et a bénéficié de l'entrée en service de la charge utile HTS sur EUTELSAT 3B permettant de fournir de l'accès Internet haut-débit au Brésil. L'environnement reste difficile en Europe,

en Afrique et au Moyen-Orient.

SERVICES A VALEUR AJOUTEE (7% du chiffre d'affaires)

Sur l'exercice 2014-2015, le chiffre d'affaires des **Services à Valeur Ajoutée** ressort à 102,4 millions d'euros, en forte croissance de 14,8% sur une base comparable.

Les services haut-débit sur KA-SAT ont continué leur progression avec 185 000 terminaux activés au 30 juin 2015 (contre 154 000 un an plus tôt) et 180 000 à fin mars. La croissance de la base clients montre des signes de stabilisation ce trimestre.

SERVICES AUX GOUVERNEMENTS (14% du chiffre d'affaires)

Sur l'exercice 2014-2015, le chiffre d'affaires des **Services aux gouvernements** ressort à 196,5 millions d'euros (+2,6% sur une base comparable).

Les nouveaux contrats sur EUTELSAT 33B, EUTELSAT 36B et EUTELSAT 48D ainsi que la solide performance d'Eutelsat Americas ont permis de compenser l'effet report défavorable des renouvellements de contrats des 18 derniers mois.

Cependant, compte tenu de l'impact des retraits de troupes et de contraintes budgétaires persistantes, la pression concurrentielle est intense et la visibilité limitée. Le résultat des récents renouvellements de contrats ne saurait donc être extrapolé aux renouvellements futurs.

La visibilité reste faible pour cette application pour l'année à venir avec une pression accrue sur les prix qui reflète les effets de volumes d'opérations réduits, de contraintes budgétaires persistantes et de règles plus strictes de passation des marchés.

AUTRES REVENUS ET REVENUS NON-RÉCURRENTS

Sur l'exercice 2014-2015, les **Autres revenus**¹¹ se sont élevés à 37,9 millions d'euros (contre 32,4 millions l'an dernier) et incluent notamment l'effet en année pleine des accords avec SES à la position orbitale 28,5° Est.

Il n'y a pas de **Revenus non-récurrents** au titre de l'exercice 2014-2015 (0,5 million d'euros pour l'exercice 2013-2014).

¹¹ Les autres revenus incluent principalement certaines indemnités liées au règlement de litiges commerciaux, le financement par l'Union européenne et d'autres organismes de certains programmes de recherche, l'effet de couverture de change euros/dollars, la rémunération de services de conseil ou d'ingénierie fournis à des tiers, ainsi que des indemnités de fin de contrat.

3.2.2 Principaux clients du Groupe

Au 30 juin 2015, les dix premiers clients du Groupe représentaient 42,8% du chiffre d'affaires et étaient les suivants :

Clients	Chiffre d'affaires par client	
	(en millions d'euros)	(en pourcentage)
Service aux administrations (Etats-Unis)	131,7	8,9%
Orange/Globecast	117,8	8,0%
Sky Italia Srl	89,2	6,0%
Telespazio/Telecom Italia	65,7	4,4%
Nilesat	52,8	3,6%
Noorsat WLL	49,5	3,4%
British Telecom/Arqiva	45,2	3,1%
Multichoice Africa	30,4	2,1%
Digital Platform Teknoloji Hizmetleri	26,1	1,8%
Intersputnik International Organization of Space Communication	23,4	1,6%
Total des 10 premiers clients	631,8	42,8%
Autres	844,6	57,2%
TOTAL	1 476,4	100,0%

Au 30 juin 2014, les dix premiers clients du Groupe représentaient 47,3% du chiffre d'affaires et étaient les suivants :

Clients	Chiffre d'affaires par client	
	(en millions d'euros)	(en pourcentage)
Service aux administrations (Etats-Unis)	127,0	9,4%
Orange/Globecast	124,5	9,2%
Sky Italia Srl	89,1	6,6%
Telespazio/Telecom Italia	69,6	5,2%
Nilesat	54,1	4,0%
British Telecom/Arqiva	45,0	3,3%
Noorsat WLL	43,6	3,2%
Intersputnik International Organization of Space Communication	32,4	2,4%
Multichoice Africa	26,2	1,9%
Deutsche Telekom/Media Broadcast	26,1	1,9%
Total des 10 premiers clients	637,6	47,3%
Autres	710,3	52,7%
TOTAL	1 347,9	100,0%

3.2.3 Répéteurs opérationnels et loués

Les nombres de répéteurs opérationnels et loués étaient jusqu'à présent publiés sur la base du nombre de répéteurs physiques incluant les faisceaux HTS. Afin de mieux refléter les volumes réels de capacité, le nombre de répéteurs opérationnels et loués ainsi que le taux de remplissage sont désormais publiés sur la base du nombre de répéteurs équivalents à 36 Mhz, pour la capacité régulière uniquement, et excluent la capacité HTS (« *High throughput satellites* »).

Au 30 juin 2015, le nombre de répéteurs équivalents à 36 Mhz opérationnels s'établit à 1 168 unités, en hausse de 46 unités sur 12 mois, principalement du fait de l'entrée en service d'EUTELSAT 3B, EUTELSAT 7B et Express-AT2 au cours de l'exercice qui vient plus que compenser la réduction de la capacité à 53°Est.

Le taux de remplissage s'établit à 78,7%, contre 81,2% un an plus tôt, cette évolution traduisant notamment l'entrée en service de la nouvelle capacité mentionnée plus haut.

	30 juin 2014	30 juin 2015
Nombre de répéteurs équivalents à 36 Mhz opérationnels ¹²	1 122	1 168
Nombre de répéteurs équivalents à 36 Mhz loués ¹³	911	919
Taux de remplissage	81,2%	78,7%

Note: données calculées sur la base du nombre de répéteurs équivalents à 36 Mhz hors capacité HTS (82 faisceaux de KA-SAT et 5 faisceaux d'EUTELSAT 3B en bande Ka).

3.2.4 Carnet de commandes

Le carnet de commandes représente le chiffre d'affaires futur correspondant aux contrats d'attribution de capacité (y compris les contrats pour les satellites en cours d'approvisionnement).

Le carnet de commandes s'établit à 6,2 milliards d'euros au 30 juin 2015, en diminution de 3,5% sur un an. Les contrats signés au cours de l'exercice, en particulier les renouvellements avec nc+ et Total TV ainsi que les nouveaux contrats signés en Afrique et en Amérique latine sont compensés par la consommation naturelle du carnet et par l'impact des renégociations des contrats russes.

Le carnet de commandes équivaut à 4,2 fois le chiffre d'affaires de l'exercice 2014-2015.

Evolution du carnet de commandes

Au 30 juin	2013	2014	2015
Valeur des contrats (en milliards d'euros)	5,4	6,4	6,2
<i>En années de chiffre d'affaires de l'exercice</i>	4,2	4,6*	4,2
Poids des Applications Vidéo	92%	84%	83%

* Calcul incluant 69,0 millions de dollars U.S. de chiffres d'affaires pour Satmex de juillet à décembre 2013

¹² Number of transponders on satellites in stable orbit, back-up capacity excluded.

¹³ Number of TPE leased on satellites in stable orbit.

4 UNE FLOTTE JEUNE COUVRANT PRESQUE L'ENSEMBLE DU GLOBE

4.1 La flotte de satellites d'Eutelsat

Au 30 juin 2015, le Groupe exploitait une flotte de 37¹⁴ satellites dont cinq loués à des tiers et quatre en orbite inclinée.

Capacité en pleine propriété au 30 juin 2015

Nouveau nom du satellite	Position orbitale	Couvertures géographiques	Capacité nominale (en nombre de répéteurs)	Date de lancement	Date de fin d'exploitation opérationnelle en orbite stable estimée au 30 juin 2015 (1) (année civile)
EUTELSAT HOT BIRD 13B	13° Est	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient	64 Ku	Août 2006	T1 2025
EUTELSAT HOT BIRD 13C	13° Est	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient	64 Ku	Déc. 2008	T3 2024
EUTELSAT HOT BIRD 13D	13° Est	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient	64 Ku	Fév. 2009	T1 2024
EUTELSAT 12 West A	12,5° Ouest	Europe, Moyen-Orient, Amériques	19 Ku	Août 2002	T4 2018
EUTELSAT 117 West A	116,8° Ouest	Amériques	40 Ku / 24 C	Mars 2013	T4 2035
EUTELSAT 113 West A	113° Ouest	Amériques	24 Ku / 36 C	Mai 2006	T2 2023
EUTELSAT 8 West A	8° Ouest	Europe, Moyen-Orient, Amériques	26 Ku	Sept. 2001	T2 2019
EUTELSAT 8 West C ⁽²⁾	8° Ouest	Moyen-Orient, Afrique du Nord	10 Ku / 1 Ka	Août 2002	T4 2017
EUTELSAT 7 West A	7° Ouest	Moyen-Orient, Afrique du Nord	50 Ku	Sept. 2011	T1 2033
EUTELSAT 5 West A	5° Ouest	Europe, Amériques, Afrique	35 Ku / 10 C	Juil. 2002	T3 2019
EUTELSAT 3B	3° Est	Europe, Moyen-Orient, Afrique	30Ku/12C/5Ka	Mai 2014	T1 2033
EUTELSAT 7A	7° Est	Europe, Moyen-Orient, Afrique	42 Ku / 2 Ka	Mars 2004	T2 2021
EUTELSAT 7B	7° Est	Europe, Moyen-Orient, Afrique	53Ku/3Ka	Mai 2013	T3 2038
EUTELSAT 9A	9° Est	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient	38 Ku	Mars 2006	T4 2024
EUTELSAT KA-SAT 9A	9° Est	Europe, Bassin méditerranéen	82 Ka	Déc. 2010	T2 2028
EUTELSAT 10A	10° Est	Europe, Moyen-Orient, Afrique	42 Ku / 10 C	Avril 2009	T1 2023
EUTELSAT 16A	16° Est	Europe, Moyen-Orient, Afrique, océan Indien	53 Ku / 3 Ka	Oct. 2011	T2 2027
EUTELSAT 21B	21,5° Est	Europe, Moyen-Orient, Afrique	40 Ku	Nov. 2012	T2 2033
EUTELSAT 25B	25,5° Est	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient	8 Ku / 7 Ka	Août 2013	T1 2034
EUTELSAT 28E ⁽³⁾	28,2/28,5° Est	Europe	4 Ku	Sept. 2013	T1 2029
EUTELSAT 28F ⁽³⁾	28,2/28,5° Est	Europe	4 Ku	Sept. 2012	Durée de vie supérieure à 15 ans
EUTELSAT 28G ⁽³⁾	28,2/28,5° Est	Europe	4 Ku	Déc. 2014	Durée de vie

¹⁴ Inclut la capacité détenue sur le satellite EUTELSAT 28A en cours de relocalisation à 33°Est.

					supérieure à 15 ans
EUTELSAT 33B ⁽³⁾	33° Est	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient, Asie centrale	20 Ku	Nov. 2002	T4 2015
EUTELSAT 36A	36° Est	Afrique, Russie	31 Ku	Mai 2000	T3 2017
EUTELSAT 36B	36° Est	Europe, Moyen-Orient, Afrique	70 Ku	Nov. 2009	T4 2026
EUTELSAT 48D	48° Est	Afghanistan, Asie centrale	8 Ku	Déc. 2008	T4 2020
EUTELSAT 70B	70,5° Est	Europe, Moyen-Orient, Asie	48 Ku	Déc. 2012	T2 2032
EUTELSAT 172A	172° Est	Asie-Pacifique, Australie, Nouvelle-Zélande	20 Ku / 18 C	Déc. 2005	T2 2022
EUTELSAT 115 West A	114,9° Ouest	Amériques	24 Ku / 24 C	Déc. 1998	Orbite inclinée
EUTELSAT 16C	16° Est	Europe, Moyen-Orient, Afrique, Asie	5 Ku	Avril 2000	Orbite inclinée
EUTELSAT 31A	31° Est	Europe	20 Ku	Sept. 2003	Orbite inclinée
EUTELSAT 48A	48° Est	Europe centrale, Moyen-Orient, Asie centrale	20 Ku	Nov. 1996	Orbite inclinée

(1) Le Groupe revoit chaque année les durées de vie estimées des satellites en orbite (voir Notes 4.7 et 6 des comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2015 figurant à la Section 6 du présent document pour de plus amples informations).

(2) En janvier 2014, ce satellite a connu une anomalie sur l'un de ses sous-systèmes de transmission de puissance. Dans la mesure où la puissance produite par l'autre sous-système embarqué reste très supérieure aux besoins de la plateforme satellitaire pour sa mission actuelle, EUTELSAT 8 West C devrait continuer d'assurer une performance nominale aux clients du Groupe.

(3) Dans le cadre du règlement du litige avec SES concernant la position orbitale 28,5° Est, le Groupe a conclu, en janvier 2014 un accord portant sur la contractualisation à long terme, par Eutelsat, de ressources à cette position orbitale sur la flotte des satellites de SES. Le nombre de répéteurs indiqué correspond au nombre de répéteurs en pleine propriété par Eutelsat sur la flotte de SES.

(4) Compte tenu de l'incident survenu le 16 juin 2008, la puissance de ce satellite (anciennement EUTELSAT 25C) et sa durée de vie estimée ont été réduites. Voir Note 6 des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2011.

Capacité louée à des tiers au 30 juin 2015

Nom du satellite	Position orbitale	Couvertures géographiques	Capacité nominale (en nombre de répéteurs)	Date de lancement	Date de fin d'exploitation opérationnelle en orbite stable estimée au 30 juin 2015 (année civile)
Telstar 12 ⁽¹⁾	15° Ouest	Europe, Amériques	4 Ku	Oct. 1999	T2 2016
EUTELSAT 53A ⁽²⁾	53° Est	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient, Asie	5 Ku	Oct. 2014	T1 2030
Express-AT1 ⁽³⁾	56° Est	Sibérie	18Ku	Mars 2014	T2 2029
Express-AT2 ⁽³⁾	140° Est	Extrême-Orient russe	8 Ku	Mars 2014	T2 2029
EUTELSAT 28G ⁽⁴⁾	28,2°/28,5° Est	Europe	8 Ku	Sept 2014	Durée de vie supérieure à 15 ans

(1) Appartient à Loral Skynet. Cette capacité correspond à celle qui est exploitée par Eutelsat.

(2) Appartient à Russian Satellite Communications Company (RSCC). Cette capacité correspond à celle qui est exploitée par Eutelsat.

(3) Satellites en partenariat avec RSCC, les répéteurs mentionnés concernent Eutelsat uniquement.

(4) Dans le cadre du règlement du litige avec SES concernant la position orbitale 28,5° Est, le Groupe a conclu, en janvier 2014 un accord portant sur la contractualisation à long terme, par Eutelsat, de ressources à cette position orbitale sur la flotte des satellites de SES. Le nombre de répéteurs indiqué correspond au nombre de répéteurs loués par Eutelsat sur la flotte de SES.

4.2 Activité de la flotte

4.2.1 Principales évolutions depuis le 30 juin 2014

Capacité en pleine propriété

- EUTELSAT 3B, lancé le 25 mai 2014, est entré en service début juillet 2014 et a remplacé les satellites EUTELSAT 3A et EUTELSAT 3D à 3° Est. Le satellite embarque une charge utile tri-bande dont la mission est d'accroître et diversifier les ressources d'Eutelsat sur l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Asie centrale et l'Amérique du Sud.
- Mi-juillet 2014, EUTELSAT 3D a été relocalisé à la position orbitale 7° Est où il est désormais co-positionné avec le satellite EUTELSAT 7A et renommé EUTELSAT 7B.
- Suite au lancement d'EUTELSAT 3B, EUTELSAT 3A a dans un premier temps été repositionné en orbite inclinée à 8° Ouest et a ensuite été désorbité fin octobre 2014.
- EUTELSAT 48C a été désorbité en novembre 2014.
- EUTELSAT 16B a été désorbité en février 2015.
- Le 2 mars 2015, EUTELSAT 115 West B a été lancé avec succès par une fusée Falcon 9 opérée par SpaceX. Actuellement en cours de mise en orbite, le satellite doit entrer en service au quatrième trimestre 2015 et permettra d'étendre les ressources d'Eutelsat aux marchés de l'Alaska et du Canada. Plusieurs répéteurs ont été pré-vendus à Hunter Communications Canada.
- Dans le cadre du règlement du litige avec SES concernant la position orbitale 28,5° Est, le Groupe avait conclu, en janvier 2014 un accord portant sur la contractualisation à long terme, par Eutelsat, de ressources à cette position orbitale sur la flotte des satellites de SES. Suite à cet accord et à l'entrée en service du satellite ASTRA 2G le 18 juin 2015, Eutelsat commercialise 20 répéteurs (dont 12 en pleine propriété et huit en location) à la position 28.2/28.5° Est en exploitant des ressources sur les satellites opérant sous les noms EUTELSAT 28E, EUTELSAT 28F et EUTELSAT 28G.
- EUTELSAT 28A qui opérait à 28° Est est en cours de relocalisation à 33° Est.

Capacité louée à des tiers

- Le satellite Express-AT2, lancé le 16 mars 2014 est entré en service début juillet 2014 à 140° Est. Eutelsat commercialise de la capacité sur ce satellite dans le cadre du partenariat avec RSCC.
- En mai 2015, Eutelsat a conclu un accord de location de longue durée pour cinq répéteurs sur le satellite Express-AM6, propriété de RSCC, qui a été renommé EUTELSAT 53A. Ceci afin de remplacer l'accord de location existant pour 12 répéteurs sur le satellite SESAT 2 opérant à 53° Est en couverture de l'Europe de l'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et de l'Asie centrale.
- Compte tenu de l'évolution de l'environnement économique général en Russie et de la forte baisse du rouble, Eutelsat a fait évoluer les termes certaines clauses contractuelles avec des clients russes. Dans ce contexte, les contrats de location de longue durée avec RSCC à 56° Est ont été revus, entraînant la restitution par Eutelsat de trois répéteurs à cette position orbitale
- Depuis l'entrée en service du satellite ASTRA 2G le 18 juin 2015, le Groupe loue en outre huit répéteurs sur ce satellite dans le cadre d'un contrat de location long-terme.

4.3 Une politique active d'investissements

4.3.1 Principaux investissements

- Au cours de l'exercice, le Groupe a poursuivi son programme d'investissement afin d'accroître et de remplacer ses ressources en orbite.
- Le Groupe entend poursuivre une politique d'investissement ciblée sur les régions de plus forte croissance d'Amérique latine, de Russie, du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Asie-Pacifique. Il investira un montant annuel moyen d'environ 500 millions d'euros pour chacun des trois exercices d'ici le 30 juin 2018. Ce montant couvre les immobilisations et les paiements au titre des facilités de crédit à l'exportation et des contrats de location de longue durée sur des capacités tierces.

Nouveaux satellites commandés

Au cours de l'exercice :

En juillet 2014, le Groupe a commandé le satellite EUTELSAT 172B, prévu pour un lancement au premier semestre 2017 par une fusée Ariane 5 à la position orbitale 172° Est. Il sera construit par Airbus Defence and Space et utilisera la propulsion électrique pour atteindre son orbite, une procédure qui devrait prendre environ quatre mois. EUTELSAT 172B permettra de remplacer de manière anticipée le satellite EUTELSAT 172A et offrira également une capacité additionnelle à la position 172° Est. EUTELSAT 172B déploiera en pionnier une charge utile multifaisceaux pour l'Asie-Pacifique, spécialement conçue pour des services de connectivité à bord des avions et a été sélectionné par Panasonic Avionics Corporation comme plate-forme privilégiée pour développer ses services de connectivité et de divertissement en vol. EUTELSAT 172B accueillera trois charges utiles distinctes :

- une charge utile en bande C qui offrira une puissance accrue et une couverture plus étendue, permettant d'améliorer le service fourni aujourd'hui aux clients existants via EUTELSAT 172A et d'entrer sur de nouveaux marchés en pleine croissance en Asie du Sud-Est ;
- une charge utile en bande Ku qui doublera les ressources disponibles à 172° Est et qui desservira cinq zones de couvertures de hautes performances : le Pacifique Nord, l'Asie du Nord-Est, le Sud-Est du Pacifique, le Sud-Ouest du Pacifique et le Pacifique Sud ;
- une charge utile multifaisceaux innovante en bande Ku spécialement conçue pour les services de haut débit en vol. Elle comporte plusieurs faisceaux qui ont été optimisés pour desservir les couloirs aériens les plus fréquentés en Asie et au-dessus du Pacifique. Elle offrira une capacité totale de bande passante de 1,8 Gbps.

Autres programmes de satellites en cours d'approvisionnement

Le Groupe a par ailleurs poursuivi l'approvisionnement des satellites commandés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs :

- **EUTELSAT 8 West B** : prévu pour un lancement au troisième trimestre 2015, ce satellite remplacera EUTELSAT 8 West A et EUTELSAT 8 West C à la position orbitale 8° Ouest et y renforcera les capacités en orbite pour répondre à la forte demande des marchés Vidéo au pôle 7°/8° Ouest. Ce satellite a été commandé à Thales Alenia Space.
- **EUTELSAT 9B**, commandé à Airbus Defence and Space et prévu pour un lancement au quatrième trimestre 2015, va permettre d'accélérer le développement de la position 9° Est. Celle-ci dessert les marchés Vidéo en forte croissance en Europe. Cette position orbitale bénéficie d'une proximité directe avec la position phare HOT BIRD à 13° Est ce qui permet d'en conjuguer la réception sur une seule antenne équipée d'une double tête.
- **EUTELSAT 117 West B** (auparavant Satmex 9), commandé à Boeing, est un satellite à propulsion électrique dont le lancement est prévu pour le quatrième trimestre 2015. Il sera copositionné à 116,8° Ouest avec EUTELSAT 117 West A (auparavant Satmex 8) et desservira un large éventail de clients en Amérique latine dans les secteurs de l'audiovisuel, des télécommunications et des services gouvernementaux.

- **EUTELSAT 65 West A** : prévu pour un lancement au deuxième semestre 2016, ce satellite inaugurera, pour EUTELSAT, la nouvelle position orbitale à 65° Ouest. Ce satellite desservira les marchés en plein essor de la vidéo et du haut débit au Brésil et en Amérique latine. en fournissant de la capacité dans les bandes Ku, C et Ka.

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat de long terme avec l'opérateur russe RSCC, l'approvisionnement du satellite **EUTELSAT 36C**, pour lequel le Groupe avait signé, au cours de l'exercice 2012-2013, un contrat de location financement à long terme pour de la capacité, s'est poursuivi. EUTELSAT 36C aura pour mission d'assurer la continuité du satellite de télédiffusion EUTELSAT 36A avec des ressources accrues. Satellite de forte puissance, il sera en mesure d'embarquer jusqu'à 70 répéteurs, dont 18 faisceaux en bande Ka. Associant des ressources en bande Ku et Ka couvrant la partie européenne de la Fédération de Russie, ce satellite a été conçu pour permettre d'accompagner le développement du paysage numérique russe à la position phare de télédiffusion 36° Est. EUTELSAT 36C aura également la mission d'assurer la continuité et l'expansion des ressources de télédiffusion sur l'Afrique subsaharienne. Son lancement est prévu au quatrième trimestre 2015.

Programmes de satellites en cours d'approvisionnement

Satellite	Position orbitale	Date de lancement (année civile)	Marchés principaux	Couverture	Nombre de répéteurs physiques	Nombre de répéteurs équivalents à 36 Mhz / faisceaux	Donc capacité incrementale (répéteurs équivalents à 36 Mhz / faisceaux)
EUTELSAT 8 West B	7°/8° Ouest	20 août 2015	Vidéo, Données	Moyen-Orient, Afrique, Amérique du Sud	40 Ku / 10 C	42 Ku 20 C	6 Ku 20 C
EUTELSAT 36C ²	36° Est	T4 2015	Vidéo, Données, haut débit	Russie, Afrique subsaharienne	Jusqu'à 52 Ku / 18 faisceaux Ka	48 Ku 18 faisceaux Ka ³	19 Ku 18 faisceaux Ka
EUTELSAT 9B	9° Est	T4 2015	Vidéo	Europe	50 Ku	47Ku	12 Ku
EUTELSAT 117 West B	116,8° Ouest	T4 2015	Vidéo, Données, Services aux gouvernements	Amérique latine	40 Ku	48 Ku	48 Ku
EUTELSAT 65 West A	65° Ouest	H2 2016	Vidéo, Données, haut débit	Amérique latine	24 Ku, 10 C, jusqu'à 24 faisceaux HTS Ka	24 Ku; 15 C; 24 faisceaux Ka ⁴	24 Ku; 15 C; 24 faisceaux Ka
EUTELSAT 172B	172° Est	S1 2017	Données, Services aux gouvernements, mobilité	Asie-Pacifique	36 Ku (capacité régulière), 14 C, 11 faisceaux HTS en bande Ku	42 Ku (capacité régulière), 24 C, 11 faisceaux Ku HTS ⁵	19 Ku (capacité régulière); 11 faisceaux Ku HTS

¹ Les satellites seront généralement opérationnels 1 à 2 mois après leur lancement pour les satellites à propulsion chimique. Concernant les satellites à propulsion électrique, 7 à 9 mois seront nécessaires entre la date de lancement et l'entrée en service pour EUTELSAT 117 West B et environ 4 mois seront nécessaires pour EUTELSAT 172B.

² Satellite en partenariat avec RSCC

³ Capacité totale de la charge utile HTS : 11.6 Gbps

⁴ Capacité totale de la charge utile HTS : 37.5 Gbps

⁵ Capacité totale de la charge utile HTS : 1,8 Gbps

4.3.2 Autres

Par ailleurs, en décembre 2014, Eutelsat a annoncé le développement d'un nouveau concept de satellite, « Eutelsat Quantum », paramétrable par logiciel qui constituera une nouvelle référence en termes de configuration de couverture, de bande passante, de puissance et de fréquences. Cette capacité haut de gamme permettra aux clients de servir spécifiquement les régions où sont situés les utilisateurs finaux dans les marchés des Services aux gouvernements, de la mobilité et des Données et de s'adapter à l'évolution de leurs besoins. Le premier satellite a été commandé à Airbus Defence and Space en juillet 2015 et doit être livré en à la fin de 2018.

4.4 Services de lancements associés aux satellites en cours de construction

D'une façon générale dans le cadre de sa politique de sécurisation de son plan de déploiement de ressources, le Groupe a

pour objectif de diversifier autant que faire se peut ses fournisseurs de services de lancement, afin de garantir une certaine flexibilité opérationnelle en cas d'échec de lancement. C'est ainsi par exemple que ses satellites sont techniquement adaptables avec un lancement possible par plusieurs types de véhicules de lancements différents. De même, la Société peut choisir de réallouer le lancement de ses satellites entre ses prestataires de services de lancement au titre de ses contrats de prestations de services de lancement fermes ou optionnels.

5 ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015 :

- le Groupe a finalisé en juillet 2014 la cession conclue sous conditions suspensives en mai 2014 avec M7A Group S.A., qui opère sous le nom de M7 Deutschland, des titres de sa filiale de droit allemand, Eutelsat visAvision GmbH, en charge de l'exploitation de la plateforme KabelKiosk ;
- le Groupe a procédé en juillet 2014 à la fusion-absorption par sa filiale de droit mexicain Satélites Mexicanos, S.A. de C.V. (opérant sous le nom commercial d'Eutelsat Americas) de sa holding intermédiaire Holdsat Mexico ;
- le Groupe a acquis plusieurs sociétés sans activité destinées à porter ses investissements dans le cadre de projets d'acquisition, à ce jour non encore réalisés : en septembre 2014 deux sociétés de droit anglais et en mai 2015 une société de droit italien (WINS Italy Srl); ces sociétés n'ont eu aucune activité au cours de l'exercice ;
- La signature, en juin 2015, d'un accord avec Ymagis selon les termes duquel la filiale d'Ymagis Smartjog Ymagis Logistics exploitera le portefeuille d'activités de DSAT, sous le contrôle du Conseil d'administration de DSAT. Eutelsat SA et dcinex continueront de maintenir leurs positions actuelles dans le capital de DSAT pendant une période de 15 mois. Au-delà de cette période, l'accord prévoit qu'Ymagis pourra acquérir les actions détenues par Eutelsat S.A. dans DSAT, à un prix lié à la performance financière de ce dernier.

Depuis le 30 juin 2015 :

- la liquidation de la société Skylogic Polska, sous filiale du Groupe détenue à 100% qui était en cours à la clôture de l'exercice précédent a été finalisée en juillet 2015.

Au 30 juin 2015, la Société détient directement ou indirectement 41 filiales et neuf participations.

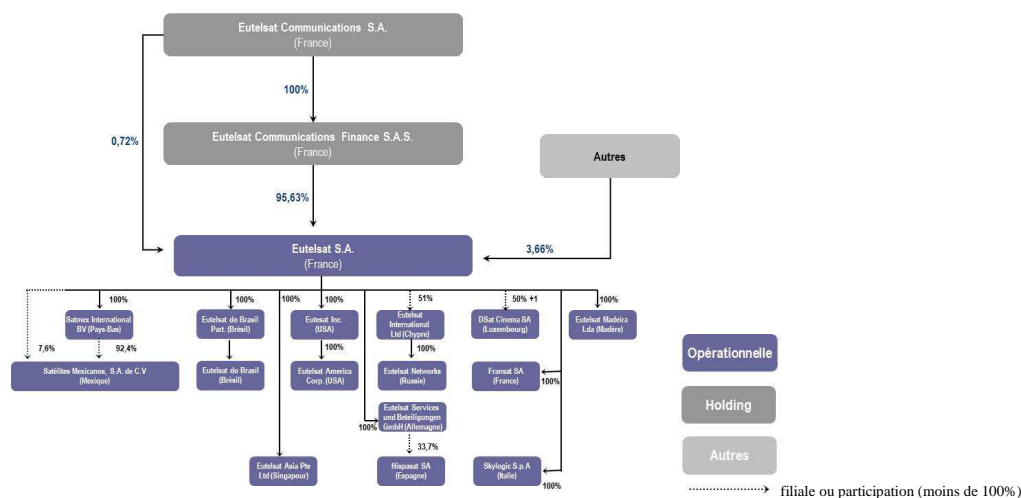
L'organigramme ci-dessous est un organigramme simplifié du Groupe Eutelsat au 30 juin 2015. La liste de l'ensemble des sociétés consolidées par Eutelsat Communications au 30 juin 2015 figure en Note 30 de l'annexe aux comptes consolidés d'Eutelsat Communications figurant en annexe au présent rapport.

Eutelsat Communications est une société holding, qui n'a pas d'activité opérationnelle propre, autre que sa participation directe et indirecte dans Eutelsat S.A.

Les chiffres d'affaires et les résultats indiqués pour les filiales à la Section 5.2 sont établis sur la base des comptes annuels des sociétés concernées.

5.1 Organigramme simplifié du Groupe

L'organigramme ci-dessous est un organigramme simplifié du Groupe Eutelsat au 30 juin 2015.



5.2 Principales filiales et participations

Les principales sociétés opérationnelles du Groupe sont :

- Eutelsat S.A. (France), Skylogic S.p.A. (Italie), Eutelsat Madeira Lda (Madère), Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH (Allemagne), Eutelsat Asia Pte Ltd. (Singapour) et Fransat S.A. (France), filiales directes détenues à 100% par Eutelsat S.A.,
- Eutelsat do Brasil Ltda, Eutelsat America Corp. (États-Unis) et Satélites Mexicanos, S.A. de C.V. (Mexique), filiales indirectes détenues à 100% par Eutelsat S.A.,
- ainsi que DSat Cinema S.A. (Luxembourg) et Eutelsat International Ltd. (Chypre), participations majoritaires détenues en direct par Eutelsat S.A.

Hispasat (Espagne) est la principale participation du Groupe en termes de contribution au résultat net. Il s'agit d'une participation minoritaire du Groupe à hauteur de 33,7% portée par la filiale allemande d'Eutelsat S.A., Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH.

Le Groupe dispose par ailleurs dans le cadre du développement de ses activités à l'international, d'un certain nombre d'autres filiales opérationnelles, chargées de représenter Eutelsat.S.A. et de promouvoir ses services, toutefois ni leur chiffre d'affaires, ni leur résultat net ne sont significatifs.

5.2.1 Eutelsat Communications Finance et Eutelsat S.A.

Eutelsat Communications Finance S.A.S (France)

Constituée en juin 2006 et détenue à 100% par Eutelsat Communications, Eutelsat Communications Finance est une société par actions simplifiée dont le siège est situé 70, rue Balard – 75015 Paris, et qui a pour objet la détention d'une participation dans le capital d'Eutelsat S.A, laquelle s'élève à 95,63% au 30 juin 2015.

Compte tenu des résultats prévisibles d'Eutelsat Communications Finance pour l'exercice 2014-2015, un acompte sur dividendes a été versé à Eutelsat Communications au cours de l'exercice, pour un montant de 280 millions d'euros, au titre d'une décision du 12 novembre 2014, prise sur la base d'une situation comptable intermédiaire arrêtée au 31 octobre 2014 faisant apparaître un bénéfice distribuable de 291,13 millions d'euros.

Eutelsat S.A. (France)

Eutelsat S.A. est la principale société opérationnelle du Groupe. Il s'agit d'une société anonyme dont le siège social est situé 70, rue Balard – 75015 Paris.

Au 30 juin 2015, Eutelsat Communications détient directement et indirectement 96,35% du capital d'Eutelsat S.A., par l'intermédiaire de laquelle elle contrôle ses principales filiales et participations.

Chiffre d'affaires et résultat net d'Eutelsat Communications Finance et d'Eutelsat S.A.

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires et le résultat net contributifs au 30 juin 2015 d'Eutelsat Communications Finance S.A.S. et d'Eutelsat S.A. :

(en millions d'euros)	30 juin 2015	
	Eutelsat Communications Finance	Eutelsat S.A.
Chiffre d'affaires	-	1 048,1
Résultat net part du Groupe	(4,3)	257,2

5.2.2 Principales filiales d'Eutelsat S.A.

Eutelsat America Corp. (États-Unis)

Constituée en novembre 2006, Eutelsat America Corp. est une filiale de promotion et de représentation dont l'objet est de distribuer la capacité satellitaire d'Eutelsat S.A. sur le marché nord-américain. Eutelsat America Corp. est une filiale indirecte à 100% d'Eutelsat S.A. Elle est détenue à 100% par l'intermédiaire de la filiale Eutelsat Inc.

Skylogic S.p.A. (Italie)

Initialement, Skylogic S.p.A., filiale détenue à 100% par Eutelsat S.A., était principalement chargée d'exploiter les Services à Valeur Ajoutée, notamment des solutions d'accès Internet par satellite D-STAR™ ainsi que Tooway.

En 2012, la branche d'activité relative aux services D-STAR™ et Tooway a été transférée à Eutelsat S.A.

Au 30 juin 2015, Skylogic S.p.A. détient 11 filiales et cinq participations, parmi lesquelles :

- Skylogic Mediterraneo S.r.l. (Italie), filiale directe détenue à 100% par Skylogic SpA qui exploite un téléport en Sardaigne,
- sept filiales directes détenues à 100% par Skylogic S.p.A., constituées dans chaque pays (hors Italie) d'installation des gateways nécessaires à l'exploitation du satellite EUTELSAT KA-SAT 9A (France, Allemagne, Irlande, Chypre, Finlande, Grèce, Espagne),
- WINS Ltd (Malte), participation directe détenue à hauteur de 70% par Skylogic S.p.A. et de 30% par l'opérateur maltais MaltaSat, est chargée de commercialiser le service D-STAR™ dans le Bassin méditerranéen à destination des navires de croisière et ferries afin notamment de fournir des services de téléphonie (GSM) et un accès haut débit.

Eutelsat do Madeira Lda (Portugal)

Constituée en juin 2008, Eutelsat Madeira Lda est une filiale directe détenue à 100% par Eutelsat S.A. Cette société est chargée de commercialiser la capacité satellitaire qui lui a été apportée en pleine propriété par Eutelsat S.A. en avril 2009, sur le satellite EUTELSAT 10A en bandes C et Ku pour la zone Afrique et les marchés lusophones et en janvier 2012 sur le satellite EUTELSAT 16A en bande Ku pour la zone Afrique et les îles de l'océan Indien. Depuis le 1er juillet 2014, Eutelsat Madeira Lda commercialise également la capacité satellitaire d'Eutelsat S.A. sur le satellite EUTELSAT 3B en bandes C et Ku pour la zone de l'Afrique subsaharienne. *Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH (Allemagne)*

Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH est une filiale directe détenue à 100% par Eutelsat S.A. Cette filiale détenait elle-même jusqu'en mai 2014 (date de signature de l'accord de cession sous conditions suspensives des titres à M7 Group S.A.) la société Eutelsat visAvision GmbH en charge de la promotion du service KabelKiosk, plate-forme de distribution de chaînes de télévision et de services interactifs pour les opérateurs de réseaux câblés et de télévision sur Internet en Allemagne.

Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH porte également, depuis 2003, la participation du Groupe dans Hispasat, opérateur de satellites espagnol privé non coté. Cette participation avait été initialement acquise par Eutelsat S.A. en 2001, augmentée en 2002 à 27,69% du capital et transférée en totalité à Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH en 2003. En avril 2013, la participation d'Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH dans le capital d'Hispasat a été portée à 33,69% du fait de l'exercice par celle-ci de son droit de préemption.

Eutelsat Asia Pte Ltd. (Singapour)

Constituée en juin 2012, Eutelsat Asia Pte. Ltd est une filiale directe détenue à 100% par Eutelsat S.A. Cette société détient et contrôle le satellite EUTELSAT 172A.

Fransat S.A. (France)

Constituée en 2009, Fransat S.A. est une filiale directe détenue à 100% par Eutelsat S.A. Cette société est en charge (i) d'exploiter et de développer l'offre FRANSAT, disponible sur le satellite EUTELSAT 5 West A, consistant en un service d'accès par satellite aux chaînes gratuites de la TNT, (ii) de promouvoir cette offre auprès des éditeurs de services audiovisuels en vue de l'intégration de nouvelles chaînes gratuites, et enfin (iii) de fournir les moyens techniques pour l'intégration de nouvelles offres de chaînes, gratuites ou payantes, en complément de l'accès à l'offre FRANSAT.

Satélites Mexicanos S.A. de C.V. (Mexique)

Acquise par le Groupe en janvier 2014, la société Satélites Mexicanos, S.A. de C.V. était initialement détenue par Eutelsat S.A., à la fois directement et indirectement par l'intermédiaire de deux sociétés holdings : Satmex International BV et Holdsat Mexico. Cette dernière a fait l'objet d'une fusion-absorption par Satélites Mexicanos, S.A. de C.V. en juillet 2014.

La société opère depuis mars 2014 sous le nom commercial d'Eutelsat Americas. Elle est basée à Mexico et exploite trois satellites : EUTELSAT 113 WEST A à 113° Ouest (auparavant Satmex 6), EUTELSAT 115 WEST A (auparavant Satmex 5) en orbite inclinée à 114,9° Ouest lequel a vocation à être remplacé par EUTELSAT 115 West B (auparavant Satmex 7) lancé en mars 2015 et dont la mise en service est prévue en novembre 2015, et EUTELSAT 117 WEST A (auparavant Satmex 8) à 116,8° Ouest. Ces satellites couvrent 90% de la population du continent américain. Le satellite EUTELSAT 117 West B (auparavant Satmex 9) dont le lancement est prévu au quatrième trimestre 2015 à 116,8° Ouest (en co-localisation avec EUTELSAT 117 West A) a fait l'objet d'un transfert à Eutelsat Latin America (Panama) par contrat en date d'effet du 1er janvier 2015.

Eutelsat do Brasil Participatoes Ltda. et Eutelsat do Brasil Ltda. (Brésil)

Eutelsat do Brasil Participatoes Ltda est la société holding détenant 100 % des titres d'Eutelsat do Brasil.

Eutelsat do Brasil Ltda s'est initialement vue attribuer par les autorités brésiliennes des droits d'atterrissage lui permettant d'offrir de la capacité pour les besoins du marché brésilien sur les satellites EUTELSAT 12 West A et EUTELSAT 8 West A. Depuis juin 2013, Eutelsat do Brasil Ltda s'est vue attribuer en complément par l'autorité brésilienne de régulation des télécommunications une licence pour un ensemble de fréquences en bandes C, Ku et Ka à la position 65° Ouest. Eutelsat do Brasil Ltda a également conclu avec Hughes, filiale d'EchoStar un contrat de 15 ans pour la location de l'ensemble de la capacité en bande Ka couvrant le Brésil sur le satellite EUTELSAT 65 West en cours de construction. Pour mener à bien ce contrat une partie du satellite sera la propriété d'Eutelsat do Brasil Ltda.

Eutelsat International (Chypre) et Eutelsat Networks (Russie)

Depuis mai 2013, le Groupe détient une participation de 51% dans Eutelsat International Ltd. le solde du capital est détenu par une société partenaire de droit chypriote, Managekept Investments Ltd. La société Eutelsat International Ltd. Est notamment en charge de commercialiser la capacité en bande Ku sur le satellite Express AT1 lancé en mars 2014 à la position 56° Est.

Détenue à 100% par Eutelsat International Ltd., Eutelsat Networks est une société russe en charge de commercialiser la capacité en bande Ka sur le satellite EUTELSAT 36C qui sera lancé en 2015 à la position 36° Est.

DSAT Cinema (Luxembourg)

En novembre 2012, le Groupe a créé avec la société belge dcinex, leader sur le marché du cinéma numérique en Europe, une co-entreprise dénommée DSAT Cinéma, afin de développer le marché en plein essor de la distribution numérique de films et d'événements en direct dans toute l'Europe. Le capital de la société est détenu depuis la constitution à hauteur de 50% + 1 action par le Groupe, et 50% - 1 action par son partenaire. En mars 2013, l'opération de capitalisation de la société a été finalisée par la voie d'un apport en nature d'une branche d'activité par Eutelsat S.A. et d'un apport en numéraire par dcinex. En juin 2015, Ymagis, spécialiste européen des technologies numériques pour l'industrie du cinéma a conclu un accord avec Eutelsat SA en vue de renforcer les activités opérationnelles de DSAT Cinéma. Selon les termes de l'accord, la filiale d'Ymagis Smartjog Ymagis Logistics spécialisée dans l'acheminement de contenus, exploitera le portefeuille d'activités de DSAT, sous le contrôle du conseil d'administration de DSAT. Eutelsat SA et dcinex continueront de maintenir leurs positions actuelles dans le capital de DSAT pendant une période de quinze mois. Au-delà de cette période, l'accord prévoit qu'Ymagis pourra acquérir les actions détenues par Eutelsat S.A. dans DSAT, à un prix lié à la performance financière de ce dernier.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres d'affaires et les résultats nets contributifs des principales filiales d'Eutelsat S.A au 30 juin 2015 :

En millions d'euros	Eutelsat America Corp.	Skylogic S.p.A.	Eutelsat Madeira Lda.	Eutelsat Services und Beteiligung en GmbH	Fransat S.A.	Eutelsat Asia Pte. Ltd.	Satélites Mexicanos S.A. de C.V.	Eutelsat do Brasil Ltda
Chiffre d'affaires	162,6	9,2	33,2	0	4,9	24,4	120,2	13,1
Résultat net part du Groupe	2,7	3,1	12,8	1,8	(0,1)	14,6	73,3	4,1

En millions d'euros	DSAT Cinema	Eutelsat Networks
Chiffre d'affaires	4,5	0
Résultat net part du Groupe	(0,7)	(0,1)

5.2.3 Principales participations d'Eutelsat S.A.

Hispasat S.A. (Espagne)

Au 30 juin 2015, Eutelsat S.A. détient indirectement par l'intermédiaire de sa filiale Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH 33,69% du capital et des droits de vote d'Hispasat. Au 31 décembre 2014, Hispasat a enregistré un chiffre d'affaires de 199,7 millions d'euros et son résultat net s'est traduit par un bénéfice de 46,9 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous présente les données annuelles résumées du groupe Hispasat aux 31 décembre 2013 et 2014 (dernières données publiées par Hispasat) :

(en millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2014
Actif	1 225,6	1 235,5
Actif net	675,2	660,8
Produits d'exploitation	201,4	199,7
Résultat net	54,3	46,9

6 COMPTES CONSOLIDES CLOS AU 30 JUIN 2015- INFORMATIONS FINANCIERES

Dans la présente section, les références aux notes font référence aux notes annexes aux comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 30 juin 2015.

6.1 Principes comptables et financiers – Normes IFRS

L'exercice d'Eutelsat Communications a une durée de 12 mois clos au 30 juin.

Les états financiers consolidés au 30 juin 2015 sont établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne en vigueur à cette date.

6.2 Bilan consolidé simplifié d'Eutelsat Communications

Le détail du bilan consolidé d'Eutelsat Communications aux 30 juin 2014 et 30 juin 2015 figure dans les comptes consolidés en annexe.

Bilan consolidé simplifié (en millions d'euros)

ACTIF	30 juin 2014	30 juin 2015
Actifs non courants dont		
Écart d'acquisition	1 103,9	1 165,0
Immobilisations incorporelles	798,8	809,4
Satellites et autres immobilisations corporelles, nets	3 232,1	3 458,8
Immobilisations corporelles en cours	847,8	1 104,0
Titres des Sociétés mises en équivalence	271,9	282,2
Autres actifs non courants	47,1	35,7
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	6 301,6	6 855,1
Actifs courants dont		
Créances clients et comptes rattachés	323,3	309,3
Autres actifs courants	87,8	74,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	293,2	420,3
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	704,3	803,8
TOTAL ACTIF	7 005,9	7 658,9

PASSIF	30 juin 2014	30 juin 2015
Capitaux Propres dont		
Capital social	220,1	227,0
Primes liées au capital	453,2	594,1
Réserves, résultats consolidés et participation ne donnant pas le contrôle	1 357,4	1 712,9
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 030,7	2 533,9
Passifs non courants dont		
Dettes auprès des établissements de crédit	3 813,6	3 663,3
Autres passifs financiers non courants	303,8	597,6
Passifs d'impôts différés	338,0	297,4
Autres Passifs non courants	86,5	109,2
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	4 542,1	4 667,5

Passifs courants dont		
Dettes auprès des établissements de crédit courantes	49,4	64,5
Autres passifs financiers courants	34,6	39,9
Dettes sur immobilisations	52,8	21,6
Dettes fournisseurs	75,9	69,0
Autres dettes courantes	202,5	228,6
Autres passifs courants	17,9	33,9
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	433,1	457,5
TOTAL PASSIF	7 005,9	7 658,9

6.3 Compte de résultat consolidé simplifié d'Eutelsat Communications

IFRS (en millions d'euros)	Exercice de 12 mois clos le	
	30 juin 2014	30 juin 2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 347,9	1 476,4
Coûts des opérations*	(96,3)	(104,7)
Frais commerciaux et administratifs*	(218,4)	(240,0)
Dotation aux amortissements	(401,3)	(466,5)
Autres produits opérationnels	20,2	-
Autres charges opérationnelles	(28,7)	(3,7)
Résultat opérationnel	623,4	661,5
Résultat financier	(132,3)	(116,0)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	14,9	18,8
Résultat net avant impôts	506,0	564,3
Impôts sur les sociétés	(189,8)	(194,1)
RESULTAT NET CONSOLIDE	316,2	370,2
Résultat net attribuable du Groupe	303,2	355,2
Part attribuable aux intérêts minoritaires	13,1	15,0

*Le groupe a procédé à des réaffectations analytiques, et reclassé ses chiffres comparatifs

6.3.1 Évolution des charges opérationnelles au 30 juin 2015

Nous vous rappelons que les **coûts des opérations** incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance Vie en Orbite des satellites :

- Les **coûts de personnel**. Ils incluent les salaires et les charges salariales du personnel chargé de l'approvisionnement, de l'exploitation et de la maintenance des satellites (y compris la participation légale des salariés du Groupe) ;

- Les **coûts d'exploitation et de contrôle des satellites**. Ces coûts correspondent aux frais de fonctionnement des stations terrestres et aux coûts d'équipement, qui comprennent notamment la télémétrie, le contrôle, le positionnement, la gestion de la charge utile, la maintenance des logiciels et les équipements des centres de contrôle des satellites, ainsi que la supervision et la gestion du trafic. Le montant de ces coûts est fonction du nombre de satellites et des familles de satellites exploités, du repositionnement éventuel de satellites, ainsi que du nombre et du type de services offerts. Ces coûts incluent également les charges de sous-traitance des opérations de télémétrie, de contrôle et de suivi pour un certain nombre de satellites en orbite. De plus, Eutelsat S.A. a conclu des contrats de prestation de services relatifs au contrôle des systèmes de communications par satellite.
- Les **Primes d'assurance Vie en Orbite des satellites** : l'assurance Vie en Orbite d'un satellite prend généralement effet à l'expiration de la police d'assurance lancement (généralement un an après le lancement du satellite). Lorsque le Groupe souscrit une assurance lancement prévoyant une couverture Vie en Orbite, les primes relatives aux périodes postérieures au premier anniversaire de la date de lancement sont traitées comme des coûts d'assurance Vie en Orbite. La quasi-totalité des satellites en orbite appartenant au Groupe est assurée pour des montants définis en vertu d'un régime d'assurance structuré par tranches. Selon la politique de gestion des risques choisie, et en fonction des conditions générales du marché de l'assurance spatiale, les frais liés aux primes d'assurance peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les **frais commerciaux et administratifs** incluent notamment :

- les coûts du personnel administratif et commercial (y compris la participation légale) ;
- les dépenses de marketing, telles que les dépenses publicitaires et de co-marketing avec des clients distributeurs et utilisateurs ;
- les frais généraux liés aux loyers des locaux, aux études externes et à la logistique ;
- les dépenses liées au développement et à la commercialisation de nouveaux produits ;
- une partie des taxes d'exploitation ;
- et les provisions sur les créances clients ou autres créances.

La C.E.T (Contribution Economique Territoriale) est répartie entre les coûts des opérations et les frais commerciaux et administratifs (sur la base des effectifs correspondant).

Les coûts des opérations et les frais commerciaux et administratifs représentent au total 23,3% du chiffre d'affaires 2014-2015 (proportion similaire l'année précédente) Leur augmentation de 9,5% par rapport à l'exercice précédent traduit notamment :

- l'effet en année pleine de l'intégration de Satmex,
- la croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant,
- la légère augmentation des provisions pour créances douteuses
- la continuation d'une stricte politique de contrôle rigoureux des coûts du Groupe.

6.3.2 Dotations aux amortissements et autres charges ou produits opérationnels

Les dotations aux amortissements correspondent principalement à l'amortissement des satellites et installations terrestres, ainsi qu'à l'amortissement des actifs incorporels « Contrats clients et relations associés » ; ce dernier poste représentant une dotation de 56,2 millions d'euros pour l'exercice 2014-2015.

Elles constituent le poste de charges le plus important du Groupe.

Au 30 juin 2015, la hausse de 65,2 millions d'euros des dotations aux amortissements à 466,5 millions d'euros reflète essentiellement l'impact de la nouvelle capacité entrée en service (Express-AT1, Express-AT2 et EUTELSAT 3B) ainsi que l'effet en année pleine de la consolidation d'Eutelsat Americas (Satmex).

Les « Autres produits et charges opérationnels » s'établissent à (3,7) millions d'euros au 30 juin 2015 contre (8,5) million d'euros au 30 juin 2014. Pour l'exercice 2014-2015, elles représentent essentiellement des provisions et des coûts liés à des litiges. Pour l'exercice 2013-2014, les autres produits et charges opérationnels reflétaient principalement l'effet net des cessions de Solaris Mobile Ltd (à EchoStar Corp.) et d'Eutelsat visAvison GmbH (à M7A Group S.A.), des honoraires liés notamment à l'acquisition de Satmex.

6.3.3 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au chiffre d'affaires diminué du coût des opérations, des frais commerciaux et administratifs et des dotations aux amortissements et autres charges et produits opérationnels.

Au 30 juin 2015, le résultat opérationnel s'élève à 661,5 millions d'euros, en hausse de 6,1% et représente 44,8% du chiffre d'affaires (contre 46,2% au 30 juin 2014).

6.3.4 Résultat financier

Le résultat financier se traduit par une charge de 116,0 millions d'euros au 30 juin 2015, contre une charge de 132,3 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

Cette évolution reflète principalement :

- d'une part un effet net de change positif pour 21,3 millions d'euros (contre une contribution négative de -7,4 millions d'euros l'an dernier) et
- d'autre part l'effet année pleine de l'obligation émise en décembre 2013.

6.3.5 Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt a augmenté de 2,3% au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015 pour s'établir à 194,1 millions d'euros contre 189,8 millions d'euros au 30 juin 2014, alors que le résultat avant impôt a progressé de 11,5%, à 564,3 millions d'euros.

Le taux d'impôt effectif est ainsi en baisse, à 35,6% en 2014-2015 contre 38,6% en 2013-2014. Ceci reflète principalement l'activation de déficits reportables en Amérique Latine. La charge d'impôt au titre de l'exercice 2013-2014 incluait en outre le règlement d'un contrôle fiscal pour 5,6 millions d'euros.

6.3.6 Résultat des sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence ressort à 18,8 millions d'euros contre 14,9 millions d'euros au titre de l'exercice 2013-2014, essentiellement grâce à la croissance de la contribution d'Hispasat.

6.3.7 Résultat net consolidé

Au 30 juin 2015, le résultat net consolidé ressort ainsi à 370,2 millions d'euros contre 316,2 millions d'euros au 30 juin 2014.

6.3.8 Résultat net attribuable au Groupe

Après prise en compte des intérêts minoritaires à hauteur de 15,0 millions d'euros, le résultat net attribuable au Groupe s'établit ainsi à 355,2 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 303,2 millions d'euros au 30 juin 2014, soit une croissance de plus de 17%.

6.4 Liquidité et ressources financières du Groupe

Les besoins de liquidités du Groupe incluent principalement le financement de la construction et du lancement de satellites, le service de sa dette et le financement de ses besoins en fonds de roulement.

La principale ressource financière du Groupe est constituée des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles d'Eutelsat S.A. Le Groupe dispose de ressources financières supplémentaires du fait des lignes de crédit qui lui ont été accordées (emprunts bancaires et obligataires).

6.4.1 Situation de l'endettement net¹⁵ du Groupe

Au 30 juin 2015, l'endettement net total du Groupe s'élève à 3 841 millions d'euros, et comprend principalement : (i) 600 millions d'euros d'emprunts tirés dans le cadre du crédit d'Eutelsat Communications, (ii) 2 880 millions d'euros d'emprunts obligataires émis par Eutelsat S.A., (iii) 667 millions d'euros de dette liée aux contrats de financement de satellites ; (iv) 115 millions d'euros au titre de la part change de la juste valeur du Cross Currency Swap, et (v) 420 millions d'euros de disponibilités et valeurs mobilières de placement (net des soldes créditeurs des banques).

Le Groupe dispose à cette date de 650 millions d'euros non tirés, au titre de ses différentes lignes de crédit.

Le tableau ci-dessous décrit les principales facilités de crédits du Groupe au 30 Juin 2015 :

(en millions d'euros)	Montant accordé	Montant utilisé	Échéance
Crédit <i>in fine</i> 2020 Eutelsat Communications	600	600	31 mars 2020
Crédit renouvelable Eutelsat Communications	200	-	31 mars 2020
Emprunt obligataire 2017 Eutelsat S.A.	850	850	27 mars 2017
Emprunt obligataire 2019 Eutelsat S.A.	800	800	14 janvier 2019
Emprunt obligataire 2020 Eutelsat S.A.	930	930	13 janvier 2020
Crédit renouvelable Eutelsat S.A.	450	-	13 septembre 2018
Emprunt obligataire 2022 Eutelsat S.A.	300	300	10 octobre 2022
Crédit export US Ex-Im	51	46	15 novembre 2021
Crédit export ONDD 1	122	106	30 juin 2024
Crédit export ONDD 2	87	81	31 août 2024
Contrats de location de longue durée	-	434	*
Part change du cross-currency swap	-	115	13 janvier 2020
TOTAL	-	4 262	

*voir note 19.2 de l'annexe aux comptes consolidés

Il n'y a pas eu de tirage sur les lignes de crédit revolving du Groupe pendant l'exercice clos le 30 juin 2015. Les taux d'intérêt effectifs du crédit *in fine*¹⁶ Eutelsat Communications sont de 2,11% et de 4,23% après prise en compte des effets de couverture et le taux d'intérêt effectif des obligations émises par Eutelsat S.A. est de 4,35% pour celles arrivant à échéance en mars 2017, de 5,17% pour celles arrivant à échéance en janvier 2019, de 2,87% pour celle arrivant à échéance en janvier 2020 et de 3,34% pour celles arrivant à échéance en octobre 2022.

¹⁵ L'endettement net du Groupe comprend l'ensemble des dettes bancaires et emprunt obligataire ainsi que les dettes liées aux contrats de location financement de satellites diminué des disponibilités et valeurs mobilières de placement (voir notes 16 et 17 des comptes consolidés en annexe).

¹⁶ le crédit *in fine* a été remboursé au cours de l'exercice et le taux d'intérêt effectif présenté ici correspond à la charge d'intérêt effective sur ces deux emprunts successifs au cours de l'exercice

Au 30 juin 2015, l'endettement bancaire du Groupe portait intérêts à taux variable (en général EURIBOR plus marges) et la partie endettement obligataire et le crédit export US Ex-Im portaient intérêts à taux fixe.

6.4.2 Description des instruments financiers en vigueur au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015

Principales évolutions au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015

En mars 2015, Eutelsat Communications a procédé au refinancement anticipé de l'emprunt bancaire in fine d'un montant de 800 millions d'euros qui arrivait à échéance en décembre 2016. Le refinancement a été réalisé au travers des opérations suivantes :

- Un nouvel emprunt in fine d'un montant de 600 millions d'euros arrivant à échéance en mars 2020 (avec deux extensions possibles d'une année chacune sous réserve de l'accord des prêteurs),
- Le remboursement anticipé d'un montant de 200 millions d'euros en utilisant la trésorerie disponible

Par la même occasion, le groupe a renégocié une ligne de crédit revolving de 200 millions d'euros d'une durée de cinq ans (avec deux extensions possibles d'une année chacune sous réserve de l'accord des prêteurs), qui remplace la précédente ligne de crédit du même montant et arrivant à échéance en décembre 2016.

Ces opérations permettent d'allonger la maturité moyenne de la dette du Groupe et vont générer des économies de charges financières de l'ordre de 15 millions d'euros avant impôt en année pleine (hors commission de mise en place et instruments de couverture). Par ailleurs elles ont donné lieu à l'amortissement accéléré des commissions relatives au précédent emprunt bancaire qui a impacté le résultat financier de l'exercice clos le 30 juin 2015 à hauteur de -4,1 millions d'euros.

Lignes de crédit et emprunts obligataires d'Eutelsat S.A. :

La structure de financement d'Eutelsat S.A. se présente comme suit:

- une émission obligataire de 850 millions d'euros le 26 mars 2010 pour une durée de sept ans arrivant à maturité le 27 mars 2017 sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg («l'Emprunt Obligataire 2017»). L'emprunt obligataire 2017 porte un coupon annuel de 4,125% émis à 99,232% et remboursable in fine à 100% du montant total principal.
- une émission obligataire de 800 millions d'euros le 7 décembre 2011 pour une durée de sept ans arrivant à maturité le 14 janvier 2019 sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg («l'Emprunt Obligataire 2019»). L'emprunt obligataire 2019 porte un coupon annuel de 5,000% émis à 99,186% et remboursable *in fine* à 100% du montant total principal.
- une émission obligataire de 300 millions d'euros le 1er octobre 2012 pour une durée de dix ans arrivant à maturité le 10 octobre 2022 sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg («l'Emprunt Obligataire 2022»). L'emprunt obligataire 2022 porte un coupon annuel de 3,125% émis à 99,148% et remboursable *in fine* à 100% du montant total principal.
- une émission obligataire de 930 millions d'euros le 9 décembre 2013 pour une durée de six ans arrivant à maturité le 13 janvier 2020 sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg («l'Emprunt Obligataire 2020»). L'emprunt obligataire 2020 porte un coupon annuel de 2,625% émis à 99,289 % et remboursable *in fine* à 100% du montant total principal.
- Un crédit export avec l'US-Ex-Im d'un montant total de 66 millions de dollars U.S. tiré à hauteur de 51 millions de dollars U.S. au 30 juin 2015. Ce crédit, arrivant à échéance le 15 novembre 2021, et remboursable en 17 échéances semestrielles à compter de novembre 2013, porte intérêt à taux fixe de 1,71%.
- Deux crédits exports couverts par l'Office national du dueroire (ONDD) d'un montant total de 209 millions d'euros tirés à hauteur de 187 millions d'euros au 30 juin 2015. Ces crédits d'une maturité de 11,5 ans et arrivant à échéance le 30 juin 2024 et le 31 août 2024, seront remboursables en 17 échéances semestrielles à compter de

juin 2016 et août 2016. Le premier, d'un montant de 121 millions d'euros tiré à hauteur de 106 millions d'euros, et portant intérêt à 2,07% (taux basé sur l'EURIBOR 6 mois calculé au jour de la signature) servira à financer la construction d'un satellite. Le second, d'un montant de 87 millions d'euros et tiré à hauteur de 81 millions d'euros, et portant intérêt à 2,23% (taux basé sur l'EURIBOR 6 mois calculé au jour de la signature) servira à financer la construction d'un lanceur.

- Une ligne de crédit revolving de 450 millions d'euros conclue le 13 septembre 2013 pour une durée de cinq ans. Les tirages d'une durée maximale de six mois sont rémunérés au taux EURIBOR (ou LIBOR pour les tirages libellés en dollars) majoré d'une marge comprise entre 0,40% et 1,70% en fonction de la note à long terme attribuée par Standard & Poor's à Eutelsat S.A. La marge initiale s'établit à 0,70%. Une commission de non-utilisation est versée représentant 35% de la marge applicable susmentionnée. Enfin, le contrat prévoit la perception d'une commission d'utilisation de 0,10% si la ligne de crédit revolving est utilisée à moins de 33,33%, de 0,20 % si l'utilisation est supérieure ou égale à 33,33% mais inférieure à 66,67% et de 0,35% au-delà. En outre, en vertu de ce contrat de crédit, Eutelsat S.A. est tenue de maintenir un rapport entre endettement total net et EBITDA annualisé (tels que ces termes sont définis contractuellement et basé sur les comptes consolidés du sous-groupe Eutelsat S.A. présentés en normes IFRS) inférieur ou égal à 3,75 pour 1 (ratio qui est apprécié au 30 juin et au 31 décembre de chaque année).

Les contrats de crédit et les émissions obligataires ne comportent ni garantie du Groupe ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs mais comportent des clauses restrictives, sous réserve d'exceptions usuelles contenues dans les contrats de prêts, limitant la capacité d'Eutelsat S.A. et de ses filiales, notamment à :

- consentir des sûretés ;
- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des prêts et réaliser des investissements ;
- s'engager dans des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées à l'intérieur du Groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) ;
- modifier la nature de l'activité de la Société et de ses filiales.

Les emprunts prévoient la possibilité pour chaque prêteur partie aux contrats de crédit ou aux émissions obligataires de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de dégradation des notations respectivement d'Eutelsat S.A. ou des obligations émises par Eutelsat S.A. résultant d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'un changement de contrôle d'Eutelsat Communications (hors prise de contrôle par les actionnaires de référence du Groupe). Cette disposition ne s'applique pas pour les réorganisations au sein du Groupe.

Les contrats de crédit comportent un engagement de conserver des polices d'assurance Lancement plus un an pour tout satellite localisé à 13° Est et, pour tout satellite localisé à une autre position orbitale, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

Les frais d'émission supportés lors des émissions obligataires ont été étalés pendant la durée des emprunts. Les frais restant à étaler au titre des primes d'émission au 30 juin 2015 s'élevaient à 11,7 millions d'euros.

Lignes de crédit d'Eutelsat Communications S.A. :

La structure de financement d'Eutelsat Communications S.A. se présente comme suit :

- Un emprunt *in fine* (*Term Loan*) d'un montant de 600 millions d'euros arrivant à échéance en mars 2020 (avec deux extensions possibles d'une année chacune sous réserve de l'accord des prêteurs), rémunéré à un taux EURIBOR plus une marge comprise entre 0,65 % et 1,40 % qui est fonction des notes à long terme attribuées par Standard & Poor's (S&P) à Eutelsat Communications S.A. La marge initiale s'établit à 0,90%. Les périodes

d'intérêts sont des périodes de trois mois débutant le 10 septembre, le 10 décembre, le 10 mars et le 10 juin de chaque année civile, à l'exception des deux premières périodes qui ont été inférieures à trois mois.

- une ligne de crédit *revolving* de 200 millions d'euros (non tirée au 30 juin 2015) conclue en mars 2015 d'une durée de cinq ans (avec deux extensions possibles d'une année chacune sous réserve de l'accord des prêteurs). Les tirages d'une durée maximale de six mois sont rémunérés au taux EURIBOR (ou LIBOR pour les tirages libellés en dollars) majoré d'une marge comprise entre 0,25% et 1,00% en fonction des notes à long terme attribuées par S&P à Eutelsat Communications S.A. La marge initiale s'établit à 0,50%. Une commission de non utilisation est versée représentant 35% de la marge applicable susmentionnée. Enfin, le contrat prévoit la perception d'une commission d'utilisation de 0,10% si la ligne de crédit *revolving* est utilisée à moins de 33,33%, de 0,20% si l'utilisation est supérieure ou égale à 33,33% mais inférieure à 66,67% et de 0,35% au-delà.

Les contrats de crédit ne comportent ni garantie de filiales d'Eutelsat Communications, ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs. Ces contrats de crédit comportent certaines clauses restrictives, sous réserve d'exceptions usuelles contenues dans les contrats de prêts (voir Note 16 - Dettes financières des comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2015 pour plus d'informations sur les conditions restrictives et les limitations fixées par ces contrats de prêt). Le contrat prévoit la possibilité pour chaque prêteur partie au contrat de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de changement du contrôle d'Eutelsat Communications et/ou d'Eutelsat S.A. ou en cas d'action de concert.

Par ailleurs, Eutelsat Communications s'est engagée à détenir, directement ou indirectement, pendant toute la durée d'emprunt 95% du capital et de droits de vote d'Eutelsat S.A.

Les contrats de crédit comportent un engagement de conserver des polices d'assurance Lancement plus un an pour tout satellite localisé à 13° Est et, pour tout satellite localisé à une autre position orbitale, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

Eutelsat Communications est tenue de maintenir un rapport entre l'endettement total net et EBITDA annualisé (tels que ces termes sont définis contractuellement et basé sur les comptes consolidés du Groupe présentés en normes IFRS) inférieur ou égal à 3,75 pour 1 (ratio qui est apprécié au 30 juin et au 31 décembre de chaque année). Concernant le nouveau Crédit in Fine signé en mars 2015, le rapport entre l'endettement total net et EBITDA doit rester inférieur ou égal à 4,0 pour 1.

Les frais d'émission supportés lors de la mise en place du crédit *in fine* sont étalés pendant la durée des emprunts. Les frais restant à étaler au 30 juin 2015 s'élevaient à 2,9 millions d'euros.

6.5 Instruments financiers

Le Groupe est exposé au risque de marché, notamment en ce qui concerne le risque de change et de taux d'intérêt. La Direction gère activement ces expositions aux risques. Pour y faire face le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change.

La politique du Groupe vise à recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer ces expositions aux risques et respecter ses covenants financiers. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir.

Ces risques sont décrits dans les Facteurs de Risques situés à la partie 12 au présent rapport.

6.6 Litiges

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et des litiges commerciaux. Le Groupe a donc exercé son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus, et a constitué une provision dès lors qu'il

s'attend à une sortie probable de ressources (voir note 22 - Provisions). Dans les cas jugés sans fondement ou trop peu étayés, aucune provision n'a été comptabilisée.

Suite à une violation substantielle par ViaSat Brasil, le Groupe a résilié son contrat signé avec ViaSat Brasil portant sur l'utilisation de la charge utile en bande Ka du satellite EUTELSAT 3B. La capacité a été reprise par un autre client.

ViaSat Brasil demande réparation à Eutelsat auprès du tribunal de commerce de Rio de Janeiro. Eutelsat conteste vigoureusement cette demande.

A ce stade, le Groupe est confiant sur le bien-fondé de sa position et n'a pas enregistré de provision.

7 COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2015 - INFORMATIONS FINANCIERES

7.1 Principes comptables et financiers

Les comptes annuels au 30 juin 2015 sont établis en conformité avec les dispositions de Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base : (i) la continuité de l'exploitation, (ii) l'indépendance des exercices, (iii) la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et (iv) conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

7.2 Activité et événements de la Société au cours de l'exercice

La Société a un rôle de holding : son rôle est donc le pilotage financier et stratégique du Groupe Eutelsat et la Société n'a pas d'activité opérationnelle autre.

7.3 Extraits du Bilan et Compte de résultat de la Société au 30 juin 2015

Le détail du Bilan et du Compte de résultat de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2015 est présenté dans les comptes annuels en annexe 2 au présent rapport.

7.3.1 Bilan simplifié au 30 juin 2015 - Comptes annuels

ACTIF		
(En millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Immobilisations financières	2 446,4	2 446,9
Total de l'actif à long terme	2 446,4	2 446,9
Total de l'actif circulant	133,7	86,6
Compte de régularisation	6,1	3,0
TOTAL ACTIF	2 586,1	2 536,5
PASSIF		
	30 juin 2014	30 juin 2015
Capital social (226,972,338 actions ordinaires d'un nominal de 1 euro par action au 30 juin 2015)	220,1	227,0
Primes liées au capital	453,2	594,1
Réserve légale	22,0	22,7
Report à nouveau	763,5	816,7
Résultat de l'exercice	279,6	259,1
Provisions réglementées	0,5	0,5
Total des capitaux propres	1 738,9	1 919,9
Provisions pour risques et charges	0,8	0,9
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	801,6	600,8
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Total des dettes financières	801,6	600,8
Total des dettes d'exploitation	44,7	14,9
TOTAL PASSIF	2 586,1	2 536,5

Au 30 juin 2015, les immobilisations financières se composent essentiellement des éléments suivants :

- Titres de participations, soient 500 000 actions d'Eutelsat Communications Finance SAS pour un montant de 2 401,5 millions d'euros et 7 248 478 actions d'Eutelsat S.A. pour un montant total de 39,2 millions d'euros ;

- Les actions de la Société auto-détenues au 30 juin 2015 dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec Exane BNP PARIBAS correspondent à 53 000 actions, pour un montant de 1,6 millions d'euros.
- les SICAV de trésorerie détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour un montant de 4,7 millions d'euros au 30 juin 2015.

L'évolution des capitaux propres au cours de l'exercice est décrite en détail dans la note 7 des comptes annuels en annexe 2.

De plus amples informations concernant les opérations de financement de la Société sont données dans la note 9 – Dettes Financières des comptes annuels en annexe 2 du présent rapport.

7.3.2 Compte de résultat simplifié au 30 juin 2015 - Comptes annuels

(En millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Chiffre d'affaires.....	1,5	1,6
Reprise de provisions et transferts de charges.....	0,1	3,3
Total des produits d'exploitation.....	1,6	4,9
Autres achats et charges externes.....	7,0	10,5
Impôts, taxes et versements assimilés.....	0,8	0,0
Salaires et traitements.....	1,4	1,9
Charges sociales	0,4	0,7
Dotations aux amortissements et aux provisions.....	2,5	6,1
Autres charges	0,6	0,6
Total des charges d'exploitation.....	12,6	19,8
Résultat d'exploitation.....	(11,1)	14,9
Produits financiers.....	303,6	282,9
Charges financières.....	27,6	24,3
Résultat financier.....	275,9	258,6
Résultat exceptionnel.....	1,7	0,0
Impôt sur les bénéfices.....	(13,0)	(15,3)
RESULTAT NET.....	279,6	259,1

Le résultat net de la Société se traduit par un profit de 259,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2015 contre 279,6 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. L'évolution du résultat net reflète principalement la baisse des produits financiers compte tenu de la diminution du dividende perçu de la filiale Eutelsat Communications Finance S.A.

8 OBJECTIFS DU GROUPE

Note : Le cadre de communication des objectifs financiers a évolué. La croissance du chiffre d'affaires et la marge d'EBITDA sont désormais indiquées pour l'exercice en cours et pour l'exercice suivant, alors qu'était auparavant indiquée la croissance pour l'exercice en cours et la moyenne pour les deux exercices suivants. La communication de toutes les autres composantes des objectifs est inchangée.

Le précédent objectif était une croissance du chiffre d'affaires de plus de 5% en moyenne pour les exercices 2015-2016 et 2016-2017, à taux de change constant et hors revenus non-récurrents, sur la base d'un plan de déploiement nominal initial.

Suite notamment aux récents échecs au lancement de deux lanceurs, ce plan de déploiement a dû être révisé, avec des délais de lancement pour EUTELSAT 9B, EUTELSAT 36C et EUTELSAT 65 West A.

Sur la base du nouveau calendrier nominal de déploiement des satellites en cours d'approvisionnement, le Groupe vise une croissance du chiffre d'affaires à taux de change constant et hors revenus non-récurrents comprise entre 2 et 3% pour l'exercice 2015-2016, qui reflète également l'impact des renégociations avec les clients Russes et la conjoncture difficile pour les Services aux gouvernements. Pour l'exercice 2016-2017, une accélération de la croissance est attendue, avec un objectif qui se situe entre 4 et 6%, compte tenu de l'entrée en service de nouvelles capacités malgré le retard d'EUTELSAT 65 West A.

L'objectif de marge d'EBITDA est maintenu au-dessus de 76,5% pour chaque exercice jusqu'au 30 juin 2017.

Le Groupe entend poursuivre une politique d'investissement ciblée sur les régions de plus forte croissance d'Amérique latine, de Russie, du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Asie-Pacifique. Il investira un montant annuel moyen d'environ 500 millions d'euros¹⁷ pour chacun des trois exercices d'ici le 30 juin 2018.

Le Groupe entend maintenir une solide structure financière pour étayer sa note de crédit de qualité « Investissement ». Sur le long terme, le Groupe vise un ratio d'endettement net sur EBITDA inférieur à 3,3x.

Le Groupe confirme sa volonté d'associer ses actionnaires aux fruits de la croissance avec un ratio de distribution annuel compris entre 65% et 75% de son Résultat net attribuable au Groupe.

* * *
* *

Ces objectifs reposent notamment sur les hypothèses suivantes : (i) lancement et mise en service réussis et selon le calendrier considéré par le Groupe des satellites en cours d'approvisionnement sur chacune des années de la période, (ii) poursuite d'une croissance de la demande satellitaire en Europe occidentale et dans les marchés en forte croissance à des conditions tarifaires satisfaisantes, (iii) maintien de la capacité opérationnelle existante de la flotte du Groupe, (iv) absence de tout incident concernant l'un des satellites en orbite, (v) poursuite d'une politique de maîtrise des coûts opérationnels et de leur évolution, (vi) maintien des conditions générales du marché de l'assurance spatiale et de l'industrie spatiale (vii) développement d'une demande soutenue pour des services d'accès Internet haut débit, en particulier pour le grand public.

Les objectifs, déclarations et informations prospectives résumés ci-dessus sont notamment fondés sur les données, hypothèses et estimations énoncées ci-avant et considérées comme raisonnables par Eutelsat Communications à la date du présent rapport.

Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par

¹⁷ Ce montant couvre les immobilisations et les paiements au titre des facilités de crédit à l'exportation et des contrats de location de longue durée sur des capacités tierces.

nature, ces données, hypothèses et estimations, ainsi que l'ensemble des éléments pris en compte pour la détermination desdits objectifs, déclarations et informations prospectives, pourraient s'avérer erronés ou ne pas se réaliser, et sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiés en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire.

En outre, certaines de ces données, hypothèses et estimations émanent ou reposent, en tout ou partie, sur des appréciations ou des décisions des organes sociaux d'Eutelsat Communications, qui pourraient évoluer ou être modifiées dans le futur. De plus, la réalisation de certains risques décrits dans le chapitre « Principaux Risques » ci-après pourrait avoir un impact défavorable sur les activités du Groupe et sur la réalisation des objectifs, déclarations et informations prospectives énoncés ci-dessus.

9.1 Absence de Contrôle de la Société

Voir le Rapport du Président du Conseil d'administration en annexe 5 du présent rapport.

9.2 Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Voir le Rapport du Président du Conseil d'administration en annexe 5 du présent rapport.

9.3 Éléments pouvant avoir un impact en cas d'offre publique

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions et il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord entre actionnaires qui peut entraîner des restrictions au transfert d'actions ou à l'exercice des droits de vote.

À la date du présent rapport, la Société n'a pas connaissance d'accord, de pacte entre actionnaires de la Société, ni de clause d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de la Société et portant sur au moins 0,5% du capital ou des droits de vote de la Société.

Voir également paragraphes 9.9.3, 9.10.1, 9.10.2 et 11.9 et Annexe 5.

9.4 Les modifications intervenues au sein de la composition du Conseil d'Administration

Voir le Rapport du Président du Conseil d'administration en annexe 5 du présent rapport.

9.5 La mission du Conseil d'Administration

Voir le Rapport du Président du Conseil d'administration en annexe 5 du présent rapport.

9.6 Les Comités du Conseil d'Administration

Voir le Rapport du Président du Conseil d'administration en annexe 5 du présent rapport.

9.7 Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de la loi n°2003-706 du 1er août 2003 modifiant la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, il nous appartient de vous informer du montant global des rémunérations (y compris avantages en nature) versées aux membres des organes sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015 (Voir les annexes des états financiers consolidés pour de plus amples informations).

Le montant des jetons de présence soit 855 000 euros, n'a pas été modifié depuis l'Assemblée générale du 8 novembre 2011.

Les projets de résolutions arrêtés par le Conseil d'administration de la Société le 29 juillet 2015 qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 5 novembre 2015 ne prévoient pas non plus de modifier ce montant.

Concernant les règles de répartition des jetons de présence aux administrateurs :

Les règles de répartition des jetons de présence telles que figurant dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration tiennent compte, de manière prépondérante, de la participation effective des membres aux réunions du Conseil et des Comités, conformément à l'article 21.1 du Code AFEP-MEDEF :

- Conseil d'administration :
 - part fixe annuelle de 15 000 euros par administrateur (augmentée à 30 000 euros pour le Vice-président et 45 000 euros pour le Président) ;
 - complément annuel de 10 000 euros pour tout administrateur de nationalité étrangère et résidant hors de France ;
 - part variable de 4 000 euros par administrateur et par réunion, dans une limite de 30 000 euros par an.
- Comité d'Audit :
 - part fixe annuelle de 4 000 euros par membre du Comité (augmentée à 14 000 euros pour le Président du Comité) ;
 - part variable de 3 000 euros par membre du Comité et par réunion du Comité dans une limite de 9 000 euros par an.
- Comité de Gouvernance, de Sélections et des Rémunérations :
 - part fixe annuelle de 3 000 euros par membre du Comité (augmentée à 8 000 euros pour le Président du Comité) ;
 - part variable de 2 000 euros par membre du Comité et par réunion du Comité, dans une limite de 5 000 euros par an.

Le Président-directeur général a renoncé à son droit de percevoir des jetons de présence.

Les jetons de présence dus aux administrateurs sont payés une fois par an et versés au début de l'exercice suivant.

Le montant total brut des jetons de présence dus aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015 par la Société et les sociétés qu'elle contrôle s'est élevé à 491 000 euros.

Les montants bruts dus aux administrateurs en fonction à la clôture du présent exercice, au cours des deux derniers exercices sont détaillés en annexe au présent rapport.

9.8 Liste des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés françaises et étrangères pour les membres du Conseil d'Administration au 30 juin 2015

Nom, prénom et adresse professionnelle	Mandat	Date de première nomination/cooptation et date d'échéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Eutelsat au cours des 5 dernières années	Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Eutelsat au cours des 5 dernières années
Michel de Rosen Eutelsat Communications 70, rue Balard 75015 Paris	Administrateur, Président du Conseil d'administration (depuis le 16 septembre 2013) et Directeur général	<i>1^{re} nomination/cooptation :</i> 10 novembre 2009 (en qualité d'administrateur et Directeur général)	<i>Mandats et fonctions en cours :</i> En France : – Administrateur (Président du Conseil d'administration depuis le 16 septembre 2013) et Directeur général d'Eutelsat S.A. – Représentant d'Eutelsat S.A., Président d'Eutelsat VAS S.A.S. Hors de France : – Administrateur et Président d'Eutelsat Inc. (États-Unis) – Administrateur d'Eutelsat International Ltd (Chypre) – Administrateur de Satelites Mexicanos S.A. de C.V. (Mexique) depuis le 1er janvier 2014	<i>Mandats et fonctions en cours :</i> En France : – Administrateur de Pharnext Hors de France : – Administrateur d'Hispatat S.A. (Espagne) – Administrateur d'ABB Ltd (Suisse)
		<i>Échéance du mandat :</i> Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016	<i>Mandats et fonctions échus :</i> En France : – Directeur général délégué de la Société et d'Eutelsat S.A. Hors de France : – Administrateur de Skylogic S.p.A. (Italie) – Administrateur de Holdsat Mexico SAPI de C.V. (Mexique) absorbée par Satelites Mexicanos S.A. de C.V. (Mexique) le 31 juillet 2014	<i>Mandats et fonctions échus :</i> Hors de France : – Administrateur de Solaris Mobile Ltd (Irlande)
Lord John Birt Eutelsat Communications 70, rue Balard 75015 Paris	Vice-président du Conseil d'administration	<i>1^{re} nomination/cooptation :</i> 10 novembre 2006 (en qualité d'administrateur)	<i>Mandats et fonctions en cours :</i> NA	<i>Mandats et fonctions en cours :</i> Hors de France : – Administrateur non exécutif de Shopvolution (Royaume-Uni) – Président du Comité Consultatif Investisseur de Terra Firma (Royaume-Uni) – Président de Host Europe (Royaume-Uni) – Membre de la Chambre des Lords
		<i>Échéance du mandat :</i> Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015	<i>Mandats et fonctions échus :</i> NA	<i>Mandats et fonctions échus :</i> En France : En France : – Consultant pour Capgemini Hors de France : – Président de Maltby Capital Ltd (Royaume-Uni) – Administrateur non exécutif d'Infinis Ltd (Royaume-Uni) – Président de Paypal Europe (Luxembourg)

Jean-Paul Brillaud Eutelsat Communications 70, rue Balard 75015 Paris	Administrateur	<i>1^{re} nomination/cooptation :</i> 8 novembre 2011	<i>Mandats et fonctions en cours :</i> En France : - Administrateur d'Eutelsat S.A.	<i>Mandats et fonctions en cours :</i> En France : Président de KerSat SAS
		<i>Échéance du mandat :</i> Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015	<i>Mandats et fonctions échus :</i> En France : - Directeur général délégué de la Société et d'Eutelsat S.A. Hors de France : - Membre du Conseil de surveillance d'Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH (Allemagne) - Administrateur d'Eutelsat Inc. (États-Unis)	<i>Mandats et fonctions échus :</i> Hors de France : - Administrateur d'Hispatat S.A. (Espagne) - Administrateur de Solaris Mobile Ltd (Irlande)
Bpifrance Participations (depuis le 12 juillet 2013, antérieurement : Fonds Stratégique d'Investissement) Représenté par : Jean d'Arthuys (depuis le 25 février 2014) 6/8 boulevard Haussmann 75009 Paris	Administrateur	<i>1^{re} nomination/cooptation :</i> 17 février 2011 (Fonds Stratégique d'Investissement)	<i>Mandats et fonctions en cours du représentant permanent, Jean d'Arthuys :</i> En France : - Représentant permanent de Bpifrance Participations, administrateur d'Eutelsat S.A.	<i>Mandats et fonctions en cours du représentant permanent, Jean d'Arthuys :</i> En France : - Représentant permanent de Bpifrance Participations - Administrateur de Soprol - Administrateur et membre du Comité Exécutif de Bpifrance Participations
		<i>Échéance du mandat :</i> Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018	<i>Mandats et fonctions échus du représentant permanent, Jean d'Arthuys :</i> NA	<i>Mandats et fonctions échus du représentant permanent, Jean d'Arthuys :</i> En France : - Président d'HEC Alumni - Administrateur d'Indefilms (Sofica) - Administrateur de Talend - Administrateur de Viadeo - Membre du Conseil de surveillance de ST Microelectronics
Bertrand Mabile Eutelsat Communications 70, rue Balard 75015 Paris	Administrateur	<i>1^{re} nomination/cooptation :</i> 10 mai 2007	<i>Mandats et fonctions en cours :</i> En France : - Administrateur d'Eutelsat S.A.	<i>Mandats et fonctions en cours :</i> En France : - Directeur général de CWT France - Vice-Président exécutif de CWT France-Méditerranée - Représentant de Carlson Wagonlit Travel France, Président de Carlson Wagonlit Distribution - Président de Carlson Wagonlit Meetings & Events - Président de SETA (Forum Voyages) - Administrateur de Videodesk Hors de France : - Président du Conseil d'administration de Carlson Wagonlit Italia Srl (Italie) - Président du Conseil d'administration de Acentro Turismo S.p.A. (Italie) - Directeur général de Carlson Wagonlit España S.L.U. (Espagne) - Gérant de Viajes Lepanto, S.L.U. (Espagne) - Représentant permanent de Carlson Wagonlit Spain Holdings II BV (Espagne) - Administrateur de Carlson Wagonlit Maroc S.A. (Maroc) - Représentant permanent de CWT Beheermaatschappij B.V. au Conseil d'administration de Carlson Wagonlit Maroc S.A. (Maroc)

		<i>Échéance du mandat :</i> Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017	<i>Mandats et fonctions échus :</i> NA	<i>Mandats et fonctions échus :</i> En France : - Membre du Conseil de surveillance de Cofitel - Président du Conseil de surveillance d'Adeuz - Administrateur de So Ouat
Carole Piwnica Eutelsat Communications 70, rue Balard 75015 Paris	Administrateur	<i>1^{re} nomination/cooptation :</i> 9 novembre 2010	<i>Mandats et fonctions en cours :</i> NA	<i>Mandats et fonctions en cours :</i> En France : - Administrateur de Sanofi - Administrateur de Paris Orléans Hors de France : - Administrateur de Naxos UK (Royaume-Uni) - Administrateur d'Amyris (États-Unis) - Administrateur de Big Red (États-Unis) - Administrateur d'Elevance (États-Unis) - Administrateur de Recycoal (Royaume-Uni) Administrateur de I20 (Royaume-Uni)
		<i>Échéance du mandat :</i> Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016	<i>Mandats et fonctions échus :</i> NA	<i>Mandats et fonctions échus :</i> En France : - Président du Conseil d'administration du groupe Amylum Hors de France : - Administrateur de la société S.A. Spaldel NV (Pays-Bas) - Administrateur et Vice-président de Tate & Lyle Plc (Royaume-Uni) - Administrateur de Toepfer International GmbH (Allemagne) - Administrateur de Dairy Crest Group Plc (Royaume-Uni) - Administrateur, membre du Comité des Rémunérations et Présidente du Comité Responsabilité Sociale d'Aviva Plc (Royaume-Uni) - Administrateur de Louis Delhaize (Belgique)
Miriam Bensalah Chaqroun Eutelsat Communications 70, rue Balard 75015 Paris	Administrateur	<i>1^{re} nomination/cooptation :</i> 8 novembre 2012	<i>Mandats et fonctions en cours :</i> NA	<i>Mandats et fonctions en cours :</i> Hors de France : - Administrateur du Groupe Holmarcom (Maroc) - Directeur général des Eaux minérales d'Oulmès (Groupe Holmarcom) (Maroc) - Administrateur et Président du Comité d'Audit de la Banque Centrale du Maroc (Bank Al Maghrib) - Administrateur de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement (Maroc) - Président du Conseil euro-méditerranéen pour la médiation et l'arbitrage (Maroc) - Membre du Conseil d'Arab Business Council (ABC) - Membre du Comité de Direction de Moroccan British Business Leader Forum (MBBLF) - Administrateur de Al Akhawayn University - Membre du Young President's Organization (YPO) - Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) - Administrateur de l'association Planet Finance (Maroc) - Administrateur de CARE International Maroc Membre du Conseil de l'ONG-US "Initiative for Global Development" (IGD-USA)
		<i>Échéance du mandat :</i> Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016	<i>Mandats et fonctions échus :</i> NA	<i>Mandats et fonctions échus :</i> Hors de France : - Membre du Conseil de l'Agence de développement social (ADS)

Elisabetta Oliveri Eutelsat Communications 70, rue Balard 75015 Paris	Administrateur	<i>1^{re} nomination/cooptation :</i> 8 novembre 2012	<i>Mandats et fonctions en cours :</i> NA	<i>Mandats et fonctions en cours :</i> Hors de France : – Directeur général de Gruppo Fabbri Vignola (Italie) – Administrateur, Présidente du Comité d’audit et Administrateur indépendant principal de Gruppo Editoriale L’Espresso (Italie) – Administrateur, Présidente du Comité des Rémunérations et membre du Comité des Nominations de SNAM (Italie) Administrateur et Présidente du Comité des Nominations de Banca Farmafactoring SpA (Italy) – Administrateur de Gruppo Monzino 1750 (Italie) – Fondateur et administrateur de la Fondation Furio Solinas Onlus (Italie)
		<i>Échéance du mandat :</i> Assemblée générale statuant sur les comptes de l’exercice clos le 30 juin 2016	<i>Mandats et fonctions échus :</i> NA	<i>Mandats et fonctions échus :</i> Hors de France : – Directeur général et administrateur de Sirti S.p.A. (Italie) – Directeur général et administrateur de SEIRT SA (Italie) – Administrateur de Azienda Trasporti Milanesi (Italie)
Ross McInnes Eutelsat Communications 70, rue Balard 75015 Paris	Administrateur	<i>1^{re} nomination/cooptation :</i> 7 février 2013	<i>Mandats et fonctions en cours :</i> NA	<i>Mandats et fonctions en cours :</i> En France : – Président du Conseil d’administration de Safran – Administrateur et Président du Comité d’Audit de Faurecia Hors de France : – Administrateur et Président du Comité d’audit de IMI Plc
		<i>Échéance du mandat :</i> Assemblée générale statuant sur les comptes de l’exercice clos le 30 juin 2018	<i>Mandats et fonctions échus :</i> NA	<i>Mandats et fonctions échus :</i> En France : – Directeur général délégué de Safran – Administrateur d’Aircelle – Administrateur de Turbomeca – Administrateur de Messier-Bugatti-Dowty – Administrateur de Morpho – Administrateur de Snecma – Administrateur de Sagem Défense Sécurité – Administrateur de Vallaroch Conseil – Représentant permanent de Safran au Conseil d’administration d’Établissements Vallaroch – Membre du Directoire de Safran – Représentant permanent de Safran au Conseil d’administration de Messier-Dowty S.A. – Administrateur de Messier-Dowty S.A. – Administrateur de SME – Administrateur de Financière du Planier – Président de Chartreuse & Mont-Blanc S.A.S. – Administrateur de Macquarie Autoroutes de France S.A.S. – Administrateur d’Eiffarie S.A.S. – Administrateur de Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône – Administrateur d’AREA-Société des Autoroutes Rhône-Alpes – Administrateur d’Adelac S.A.S. – Administrateur de Bienfaisance Holding – Membre du Conseil de surveillance de Générale de Santé – Membre du Conseil de surveillance de Pisto S.A.S. – Représentant permanent d’Établissements

				<p>Vallaroche au Conseil d'administration de La Financière de Bienne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Censeur de Générale de Santé - Représentant permanent de Santé Europe Investissements SARL au Conseil d'administration et membre du Comité d'Audit de Générale de Santé <p>Hors de France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Safran USA, Inc. (États-Unis) - Représentant permanent d'Établissements Vallaroche au Conseil d'administration de Soreval (Luxembourg) - Représentant permanent de Santé Europe Investissements SARL au Conseil d'administration de Santé S.A. (Luxembourg) <p>Vice-président de Macquarie Capital Europe Ltd (Royaume-Uni)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Limoni S.p.A. (Italie) - Administrateur de Santé S.A. (Luxembourg) - Administrateur de Chartreuse & Mont-Blanc Global Holdings SCA (Luxembourg) - Administrateur de Chartreuse & Mont-Blanc GP Sarl (Luxembourg) - Administrateur de Chartreuse & Mont-Blanc Holdings Sarl (Luxembourg)
--	--	--	--	---

9.9 Informations concernant la rémunération des mandataires sociaux

9.9.1 Tableau de synthèse

Le tableau suivant présente les rémunérations dues aux membres de la direction générale au titre des exercices clos le 30 juin 2013, le 30 juin 2014 et le 30 juin 2015.

Nom et fonction	Exercice	Rémunération fixe	Rémunération variable ⁽¹⁾	Jetons de présence	Avantages en nature ²	Total
M. de Rosen Directeur Général	2012-2013	400 000	312 932	na	na	712 932
	2013-2014	400 000	347 596	na	na	747 596
	2014-2015	400 000	350 000	na	na	750 000
Michel Azibert Directeur Général délégué	2012-2013	320 000	172 456	na	5 418	497 874
	2013-2014	329 600	185 937	na	5 418	520 955
	2014-2015	346 080	259 560	na	5 418	611 058

¹ Le montant de la rémunération variable indiqué dans le tableau ci-dessus est la rémunération variable due au titre d'un exercice donné. Elle est versée sur l'exercice suivant.

² Le montant des avantages en nature de M. Azibert indiqués pour l'exercice clos le 30 juin 2015 correspond à la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Les tableaux établis conformément aux recommandations AFEP-MEDEF sur les rémunérations des mandataires sociaux figurent en annexe 6.

9.9.2 Politique générale en matière de rémunération

Principes généraux en matière de Rémunération

Le Conseil d'administration a, avec l'appui du Comité de Gouvernance, de Sélection et des Rémunérations de la Société, défini des principes généraux pour la rémunération de Michel de Rosen et de Michel Azibert en tant que dirigeants mandataires sociaux.

Les principes généraux de cette politique de rémunération sont d'attirer, de retenir, de motiver des dirigeants de haut niveau et d'aligner leurs intérêts avec la création de valeur pour le Groupe, en prenant en compte l'intensité capitalistique du Groupe, son environnement hautement technologique, son horizon d'investissement de long terme, les défis en termes de croissance dans un contexte fortement concurrentiel ainsi que le caractère très international de l'industrie et de la vision du Groupe.

Compte tenu de ces objectifs, le Groupe a mis en place une politique globale de rémunération structurée autour de trois éléments clés qui sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Objectif	Principales caractéristiques
Salaire de base	Reconnaître le niveau de responsabilité dans un marché compétitif.	
Rémunération variable annuelle	- Inciter les managers à maximiser la performance pour dépasser les objectifs (qualitatifs et quantitatifs) de l'exercice.	Deux catégories d'objectifs : - Objectifs quantitatifs : chiffre d'affaires, EBITDA ⁽¹⁾ ; résultat net ; - Objectifs qualitatifs : objectifs spécifiques liés à la feuille de route stratégique.

Rémunération (de) long terme	<ul style="list-style-type: none"> – Inciter les managers et les équipes à maximiser la création de valeur à moyen terme ; – Aligner les intérêts avec ceux des actionnaires notamment en favorisant l'actionnariat salarié ; – Retenir les dirigeants clés. 	<ul style="list-style-type: none"> – Attribution fictive d'actions liées aux objectifs de création de valeur à trois ans : EBITDA ; ROCE ⁽²⁾ ; TSR ⁽³⁾ relatif; – Obligation de détenir des actions d'Eutelsat Communications, pour un montant variant en fonction du salaire de base de chaque dirigeant.
<p>(1) L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant dotation aux amortissements, dépréciations d'actifs et autres produits / (charges) opérationnels.</p> <p>(2) Le ROCE est le retour sur capital employé = résultat opérationnel / (capitaux propres + dette nette - écarts d'acquisition).</p> <p>(3) Le TSR est le taux de rentabilité d'une action sur une période donnée qui intègre les dividendes reçus et la plus-value réalisée (donc l'évolution du cours de Bourse).</p>		

Politique de positionnement par rapport au marché

La compétitivité de la politique de rémunération est appréciée en premier lieu par rapport aux sociétés françaises comparables. Toutefois, compte tenu de l'empreinte globale d'Eutelsat, la rémunération de ses dirigeants est aussi comparée avec les principales sociétés européennes dans les secteurs de la Technologie, des Médias, et des Télécoms.

Sélection du panel de comparaison en matière de rémunération

Un ensemble de critères a été défini pour sélectionner les sociétés qui ont des caractéristiques semblables à celles d'Eutelsat en matière de taille (capitalisation boursière et chiffre d'affaires) et d'intensité capitalistique.

Positionnement par rapport au marché

Un ensemble de principes directeurs sont proposés afin d'évaluer la compétitivité de la politique de rémunération globale des dirigeants par rapport au marché en tenant compte des spécificités d'Eutelsat :

- La dimension à long terme de la rémunération est renforcée par rapport aux entreprises comparables pour mettre l'accent sur les objectifs à long terme pour améliorer l'alignement avec l'intérêt des actionnaires.
- Le positionnement relatif visé en matière de rémunération en espèce : salaire de base se situant entre le premier quartile et la médiane, rémunération en espèces totale se situant autour de la médiane.

Evolution des composantes de la rémunération de M. Azibert au titre de l'exercice 2014-2015 par rapport à l'exercice 2013-2014

Lors de sa réunion du 30 juillet 2014 et suite à la recommandation du Comité de Gouvernance, de Sélections et des Rémunérations, le Conseil d'administration a décidé de: i) relever le salaire fixe de Monsieur Azibert au titre de l'exercice 2014-2015 de 5% par rapport à l'exercice 2013-2014, puis de 5% au titre de l'exercice 2015-2016 par rapport à l'exercice 2014-2015; ii) de porter la rémunération variable de M. Azibert due au titre de l'exercice 2014-2015 entre 0 et 105 % du salaire fixe (entre 0 et 70% du salaire fixe auparavant ; iii) de faire évoluer les critères de performance permettant de déterminant la rémunération variable qui incluent désormais pour 33,33% des objectifs quantitatifs du Groupe, pour 33,33% des objectifs quantitatifs spécifiques liés à ses fonctions de Directeur commercial et du développement du Groupe et pour 33,33% des objectifs qualitatifs.

Ceci afin de refléter :

- i) L'élargissement des fonctions de M. Azibert qui a pris également – en plus de son mandat de Directeur Général Délégué - la responsabilité directe des activités commerciales et de développement du Groupe à compter du 23 juin 2014.
- ii) Les résultats d'une étude de « benchmark » externe menée sur les salaires des dirigeants par rapport au marché français et au secteur satellitaire.

9.9.3 Éléments de détermination de la rémunération variable

Critères d'évaluation de la part variable des rémunérations

Conformément aux recommandations AFEP-MEDEF, la part variable de la rémunération des mandataires sociaux dirigeants est fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs prédéterminés.

La rémunération variable des mandataires sociaux exécutifs au titre de l'exercice 2014-2015 peut varier entre 0 et 105 % du salaire fixe pour M. de Rosen et pour M. Azibert. Elle est intégralement déterminée en fonction de critères de performance qui incluent :

- Pour Michel de Rosen :
 - des objectifs quantitatifs au niveau Groupe (pour 52%), liés au chiffre d'affaires (pour 30%), à l'EBITDA (pour 40%) et au résultat net consolidé (pour 30%),
 - des objectifs qualitatifs (pour 48%)
- Pour Michel Azibert :
 - des objectifs quantitatifs au niveau Groupe (pour 33,33%) liés au chiffre d'affaires (pour 30%), à l'EBITDA (pour 40%) et au résultat net consolidé (pour 30%),
 - des objectifs quantitatifs spécifiques liés aux fonctions de Directeur commercial et du développement du Groupe (pour 33,33%),
 - des objectifs qualitatifs (pour 33,33%).

Le poids de chaque critère est résumé dans le tableau de synthèse ci-dessous :

<i>(en pourcentage de la rémunération fixe, arrondi à une décimale)</i>	Michel de Rosen	Michel Azibert
Objectifs quantitatifs au niveau Groupe	54,6%	35%
<i>Chiffre d'affaires</i>	<i>16,4%</i>	<i>10,5%</i>
<i>EBITDA</i>	<i>21,8%</i>	<i>14%</i>
<i>Résultat net consolidé</i>	<i>16,4%</i>	<i>10,5%</i>
Objectifs qualitatifs au niveau Groupe	50,4%	35%
Objectifs quantitatifs commerciaux spécifiques	-	35%
TOTAL	105%	105%
<i>(maximum exprimé en pourcentage de la part fixe)</i>		

Objectifs quantitatifs au niveau Groupe

Concernant les objectifs quantitatifs au niveau Groupe, le montant attribué pour chaque critère est :

- de 100% en cas d'atteinte du budget,
- de 60% en cas d'atteinte des objectifs financiers communiqués,
- de 50% en cas de sous-performance de 1,5% par rapport aux objectifs financiers et
- de 0% en cas de niveau de réalisation inférieur à ce niveau plancher.

Le calcul est fait à taux de change constant et est linéaire entre chaque seuil.

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs sont liés aux projets prioritaires de l'exercice au niveau stratégique ou opérationnel. Les critères fixés pour établir la rémunération qui sera due au titre de l'exercice financier 2015-2016 ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Pour Michel de Rosen

Les objectifs qualitatifs qui avaient été fixés pour déterminer la rémunération variable due à M. de Rosen au titre de l'exercice financier 2014-2015 étaient les suivants:

- Améliorer les procédures commerciales dans le but de maximiser les ventes, avec notamment un accent sur les Services de Données et sur EUTELSAT KA-SAT 9A (à hauteur de 7,56% du salaire fixe, soit 15% de la part qualitative) ;
- Préparer la croissance au-delà de l'année budgétaire en favorisant l'avancement d'un certain nombre de projets stratégiques et maximiser les préventes (à hauteur de 7,56% du salaire fixe ; soit 15% de la part qualitative) ;
- Améliorer l'efficacité des projets d'innovation, afin de favoriser le développement de nouveaux produits et services (télévision connectée, mobilité, Internet haut-débit) et de nouvelles architectures de satellites ainsi qu'un usage accru de la propulsion électrique (à hauteur de 7,56% du salaire fixe; soit 15% de la part qualitative) ;
- Optimiser les ressources satellitaires du Groupe par exemple en réduisant le coût par répéteur pour les nouveaux programmes (à hauteur de 7,56% du salaire fixe; soit 15% de la part qualitative) ;
- Définir les évolutions de la stratégie du Groupe (à hauteur de 12,60% du salaire fixe, soit 25% de la part qualitative) ;
- Améliorer l'efficacité de l'organisation et des processus du Groupe, avec notamment l'achèvement de l'intégration de Satmex (à hauteur de 7,56% du salaire fixe, soit 15% de la part qualitative).

Pour Michel Azibert

Les **objectifs qualitatifs** qui avaient été fixés pour déterminer la rémunération variable due à M. Azibert au titre de l'exercice financier 2014-2015 portaient sur :

- La performance de certaines positions orbitales phares notamment la position orbitale HOTBIRD et les positions couvrant le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (à hauteur de 7% du salaire fixe) ;
- Le développement de relations avec de nouveaux prospects commerciaux et des préventes sur les futurs satellites, et l'identification d'opportunités commerciales conjointes entre les filiales du Groupe (à hauteur de 8%) ;
- L'amélioration du reporting commercial destiné au Conseil d'administration et au Comité Exécutif (à hauteur de 2%) ;
- La contribution du département commercial à l'innovation : en particulier pour le design des nouveaux satellites ainsi que dans le domaine de la télévision hybride et de la vidéo en mode push (à hauteur de 4%) ;
- Amélioration du discours commercial en développant des arguments de différenciation rapport aux concurrents et ajustement de la politique de prix (à hauteur de 6%) ;
- Amélioration de la stratégie commerciale notamment dans les Services de Données et la Vidéo professionnelle (4%) ;
- Avancement de projets stratégiques par exemple dans le domaine des satellites HTS (4%).

Les **objectifs quantitatifs** spécifiques liés aux fonctions de Directeur commercial et du développement du Groupe de M. Azibert portent notamment sur les éléments suivants :

- le niveau des revenus pour les applications de Services de Données et de Services à Valeur Ajoutée,
- le niveau des revenus pour Eutelsat America Corp.,
- les taux de renouvellement de contrats,
- le montant de nouveaux contrats,
- la rentabilité de KA-SAT.

9.9.4 Eléments de détermination des rémunérations fixes et variables dues au titre de l'exercice 2014-2015

Rémunérations de M. de Rosen

Rémunération fixe

Le montant de la rémunération fixe de M. de Rosen indiqué pour l'exercice clos le 30 juin 2015 lui a été versé par Eutelsat Communications au titre de ses fonctions de Président-directeur général d'Eutelsat Communications. La rémunération fixe due à M. de Rosen au titre de l'exercice 2014-2015 est de 400 000 euros.

M. de Rosen a renoncé à percevoir le montant de ses jetons de présence qui lui auraient été versés en tant qu'administrateur.

Rémunération variable

Le montant de la rémunération variable attribuée à M. de Rosen s'est élevé à 347 596 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014 et a été versée au cours du premier semestre de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Après examen de la réalisation des objectifs, il ressort que la part variable du Président-directeur Général, au titre de l'exercice 2014-2015, s'établit à 87,6% de la rémunération fixe brute annuelle (contre 86,9% au titre de l'exercice 2013-2014), soit 350 000 euros. Les objectifs quantitatifs ont été atteints à 78,7% et les objectifs qualitatifs à 88,4%. Le détail du calcul est présenté dans le tableau ci-dessous : Cette part variable sera versée au cours du premier semestre de l'exercice qui sera clos le 30 juin 2016.

<i>(en pourcentage de la rémunération fixe, arrondi à une décimale)</i>	Poids	% de réalisation	% de réalisation pondéré	Réalisation en euros
Objectifs quantitatifs au niveau Groupe	54,6%	78,7%	43,0%	173 184
<i>Chiffre d'affaires</i>	16,4%	70,4%	11,5%	46 507
<i>EBITDA</i>	21,8%	60,0%	13,1%	52 688
<i>Résultat net consolidé</i>	16,4%	112,0%	18,4%	73 989
Objectifs qualitatifs	50,4%	88,4%	44,6%	176 816
TOTAL	105%	83,3%	87,6%	350 000

Concernant les objectifs qualitatifs, le niveau de réalisation de chacun des objectifs a été établi de manière précise mais n'est rendu public qu'à un niveau agrégé pour des raisons de confidentialité. Les principales réalisations de l'exercice écoulé incluent :

- La poursuite de la croissance de la base client de KA-SAT (+31 000 clients sur l'exercice) et le renforcement du réseau de distribution, des accords ayant été notamment signés les opérateurs télécom OTE (Grèce) et Telekom Austria (Autriche) ;
- L'amélioration de la tendance du chiffre d'affaires dans les Services de Données qui ont renoué avec une évolution positive (+1,3% sur une base comparable) ;
- La commande du satellite EUTELSAT 172B, qui utilise la propulsion électrique pour la mise en orbite ce qui a permis d'optimiser l'investissement ;
- La réussite de l'intégration de Satmex qui a délivré de solides performances financière ;
- Le lancement du programme « Eutelsat Quantum » nouveau concept de satellite paramétrable par logiciel qui constitue une innovation de rupture dont le haut niveau de flexibilité va révolutionner la prestation de service pour les clients et

transformer la gestion de flotte en permettant une utilisation des ressources plus efficace.

Rémunérations de M. Azibert

Rémunération fixe

Le montant de la rémunération fixe de M. Azibert indiqué pour l'exercice clos le 30 juin 2015 lui a été versé par Eutelsat Communications au titre de ses fonctions de Directeur général délégué d'Eutelsat Communications et de Directeur commercial et du développement du Groupe. La rémunération fixe due à M. Azibert au titre de l'exercice 2014-2015 est de 346 080 euros.

Rémunération variable

Le montant de la rémunération variable attribuée à M. Azibert s'est élevé à 185 937 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014 et a été versée au cours du premier semestre de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Après examen de la réalisation des objectifs, il ressort que la part variable de M. Azibert, au titre de l'exercice 2014-2015, s'établit à 75% de la rémunération fixe brute annuelle (contre 56,4 % au titre de l'exercice 2013-2014), soit 259 560 euros. Les objectifs quantitatifs ont été atteints à 78,7% et les objectifs qualitatifs à 78,4%. Le détail du calcul est présenté dans le tableau ci-dessous : Cette part variable sera versée au cours du premier semestre de l'exercice qui sera clos le 30 juin 2016.

<i>(en pourcentage de la rémunération fixe, arrondi à une décimale)</i>	Poids	% de réalisation	% de réalisation pondéré	Réalisation en euros
Objectifs quantitatifs au niveau Groupe	35%	78,7%	27,6%	95 352
<i>Chiffre d'affaires</i>	<i>10,5%</i>	<i>70,4%</i>	<i>7,4%</i>	<i>25 582</i>
<i>EBITDA</i>	<i>14%</i>	<i>60,0%</i>	<i>8,4%</i>	<i>29 071</i>
<i>Résultat net consolidé</i>	<i>10,5%</i>	<i>112,0%</i>	<i>11,8%</i>	<i>40 699</i>
Objectifs qualitatifs	35%	78,4%	27,4%	94 992
Objectifs quantitatifs commerciaux spécifiques	35%	57,1%	20,0%	69 216
TOTAL	105%	71,4%	75,0%	259 560

Concernant les objectifs qualitatifs et les objectifs quantitatifs commerciaux spécifiques, le niveau de réalisation de chacun des objectifs a été établi de manière précise mais n'est rendu public qu'à un niveau agrégé pour des raisons de confidentialité. Les principales réalisations de l'exercice écoulé incluent – outre les éléments déjà cités pour M. de Rosen :

- La réorganisation et le renforcement du Département commercial ;
- D'importants renouvellements de contrats en particulier à la position orbitale HOTBIRD avec l'opérateur polonais nc+ et à 16° Est avec la plateforme Total TV ;
- La signature de nouveaux contrats avec en particulier un fort dynamisme en Afrique dans la Vidéo (Azam TV, Muvi, Strong Media) aux positions orbitales 16° Est et 7° Est ;
- La prévente de capacité sur le satellite EUTELSAT 172B qui sera lancé en 2017 et qui a été sélectionné par Panasonic Avionics Corporation comme plate-forme privilégiée pour développer ses services de connectivité et de divertissement en vol ;
- La forte progression du chiffre d'affaires des Services à Valeur Ajoutée (+14,8% sur l'exercice sur une base comparable) ;
- Un niveau de carnet de commande élevé à 6,2 milliards d'euros à fin juin 2015.

9.9.5 Avantages en nature

Le montant des avantages en nature de M. Azibert indiqués pour l'exercice clos le 30 juin 2015, correspond à la mise à disposition d'une voiture de fonction.

9.9.6 Attribution gratuite d'actions

Aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place par la Société au cours des exercices clos les 30 juin 2014 et 2015.

Plan d'attribution gratuite d'actions du 28 juillet 2011

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé, le 28 juillet 2011, un programme d'attribution gratuite d'actions pour les cadres et l'ensemble des salariés du Groupe, y compris les mandataires sociaux, pour un nombre maximum de 700 000 actions et a décidé que cette attribution se ferait par voie de distribution d'actions existantes préalablement rachetées. L'attribution définitive des actions est soumise à la réalisation de conditions de performance et d'une condition de présence – d'une durée de trois ans – pour les bénéficiaires des sociétés françaises à compter de la date d'attribution – et de quatre ans pour les bénéficiaires des filiales étrangères – à compter de cette même date. Les actions devront en outre être conservées – pour les sociétés françaises – pendant une période de deux ans à l'issue de la date d'attribution définitive des dites actions.

Les caractéristiques de ce plan sont décrites ci-après :

- d'une part, l'attribution de 600 actions par bénéficiaire est subordonnée à la réalisation d'objectifs de performance sur trois exercices se terminant le 30 juin 2014, dont à hauteur de 50% un objectif d'EBITDA cumulé et à hauteur de 50% un objectif de ROCE moyen ;
- d'autre part, l'attribution de 327 140 actions aux managers et mandataires sociaux est subordonnée à l'atteinte sur les trois mêmes exercices pour 25% d'un objectif d'EBITDA cumulé, pour 25% d'un objectif de ROCE moyen, pour 25% d'un objectif d'EPS cumulé et pour 25% d'un objectif de TSR sur la période définie.

Les performances définies sont celles basées sur les états financiers consolidés du Groupe.

Au 30 juin 2014, 564 bénéficiaires du Groupe remplissant les conditions d'éligibilité pouvaient percevoir un montant minimum de 600 actions de la Société.

Au titre de ce plan et sous réserve de la réalisation des objectifs de performance fixés par le Conseil d'administration, M. de Rosen aurait pu bénéficier d'un total de 52 000 actions et M. Azibert de 32 000 actions attribuées gratuitement.

Le Conseil d'administration en date du 30 juillet 2014 a décidé de l'attribution définitive de 133 484 actions à 559 salariés et cadres (incluant les mandataires sociaux) du Groupe, à l'issue de la période d'acquisition de trois ans. Au titre de ce plan, 5 341 actions ont été attribuées définitivement à M. de Rosen et 3 287 actions ont été attribuées définitivement à M. Azibert, soit un taux d'acquisition de 10,27%.

Le tableau ci-dessous représente le calcul du taux d'acquisition retenu pour chacun des critères pour M. de Rosen et M. Azibert :

Critères	Poids	% de réalisation	% de réalisation pondéré
EBITDA	25%	0%	0%
EPS	25%	0%	0%
ROCE	25%	41.08%	10.27%

TSR	25%	0%	0%
TAUX D'ACQUISITION TOTAL			10,27%

En application des recommandations de L'AFEP-MEDEF relatives à la cession des actions par les mandataires sociaux, ceux-ci seront tenus de conserver 50% des actions ainsi attribuées jusqu'à la fin de leur mandat.

Plan d'attribution gratuite d'actions du 8 novembre 2012

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé, le 8 novembre 2012, un nouveau programme d'attribution gratuite d'actions pour les cadres et l'ensemble des salariés du Groupe, y compris les mandataires sociaux, pour un nombre maximum de 347 530 actions et a décidé que cette attribution se ferait par voie de distribution d'actions existantes préalablement rachetées. L'attribution définitive des actions est soumise à la réalisation de conditions de performance et d'une condition de présence – d'une durée de trois ans – pour les bénéficiaires des sociétés françaises à compter de la date d'attribution – et de quatre ans pour les bénéficiaires des filiales étrangères – à compter de cette même date. Les actions devront en outre être conservées – pour les sociétés françaises – pendant une période de deux ans à l'issue de la date d'attribution définitive desdites actions.

Les caractéristiques de ce plan sont décrites ci-après :

- d'une part, l'attribution de 200 actions par bénéficiaire est subordonnée à la réalisation d'objectifs de performance sur trois exercices se terminant le 30 juin 2015, dont à hauteur de 50% un objectif d'EBITDA cumulé et à hauteur de 50% un objectif de ROCE moyen ;
- d'autre part, l'attribution de 205 530 actions aux managers et mandataires sociaux est subordonnée à l'atteinte sur les trois mêmes exercices pour 25% d'un objectif d'EBITDA cumulé, pour 25% d'un objectif de ROCE moyen, pour 25% d'un objectif d'EPS cumulé et pour 25% d'un objectif de TSR sur la période définie.

Au titre de ce plan et sous réserve de la réalisation des objectifs de performance fixés par le Conseil d'administration, M. de Rosen aurait pu bénéficier d'un total de 20 900 actions et M. Azibert de 12 900 actions.

Le Conseil d'administration en date du 29 juillet 2015 a décidé de l'attribution définitive de 27 562 actions à 87 salariés et cadres (incluant les mandataires sociaux) du Groupe, à l'issue de la période d'acquisition de trois ans, soit le 9 novembre 2015. Au titre de ce plan, 3 283 actions seront attribuées à M. de Rosen et 2 027 actions seront attribuées à M. Azibert, soit un taux d'acquisition de 15,71%. L'attribution définitive de ces actions interviendra à compter du 9 novembre 2015, sous réserve du respect de la condition de présence.

Le tableau ci-dessous représente le calcul du taux d'acquisition retenu pour chacun des critères pour M. de Rosen et M. Azibert:

Critères	Poids	% de réalisation	% de réalisation pondéré
EBITDA	25%	0%	0%
EPS	25%	0%	0%
ROCE	25%	0%	0%
TSR	25%	63%	15,71%
TAUX D'ACQUISITION TOTAL			15,71%

En application des recommandations de l'AFEP-MEDEF relatives à la cession des actions par les mandataires sociaux, ceux-ci seront tenus de conserver 50 % des actions ainsi attribuées jusqu'à la fin de leur mandat.

À la date d'arrêté du présent rapport, aucune autre attribution d'actions de performance n'a été faite par le Conseil d'administration. Un tableau récapitulatif en annexe 6 (tableau n° 9) présente l'historique des attributions d'actions de performance.

Plans d'attribution fictive d'actions

Plan d'attribution fictive d'actions du 13 février 2014

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé, le 13 février 2014, un programme d'attribution fictive d'actions pour les mandataires sociaux, les cadres et d'autres salariés du Groupe.

Le versement d'un bonus en numéraire est déterminé par le volume des actions qui seraient définitivement attribuées de manière fictive, lui-même soumis à la réalisation de conditions de performance et d'une condition de présence sur les trois exercices fiscaux concernés (exercices 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016).

Au titre de ce plan et sous réserve de la réalisation des objectifs de performance (pour 25% un objectif d'EBITDA, pour 25% un objectif de ROCE, pour 25% un objectif d'EPS et pour 25% un objectif de TSR sur la période définie) fixés par le Conseil d'administration, M. de Rosen pourrait bénéficier d'un total de 22 999 actions attribuées fictivement et M. Azibert de 14 578 actions attribuées fictivement.

Le nombre d'actions attribuées fictivement théoriquement acquises est égal, pour M. de Rosen à 130% (100% pour M. Azibert) du salaire de base annuel brut divisé par le cours moyen de l'action Eutelsat Communications sur les 20 derniers jours de bourse précédant la date d'ouverture du plan.

Les performances définies sont celles basées sur les états financiers consolidés du Groupe. L'attribution définitive de ces actions attribuées fictivement interviendra à compter du 1er septembre 2016, sous réserve de l'atteinte des conditions de performance mentionnées ci-dessus.

Dans un délai de trois ans à compter de l'attribution définitive et sous réserve que les performances atteintes à l'issue des trois ans suivant l'attribution, permettent le versement d'un minimum de 50% des actions attribuées de manière fictive, les membres du Comité Exécutif ont une obligation de détenir un pourcentage de leur salaire en actions Eutelsat. Ce pourcentage est de 200% du salaire de base annuel brut pour Michel de Rosen et 100% du salaire de base annuel brut pour Michel Azibert.

Plan d'attribution fictive d'actions du 11 février 2015

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé, le 11 février 2015, un programme d'attribution fictive d'actions pour les mandataires sociaux, les cadres et d'autres salariés du Groupe.

Le versement d'un bonus en numéraire est déterminé par le volume des actions attribuées fictivement qui seraient définitivement attribuées, lui-même soumis à la réalisation de conditions de performance et d'une condition de présence sur les trois exercices fiscaux concernés (exercices 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017).

Le nombre d'actions attribuées fictivement théoriquement acquises est égal, pour M. de Rosen à 130% (100% pour M. Azibert) du salaire de base annuel brut divisé par le cours moyen de l'action Eutelsat Communications sur les 20 derniers jours de bourse précédant la date d'ouverture du plan.

Au titre de ce plan et sous réserve de la réalisation des objectifs de performance (pour un tiers un objectif d'EBITDA, pour un tiers un objectif de ROCE, et pour un tiers un objectif de TSR relatif sur la période définie) fixés par le Conseil d'administration, M. de Rosen pourrait bénéficier d'un total de 20 775 actions attribuées fictivement et M. Azibert de 13 827 actions attribuées fictivement. Par rapport au plan précédent, il a été décidé :

- d'exclure l'objectif d'EPS, dont l'évolution est fortement corrélée à l'EBITDA

- de prendre désormais en compte un TSR relatif (et non plus un TSR absolu) qui mesure une performance relative par rapport à des indices et à des concurrents permettant ainsi de dissocier l'évaluation de la performance des effets d'événements macro-économiques ou boursiers exogènes à la société. Le TSR relatif est calculé par rapport à un indice synthétique qui correspond à la moyenne arithmétique des 4 indices suivants : SBF 120, MSCI Europe Infrastructure, MSCI Europe Telecom et un indice composé des trois principaux concurrents côtés dans le secteur des satellites (SES, Intelsat, Inmarsat).

Les performances définies sont celles basées sur les états financiers consolidés du Groupe.

Les objectifs d'EBITDA et de ROCE sont confidentiels. Concernant le critère de TSR relatif, le pourcentage d'acquisition effectif varie de la manière suivante :

- 0% en cas de performance inférieure à celle de l'indice synthétique défini ci-dessus ;
- 67% en cas de performance égale à celle de l'indice synthétique défini ci-dessus ;
- 100% en cas de surperformance de 10% par rapport à l'indice synthétique défini ci-dessus ;
- 112% en cas de surperformance de 15% par rapport à l'indice synthétique défini ci-dessus.

L'attribution définitive de ces actions attribuées fictivement interviendra à compter du 1er septembre 2017, sous réserve de l'atteinte des conditions de performance mentionnées ci-dessus.

Dans un délai de trois ans à compter de l'attribution définitive des actions attribuées fictivement et sous réserve que les performances atteintes à l'issue des trois ans suivant l'attribution, permettent le versement d'un minimum de 50% des actions fictivement attribuées, les membres du Comité Exécutif ont une obligation de détenir un pourcentage de leur salaire en actions Eutelsat. Ce pourcentage est de 200% du salaire de base annuel brut pour Michel de Rosen et 100% du salaire de base annuel brut pour Michel Azibert.

9.10 Informations relatives au capital de la Société

9.10.1 Information concernant la composition du capital de la Société

Actionnaires	Au 30 juin 2015		Au 30 juin 2014		Au 30 juin 2013	
	Nombre d'actions et de droits de vote	Pourcentage	Nombre d'actions et de droits de vote	Pourcentage	Nombre d'actions et de droits de vote	Pourcentage
Bpifrance Participations (depuis le 12 juillet 2013), ex Fonds Stratégique d'Investissement (FSI)	59 081 638	26,03%	56 399 660	25,62%	56 399 660	25,62%
China Investment Corporation (CIC)	15 526 530	6,84%	15 541 767	7,06%	15 541 767	7,06%
Autres actionnaires minoritaires ⁽¹⁾	3 085 600	1,36%	3 177 077	1,44%	3 227 077	1,47%
Entreprise des Postes et Telecoms (Luxembourg)	2 492 728	1,10%	2 395 886	1,09 %	2 395 886	1,09 %
Salariés et dirigeants	1 711 898	0,75%	1 866 768	0,85%	2 139 922	0,97%
Radio Televizija Slovenia	1 022 000	0,45%	1 212 000	0,55 %	1 212 000	0,55 %
Abertis Telecom S.A.U.	-	0,00%	-	0,00%	11 027 890	5,01%
Public ⁽²⁾	144 051 944	63,47%	139 520 824	63,39%	128 169 780	58,23%
TOTAL TITRES	226 972 338	100%	220 113 982	100%	220 113 982	100%

(1) Cette catégorie regroupe certains actionnaires minoritaires d'Eutelsat Communications tels que notamment Restructuring and Sale Center (ex ministère de la Mer, du Transport et de l'Infrastructure de Croatie), Turksat Satellite Communications et les compagnies de télécommunications de Bosnie-Herzégovine et d'Albanie.

(2) Dont 204 794 actions autodétenues au 30 juin 2015

9.10.2 Information concernant des franchissements de seuils ou un changement de contrôle de la Société

Franchissement de seuils	
26 février 2015	Notification du franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par Crédit Suisse Group AG, avec la détention de 2 303 903 actions 1,02% du capital de la Société.
17 février 2015	Notification du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par Commonwealth Bank of Australia « CBA », avec la détention de 2 240 476 actions soit 0,98% du capital de la Société.
2 février 2015	Notification du franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par AMUNDI Asset Management, avec la détention de 4 612 998 actions soit 2,03% du capital de la Société.
6 janvier 2015	Notification du franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par AMUNDI Asset Management, avec la détention de 2 563 376 actions soit 1,12% du capital de la Société.
11 décembre 2014	Notification du franchissement à la hausse du seuil statutaire de 26%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par BPI France Participations, avec la détention de 59 081 638 actions soit 26,03% du capital de la Société.
11 décembre 2014	Notification du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 7%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par China Investment Corporation « CIC », avec la détention de 15 526 530 actions soit 6,84% du capital de la Société.
1 ^{er} décembre 2014	Notification du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Centre, avec la détention de 749 188 actions soit 0,34% du capital de la Société.
24 novembre 2014	Notification du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Centre, avec la détention de 4 323 422 actions soit 1,96% du capital de la Société.
20 novembre 2014	Notification du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 3%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Centre, avec la détention de 6 370 247 actions soit 2,89% du capital de la Société.
13 novembre 2014	Notification du franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Centre, avec la détention de 7 093 341 actions soit 3,22% du capital de la Société.
30 octobre 2014	Notification du franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Centre, avec la détention de 4 987 305 actions soit 2,27% du capital de la Société.
16 octobre 2014	Notification du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par Crédit Suisse Group AG, avec la détention de 1 917 325 actions soit 0,87%

	du capital de la Société.
5 septembre 2014	Notification du franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par Deutsche Bank AG, avec la détention de 4 607 325 actions soit 2,09% du capital de la Société.
3 septembre 2014	Notification du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par Crédit Suisse Group AG, avec la détention de 4 343 067 actions soit 1,97% du capital de la Société.
26 août 2014	Notification du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 %, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par Deutsche Bank AG, avec la détention de 4 271 728 actions soit 1,94 % du capital de la Société.
21 août 2014	Notification du franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par Crédit Suisse Group AG, avec la détention de 4 539 447 actions soit 2,06% du capital de la Société.
21 août 2014	Notification du franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 %, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par International Value Advisers, avec la détention de 2 945 112 actions (et de 2 726 698 droits de votes) soit 1,34 % du capital de la Société.

9.10.3 Restrictions concernant la cession d'actions ou de titres donnant accès au capital de la Société

Aucune restriction à la cession d'actions ou de titres donnant accès au capital de notre Société n'est applicable au 30 juin 2015, à l'exception des restrictions ou interdictions d'acquisition/cession de nos titres expressément visées dans le Code de conduite et destinées à prévenir les manquements d'initiés.

Ce Code de conduite est applicable aux membres des organes ou comités de direction des sociétés du Groupe et à certains salariés de directions et départements identifiés comme « sensibles » et susceptibles d'obtenir ou de disposer d'informations privilégiées à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ou de leurs responsabilités, que ce soit à titre permanent ou occasionnel. En ce sens, tous les salariés sont potentiellement concernés.

Le Code de conduite définit en outre des périodes dites de « clôture », pendant lesquelles aucune opération sur les titres de la Société ne doit être réalisée (sauf cas particuliers limitativement énumérés), et ce, même en l'absence de détention d'une information privilégiée. La durée des périodes de clôture est fixée à 30 jours avant la publication des résultats annuels et semestriels ou trimestriels et 15 jours avant la publication s'agissant de l'information trimestrielle, et ce, conformément à la Recommandation de l'AMF n°2010-07 relative à la prévention des manquements d'initiés.

Le Conseil d'administration a également décidé le 22 juin 2011 de constituer un Comité de déontologie, composé de trois membres : le Directeur financier, le Directeur des affaires juridiques et le Directeur des ressources humaines, conformément à la Recommandation AMF précitée. Le Conseil a expressément prévu que la consultation de ce Comité serait facultative, rappelant que la décision d'intervenir ou non sur les titres de la Société resterait en tout état de cause de la seule responsabilité de la personne concernée.

9.10.4 Opérations ayant affecté le capital au cours de l'exercice

9.10.4.1 Augmentation de capital suite à l'attribution gratuite d'actions

Aucune augmentation de capital à la suite d'attributions gratuites d'actions n'a eu lieu au cours de l'exercice.

9.10.4.2 Concernant les options de souscriptions ou les plans d'achat d'actions

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015.

9.10.4.3 Concernant l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions

L'Assemblée Générale d'Eutelsat Communications du 7 novembre 2014 a décidé la mise en distribution, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014, d'un dividende de 1,03 euro par action, avec, au choix de l'actionnaire, une option pour le paiement de la totalité du dividende soit en numéraire soit en actions nouvelles de la Société. 66% des droits ont été exercés en faveur du réinvestissement du dividende en actions. 6 858 356 actions nouvelles ont été créées le 11 décembre 2014. Assimilées, dès leur création, aux actions existantes, elles ont fait l'objet d'une admission à la cotation le 11 décembre 2014 sur le marché Euronext Paris. A l'issue de cette opération, le capital social de d'Eutelsat Communications est composé de 226 972 338 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro.

9.10.4.4 Concernant les autres titres donnant accès au capital

Les caractéristiques des plans d'attribution gratuite d'actions de la société sont décrites en annexe 6 du présent document. Il n'y a pas d'autres titres donnant accès au capital à la date du présent rapport.

9.10.4.5 Concernant l'acquisition complémentaire d'actions Eutelsat S.A.

La Société s'était engagée auprès des salariés actionnaires d'Eutelsat S.A. ou bénéficiaires d'options d'achat ou de souscription d'actions Eutelsat S.A., à l'exclusion des mandataires sociaux et des cadres ayant consenti des promesses de cessions de leurs actions à mettre en place un mécanisme de liquidité pour leurs titres Eutelsat S.A. en cas d'introduction en Bourse d'Eutelsat Communications.

À cet effet, le Groupe a mis en place une fenêtre de liquidité semestrielle après la publication des résultats semestriels et annuels.

La Société Eutelsat Communications, via sa filiale Eutelsat Communications Finances, a proposé à l'ensemble des bénéficiaires d'options de souscription d'actions consenties au titre des Plans Partners, Managers I, II, III et IV et aux bénéficiaires des plans d'achat d'actions de mars et avril 2004, d'acquérir leurs actions issues desdits plans. Cette offre de liquidité a été ouverte le 24 novembre 2014 et sa période de souscription close le 5 décembre 2014. Le règlement définitif de cette opération est intervenu le 12 décembre 2014. Au titre de cette opération, et à la date du présent rapport, 11 501 actions ont été rachetées au prix unitaire de 6,51 euros par action Eutelsat S.A.

La Société a par ailleurs procédé à une seconde offre de liquidité, via sa filiale Eutelsat Communications Finances, et proposé à l'ensemble des bénéficiaires d'options consenties au titre des Plans Partners, et Managers I, II, III et IV et aux bénéficiaires des plans d'achat d'actions de mars et avril 2004, d'acquérir leurs actions au prix unitaire de 6,74 euros par action Eutelsat S.A. Cette offre de liquidité a été ouverte le 22 mai 2015 et sa période de souscription close le 4 juin 2015. Le règlement définitif de cette opération est intervenu le 11 juin 2015. Au titre de cette opération, et à la date de présent rapport, 18 905 actions ont été rachetées au prix unitaire de 7,74 euros par action Eutelsat S.A.

10 RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

Au cours de l'exercice 2014-2015, la Direction d'Eutelsat a poursuivi ses efforts visant à promouvoir la sensibilisation aux questions sociales, environnementales et sociétales au sein du Groupe. En conformité avec le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale, environnementale et sociétale, portant sur l'application de l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et de l'article 12 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 modifiant l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, le Groupe a recueilli une réponse pour ceux des 42 items définis par la loi qui sont pertinents eu égard à son activité, dans les domaines suivants :

- social ;
- environnemental ; et
- sociétal.

Ce travail est mené par un comité transversal, auquel le Directeur financier et le Directeur des Ressources Humaines apportent un appui. Le Comité est composé de représentants du Groupe issus des Directions suivantes : Finance, Ressources Humaines, Affaires Juridiques, Technique, Opérations, Achats, Services Généraux, Audit Interne, Gestion des Risques, Communication Corporate et Relations Institutionnelles. La coordination du Comité est aujourd'hui assurée par le service Relations Investisseurs.

Le rapport sur le développement durable apporte une réponse pour l'ensemble des 42 items définis par la loi Grenelle II, qui sont répartis en trois sections : information sociale, information environnementale et information sur l'impact sociétal, offrant ainsi un regard équilibré sur les enjeux cruciaux de développement durable auxquels le Groupe fait face.

Satmex (qui opère désormais sous le nom commercial Eutelsat Americas) dont l'acquisition a été finalisée début janvier 2014 a été inclus pour la première fois dans le périmètre de reporting. Afin de faciliter la comparaison, des données pro-forma intégrant la contribution de Satmex ont été indiquées au titre de l'exercice précédent pour certains indicateurs.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2014-2015, le Groupe a signé la charte « *Collective for Space Care* », qui réunit la communauté des opérateurs et partenaires spatiaux qui partagent l'esprit de responsabilité associé aux traités et principes internationaux sur l'Espace, dans le respect des législations spatiales et suivant les meilleurs pratiques qui en découlent. L'objectif est d'agir pour la sécurité des personnes et des biens, de veiller à la santé des populations dans toutes les opérations spatiales, et de protéger l'environnement terrestre et spatial et renforçant la prévention des risques liés tant aux opérations de lancement qu'aux opérations dans l'espace.

La Direction du Groupe a identifié trois axes principaux pour lesquels l'application d'indicateurs de développement durable aura l'impact le plus positif sur la performance de l'entreprise, et plus généralement pour un développement responsable à long terme. Les trois axes sont les suivants :

- maintenir l'espace autour de la terre désencombré et propre ;
- participer à l'effort visant à combler la « fracture numérique » ;
- construire une culture d'entreprise multinationale reflétant une diversité de cultures et d'idées.

Maintenir l'espace autour de la terre désencombré et propre

Avec le développement du nombre de satellites de télécommunications dans l'espace, la question de la fin de vie des satellites devient de plus en plus importante, notamment parce que le nombre de débris dans l'espace croît substantiellement, en particulier dans les orbites basses.

Maintenir l'espace autour de la terre désencombré et propre est une des priorités du Groupe. La politique d'Eutelsat à cet égard repose notamment sur les axes suivants :

- une politique responsable en matière de gestion de flotte ;
- le respect des obligations de la loi spatiale française ;
- le partage de la politique et des pratiques d'Eutelsat.

Chacun de ces trois axes fait l'objet d'une description dans la Section 10.2.1.1 « l'impact des satellites et des lanceurs sur l'environnement » du présent document.

Participer à l'effort visant à combler la « fracture numérique »

L'un des axes prioritaires de la politique de développement socialement responsable du Groupe est de participer à l'effort visant à combler la fracture numérique. Celle-ci se définit comme la disparité d'accès aux technologies de l'information et de la communication, notamment Internet et la télévision. La politique du Groupe est construite en particulier autour de trois axes :

Connecter à Internet particuliers, professionnels et administrations situés dans les zones peu ou non couvertes par les réseaux terrestres

Le satellite est aujourd'hui un moyen facile et fiable d'avoir accès au haut débit pour les foyers situés à l'écart des réseaux terrestres de télécommunications.

Exploité sur le satellite EUTELSAT KA-SAT 9A qui couvre 55 pays en Europe, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, le système Tooway offre une solution accessible et immédiate aux usagers qui veulent bénéficier du haut débit sans attendre, de qualité uniforme quelle que soit leur localisation. Au 30 juin 2015, 185 000 terminaux Tooway étaient activés, soit près de 31 000 terminaux de plus qu'au 30 juin 2014.

Depuis le lancement de ce service, les débits offerts par Tooway ont augmenté pour l'entrée de gamme : de 6 Mbps en réception et 4 Mbps en émission lors de l'entrée en service d'EUTELSAT KA-SAT 9A en 2011, à 22 Mbps en réception et 6 Mbps en émission en 2014. Le satellite est ainsi un moyen efficace pour permettre aux pouvoirs publics d'atteindre leurs objectifs de réduction de la fracture numérique.

Avec cette même vocation de service public, le service IP Easy permet, par l'intermédiaire d'une antenne de 1 mètre de diamètre et d'un modem, de se connecter à Internet avec un débit de réception pouvant atteindre 8 Mbps. Utilisant la bande Ku sur les satellites EUTELSAT 16A, EUTELSAT 10A et EUTELSAT 8 West A, le service IP Easy couvre plusieurs pays en Afrique et en Amérique latine. Plusieurs milliers de terminaux sont aujourd'hui en service. Par exemple, au cours de l'exercice 2014-2015, *Global Technology* a retenu le service IP Easy sur le satellite EUTELSAT 8 West A permettant de fournir un Service d'accès Internet Haut-Débit en Guyane avec des débits allant de 512 Kbps à 10 Mbps.

Le satellite EUTELSAT 3B, opérationnel depuis juillet 2014, comporte une charge utile HTS en bande Ka qui permet de fournir un accès Internet haut-débit par satellite sur le Brésil. Les futurs satellites du Groupe viendront accroître la capacité allouée à l'Internet haut-débit par satellite et étendre la couverture de ce service à de nouveaux pays : ainsi, EUTELSAT 36C dont le lancement est prévu au troisième trimestre 2015, couvrira la Russie et EUTELSAT 65 West A dont le lancement est prévu au deuxième trimestre 2016, renforcera les ressources notamment sur le Brésil et étendra la couverture en bande Ka à d'autres pays d'Amérique latine.

Satisfaire des besoins spécifiques en répondant aux objectifs d'inclusion numérique des politiques publiques

Le satellite, en permettant le raccordement prioritaire de certains sites d'intérêt général, sait répondre aux objectifs d'inclusion numérique associés de façon transversale à différents domaines de politique publique. Capable d'offrir une

connexion Internet performante en un temps de déploiement sans égal en tout point du territoire sans contrainte de relief, avec une équation économique particulièrement favorable, il constitue une solution technologique particulièrement bien adaptée aux exigences institutionnelles.

En décembre 2014, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Drôme, Eutelsat et la Fédération des industriels des réseaux d'initiative publique (FIRIP) ont signé une convention visant à offrir une formation à l'Internet par satellite aux antennistes professionnels et demandeurs d'emploi de la région et au-delà.

De même, citons les initiatives à caractère de démonstrateur, « *ConnecTourisme* » et « Agriculture connectée » de mise à disposition gratuite de solutions Tooway. Pilotées conjointement avec Orange et sa filiale NordNet, ainsi qu'avec respectivement l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM) et la FNSEA, ces opérations, en cours, ont pour vocation de permettre à certains profils de publics de découvrir l'adéquation de la solution satellitaire à leurs besoins de connectivité : rayonnement touristique, déclarations PAC (Politique Agricole Commune).

L'intérêt du satellite se vérifie également dans le domaine de la santé, pour rendre possible la téléconsultation et ainsi rapprocher, par Internet, des centres de soins distants à des centres hospitaliers universitaires. C'est une option de lutte contre la désertification médicale dont s'est par exemple saisi un consortium d'acteurs publics en Champagne-Ardenne, début 2015.

Un effort particulier est également mené pour équiper les écoles afin de leur donner accès aux usages numériques, en France comme à l'international.

Ainsi, le programme de démonstrations « *Connect'Écoles* » (2012-2014) mené par Eutelsat avec Orange, sa filiale Nordnet et l'Association des Maires Ruraux de France pour apporter aux écoles primaires une connexion haut débit par satellite, a inspiré le programme gouvernemental « Écoles connectées » visant à faciliter, sans délai, le raccordement à Internet d'un potentiel de 9 000 écoles et impliquant largement les fournisseurs d'accès à Internet partenaires d'Eutelsat. Dans le même esprit, Eutelsat Americas fournit de la capacité pour plusieurs programmes de connectivité sociale notamment au Mexique et en Colombie et est un des leaders du secteur pour ce type de programme dont l'objectif est de connecter des communautés rurales et de leur donner accès à divers services (écoles, hôpitaux, bibliothèques...). Actuellement la flotte d'Eutelsat Americas donne accès à 8 500 sites pour le réseau « 10K » au Mexique et 2 300 sites pour Vive Digital en Colombie.

Par ailleurs, Eutelsat participe à des programmes visant la résilience des communications en cas de crise. Le Groupe est notamment présent aux côtés de Télécoms Sans Frontières depuis 2007 en mettant à la disposition de l'association des terminaux qui permettent d'équiper en quelques heures une communauté ou une cellule de crise d'une liaison à haut débit pour l'envoi de données, d'images ou de communications vocales. De même, le Groupe apporte son soutien à « *NetHope* » dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest à travers la fourniture de solutions de connectivité par satellite qui permettent aux organisations humanitaires de s'appuyer sur des ressources fiables pour communiquer. Les équipements fournis connectés à la flotte d'Eutelsat sont en mesure de délivrer 1,2 téraoctet de données sur 6 mois permettant ainsi aux médecins et aux professionnels de santé de s'appuyer sur une infrastructure de communication fiable d'installation simple et rapide.

Favoriser l'accès à la télévision gratuite pour tous les foyers

Dans son cœur de métier, les Applications Vidéo, Eutelsat favorise l'accès à la télévision gratuite (« en clair ») pour tous les foyers, en France et à l'international.

Au 30 juin 2015, le Groupe diffuse 2 120 chaînes gratuites, accessibles sans abonnement, sur ses satellites (sur un total de 5 793 chaînes), vers une audience de plus de 200 millions de foyers, principalement en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique.

En France, le service FRANSAT permet ainsi de diffuser, via le satellite EUTELSAT 5 West A, les 25 chaînes de la TNT gratuite (ainsi qu'une sélection de chaînes locales et thématiques et des radios) sans abonnement ni limite de durée. C'est le seul bouquet de TNT gratuite par satellite référencé par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Il s'adresse en particulier aux foyers situés dans les zones d'ombre des réseaux hertziens terrestres. Plus de deux millions de foyers sont équipés en réception individuelle FRANSAT. Pour les maisons de retraites et autres collectivités, les petits réseaux câblés communaux situés en zone blanche de la TNT et les petits émetteurs hertziens isolés, FRANSAT apporte avec « *FRANSAT PRO* » une solution de télédistribution collective de la TNT gratuite par satellite. Le service FRANSAT est régulièrement enrichi au bénéfice des téléspectateurs : haute définition, portail « *FRANSAT Connect* » de navigation dans l'offre de programmes et de services interactifs accessibles en mode connecté, etc.

Dans le contexte du passage à la télévision numérique en cours dans nombre de régions du monde, le Groupe développe également des offres de télévision gratuite par satellite dans plusieurs pays et souhaite accompagner la fin de la TV analogique sur le continent africain, où déjà la moitié des chaînes diffusées par satellite le sont par Eutelsat.

Construire une culture d'entreprise multinationale reflétant une diversité de cultures et d'idées

Le troisième axe identifié par le Groupe est la construction d'une culture d'entreprise multinationale reflétant une diversité de cultures et d'idées.

Les activités d'Eutelsat S.A. (principale filiale opérationnelle d'Eutelsat Communications) étaient à l'origine exercées par une organisation intergouvernementale, l'Organisation européenne de télécommunications par satellite, fondée par plusieurs pays d'Europe occidentale. Compte tenu de ce passé d'ancienne organisation intergouvernementale, la culture d'entreprise du Groupe est marquée par une forte dimension internationale.

Ainsi, Eutelsat S.A. compte (à fin 2014) 30 nationalités des cinq continents. Au total, 30 % des salariés d'Eutelsat S.A. ont une nationalité autre que française en 2014 (inchangé par rapport à 2014). De plus, au 31 décembre 2014, le Groupe employait au total 416 salariés (soit 43% de son effectif) hors de France.

Cette diversité de nationalités se retrouve au niveau :

- des organes de direction : huit nationalités sont représentées au Comité de Direction du Groupe ;
- des organes de gouvernance : six nationalités sont représentées au Conseil d'administration du Groupe ;
- du recrutement :
 - 26 % des recrutements effectués en 2014 au niveau d'Eutelsat S.A. concernaient des salariés ayant une nationalité autre que française (26 % en 2013),
 - de même, 20 % des stagiaires recrutés en 2014 au niveau d'Eutelsat S.A. avaient une nationalité autre que française (31 % en 2013),
 - dans les filiales à l'étranger, le Groupe a une pratique de recrutement principalement locale.

Le Groupe s'engage à conserver et encourager cet aspect multinational. Parmi les actions menées, il convient de citer :

- l'existence de formations communes à plusieurs pays : ainsi en 2014 une formation « *Eutelsat Sales Skills training* », commune à toutes les entités a été menée ;
- l'organisation de séminaires commerciaux à l'étranger ;
- la mobilité de salariés français dans les implantations du Groupe à l'international, à Dubaï, à Singapour, en Pologne, au Mexique ou encore aux États-Unis ;
- l'utilisation fréquente de l'anglais comme langue de travail et de rédaction des documents, ce qui facilite les échanges et le partage d'information.

– des initiatives spécifiques visant à renforcer cette composante multinationale du Groupe : ainsi des sessions « *Lunch and learn* » ont été mises en place au cours de l'exercice sur plusieurs sites, visant à favoriser les échanges en anglais entre les salariés du Groupe dans un cadre convivial.

10.1 Information sociale

10.1.1 Emploi

10.1.1.1 Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Pour l'exercice 2014-2015, le Groupe employait en moyenne 1 000 personnes, y compris Satmex.

Le tableau suivant illustre la répartition du nombre moyen d'employés du Groupe entre les fonctions opérationnelles et les fonctions commerciales et administratives :

	Nombre moyen d'employés pour les exercices clos les 30 juin		
	2013	2014	2015
Fonctions opérationnelles	359	399	438
Fonctions commerciales et administratives	431	511	562
TOTAL	790	910 (1)	1 000

(1) Ce chiffre inclut Satmex pour une durée de six mois.

Eutelsat S.A., la principale filiale opérationnelle située à Paris, en France, établit chaque année un bilan social qui récapitule en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'entreprise dans le domaine social. Ce bilan social est établi dans le cadre d'une période de référence correspondant à l'année civile. Le Comité d'Entreprise émet chaque année un avis sur le bilan social. Le bilan social, accompagné de l'avis du Comité d'Entreprise, est mis à disposition des salariés sur simple demande ainsi qu'aux actionnaires de la Société dans les conditions des articles L. 225-108 et L. 225-115 du Code de commerce.

L'effectif salarié d'Eutelsat S.A. au cours de l'année civile 2014 présentait une moyenne d'ancienneté de 11,65 années (10,8 en 2013). En outre, les cadres (au forfait jour) représentaient environ 86 % de l'effectif total d'Eutelsat S.A.

Compte tenu de l'évolution du périmètre du Groupe et de sa stratégie de développement en Amérique Latine, la répartition de l'effectif par zone géographique est désormais présentée avec la répartition suivante : France, Amériques et Autres. Les filiales du Groupe en France, en Italie et au Mexique regroupent près de 90% de l'effectif.

Ventilation géographique des employés par localisation (Groupe)

	31 décembre 2013	%	31 décembre 2014	%
France	564	69	548	57
Amériques	22	3	184	19
Autres	233	28	232	24
TOTAL	819	100	964	100

L'augmentation de l'effectif reflète essentiellement l'acquisition de Satmex au Mexique qui opère désormais sous le nom commercial d'Eutelsat Americas et qui compte 168 salariés au 31 décembre 2014.

Répartition cadres/non-cadres par sexe (Groupe)

Cet indicateur dont la décomposition pour les Cadres/non-cadres n'était publiée que pour Eutelsat S.A auparavant est désormais totalement consolidé au niveau du groupe. Afin de faciliter les comparaisons les proportions ont été également indiquées pour l'exercice 2013 au niveau du Groupe sur une base proforma (en incluant Eutelsat Americas).

En % de l'effectif total au	31 décembre 2013	31 décembre 2014
HOMMES :	70	70
Cadres	44	43
Non-cadres	26	27
FEMMES :	30	30
Cadres	15	15
Non-cadres	15	15

Répartition des employés selon l'âge (Groupe)

Le graphique ci-dessous indique la répartition des employés du Groupe par tranche d'âge.

	31 décembre 2013	31 décembre 2014
< 25	2 %	2 %
25-40	46 %	44 %
41-60	49 %	51 %
> 60	3 %	3 %
TOTAL	100 %	100 %

10.1.1.2 Embauches et départs (Groupe)

En 2014, au niveau du Groupe, 79 personnes ont été embauchées (78 en 2013) et il y a eu au total 92 départs (49 en 2013).

Au 31 décembre 2014, au niveau Groupe :

12 mois clos le	31 décembre 2013	31 décembre 2014
Embauches	78	79
Départs	49	92
TOTAL	29	(13)

Pour l'année civile 2014, Eutelsat S.A. a embauché 34 personnes (42 pour l'exercice 2013), dont 35 % de femmes (29 % en 2013) et 65 % d'hommes (71 % en 2013). Le détail des embauches par nature de contrat figure dans le tableau ci-dessous :

Nombre d'embauches en CDI et en CDD pour Eutelsat S.A. pour l'année calendaire 2014		Femmes	Hommes	Total
Non-cadres	CDD	2	1	3
	CDI	0	3	3

Cadres	CDD	6	3	9
	CDI	4	15	19
TOTAL		12	22	34
		35 %	65 %	

Nombre d'embauches en CDI et en CDD pour Eutelsat S.A. pour l'année calendaire 2013		Femmes	Hommes	Total
Non-cadres	CDD	1	4	5
	CDI	0	0	0
Cadres	CDD	5	1	6
	CDI	6	25	31
TOTAL		12	30	42
		29 %	71 %	

10.1.1.3 Rémunérations

Programme d'intéressement à long terme

Dans le cadre de sa politique sociale, le Groupe souhaite associer le personnel du Groupe aux fruits de son développement en attribuant à chaque salarié des primes en fonction de la performance du Groupe.

Un programme de partage des bénéfices et de fidélisation à long terme pour les employés et managers (y compris les mandataires sociaux) du Groupe est ainsi en place. À l'avenir, la société Eutelsat entend continuer à permettre aux salariés de bénéficier de la performance du Groupe.

Au cours de l'année 2014, dans le cadre de son Programme d'intéressement à long terme, Eutelsat a choisi de faire évoluer son dispositif en substituant l'attribution gratuite d'actions par un plan d'intéressement sous forme de prime en espèce (« *Phantom shares* ») pour les collaborateurs hors France et l'ensemble des managers et par une enveloppe supplémentaire d'intéressement pour les salariés basés en France. Ce nouveau dispositif conserve une couverture triennale. Il est décrit à la Section 9.9.6 du présent document.

Intéressement et participation (Eutelsat S.A.)

Un plan d'épargne d'entreprise a été mis en place au sein d'Eutelsat S.A. en juillet 2000 :

- le plan d'épargne est un système d'épargne collectif offrant aux salariés des entreprises adhérentes la faculté de se constituer, avec l'aide de leur employeur, un portefeuille de valeurs mobilières. Les sommes investies dans un plan d'épargne sont indisponibles pendant cinq ans, sauf cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation ;
- le plan d'épargne d'entreprise propose divers supports d'investissement (fonds commun de placement d'entreprise régis par l'article L. 214-39 du Code monétaire et financier) permettant à ses adhérents de choisir le support d'investissement le plus adapté à leur choix d'épargne ;
- le fonds commun de placement d'entreprise ayant vocation à être investi en titres d'une entreprise du Groupe (FCPE régi par l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier) est également proposé au sein du plan d'épargne. Par l'intermédiaire de ce FCPE, les adhérents du plan d'épargne pourront se voir offrir la possibilité d'acquérir des titres d'une entreprise du Groupe en application des dispositions de l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail ;
- le plan d'épargne d'entreprise permet également aux personnes attributaires d'options de souscription ou d'achat d'actions de lever, le cas échéant, ces options au moyen d'avois indisponibles investis dans le plan d'épargne et de détenir

les actions obtenues par exercice d'options au sein du plan d'épargne. Les actions sont alors bloquées cinq ans au sein du plan d'épargne sans possibilité de se prévaloir d'un cas de déblocage anticipé.

Un nouvel accord d'intéressement, régi par les dispositions des articles L. 3311-1 et suivants du Code du travail, a été conclu au sein d'Eutelsat S.A. le 23 décembre 2011 permettant d'intéresser financièrement les salariés d'Eutelsat S.A. aux performances de l'entreprise. Le montant de la prime d'intéressement versée aux salariés bénéficiaires est déterminé selon les critères de performance retenus par l'accord d'intéressement qui prennent en compte l'amélioration de la performance financière de l'entreprise (ratio financier et charges d'exploitation).

– Les salariés bénéficiaires ont la possibilité d'affecter tout ou partie de leur prime d'intéressement au plan d'épargne, les sommes affectées étant alors indisponibles pendant cinq ans, et bénéficient du régime fiscal de faveur des plans d'épargne.

Le tableau ci-dessous fait apparaître le montant moyen de l'intéressement par salarié bénéficiaire :

(en euros)	2012-2013	2013-2014	2014-2015*
Montant moyen de l'intéressement	1 155	1 461	

*Pour 2014-2015, le montant de l'intéressement définitif n'est pas disponible à la date du présent rapport.

Un accord de participation, régi par les articles L. 3322-1 et suivants du Code du travail, a été conclu le 13 novembre 2002, et modifié par avenant le 16 juillet 2009 et le 18 septembre 2012, au sein d'Eutelsat S.A. Le régime légal de participation des salariés aux résultats de l'entreprise donne aux salariés accès à une fraction du bénéfice réalisé par l'entreprise. L'accord de participation d'Eutelsat S.A. reprend la formule légale de calcul de la réserve de participation figurant à l'article L. 3324-1 du Code du travail.

L'accord de participation d'Eutelsat S.A. prévoyait que les sommes attribuées aux salariés bénéficiaires étaient investies dans des FCPE. Les sommes attribuées au titre de la participation étaient jusqu'alors indisponibles pendant cinq ans, sauf cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation. La loi du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail a modifié ce régime, et les partenaires sociaux d'Eutelsat S.A. ont signé un avenant à l'accord de participation, permettant aux salariés qui en feraient la demande de percevoir immédiatement tout ou partie de leur participation. Par ailleurs, il n'est pas prévu d'attribution de titres de l'entreprise dans le cadre de la répartition de la réserve de participation.

Le tableau ci-dessous fait apparaître le montant global de la réserve spéciale de participation déterminée en application de l'accord de participation en vigueur :

(en euros)	2012-2013	2013-2014	2014-2015*
Montant de la réserve spéciale de participation	6 570 192	6 312 431	6 100 000

* Pour l'exercice 2014-2015, le montant indiqué est le montant provisionné

Salaire

Le salaire brut moyen annuel pour les salariés d'Eutelsat S.A, Skylogic et Eutelsat Americas (qui représentent au total plus de 90% de l'effectif du Groupe), ressort à 64 000 euros en 2014 (62 000 euros en 2013 sur un périmètre proforma).

La masse salariale globale brute s'établissait à près de 100 millions d'euros en 2014 sur le même périmètre.

10.1.2 Organisation du travail

10.1.2.1 Organisation du temps de travail

La Direction du Groupe assure que l'ensemble de ses filiales, tant en France qu'à l'étranger, sont en conformité avec les lois locales du travail, y compris celles relatives au temps de travail.

En France, soit pour 57% des salariés, la Direction adhère à la semaine légale de 35 heures pour les employés non-cadres.

Pour les cadres, le temps de travail est basé sur le nombre total de jours travaillés, et non pas sur les heures, ce qui permet une organisation plus souple de leurs horaires, en fonction des responsabilités de chacun. Des mesures appropriées sont prises pour s'assurer que tous les employés aient suffisamment de temps de repos. Les salariés bénéficient de six semaines de congés payés.

86% des salariés d'Eutelsat S.A. sont des cadres ou cadres supérieurs au forfait jour avec une moyenne de 212 jours travaillés dans l'année. Les 14% restants sont aux 35 heures.

Les salariés des autres filiales du Groupe (hors France), qui représentent 43% des effectifs, adhèrent tous à une semaine de travail de 40 heures, conformément aux lois et règlements du travail dans les juridictions où Eutelsat opère.

10.1.2.2 Absentéisme

L'indicateur présenté ci-dessous a été consolidé pour la première fois pour les quatre principales entités (Eutelsat S.A, Eutelsat America Corp., Eutelsat Americas, Skylogic S.p.A) qui représentent en cumulé plus de 90% de l'effectif. L'indicateur est désormais présenté en nombre de jours. L'information était donnée auparavant au niveau d'Eutelsat S.A uniquement et était présentée en nombre de salariés. Pour permettre la comparaison des données pro-forma sont présentées pour l'année 2013.

Type d'absentéisme	Année calendaire 2013	Année calendaire 2014
Absence de longue durée*	1 728	2 170
Maternité	1 833	1 666
Paternité	184	170
Accidents du travail	61	64
TOTAL	3 806	4 070

* Absence temporaire supérieure à 30 jours

10.1.3 Relations sociales

10.1.3.1 Organisation du dialogue social – en particulier les règles et les procédures relatives à la communication vers le personnel sur ces sujets

Eutelsat accorde une place importante au dialogue social et à la bonne qualité du climat social, ce qui contribue à maintenir un dialogue permanent entre la Direction et les représentants du personnel.

Via sa filiale principale Eutelsat S.A., le Groupe respecte en tout point la liberté syndicale et promeut le dialogue social à travers des négociations collectives. En outre, depuis 2001, Eutelsat S.A. met en œuvre un accord sur le droit syndical régissant notamment les relations entre les partenaires sociaux. Des réunions ont lieu régulièrement avec les représentants du personnels : CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) Comité d'entreprise, délégués du personnel ou syndicaux. L'Intranet où sont notamment accessibles les accords d'entreprise est également un outil de communication sur ces sujets. Par ailleurs, à l'occasion des résultats annuels et semestriels des réunions ont lieu pour revenir sur les faits marquants de l'année ou du semestre et de présenter les résultats au personnel.

Des initiatives existent également au niveau des autres entités.

Skylogic respecte les conventions de l'Organisation Internationale du Travail en matière de liberté d'association et de reconnaissance du droit effectif à la négociation collective, de liberté et de protection des syndicats. Skylogic applique également le « Statut des travailleurs » italien et les règles de la convention collective « Commerce et secteur tertiaire ». Au 31 décembre 2014, 16 employés de Skylogic étaient enregistrés au Filcams CGIL, le syndicat national pour le secteur tertiaire. Deux délégués du personnel représentant les syndicats sont en charge de maintenir les négociations et de créer un

dialogue entre les syndicats, les employés et l'employeur. La convention collective « Commerce et Tertiaire » établit notamment que chaque salarié a droit à 10 heures par an pour participer aux assemblées syndicales et que les délégués ont droit à 12 heures par an auxquelles s'ajoute 1,5 heure par an et par salarié pour remplir leurs obligations et adresser les questions ou les difficultés des employés le cas échéant.

Pour Eutelsat Americas, des réunions sont organisées chaque trimestre afin d'informer les collaborateurs de l'évolution de l'activité et des objectifs. Par ailleurs, une fois par mois, 15 collaborateurs ont l'opportunité de rencontrer et de dialoguer avec le Directeur Général de l'entité.

10.1.3.2 Bilan des accords collectifs

Les partenaires sociaux d'Eutelsat ont une pratique centrée sur la responsabilité d'entreprise.

Au cours de l'année 2014 plusieurs accords ont été signés chez Eutelsat S.A. incluant notamment un avenant à l'accord de participation, un accord-cadre sur les négociations annuelles obligatoires de redistribution de la performance, un accord d'entreprise sur la durée des mandats des délégués du personnel et des représentants du personnel au Comité d'Entreprise, un accord d'Entreprise sur le vote électronique pour l'élection des délégués du personnel et des représentants du personnel au Comité d'entreprise, un protocole d'accord portant sur l'élection en vue du renouvellement des mandats des délégués du personnel et des représentants du personnel au Comité d'entreprise ainsi qu'un accord d'intéressement pour les exercices 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Par ailleurs, la grande majorité des employés du Groupe vivent et travaillent en Europe où le dialogue social est courant. En conséquence, les pratiques des ressources humaines du Groupe doivent satisfaire à des standards élevés sur une échelle mondiale.

Objectif d'amélioration continue

La Direction du Groupe cherche à poursuivre un dialogue social fructueux pour le bien-être de ses employés partout dans le monde et surtout d'être toujours en conformité avec les pratiques locales du pays où ils se trouvent. La Direction des Ressources Humaines du Groupe s'efforce d'harmoniser les pratiques d'un pays à l'autre afin d'assurer un traitement adéquat de l'ensemble de ses salariés quel que soit le pays dans lequel ils travaillent.

10.1.4 Santé et sécurité

10.1.4.1 Conditions d'hygiène et de sécurité

La santé et la sécurité des employés d'Eutelsat sont une priorité importante dans l'ensemble du Groupe. Comme la majorité des activités d'Eutelsat est effectuée dans des bureaux, dans les centres villes, la sécurité au travail est assurée par les règlements relatifs à la gestion des bâtiments.

En particulier, Eutelsat S.A. garantit un système de santé et de retraite à tous ses salariés, notamment au travers de la mutuelle santé et prévoyance ainsi que par un système de retraite complémentaire.

Chaque salarié d'Eutelsat S.A. passe une visite médicale tous les deux ans maximum. Un suivi particulier est mené pour les contrôleurs de satellites qui passent une visite médicale tous les six mois.

Il est par ailleurs proposé aux salariés de plus de 50 ans un bilan de santé complet payé par Eutelsat tous les trois ans.

Le siège du Groupe ainsi que le téléport de Rambouillet répondent aux dispositions de sauvegarde des personnes et des biens édictées par le Code du travail. De plus, ces deux sites sont dotés de dispositifs de sécurité physique homogènes qui concourent à assurer et à maintenir un niveau de sécurité et de sûreté tout en permettant le travail de l'ensemble du personnel et des sociétés prestataires. Ainsi le gardiennage, la gestion des accès, la vidéoprotection, la protection des systèmes de sécurité sont partie intégrante de la politique de sécurité du Groupe et sont gérées par un responsable dédié.

Les accès aux sites sont réglementés et toutes les procédures liées sont décrites dans différents documents consultables par le personnel.

Un document unique d'évaluation des risques est géré annuellement par les services sécurité de Paris et du téléport de Rambouillet.

Sécurité des employés aux téléports d'Eutelsat

Afin de protéger les employés d'Eutelsat d'une exposition aux ondes électromagnétiques, la Société prend certaines précautions :

- Des tests périodiques évaluant le rayonnement sont menés au téléport de Rambouillet ;
- Toutes les antennes du téléport de Rambouillet sont testées conformément au test ESVA (*Earth Station Verification and Assistance*) afin d'assurer la qualité des installations et détecter les radiations éventuelles situées au-delà des normes acceptables. Partie intégrante de toutes les activités ESVA, le diagramme de rayonnement de l'antenne est mesuré. Cela permet de prendre des mesures correctives en cas de lacunes survenues pendant le processus d'installation (comme l'excès de tolérance mécanique de surface, etc.). Un diagramme de rayonnement est la base de la détermination de la densité de spectre maximale EIRP (*Equivalent Isotropically Radiated Power*) admissible qui ne doit pas être dépassée par une transmission provenant de la station testée. Les normes sont établies par Eutelsat afin d'être en ligne avec les réglementations nationales et internationales (ITU) concernant les fréquences radio ;
- Tous les salariés travaillant près des antennes sont sensibilisés sur les risques éventuels dus à l'exposition ;
- L'accès aux installations présentant un risque potentiel élevé d'exposition (nombre restreint d'antennes situées près du sol) est strictement contrôlé par des barrières ou indiqué par des marques au sol.

De même, des précautions sont prises sur les téléports d'Iztapalapa et Hermosillo au Mexique : l'accès aux installations fait l'objet d'un contrôle strict à travers le recours à badges d'accès, à du personnel de surveillance 24 heures sur 24 et à des systèmes de vidéosurveillance. Le personnel est situé à bonne distance des antennes qui sont placées derrière des clôtures par mesure de précaution supplémentaire.

10.1.4.2 Les accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail et leur mise en application

Eutelsat a toujours eu à l'esprit une démarche responsable, soucieuse des conditions de travail des salariés.

Les prérogatives et missions dévolues au Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT) sont ainsi respectées et plusieurs réunions ont avec le CHST ont eu lieu en 2014. Par ailleurs, les locaux sont aménagés dans une optique de qualité de vie au quotidien et afin d'améliorer les conditions de travail.

Eutelsat s'était déjà emparé du sujet pénibilité du travail avec ses représentants du personnel.

Ainsi, dans le cadre de son accord Cap seniors signé en octobre 2009, Eutelsat S.A. avait prévu de mener une étude sur la pénibilité pour les salariés seniors. Cette étude a été menée avec le Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT) et les services de santé du travail.

Depuis 2012, des fiches de prévention des expositions à certains facteurs de risques professionnels ont remplacé cette démarche et sont élaborées par l'entreprise.

Sur le plan médical, Eutelsat fait appel à deux services médicaux interentreprises en charge du service de santé au travail et qui se déplacent directement sur les sites.

Certains salariés sont habilités à installer des antennes. Afin de couvrir d'éventuels risques d'accident, Eutelsat S.A. cotise à un taux supérieur auprès de l'URSSAF.

Des mesures spécifiques sont également en place dans les autres filiales du Groupe en conformité avec les réglementations locales. Par exemple, Skylogic a mis en place différentes mesures en conformité avec la loi italienne : élection par les salariés d'un représentant du personnel pour les questions de santé au travail, examen médical systématique pour les nouveaux employés, visites médicales régulières par la suite, établissement d'un document d'évaluation des risques.

10.1.4.3 Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail et comptabilisation des maladies professionnelles

Certains salariés sont habilités à installer des antennes de réception satellitaire. Afin de couvrir d'éventuels risques d'accident, Eutelsat S.A. cotise à un taux supérieur auprès de l'Urssaf.

À l'exception des activités de téléports, l'activité du Groupe s'effectue dans des immeubles de bureaux, principalement situés dans des centres-villes. En conséquence, la grande majorité des employés n'est pas exposée à des risques de sécurité ou de santé spécifiques, limitant ainsi les accidents.

Au cours des années civiles 2013 et 2014, un nombre très limité d'accidents du travail a été enregistré. Cet indicateur est présenté pour la première fois à au niveau consolidé pour les quatre principales entités (Eutelsat S.A, Eutelsat America Corp., Eutelsat Americas, Skylogic S.p.A) qui représentent en cumulé plus de 90% de l'effectif. L'an dernier il était présenté au niveau d'Eutelsat S.A uniquement. A titre de comparaison des données pro-forma ont été présentées pour l'exercice 2013.

Pour Eutelsat S.A. (qui représente 57% des effectifs du Groupe), le taux de fréquence des accidents du travail¹⁸ s'établit à 5,093% en 2014. Le taux de gravité¹⁹ ressort à 0,009% sur la même période. Aucun cas de maladie professionnelle n'est à signaler.

Accidents du travail	2013	2014
Nombre d'accidents sans arrêt de travail	12	3
Nombre d'accidents avec arrêt de travail	24	6
NOMBRE TOTAL D'ACCIDENTS	36	9

10.1.5 Formation

10.1.5.1 La mise en œuvre des politiques de formation

Afin de rester compétitif, le Groupe encourage activement ses employés à suivre des programmes de formation formels qui permettent aux employés d'être plus efficaces et productifs dans leur travail quotidien. À cette fin, les employés du Groupe ont suivi des formations dans diverses disciplines au cours de l'année écoulée.

Plusieurs types de formations ont été proposés au siège du Groupe portant sur:

- des aspects techniques dans les domaines des Communications par satellites ou des systèmes informatiques,
- le management, par exemple en matière de risques psycho-sociaux,
- la performance commerciale,
- la gestion de projet,
- les langues vivantes,
- le développement personnel,
- les fonctions support,
- la santé et la sécurité.

¹⁸ Nombre d'accident du travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heure travaillées sur l'année de référence

¹⁹ Nombre de jour d'arrêt pour accident de travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées sur l'année de référence

Les formations relèvent des deux types d'actions de formation : adaptation au poste ou développement des compétences. Ces formations ont été dispensées en 2014 au titre de la formation continue ou du droit individuel à la formation.

Pour les salariés de Skylogic, des formations ont été proposées dans les domaines suivants :

- Management : compétences managériales, gestion des équipes et des tâches ;
- Compétences générales : communication, langues, travail en équipe ;
- Compétences spécifiques : certifications techniques, comptabilité, logistique ect.

Pour les salariés d'Eutelsat Americas, outre des formations techniques dans le domaine du satellite, des formations ont été proposées dans les domaines suivants. *Leadership*, communication, service client, culture d'entreprise.

Enfin l'ensemble des salariés d'Eutelsat America Corp ont bénéficié d'une formation de trois journées en avril 2014.

10.1.5.2 Nombre total d'heures de formation

Cet indicateur est présenté pour la première fois à au niveau consolidé pour les quatre principales entités (Eutelsat S.A, Eutelsat America Corp., Eutelsat Americas, Skylogic S.p.A) qui représentent en cumulé plus de 90% de l'effectif. L'an dernier il était présenté au niveau d'Eutelsat S.A et de Skylogic S.p.A uniquement. A titre de comparaison des données proforma ont été présentées pour l'exercice 2013.

Heures de formation pour les quatre entités les plus significatives (soit 91 % des employés du Groupe)

	2013			2014		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Eutelsat S.A.	7 630	2 112	9 742	9 977	3 396	13 373
Skylogic S.p.A.	856	244	1 100	1 760	743	2 503
Eutelsat Americas*	450	285	735	690	360	1 050
Eutelsat America Corp.	208	96	304	208	48	256
TOTAL	9 144	2 737	11 881	12 635	4 547	17 182

* L'acquisition de Satmex qui opère désormais sous le nom Eutelsat Americas a été finalisée en janvier 2014

Pour Eutelsat S.A., le pourcentage total de la masse salariale consacré à la formation s'établit à 3,4% en 2014 (3,2% en 2013).

10.1.6 Diversité et égalité des chances

La Société favorise la mobilité interne à travers les actions suivantes :

- Une bourse d'emploi a été créée sur l'Intranet de telle sorte que tout poste ouvert puisse être diffusé sur l'Intranet en amont, permettant ainsi aux candidats internes de postuler et d'être reçu en entretien;
- Les entretiens annuels donnent la possibilité à chaque salarié de s'exprimer sur ses souhaits d'évolution. Les fiches d'évaluation sont ensuite revues par la DRH qui examine les motivations et la faisabilité ;
- Des entretiens de deuxième partie de carrière (pour les employés de 45 ans et plus) sont menés chaque année afin d'accompagner le salarié dans ses souhaits de mobilité ;
- Dans le cadre de la GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) une cartographie des métiers est en ligne sur l'Intranet pour permettre à chaque salarié de connaître les différents métiers de l'entreprise ainsi que les compétences qui leur sont rattachées ; et
- Les décisions de mobilité sont prises de manière à permettre une prise de poste compatible avec le calendrier scolaire.

10.1.6.1 *Égalité entre les femmes et les hommes*

Un accord portant sur l'égalité professionnelle a été signé en décembre 2011 entre les partenaires sociaux. Eutelsat, entreprise socialement responsable, affirme ainsi son attachement à l'égalité professionnelle.

Au travers de ce texte, l'entreprise voulait notamment :

- Rechercher l'équilibre en fonction des filières pour les embauches à formation, compétences, expériences et profils équivalents ;
- Rechercher l'équilibre des promotions dans l'entreprise entre hommes et femmes ;
- Avoir des mesures spécifiques concernant les principes de politique salariale qui s'appliquent sans discrimination aux hommes et aux femmes. Dans ce cadre, l'entreprise a reconduit une étude des rémunérations déjà menée en 2010-2011. Elle vise à analyser les situations de l'ensemble de l'entreprise afin de permettre de corriger les éventuels écarts inexplicables à situation de travail de valeur égale. Les modalités de l'étude ont été arrêtées en 2012 entre les partenaires sociaux et en associant la commission égalité professionnelle. Cette étude a débuté en 2013 et s'est poursuivie en 2014, avec la commission égalité professionnelle ; et
- Favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

En 2014, la Direction a établi un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle portant sur l'accès à l'emploi, la promotion professionnelle, la rémunération effective, l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale. Des objectifs et des indicateurs ont été fixés pour chacun de ces items. Ce plan d'action, présenté au comité d'entreprise en décembre 2014, est entré en vigueur le 1er janvier 2015. La commission égalité professionnelle se réunira au minimum une fois par an pour le suivi de ce plan d'action.

Par ailleurs, Eut'Elles'Sat, un réseau axé sur le développement professionnel des femmes du groupe Eutelsat a vu le jour avec le soutien de la direction et a notamment pour objectifs de faciliter la mise en réseau des femmes d'Eutelsat et de proposer des événements et échanges axés sur la promotion de la prise de conscience de la situation des femmes en entreprise.

Enfin des politiques spécifiques sont implémentées au niveau des filiales, notamment Eutelsat Americas.

10.1.6.2 *Emploi et insertion des personnes handicapées*

Dans la mesure du possible, Eutelsat essaie de sous-traiter un certain nombre de tâches auprès de sociétés de services qui emploient des salariés handicapés.

Eutelsat s'efforce également de reclasser dans l'entreprise les salariés qui seraient déclarés inaptes. La Société travaille aussi avec des agences de recrutement sensibilisées au problème du handicap et à même de proposer des candidats avec un handicap.

Eutelsat S.A. travaille avec des ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) pour la réalisation de prestations spécifiques (fleurissement, aide à la gestion des notes de frais...).

10.1.6.3 *Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité*

Dans son recrutement, le Groupe est avant tout à la recherche de compétences.

La diversité des nationalités est une richesse pour Eutelsat, et le Groupe cherche à la maintenir. En 2014, plus de 30 nationalités différentes étaient représentées au sein du Groupe.

En mai 2008, Eutelsat S.A. a par ailleurs signé la « Charte de la Diversité », dont les principaux objectifs sont décrits ci-dessous :

La Charte de la Diversité est un texte d'engagement proposé à la signature de toute entreprise, quelle que soit sa taille, qui condamne les discriminations dans le domaine de l'emploi et décide d'œuvrer en faveur de la diversité. La Charte exprime la volonté d'agir des entreprises pour mieux refléter, dans leurs effectifs, la diversité de la population française.

Articulée autour de six articles, elle guide l'entreprise dans la mise en place de nouvelles pratiques, en y associant l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires. Elle les incite à mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines centrée sur la reconnaissance et la valorisation des compétences individuelles. L'entreprise favorise ainsi la cohésion et l'équité sociale, tout en augmentant sa performance.

La Charte est soutenue par les principales organisations patronales, de nombreux réseaux d'entreprises et des organismes publics. Source : <http://www.charte-diversite.com/charte-diversite-la-charte.php>

10.1.7 Promotion et application des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail (OIT)

Au 31 décembre 2014, toutes les filiales d'Eutelsat étaient en conformité avec l'OIT dans les pays où ses conventions fondamentales sont applicables.

10.1.7.1 Le respect de la liberté d'association et le droit de négociation collective

Toutes les filiales d'Eutelsat ont déclaré être en conformité avec l'ensemble des lois locales du travail, en ce qui concerne le droit à la négociation collective.

Par ailleurs, le Groupe applique une stricte neutralité politique, religieuse et philosophique. Le Groupe ne fait aucun don aux candidats politiques, élus ou partis politiques. Les salariés peuvent prendre part à des activités politiques à titre personnel, à l'extérieur des locaux de l'entreprise, sans pour autant utiliser l'image du Groupe pour appuyer leurs convictions personnelles. Ces principes s'appliquent dans le respect des droits d'expression des salariés et de leurs représentants.

10.1.7.2 L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Le Groupe respecte les principes édictés par les conventions de l'OIT.

Le Groupe respecte les principes d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ainsi, Eutelsat S.A. a mis en place un plan d'action sur l'égalité professionnelle.

Par ailleurs, concernant les seniors, Un accord avait été signé en 2013 portant sur l'application du Contrat de génération pour les salariés d'Eutelsat S.A. Le contrat de génération est un dispositif alliant un volet en faveur de l'insertion durable des jeunes et des mesures spécifiques en faveur de l'emploi des seniors et la transmission des savoirs et compétences.

En outre, dans l'accord d'intéressement conclu en décembre 2011 pour une durée de trois ans, une mesure visant les salariés qui exercent leur activité à temps partiel dans le cadre d'un congé parental a été arrêtée par les partenaires sociaux. Cette mesure consiste à ne pas tenir compte de la réduction du temps de travail liée à un congé parental.

10.1.7.3 L'élimination du travail forcé

Toutes les filiales du Groupe sont conformes aux principes de l'Organisation Internationale du Travail.

10.1.7.4 L'abolition effective du travail des enfants

Toutes les filiales du Groupe sont conformes aux principes de l'Organisation Internationale du Travail.

10.2 Information environnementale

Les services fournis par la Société consistent en la transmission de signaux radio par sa flotte vers la terre par le biais d'antennes pour la télévision, d'échanges de Services de Données et de services interactifs donnant accès au haut-débit dans des zones non ou mal desservies par les réseaux terrestres.

En tant qu'opérateur de télécommunications par satellite en orbite géostationnaire (36 000 kilomètres de la terre), la Société n'a pas d'usine ou d'entrepôts et son empreinte due au transport terrestre ou maritime reste limitée, ceux-ci restent peu utilisés pour la fourniture des services d'Eutelsat.

10.2.1 Politique générale en matière environnementale

10.2.1.1 L'impact des satellites et des lanceurs sur l'environnement

Une politique responsable de gestion de flotte en partenariat avec les Constructeurs et les lanceurs de satellites est menée par le Groupe.

Constructeurs de satellites

Eutelsat a des contrats avec quatre des principaux fabricants de satellites au monde : Airbus Defence and Space (Airbus DS), Boeing Satellite Systems (BSS), Space Systems Loral (SSL) et Thales Alenia Space (TAS). En plus de fournir des satellites à Eutelsat qui sont conformes au droit de l'espace français, chacun de ces fabricants a adopté des politiques visant à minimiser leur impact sur l'environnement et promouvoir un développement durable.

Airbus DS s'est engagé à minimiser les effets de ses activités sur l'environnement et à assurer la conformité avec toutes les exigences légales. En sus de la certification ISO14001 de son système de management environnemental, Airbus DS a récemment obtenu une certification ISO50001 pour ses systèmes de gestion de l'énergie pour les sites aux Royaume-Uni, à Toulouse (France) et en Allemagne. Par ailleurs, le projet « *Eco-Space* » ayant comme objectif que tous les nouveaux produits soient éco-conçus d'ici 2020 afin de minimiser les impacts sur l'environnement et la santé, a été poursuivi.

BSS partage, en tant que filiale de Boeing, l'objectif du Groupe de stabilité des émissions de gaz à effet de serre, de consommation d'eau et de production de déchet entre 2012 et 2017. Parmi les objectifs figurent également une progression de la production de déchets dangereux qui soit inférieure ou égale à la croissance de l'activité du Groupe.

SSL atteint ou dépasse les rigoureuses exigences environnementales du gouvernement américain et de l'État de Californie et travaille notamment à réduire ses déchets, à économiser l'eau et à mettre en œuvre le recyclage. En particulier les déchets dangereux ont été réduits d'environ 25% sur les sept dernières années. Outre sa volonté affirmée de réduire l'impact de son empreinte sur la terre, SSL veille à ce que ses satellites soient conformes à la réglementation internationale sur les débris spatiaux.

TAS fait partie du groupe Thales qui a mis en place un suivi et un reporting d'indicateurs environnementaux conformément avec la loi dite « Grenelle II ». Une politique environnementale est en place depuis 2007 et le Groupe travaille à inclure les aspects environnementaux à tous les niveaux de son activité. Son système de gestion environnementale, qui a obtenu une nouvelle fois une certification ISO14001 pour toutes les installations du Groupe a notamment permis de réduire les consommations de ressources naturelles, les émissions de gaz à effet de serre et la production de déchets dangereux. Le Groupe a pour objectif de réaliser de nouveaux progrès d'ici fin 2015.

Services de lancement

En tant qu'opérateur de satellites, Eutelsat ne procède pas au lancement de satellites, mais utilise des fournisseurs de services de lancement comme Arianespace, International Launch Services (ILS), Sea Launch et Space Exploration Technologies (SpaceX). Ces dernières années, Eutelsat a lancé en moyenne deux satellites par an.

Arianespace utilise une fusée Ariane 5 ECA pour lancer les satellites d'Eutelsat, Les principaux produits de combustion provenant de ce lanceur sont l'acide chlorhydrique et l'oxyde d'aluminium des fusées du lanceur et la vapeur d'eau cryogénique (oxygène et hydrogène liquides) dans les premier et deuxième étages du lanceur. Les émissions totales de

CO/CO₂ d'un lancement d'Ariane 5 ECA sont estimées à 200 tonnes. Selon les contrôles environnementaux effectués après chaque lancement, l'impact sur l'environnement local est très faible. Arianespace continue ses efforts visant à protéger l'environnement à travers l'ensemble des aspects de l'activité de son aire de lancement en Guyane française. En 2014, le système de management environnemental et le système de gestion de l'énergie de l'aire de lancement ont obtenu respectivement des certifications ISO 14001 et ISO 50001.

ILS utilise la fusée Proton M/Breeze M, depuis le cosmodrome de Baïkonour, au Kazakhstan. La météorologie fédérale russe et le Service de l'environnement de l'Université technique Bauman de Moscou et de l'Académie des sciences de Russie ont effectué une étude sur la contamination de l'environnement par le lanceur Proton M/Breeze M à la fois par l'émission de gaz propulseur prédécollage et par le produit de la combustion pendant le vol des Proton M/Breeze M. La quantité de CO₂ générée par l'échappement de prédécollage est d'environ 0,5 tonne, tandis que, pendant le vol, cette quantité pourrait atteindre 350 tonnes. Pour le vol de l'étage supérieur (Breeze M), qui a lieu à une altitude allant de 160 kilomètres à 35 000 kilomètres, les émissions de CO₂ provenant du système de propulsion pourraient atteindre 7 tonnes.

Sea Launch utilise la fusée Zenith-3SL et effectue ses lancements à partir d'une plate-forme flottante mobile dans l'océan Pacifique. Avant de commencer ses opérations, Sea Launch a soumis une étude d'impact environnemental au gouvernement américain sur les effets de ses opérations de pré-lancement, lancement, vol et post-lancement. Selon ce rapport, le montant total des émissions CO/CO₂ était de 295 tonnes pour un vol de Zenith-3SL utilisant du kérosène/oxygène liquide.

SpaceX lance des satellites géostationnaires en utilisant une fusée Falcon 9 depuis la base des forces aériennes de Cape Canaveral en Floride aux Etats-Unis. L'étude de l'impact environnemental des opérations menées depuis cette aire de lancement a montré qu'il n'y aurait pas d'impact environnemental significatif résultant du lancement de la fusée Falcon 9 à kérosène/oxygène liquide. Par ailleurs, l'étude d'impact environnemental menée par l'aviation civile américaine pour le nouveau site de lancement que SpaceX est en train de développer au Texas indique que les émissions de CO₂ pour le lancement d'une fusée Falcon 9 sont limitées à 385 tonnes.

Pour mettre les émissions ci-dessus en perspective, un vol transatlantique aller/retour génère environ 400 tonnes de CO₂, soit plus qu'un lancement sur n'importe laquelle des fusées décrites ci-dessus.

Débris spatiaux

La durée de vie d'un satellite est aujourd'hui de l'ordre de 15 ans. Les satellites de télécommunications ont des applications dans de nombreux domaines.

Avec le développement du nombre de satellites de télécommunications dans l'espace, la question de la fin de vie des satellites devient de plus en plus importante, notamment parce que le nombre de débris dans l'espace croît substantiellement. Il convient cependant de relever que cette question est plus particulièrement critique dans les orbites basses. En conséquence, mener une politique responsable de gestion de la flotte, c'est-à-dire intégrant dès l'origine la question de la fin de vie des satellites, constitue une dimension de la responsabilité environnementale et sociétale de l'entreprise.

Une politique responsable en matière de gestion de flotte

Depuis le début des années 2000, le Groupe s'est saisi de cette question en mettant en place une politique responsable de gestion des débris spatiaux. Celle-ci est le fruit des enseignements de l'expérience opérationnelle d'Eutelsat ainsi que des recommandations internationales en la matière.

Depuis le 8 juillet 2005, Eutelsat est un opérateur certifié pour le contrôle des satellites et les opérations (norme ISO 9001).

Eutelsat a également mis en place en 2005 un « *Space Debris Mitigation Plan* » qui couvre les opérations de maintien à poste, les repositionnements de satellites sur l'orbite géostationnaire, les stratégies de colocalisation, les mesures en cas d'anomalies, les stratégies d'opérations en orbite inclinée et les opérations de fin de vie.

S'adossant sur les lignes directrices internationales ou européennes (*IADC Space Debris Mitigation Guidelines, European Code of Conduct for Space Debris Mitigation*) et les critères fixés par la loi française relative aux opérations spatiales, le *Space Debris Mitigation Plan* d'Eutelsat fixe des exigences visant à améliorer les opérations de fin de vie et la passivation et minimiser les risques de collision lors des opérations plus ambitieuses que ce qu'imposent les règles s'imposant à la Société.

Il est mis à jour sur une base régulière afin d'intégrer les nouvelles normes à prendre en compte. Il a, en particulier, été révisé en 2010 pour adapter l'organisation interne aux processus imposés par la loi française relative aux opérations spatiales.

Grâce à ses politiques internes, Eutelsat a pu, à ce jour, réorbiter et passiver 15 satellites arrivés en fin de vie. Ces 15 satellites ont tous pu être réorbités conformément aux lignes directrices internationales et à la loi française relative aux opérations spatiales depuis son entrée en vigueur, c'est-à-dire de manière à ne pas entrer de nouveau dans la zone protégée (+/- 200 km de l'orbite géostationnaire) à long terme (plus de 100 ans). Dans le secteur, le taux de réussite global des réorbitations de satellites géostationnaires est de 53% depuis la mise en place des lignes directrices IADC en 1997, et de 72% pour l'année 2013.

Par ailleurs, Eutelsat a procédé à 90 repositionnements de satellites sur l'orbite géostationnaire. Tous ont pu être effectués avec succès et selon les règles en matière de risques de collision et de non-génération de débris. Pour réduire les risques de collision au maximum, Eutelsat fait sortir ses satellites du couloir opérationnel géostationnaire (+/- 40 km de l'orbite géostationnaire) pendant la phase de repositionnement et évalue les risques de collision grâce aux données de l'USSTRATCOM et aux éléments fournis par la base de données de la « *Space Data Association* ».

Les obligations de la loi spatiale française

La loi spatiale française, entrée en vigueur le 10 décembre 2010, a conforté cette démarche responsable en matière de gestion de la flotte.

La loi établit un cadre réglementaire au sein duquel Eutelsat collabore avec le ministère français de la Recherche et le CNES (Centre national d'études spatiales) dans le cadre de ses obligations de maîtrise en orbite d'un objet spatial.

La partie technique des autorisations et licences délivrées par le ministère de la Recherche dans le cadre de cette loi étant gérée par le CNES, Eutelsat collabore avec le CNES durant toutes les étapes de la vie d'un satellite. Avant l'autorisation du satellite, le CNES contrôle la documentation technique lors de revues avec Eutelsat. Puis, après l'obtention de l'autorisation, Eutelsat invite le CNES aux revues techniques afin qu'il constate la bonne application de la réglementation technique. Enfin, Eutelsat informe le CNES de tout événement survenu sur le satellite et de tout changement de position orbitale.

Dans le cadre des échanges avec le CNES en vue de l'obtention de l'autorisation, Eutelsat détaille les stratégies permettant d'épuiser les ressources du satellite de manière à ce que celles-ci ne produisent pas de débris, ou permettant de désactiver de manière permanente tous les moyens de produire de l'énergie à bord du satellite. Eutelsat justifie également de ressources suffisantes pour mener les opérations de désorbitation et fournit un calcul de probabilité de mener celles-ci avec succès. Enfin, Eutelsat procure au CNES une étude des dangers pour la population, l'environnement, la santé publique, en particulier les dangers liés à la génération de débris spatiaux (dans le cas d'une collision avec un autre objet spatial par exemple), ainsi qu'un plan permettant de traiter les risques de collisions accidentelles.

Les meilleures pratiques adoptées par Eutelsat, qui ont permis à l'entreprise d'être, dès sa mise en œuvre, en conformité avec les exigences de la loi spatiale française, en font un opérateur responsable et impliqué dans la lutte contre les débris spatiaux.

Partage de la politique et des pratiques d'Eutelsat

En 2011, Eutelsat a rejoint la « *Space Data Association* » (SDA) en tant que membre exécutif. Regroupant les opérateurs de satellites, la SDA a pour objet de calculer les risques de rapprochements éventuels sur l'orbite géostationnaire et les orbites basses, ainsi que de partager des informations en vue de la réduction des interférences RF.

Eutelsat participe par ailleurs à l'ensemble des événements et ateliers organisés en Europe sur la gestion des débris spatiaux. La Société contribue notamment à deux événements majeurs organisés par le CNES sur une base régulière : le « *Workshop on End of Life Operations* » (bisannuel) et le groupe de synthèse annuel sur les débris spatiaux. Elle suit également les travaux de l'ESA et d'autres organismes internationaux compétents en la matière.

En 2013, Eutelsat a par ailleurs présenté sa politique interne et retour d'expérience sur la loi relative aux opérations spatiales lors d'un workshop organisé par le groupe de travail « *Long-term Sustainability of Outer Space Activities* » du sous-comité scientifique et technique du COPUOS.

10.2.1.2 Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement

Une Charte éthique a été finalisée et publiée au cours de l'exercice 2013-2014 et une copie a été fournie à l'ensemble des salariés du Groupe. Si nécessaire, la Charte éthique est également diffusée à l'extérieur, par exemple aux clients, fournisseurs et actionnaires.

Cette charte inclut une définition des valeurs du Groupe et aborde notamment le sujet de ses engagements à l'égard de l'environnement en orbite et sur terre.

10.2.1.3 Les moyens employés pour éviter la pollution et les risques liés à l'environnement

La réception via antenne parabolique

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a fait un commentaire sur l'exposition aux ondes électromagnétiques :

« Par le biais de son projet EMF, l'OMS a mis sur pied un programme pour contrôler la littérature scientifique publiée sur les fréquences électromagnétiques, afin d'évaluer les effets sur la santé de l'exposition à des fréquences allant de 0 à 300 GHz, afin de donner des avis sur les dangers éventuels et de trouver les mesures adéquates pour les atténuer. Après des analyses internationales approfondies, le Projet international EMF a fait la promotion de la recherche pour combler les lacunes dans les connaissances, à la suite de quoi les gouvernements nationaux et des instituts de recherche ont financé des travaux de recherche sur les fréquences électromagnétiques à hauteur de 250 millions de dollars U.S. au cours des dix dernières années.

Si l'on peut s'attendre à ce que l'exposition aux champs RF des stations de base et des réseaux sans fil n'ait aucun effet sur la santé, l'OMS préconise néanmoins des recherches pour déterminer si l'exposition plus intense aux radiofréquences des téléphones mobiles pourrait avoir des effets sur la santé. ».

Il n'est pas fait mention de risques associés à l'utilisation des satellites (source : site de l'OMS <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs304/en/index.html>).

10.2.1.4 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours

Il n'y a pas de provisions ou garanties pour des risques environnementaux, et il n'existe aucun litige en cours ou de risques potentiels concernant les questions environnementales au sein du Groupe Eutelsat.

10.2.2 Pollution et gestion des déchets

10.2.2.1 Prévention, réduction ou réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

La flotte de satellites de télécommunications d'Eutelsat est située à 35 786 kilomètres de la terre en orbite géostationnaire sur le plan équatorial, donc bien au-delà de l'atmosphère terrestre. Les satellites restent à cette distance de la terre pendant toute leur durée de vie utile. Quand ils arrivent en fin de vie, environ 15 ans après leur entrée en service, les satellites sont déplacés dans une orbite cimetière, à 300 kilomètres au-delà de l'orbite géostationnaire en utilisant la quantité restante de

carburant de propulsion. De ce fait, les satellites ne reviennent jamais sur terre, et ne rentrent jamais dans l'atmosphère terrestre, par conséquent, la flotte des satellites d'Eutelsat n'a pas d'impact direct et ne cause aucune pollution de l'atmosphère terrestre.

Voir Section 10.2.1.1 pour les informations concernant les politiques en matière d'environnement des constructeurs et des fournisseurs de services de lancement de satellites.

10.2.2.2 Prévention de la production, recyclage et élimination des déchets

Gestion des déchets

Le Groupe s'est engagé à respecter les meilleures pratiques en matière de gestion des déchets générés dans ses bureaux. Eutelsat a poursuivi un programme rigoureux de recyclage dans ses bureaux de Paris en 2014 et prend des mesures permettant de limiter les déchets, y compris sur le papier et le matériel de bureau : par exemple les journaux sont désormais distribués au sein du siège social en format électronique et non plus en format papier. Par ailleurs, le matériel informatique qui est encore utilisable est vendu ou donné à des écoles ou des associations.

De même Eutelsat Americas recycle certains matériaux notamment le papier, les cartons, les cannettes, et les bouteilles en plastique. En outre, le tri des déchets organiques et inorganiques est également effectué et les piles électriques, ainsi que les médicaments sont collectés séparément, et les équipements informatiques obsolètes sont données à des associations ou détruits par des sociétés spécialisées.

La consommation de papier

Consommation – tonnes de papier	2013	2014
Siège d'Eutelsat S.A.	17,397	24,89
Eutelsat Americas	2,386	2,346

La production de déchets et le recyclage

Déchets – en tonnes	2013	% recyclé	2014	% recyclé
Eutelsat S.A	44	89	57	51
Téléport Rambouillet			13	nd
Eutelsat Americas	nd	-	15	100

A noter qu'Eutelsat Americas suit uniquement les quantités de déchets qui sont recyclées et non l'ensemble de la production de déchets. En particulier le papier, les journaux, les cannettes et bouteilles en plastiques, le carton et ce aussi bien au siège que sur ses téléports. Dans la mesure où les données d'Eutelsat Americas sont consolidées pour la première fois, l'information comparable pour l'exercice 2013 n'est pas disponible.

10.2.2.3 Prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toutes autres formes de pollution spécifique à une activité

Au téléport d'Eutelsat à Rambouillet (France), des systèmes de prévention du bruit ont été mis en place pour réduire le bruit produit par les antennes et le système d'air conditionné. Des contrôles périodiques sont réalisés pour vérifier le niveau de bruit et mettre en place des solutions pour le réduire.

Le téléport de Turin (Italie) est situé dans une zone semi-industrielle à proximité de bâtiments résidentiels. Afin de réduire l'impact de cette installation sur son quartier, des solutions et des mesures sont mises en œuvre sur une base permanente, et comprennent :

- La mise en place d'un système pour réduire les bruits produits par les antennes et les systèmes de climatisation. Des contrôles périodiques sont effectués une fois par an (le dernier a eu lieu en juin 2014) pour vérifier le niveau de bruit et mettre en œuvre des solutions pour le réduire ;
- La plantation d'arbres le long du périmètre du téléport afin de réduire l'impact visuel des antennes sur le voisinage ;
- Le maintien de barrières spéciales pour réduire l'impact électromagnétique potentiel ;
- L'introduction d'un système signalant les antennes qui ne sont pas en train d'opérer ;
- Les contrôles périodiques de la pollution électromagnétique sont effectués par l'ARPA (Agence régionale pour la protection de l'environnement) et par l'université *Politecnico di Torino*. Le dernier contrôle de la pollution électromagnétique a eu lieu en septembre 2012, le prochain est prévu pour 2016 ; et
- Le suivi permanent du pointage des antennes par l'ARPA et la Ville de Turin par l'intermédiaire d'un accès en ligne aux systèmes du téléport.

Sur les téléports mexicains, les nuisances sonores sont limitées en isolant les équipements bruyants sur le site. De plus des arbres ont été plantés afin de contribuer à l'isolation et de limiter l'impact visuel des antennes.

10.2.3 Utilisation durable des ressources

10.2.3.1 Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales

Pour l'année calendaire 2014, la Société a publié sa consommation d'eau pour son siège social à Paris et pour ses téléports de Rambouillet en France et de Turin en Italie ainsi que celle de Satmex. Il n'y a pas de contraintes locales en matière d'approvisionnement en eau.

Consommation d'eau (en mètres cubes)	Année calendaire 2013	Année calendaire 2014
Siège social (Paris)	8 978	5 395
Téléport Rambouillet	577	1 093
Téléport Turin (Italie)	1 184	1 261
Eutelsat Americas	2 483	1 507

Les systèmes de climatisation dans les bureaux du siège à Paris représentent la plus grande consommation d'eau, avec des niveaux élevés de consommation d'eau durant les mois d'été.

Entre octobre et décembre 2013, des travaux ont été faits sur le système de climatisation qui a dû être entièrement vidé puis rempli à nouveau, d'où un niveau de consommation plus élevé en 2013.

Au niveau du téléport de Rambouillet, l'augmentation de la consommation est la conséquence d'une fuite d'eau en 2014 causée par le remplacement d'un câble électrique.

Pour Eutelsat Americas, la consommation indiquée correspond à celle des téléports d'Iztapalapa et d'Hermosillo, la consommation du siège ne faisant pas l'objet d'un suivi.

10.2.3.2 Consommation de matières premières et, le cas échéant, mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Le Groupe n'exploite pas d'usines et donc ne consomme pas de matières premières pour la conduite de ses affaires à l'exception du papier qui est traité au paragraphe 10.2.2.2 du présent document.

10.2.3.3 Consommation d'énergie, et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Une grande partie de la consommation d'énergie du Groupe est le résultat d'opérations de refroidissement et de chauffage pour les besoins de ses téléports qui servent à établir la connectivité bidirectionnelle entre la terre et la flotte de satellites. Pendant les mois d'été, l'équipement électronique doit demeurer à des températures constantes. Ainsi, un système de climatisation est utilisé. En outre, pendant les mois d'hiver, lorsque les températures extérieures peuvent aller en dessous de zéro, les antennes utilisées pour la liaison montante des signaux aux satellites doivent être chauffées afin d'assurer leur bon fonctionnement.

Efforts visant à réduire la consommation électrique des téléports du Groupe

Rambouillet, France : le téléport a mené un audit énergétique en 2012. Sur la base des recommandations de l'audit, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

Concernant la consommation d'énergie :

- Accent mis sur le dégivrage avec préconisation d'anticipation de météo et mise en place d'un système d'apport d'air frais de l'extérieur des bâtiments dont la mise en place est en cours (free-cooling) ;
- Des études sont en cours sur l'usage d'éoliennes et ont continué. Les consultations de voisinage sont en cours afin d'évaluer les impacts potentiels ; et
- Un prototype de système de dégivrage passif pour les antennes mesurant jusqu'à 3,8 mètres a été installé et sera progressivement déployé. Il permet d'éviter la consommation d'énergie (électricité ou autres) pour réchauffer les antennes en hiver.

Turin, Italie : les mesures prises pour réduire la consommation électrique incluent l'UPS Retro-fitting (*Uninterruptible Power Supply*), une alimentation sans interruption utilisant une approche modulaire.

La Direction examine d'autres possibilités de réduire la consommation électrique :

- L'évaluation des sources d'énergie alternatives : la possibilité d'installer des panneaux solaires a été évaluée avec des fournisseurs et finalement abandonnée pour le moment, car elle requiert trop d'espace ;
- L'utilisation de systèmes de diagnostic et suivi énergétique qui devraient être disponibles d'ici la fin du prochain exercice ; et
- Un audit électrique a été mené en février 2015 pour évaluer la situation existante et permettre une meilleure optimisation de la consommation d'électricité.

Globalement, à périmètre constant, la consommation du Groupe est quasiment stable en 2014, par rapport à 2013 (20,7 millions de kilowatts vs. 20,4 millions de kilowatts en incluant Eutelsat Americas).

Consommation d'électricité et de gazole de certaines installations d'Eutelsat

Consommation d'électricité (en kilowatts)	12 mois au 31 décembre 2013	12 mois au 31 décembre 2014
Siège social (Paris, France)	3 660 284	3 737 446
Téléport Rambouillet (France)	7 748 557	8 042 725
Turin bureaux (Italie)	55 300	46 624
Téléport Turin (Italie)	3 619 221	3 546 876

Turin installations de secours (Cebrosa, Italie)	364 056	419 380
Siège d'Eutelat Americas	547 000	536 000
Teleport Iztapalapa	3 220 000	3 033 000
Teleport Hermosillo	1 148 000	1 391 000

Achats de gazole (en mètre cubes)	12 mois au 31 décembre 2013	12 mois au 31 décembre 2014
Téléport (Rambouillet, France)	26	26
Teleport Iztapalapa	5	1
Teleport Hermosillo	12	6
Teleport Turin	Non disponible	0,3

10.2.3.4 Utilisation des sols

Compte tenu du profil du Groupe, cet indicateur a été jugé non applicable.

10.2.4 Changement climatique

10.2.4.1 Rejets de gaz à effet de serre

Pour la première fois, le Groupe a publié l'an dernier son Bilan de gaz à effet de serre qui a été effectué par la société SGS.

Les émissions prises en compte sont les émissions directes produites par les sources fixes et mobiles nécessaires aux activités et les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaires aux activités. Le Bilan de gaz à effet de Serre a été mené sur les trois établissements du Groupe en France (siège social d'Eutelsat, la tour Cristal et le Téléport de Rambouillet).

Au total les émissions de gaz à effet de serre pour les émissions directes et indirectes associées à l'énergie s'élèvent à 1 144 teqCO₂ (et 6 tCO₂ biomasse). Plus de 60 % des émissions du Groupe en France sont liées à la consommation d'électricité et le principal contributeur aux émissions est le site de Rambouillet.

Un nouveau bilan de gaz à effet de Serre sera effectué avant la fin de l'année 2015, permettant de mesurer les progrès accomplis.

Les efforts visant à réduire la consommation électrique du Téléport de Rambouillet sont décrits dans la Section 10.2.3.3 « Consommation d'énergie, et le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables » du présent document.

10.2.4.2 Prise en compte des impacts du changement climatique

En 2012, la Direction des Systèmes d'Information du Groupe a entamé un projet de rationalisation à l'échelle du Groupe de ses systèmes d'informations et de ses processus. Les principales actions conduites ou poursuivies en 2014 incluent :

- La mise en place d'un catalogue produit pour les serveurs et les postes de travail favorisant la « basse consommation » des machines informatiques et le respect de l'environnement (philosophie « *Green IT* »). La mise en place de machines de type « *Blade* », moins consommatrices d'énergie, avec des systèmes électriques par blocs ;
- Les ordinateurs sont déployés avec une mise en veille au bout de 20 minutes de non-utilisation ;

- Un projet de remplacement du parc de photocopieurs est à l'étude afin de réduire le parc d'imprimantes et de réduire la consommation électrique et de papier ;
- Un projet de remplacement des postes de travail par un poste hybride, beaucoup moins consommateur qu'un poste standard ;
- Des efforts de rationalisation des salles machines afin notamment de diminuer le volume de serveurs et le nombre de machines.

De plus, des mesures ont été prises au niveau du siège du Groupe afin de réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage : des centaines d'ampoules spots ont été remplacées par des LED à plus basse consommation d'électricité et des systèmes de commande d'éclairage ont été installés dans les bureaux.

Des efforts sont également menés pour limiter l'impact du parc de véhicule de fonction. La politique de voitures de fonction qui stipule que le taux de CO₂ doit être limité à 135 g/m³. Le taux d'émission moyen du parc de la holding est de 133 g/m³. Par ailleurs le Groupe utilise désormais les services de Greentomatocars, un nouveau service éco-responsable de VTC (Voiture de Tourisme avec Chauffeur), en complément des services d'une société de taxi traditionnelle pour les collaborateurs d'Eutelsat se déplaçant à Paris et en région parisienne. Les émissions de CO₂ de Greentomatocars sont réduites grâce à un service éco-responsable avec notamment une flotte de Berlines hybrides, un logiciel de répartition réduisant les distances parcourues et une politique de compensation carbone.

Par ailleurs, Eutelsat Americas a également mis en place des mesures d'économies d'énergie depuis plusieurs années. Les bureaux du siège ont été conçus pour tirer profit de la lumière du soleil. Les ampoules ont été progressivement remplacées par des ampoules économes en énergie et des capteurs de mouvement permettent également de minimiser la consommation d'électricité. Plus généralement les équipements non critiques sont éteints ou mis en veille lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Concernant le téléport de Rambouillet, les efforts visant à réduire la consommation électrique sont décrits dans la Section 10.2.3.3 « Consommation d'énergie, et le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables » du présent document. Par ailleurs, un dispositif d'extinction d'incendie utilisant de l'Argon et du Nitrogène au lieu de CO₂ et d'autres gaz ayant une empreinte écologique plus importante a été installé. L'Argon et le Nitrogène sont présents dans l'atmosphère et ne sont pas nocifs pour l'homme et pour l'environnement.

10.2.5 Protection de la biodiversité

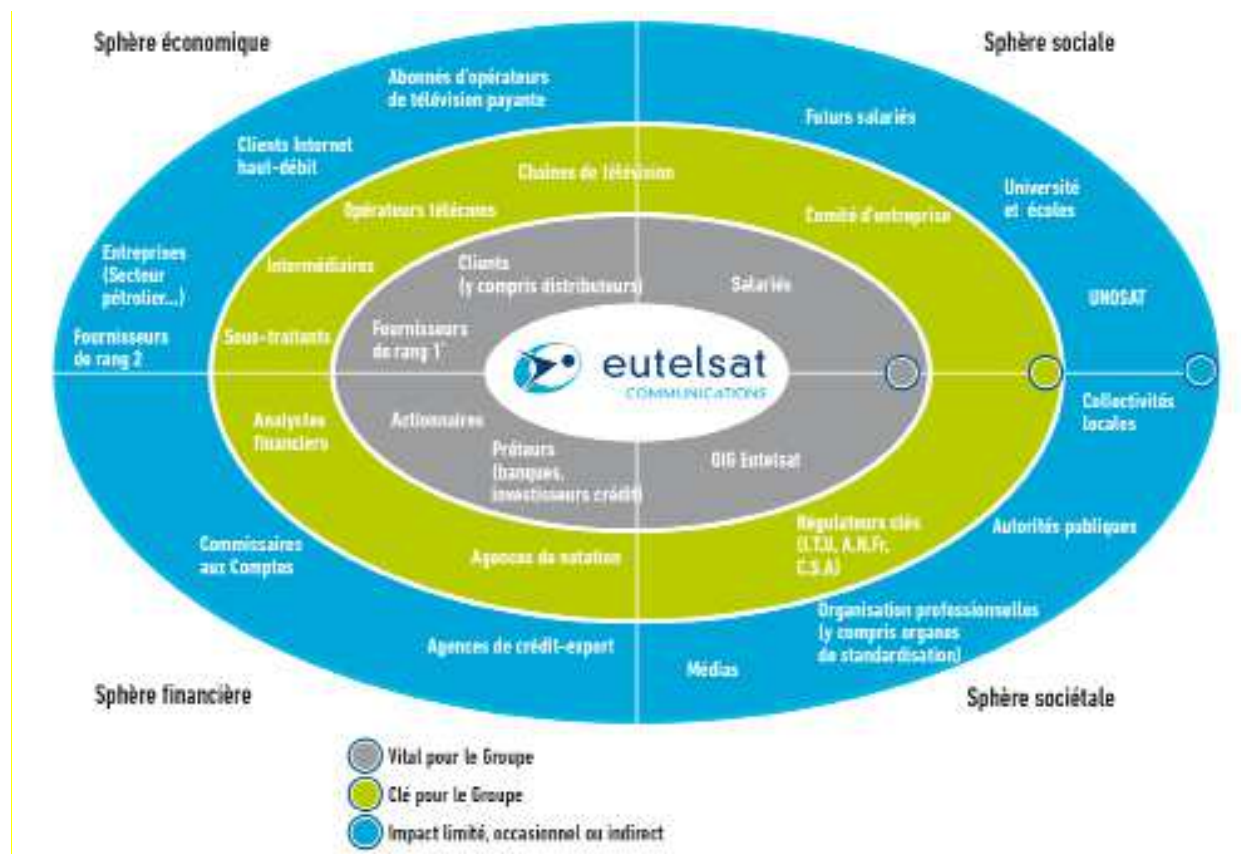
10.2.5.1 Mesures prises pour préserver la biodiversité

Pour éviter toute interférence possible des opérations du téléport de Rambouillet par les populations d'oiseaux, le téléport utilise des fauconniers afin d'éviter que des populations d'oiseaux migrateurs passent près du téléport pendant certaines périodes de l'année. Par ailleurs l'essentiel des terrains possédés par Eutelsat sur le site du téléport de Rambouillet n'est pas utilisé par la société et est loué à des agriculteurs.

Par ailleurs sur les sites des téléports d'Eutelsat Americas, des opérations de fumigation sont menées régulièrement avec des produits respectueux de l'environnement dans une logique de lutte antiparasitaire.

10.3 Information sur l'impact territorial, économique et social de l'activité

Les principales parties prenantes du Groupe ont été identifiées et figurent dans la matrice ci-dessous :



* Les fournisseurs de rang 1 incluent principalement les constructeurs de satellites, les lanceurs, les assureurs, les fournisseurs de technologie et d'équipements au sol.

10.3.1 Impact territorial des activités du Groupe en matière d'emploi et de développement régional

10.3.1.1 L'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional

Le téléport de Rambouillet en France présente des avantages pour la collectivité locale en matière d'emploi et de développement régional. Le Groupe utilise ainsi des fournisseurs de services locaux pour une partie de l'activité et de l'entretien du téléport :

- une entreprise locale est utilisée pour l'entretien du terrain entourant le téléport,
- la Société utilise les services d'une entreprise régionale pour l'installation d'antennes, et
- la plupart des produits techniques nécessaires au bon fonctionnement du téléport sont achetés auprès d'une entreprise locale à Rambouillet.

De même les téléports du Groupe au Mexique ont un impact positif sur les collectivités locales en favorisant les fournisseurs locaux. Des entreprises locales sont ainsi employées pour le jardinage, la maintenance, l'entretien ou les fournitures de bureau.

10.3.1.2 L'impact de son activité sur les populations riveraines ou locales

Afin de réduire l'impact d'une augmentation du trafic dans la région en raison de l'activité du téléport, la Société gère un service de navette entre le téléport et le centre-ville de Rambouillet. Le covoiturage est également encouragé.

Par ailleurs, Eutelsat accompagne le développement numérique des zones rurales (voir la Section 10.3.2.1 du présent document).

10.3.2 Relations avec les parties prenantes notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les groupes de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations locales

10.3.2.1 Conditions du dialogue avec les parties prenantes

La large couverture de nos satellites à travers le monde donne à notre Groupe de nombreuses opportunités de nous engager sur des initiatives de développement et de solidarité. Cet engagement sociétal s'articule autour de trois principaux domaines : la participation à des programmes de recherche et de développement pour mettre la technologie satellitaire au service de la protection des citoyens, le soutien à des associations humanitaires sur le terrain de l'urgence ou du développement numérique dans les zones fragiles et la promotion des sciences et des technologies à l'école.

EUTELSAT IGO, en dialogue permanent avec le monde de l'Espace

À ces actions menées par la société opérationnelle Eutelsat s'ajoute un dialogue régulier entre l'organisation européenne de télécommunications par satellite Eutelsat, une Organisation Intergouvernementale (EUTELSAT IGO) et un ensemble de parties prenantes sur les sujets d'environnement et de responsabilité sociétale.

EUTELSAT IGO a, ainsi, au sein du Comité des Nations Unies des Utilisations Pacifiques de « l'Espace Extra-Atmosphérique » (CUPEEA) un statut d'observateur permanent. En cette qualité, le Secrétaire exécutif participe aux activités du groupe de travail relatif à la viabilité à long terme des activités spatiales qui est en train d'abréger les projets actuels comprenant 33 lignes directrices en vue d'un examen approfondi du CUPEEA en juin 2015. Le problème des débris spatiaux et plus généralement celui de la protection de l'environnement de l'espace sont des sujets d'importance pour tous les acteurs spatiaux. EUTELSAT IGO informe régulièrement ses États membres de l'évolution de ces travaux ainsi que la société opérationnelle Eutelsat S.A. Le Secrétaire exécutif a participé à la 52^e réunion du sous-comité scientifique et technique en février 2015 et à la 54^e réunion du sous-comité juridique en mars-avril 2015 ainsi qu'à la réunion annuelle du CUPEEA en juin 2015.

Le Secrétaire exécutif d'EUTELSAT IGO est également l'un des membres fondateurs de la Commission « Le large bande au service du développement numérique » (la Commission sur le haut-débit). Créée en 2010 par le Secrétaire général de l'UIT et la Directrice générale de l'UNESCO, cette Commission vise à accélérer la réalisation des « Objectifs du millénaire pour le développement » (OMD) des Nations Unies et à présenter le large bande comme potentiellement l'un des moyens les plus efficaces pour permettre un accès universel à l'information et garantir le droit à la communication.

Le Secrétaire exécutif a participé à la 10^{ème} réunion de la Commission en septembre 2014 à New York au cours de laquelle a été publié le rapport au Secrétaire Général intitulé « *The State of Broadband 2014: Broadband for all* » qui contient une synthèse inégalée sur l'accès aux réseaux haut-débit et leur accessibilité économique, avec des données comparant, pour chaque pays, l'accès haut-débit par rapport aux 54 objectifs cibles établis par les membres de la commission. Ce rapport inclut également des éléments phares préparés par EUTELSAT IGO en collaboration avec l'IMSO (Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites) et l'ITSO (Organisation internationale de télécommunications par satellites). Lors de cette même réunion un rapport intitulé « *Creating a favourable environment for attracting finance and investment in broadband infrastructure* » a été publié portant sur les aspects financiers et l'investissement dans les infrastructures de haut-débit ainsi qu'un autre rapport qui traite du développement après 2015 intitulé « *Means of transformation : harnessing broadband for the post-2015 development agenda* ».

La 11^{ème} réunion de la Commission sur le haut-débit en février 2015 à Paris a mis l'accent sur l'importance du haut-débit

comme moyen d'apporter les premières opportunités en matière d'éducation aux communautés les plus défavorisées

EUTELSAT IGO participe à l'initiative de «Modèle intelligent de développement durable » (MIDD) mise en place par le directeur du développement de l'ITU. L'objectif est la mise en place d'un modèle pour la mobilisation des ressources et des acteurs clés (nationaux, collectivités locales, société civile, entreprises, acteurs académiques) pour incorporer les infrastructures nouvelles et existantes afin de se préparer de manière optimale, de mitiger et de répondre à des catastrophes imprévues. Le comité consultatif du MIDD, auquel s'est joint le Secrétaire exécutif, a publié un rapport complet couvrant les politiques, la régulation, les actions de plaidoyer, les infrastructures, les technologies, le financement, les partenariats et les business modèles et a mis en place trois groupes de travail visant à approfondir ces sujets. Le Secrétaire exécutif préside le groupe de travail portant sur la défense des intérêts et le dialogue global.

S'engager sur le terrain de l'urgence humanitaire

Eutelsat est présent aux côtés de Télécoms Sans Frontières depuis 2007. L'aide qu'apporte Eutelsat au travers de ce partenariat permet à cette ONG internationale d'équiper en quelques heures une communauté ou une cellule de crise d'une liaison à haut débit pour l'envoi de données, d'images ou de communications vocales. La Syrie, les Philippines, l'Irak et les frontières du Mali font partie des terrains d'intervention de Télécoms Sans Frontières en 2014.

Ainsi en Syrie, 19 hôpitaux sont désormais connectés à Internet grâce à TSF, permettant aux médecins de communiquer avec les ambulanciers sur le terrain, d'échanger leur expertise et diagnostics avec leurs confrères du monde entier et d'effectuer des consultations à distance. Plus de 102 000 personnes sont soignées tous les mois dans chacun des centres médicaux connectés par TSF.

De même, le Groupe apporte son soutien à *NetHope* dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest à travers la fourniture de solutions de connectivité par satellite qui permettent aux organisations humanitaires de s'appuyer sur des ressources fiables pour communiquer. Les équipements fournis connectés à la flotte d'Eutelsat sont en ainsi en mesure de délivrer 1,2 téraoctet de données sur six mois permettant ainsi aux médecins et aux professionnels de santé de s'appuyer sur une infrastructure de communication fiable d'installation simple et rapide.

Mettre la technologie spatiale au service de la protection des citoyens

Eutelsat travaille en permanence sur un ensemble de programmes de recherche et de développement dont l'objectif est de mettre à la disposition des organismes de protection civile des moyens satellitaires innovants.

Bénéficiant d'un co-financement de l'Union européenne et de la mobilisation de 17 centres de recherche et entreprises du secteur télécoms dont Eutelsat, le programme ABSOLUTE lancé en 2012 est à présent entré dans sa dernière phase. Ce programme vise à expérimenter la possibilité de déployer un réseau hybride associant un satellite en orbite géostationnaire à une constellation de ballons volant à basse altitude. Les ballons agissent comme des émetteurs dans le ciel et relaient les communications LTE vers les téléphones portables permettant un rétablissement rapide des réseaux de communication dans les zones sinistrées. Dans ce dispositif, le satellite EUTELSAT KA-SAT 9A est utilisé pour connecter chaque ballon à la dorsale Internet. Les travaux d'études sur les scénarios et les différents modules de développement et d'intégration du système se sont poursuivis sur l'exercice 2014-2015. La présentation officielle de la solution technique face à un ensemble de scénarios est prévue pour la fin de l'année 2015.

Un deuxième programme européen a démarré en décembre 2013, réunissant huit entreprises partenaires dont Eutelsat pour associer des technologies satellitaires d'observation, de géolocalisation et de communication au service de la prévention des risques et notamment celle des feux de forêts. Baptisé PHAROS, ce programme consiste à interconnecter des réseaux de caméras et de senseurs en orbite et au sol afin d'assurer une surveillance permanente des zones à risque. Il permet, par exemple, l'identification précoce des foyers de feu naissants. Les données recueillies par les caméras et senseurs au sol sont transmises par satellite aux centres de contrôle grâce à des têtes d'antennes d'émission/réception de nouvelle génération, les « Smart LNB ». Ces têtes bidirectionnelles trouveront d'autres applications pour les services M2M ou SCADA, y compris ceux liés à la sécurité, permettant notamment une réduction des coûts.

Accompagner le développement numérique des zones rurales

Il convient de se reporter à la section 10 «Satisfaire des besoins spécifiques en répondant aux objectifs d'inclusion numérique des politiques publiques» au début du présent rapport.

Soutenir l'enseignement des sciences, enjeu majeur de développement

Soutenir l'enseignement des sciences à l'école constitue un autre axe de mobilisation pour Eutelsat. Notre Groupe entretient depuis de nombreuses années des relations écoles-entreprise qui établissent des liens étroits avec les étudiants des filières télécoms et spatiale. Auprès des publics plus jeunes, Eutelsat met en œuvre des partenariats éducatifs visant à promouvoir le goût des élèves pour les sciences et la technologie.

Eutelsat s'est ainsi associée depuis 2013 aux côtés de l'association Planète Sciences pour développer des modules d'animation scolaire qui ont pour vocation d'expliquer dans les écoles de France comment fonctionnent les satellites. Privilégiant la pratique expérimentale et l'intervention des jeunes, ces animations ont sillonné les régions de France en 2014 et 2015, en mettant la priorité sur les écoles situées dans les zones rurales.

En Afrique, Eutelsat conduit depuis 2011 avec le télédiffuseur MultiChoice Africa, un concours dont l'objectif est de permettre aux jeunes de 14 à 19 ans de 42 pays de faire le lien entre les sciences qui leur sont enseignées à l'école et leurs applications au service du développement de leur continent. Ce concours propose chaque année un thème nouveau sur lequel les candidats sont invités à rédiger un essai ou dessiner une affiche. La compétition s'accompagne d'un ensemble de ressources mises à la disposition des écoles (livrets pédagogiques, films, site web) et du soutien de 1 000 centres de ressources MultiChoice équipés pour l'enregistrement de programmes de télé-enseignement diffusés par satellite. La quatrième édition du DStv Eutelsat Star Awards a réuni plus de 1 000 essais et affiches en compétition. Placé sous la présidence de l'astronote Paolo Nespoli de l'Agence spatiale européenne, le jury international s'est réuni à Livingstone (Zambie) pour désigner les grands lauréats de cette édition : Joseph Mahiya (Zimbabwe) a reçu le prix du meilleur essai et gagné un voyage pour Paris et la Guyane française où il assistera en direct au lancement d'un satellite. Hannah Kasule (Ouganda), prix de la meilleure affiche, a été également reçue en avril 2015 en France par Eutelsat, dont elle a visité le centre de contrôle satellites. Elle a également effectué la visite des locaux d'une chaîne de télévision internationale, d'une usine de construction de satellites à Toulouse et a participé à la cérémonie du 70ème anniversaire de l'Unesco.

L'arrondi solidaire, un geste de solidarité en faveur de l'emploi local et du microcrédit

Toutes ces opérations sont pour nos collaborateurs de puissants leviers de motivation. Elles témoignent d'un esprit d'entreprise solidaire et responsable qui fait la fierté et la fidélité de nos équipes. Elles s'accompagnent d'autres initiatives personnelles telles que « l'arrondi solidaire », une pratique qu'Eutelsat a été la première entreprise française à proposer à ses salariés en 2010. Un processus d'autorisation permet aux collaborateurs de donner chaque mois les centimes d'euros figurant en bas de leur feuille de salaire. Le montant est abondé par l'entreprise et versé à des associations caritatives œuvrant en faveur de l'emploi local et du microcrédit comme « ADIE » et « Planet Finance ».

Visites au téléport

Dans un esprit d'ouverture et avec l'objectif d'accroître la compréhension du monde du satellite, le téléport de Rambouillet reçoit régulièrement des visiteurs de tous types pour les visites du site (écoles, élus locaux...).

10.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

10.3.3.1 Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Compte tenu de la nature très technique des activités d'Eutelsat, il fait appel à un nombre limité de grands fournisseurs qui fabriquent et lancent des satellites du Groupe. Ces principaux fournisseurs sont essentiellement situés en Europe et aux États-Unis et sont donc assujettis à des standards élevés en matière de responsabilité sociale. La Section 10.2.1.1 de ce rapport, qui porte sur les relations d'Eutelsat avec ces principaux fournisseurs, traite le sujet des implications

environnementales de ces fournisseurs.

En ce qui concerne la politique d'achat de produits et de services pour une utilisation dans les bureaux, le Service des Achats du siège social à Paris s'assure que les principaux fournisseurs, par exemple ceux de matériel informatique ont mis en place une politique prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux.

10.3.3.2 L'importance de la sous-traitance et responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants

Eutelsat a actuellement des contrats avec quatre des principaux fabricants de satellites au monde et quatre des principaux lanceurs de satellites. En plus de fournir à Eutelsat des satellites conformes au droit de l'espace français, chacun de ces fabricants a adopté des politiques pour minimiser son impact sur l'environnement et assurer la durabilité. Voir la Section 10.2.1.1 « L'impact des satellites et des lanceurs sur l'environnement ».

10.3.4 Loyauté des pratiques

10.3.4.1 Actions engagées pour prévenir toute forme de corruption

La lutte contre la corruption fait partie des engagements pris par le Groupe à l'égard de ses clients et de ses partenaires. La Charte éthique d'Eutelsat stipule ainsi que « *dans le cadre de ses activités, Eutelsat ne tolère aucune pratique en matière de corruption* ».

Ces dernières années, le Groupe a progressé dans la formalisation des procédures anti-corruption dans le cadre d'un processus d'amélioration continue. Les principales actions menées, pilotées par le Secrétariat général et par la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne concernent notamment :

- La publication de la Charte Éthique du Groupe distribuée à tous les employés et disponible sur le site institutionnel du Groupe www.eutelsat.com, qui affirme les engagements du Groupe notamment en matière de lutte anti-corruption ;
- La réalisation d'un audit par un organisme extérieur afin d'évaluer les risques ;
- L'élaboration d'un manuel de procédures décrivant les procédures mises en œuvre afin d'éviter tout risque de corruption ;
- L'établissement de politiques pour la sélection et le contrôle des consultants et agents commerciaux, en particulier dans les pays jugés « à risque » ;
- La mise en place d'un comité chargé de veiller au respect des règles existantes en la matière, réunissant le Directeur des Affaires Juridiques Groupe, le Directeur financier, le Directeur commercial et le Directeur des Ressources Humaines.

Les progrès réalisés en matière de procédures anti-corruption ainsi que les axes d'amélioration ont fait l'objet d'une présentation au Comité Exécutif, au Comité d'Audit et au Conseil d'administration d'Eutelsat Communications au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Groupe a poursuivi sa dynamique d'amélioration avec notamment :

- La réalisation de formations permettant une plus grande sensibilisation au risque de corruption de certains collaborateurs, en particulier des commerciaux,
- La mise en place d'un dispositif d'alerte professionnelle sous la responsabilité du Secrétaire Général et Directeur des Affaires Juridiques. Ce dispositif a pour but d'encourager les collaborateurs à signaler tout comportement ou fait susceptibles de constituer des actes de corruption et qui, en tant que tels, pourraient sérieusement affecter l'activité ou l'image du Groupe ou engager sa responsabilité. Il vient en complément des autres canaux d'alerte existants (auprès de la hiérarchie ou des représentants du personnel). Tout membre du personnel peut déposer une alerte en envoyant un courrier électronique.

10.3.5 Autres protections pour les droits de l'homme

Depuis 2009, Eutelsat a constaté un accroissement substantiel du nombre et des durées des incidents de brouillages intentionnels de ses satellites. Le brouillage intentionnel est défini comme une situation où les interférences sur les réseaux satellitaires d'Eutelsat ont une dimension manifestement délibérée, pour perturber, ou même empêcher la diffusion de certaines chaînes de télévision.

Les brouillages, une atteinte à la liberté de l'information

Par définition, les brouillages délibérés sont une atteinte à la liberté de l'information, consacrée par l'article 19 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (1948), puis par le Pacte sur les droits civils et politiques de l'ONU (1966). Ce dernier, contraignant pour les États signataires, dispose à l'article 19.1 que « *toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix* ». La Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme (article 10) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui a valeur de traité européen, ajoutent que la liberté d'information ne doit pas être restreinte par l'ingérence des autorités publiques. Ainsi la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dispose à l'article 11 que « *toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontières* ».

On constate, en outre, que les chaînes qui ont subi le plus de brouillages sont les chaînes internationales d'information (telles que BBC, Voice of America, Deutsche Welle, Al Jazeera, etc.). De nombreux brouillages ont également eu lieu au moment de grands événements sportifs et sur les chaînes sportives.

Les activités d'Eutelsat pour combattre les brouillages intentionnels

Afin de combattre cette situation, Eutelsat a mené de front plusieurs activités. Les équipes techniques ont défini des dispositifs afin de rendre les futurs satellites plus résilients face aux interférences et assurer une meilleure protection aux chaînes transportées, conformément au principe de continuité de service qui fonde les relations de l'entreprise avec ses clients.

De plus, Eutelsat mène un suivi permanent des brouillages intentionnels, de leur origine, lorsque celle-ci peut être identifiée et des chaînes perturbées.

Ces initiatives permettent à Eutelsat de contribuer à l'analyse de ces activités pénalisantes.

Au cours d'une série de séminaires auxquels Eutelsat a participé (la conférence BBC London en novembre 2012, « *Naming and shaming the jammers* » dans les locaux d'Eutelsat en janvier 2013, séminaire organisé par le GVF et le *Satellite Interference Reduction Group* pendant Cabsat Dubaï en mars 2013), Eutelsat a notamment souligné que cette lutte contre les brouillages délibérés devait s'adosser sur une meilleure géolocalisation de l'origine du signal et sur la constitution d'un référentiel réunissant toutes les données pertinentes sur cette question. Eutelsat a également soutenu le programme de recherche de l'IFRI sur la question des interférences délibérées qui a donné lieu à un rapport publié en janvier 2014 (voir www.ifri.org/?page=detail-contribution&id=7980&id_provenance=97).

Évolution du cadre réglementaire sous l'égide de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR)

Les brouillages intentionnels sont également illégaux au titre de l'article 45 de la Constitution de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et de l'article 15 du Règlement des Radiocommunications. C'est pourquoi l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) dépose systématiquement une plainte à l'UIT et à l'encontre des autorités des territoires à partir desquels les brouillages ont été géolocalisés.

Par ailleurs, suite aux initiatives auxquelles Eutelsat a activement contribué, le Bureau des radiocommunications de l'UIT préconisait de mettre en place une série de mesures permettant de renforcer la réglementation sur la question des

brouillages. Il proposait notamment de pouvoir mobiliser un réseau de stations indépendantes destinées à mieux surveiller le phénomène (signature à l'UIT d'un Mémoire de Coopération), afin d'accroître et/ou confirmer la géolocalisation d'interférences délibérées ;

Face aux moyens et outils de l'UIT jusque-là limités pour traiter et réduire les cas de brouillages intentionnels, dont les satellites d'Eutelsat ont été largement victimes ces dernières années, la France avait par ailleurs été à l'initiative d'une proposition de résolution sur le sujet, soumise, après discussion au sein de la CEPT, comme proposition commune européenne pour la Conférence des Plénipotentiaires de l'UIT d'octobre/novembre 2014.

Grâce au soutien de nombreux Etats, et à la mobilisation de la communauté satellitaire et de ses clients, chaînes internationales de télévision notamment (EBU, BBC, BBG...) une Résolution COM5/2 concernant les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales a pu être adoptée lors de la Conférence.

Celle-ci renforce les moyens dont dispose l'Union pour éviter les brouillages préjudiciables, en promouvant le partage des meilleures pratiques, la capacité désormais attribuée à l'UIT de mobiliser un réseau de stations de contrôle indépendantes pour confirmer des situations de brouillage intentionnel, et notamment la géolocalisation des brouillages et l'établissement, enfin par l'UIT, d'une base de données recensant ces situations.

Eutelsat contribue enfin, et continuera de contribuer, à l'évolution de la réglementation en apportant son support aux travaux des instances internationales compétentes (UIT, COPUOS.) et de leurs interlocuteurs, autorités nationales (ANFr) et organisations internationales (Eutelsat OIG).

Par ailleurs, Eutelsat suit avec attention les questions soulevées par la protection des droits de propriété intellectuelle, notamment la diffusion de contenus par des chaînes « pirates ». Ainsi le Groupe fait partie, depuis mars 2014, d'une coalition anti-piratage regroupant les acteurs clés de l'industrie (opérateurs de satellites, fournisseurs de contenus, distributeurs, annonceurs...) dans les régions Afrique du Nord et Moyen-Orient, qui vise notamment à surveiller le piratage sur la télévision par satellite, à veiller que toutes les informations concernant les chaînes pirates soient partagées et à mobiliser l'attention sur les conséquences du piratage.

10.4 Méthodologie et périmètre

En conformité avec le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale, environnementale et sociétale, portant sur l'application de l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et de l'article 12 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 qui ont modifié l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, le Groupe a recueilli une réponse pour les 42 informations relatives à certains aspects de son activité.

10.4.1 Méthodologie

Chacune des filiales opérationnelles du Groupe Eutelsat Communications a fourni un certain nombre d'informations nécessaires à la rédaction de ce rapport. Les informations contenues dans la section relative aux aspects « sociaux » ont été consolidées par la Direction des Ressources Humaines de la principale filiale du Groupe, Eutelsat S.A., au siège du Groupe à Paris, France. Les informations concernant les impacts « environnementaux » reflètent principalement les informations données par les fournisseurs d'Eutelsat (fabricants de satellites et de services de lancement de satellites). Nous avons également recueilli certaines informations auprès des filiales italiennes et mexicaines du Groupe et des téléports du Groupe situés à Rambouillet (France), Turin (Italie) et au Mexique qui ont un impact limité sur l'environnement. Les informations « sociétales » ont été recueillies principalement auprès de la société opérationnelle, Eutelsat S.A., mais reflètent une image de l'ensemble du Groupe.

Par ailleurs, compte tenu de l'empreinte internationale du Groupe qui s'est accrue avec l'acquisition de Satmex, un tableau de correspondance avec les éléments de la GRI (*Global Reporting Initiative*) figure en annexe. Les indicateurs ont également été définis, à chaque fois que cela a été possible, en cohérence avec le référentiel GRI.

Le Comité de Développement Durable du Groupe se réunit au moins deux fois par an. Ce Comité sert de conduit pour alimenter l'information destinée à la préparation du rapport. Ce Comité est composé de 15 membres provenant de plusieurs

départements au sein du Groupe et inclut des membres de filiales situées hors de France. Deux sponsors principaux, le Directeur financier du Groupe et le Directeur des Ressources Humaines, s'assurent que l'information sur les questions de développement durable est communiquée au Conseil d'administration du Groupe.

10.4.2 Périmètre

En tant que principale filiale opérationnelle du Groupe, Eutelsat S.A. en constitue la grande majorité des employés (environ 57%). Les informations de cette filiale servent de « référence interne » pour le Groupe. Concernant les autres filiales prises en compte dans le périmètre, il convient de se référer à la Section 5.1 « Organigramme simplifié du Groupe » du présent document. Lorsque l'information rapportée provient exclusivement d'une filiale spécifique, nous l'avons indiqué. Les informations quantitatives présentes dans ce rapport reflètent l'année civile 2014 (du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014), sauf indication contraire.

Emplacement des éléments de la GRI – G4			
		Page	Section
1	Stratégie et analyse		
1.1	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation	-	-
1.2	Description des impacts, risques et opportunités majeures		12,2
2	Profil de l'organisation	1,6	introduction
2.1	Nom de l'organisation	1,6	introduction
2.2	Principaux produits et/ou services et marques correspondantes		3
2.3	Structure opérationnelle de l'organisation		5
2.4	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	1	introduction
2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée		5
2.6	Nature du capital et forme juridique	75, 1	9, intro
2.7	Marchés où l'organisation opère		2
2.8	Taille de l'organisation		10.1.1
2.9	Changements significatifs (...) au cours de la période de reporting		1.2
2.1	Récompenses reçues au cours de la période de reporting		-
3	Paramètre du rapport		
3.1	Période considérée pour les informations fournies	1	Introduction
3.2	Date du dernier rapport publié, le cas échéant		-
3.3	Cycle considéré		6
3.4	Personne à contacter		-
3.5	Processus de détermination du contenu du rapport		10.4
3.6	Périmètre du rapport		10.4
3.7	Indication des éventuelles limites (...) du périmètre		10.4
3.8	Principes adoptés (...) concernant les co-entreprises		10.4
3.9	Techniques de mesure des données et bases de calcul		10.4

3.1	Explications des conséquences de toute reformulation	10.4
3.11	Changements significatifs (...) au cours de la période de reporting	1.2
3.12	Tableau identifiant l'emplacement des éléments GRI	10.4.2
3.13	Politique et pratique courante visant la validation du rapport	Annexe 7
4	Gouvernance, engagements et dialogues	9, annexe 5
4.1	Structure de gouvernance de l'organisation	9, annexe 5
4.2	Indiquer si le Président du Conseil d'administration est aussi un administrateur exécutif	9, annexe 5
4.3	Indiquer le nombre d'administrateurs indépendants et/ou non exécutifs	9, annexe 5
4.4	Mécanismes (...) des recommandations ou de transmettre des instructions au Conseil d'administration	9, annexe 5
4.5	Liens entre les rémunérations (...) et la performance de l'organisation	9.9.4
4.6	Processus mis en place par le Conseil d'administration pour éviter les conflits d'intérêts	annexe 5
4.7	Processus de détermination des qualifications et de l'expertise	annexe 5
4.8	Missions ou valeurs. Codes de bonne conduite et principes	annexe 5
4.9	Procédures définies par le Conseil d'administration pour superviser	annexe 5
4.1	Procédures d'évaluation de la performance propre du Conseil d'administration	annexe 5
4.11	Position de l'organisation vis-à-vis de l'approche de précaution	N/A
4.12	Chartes, principes et autres initiatives d'origine extérieure	10
4.13	Affiliation à des associations	10
4.14	Liste des groupes de parties prenantes inclus par l'organisation	10.1.3
4.15	Base d'identification et sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer	N/A
4.16	Démarche de ce dialogue et notamment fréquence	10.3
4.17	Questions et préoccupations clés soulevées via le dialogue	10.3

11 AUTRES INFORMATIONS PRESENTÉES

11.1 Recherche et Développement

Le Groupe a dépensé un montant de 12,5 millions d'euros au titre des frais de recherche et développement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, dont 8,6 millions d'euros de frais de développement ont été inscrits en immobilisations incorporelles.

11.2 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices (cf. annexe 3).

11.3 Charges et dépenses non déductibles visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015

Le montant des charges et dépenses non déductibles visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts s'élève à 8,2 milliers d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2015 et la charge d'impôt sur les sociétés (et les contributions additionnelles) associée à 3,1 milliers d'euros.

11.4 Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Au titre de l'article 225-38 du Code de commerce les conventions suivantes, autorisées par le Conseil d'administration, se sont poursuivies au cours de l'exercice :

- Convention de refacturation en cas d'acquisition d'actions sur le marché par Eutelsat Communications dans le cadre de la mise en œuvre de plans d'Attribution Gratuite d'Actions de la société Eutelsat Communications au bénéfice de salariés et du management du Groupe Eutelsat ;
- Convention d'intégration fiscale datée du 2 juillet 2007.

11.5 Acquisition d'actions par la Société

La Société n'a pas racheté d'actions propres au cours de l'exercice clos au 30 juin 2015. La Société détenait 151 794 de ses propres actions au 30 juin 2015.

La Société a par ailleurs conclu avec Exane BNP PARIBAS un contrat de liquidité. Dans ce cadre, l'agent de liquidité détient au nom et pour le compte de la Société un total de 53 000 actions au 30 juin 2015 représentant un montant total de 1,6 millions d'euros.

11.6 Participation des salariés au capital

Vous trouverez de plus amples informations dans le rapport spécial du Conseil d'administration établi en application des dispositions des articles L.225-177 et L. 225-197-1 du Code de commerce.

La détention des salariés et dirigeants dans le capital de notre Société est de 0,75%. Cet actionnariat résulte d'une part des actions souscrites par certains cadres et mandataires sociaux au cours des exercices 2005-2006, d'une augmentation de capital réservée aux salariés lors de l'Introduction en Bourse de la Société, de l'offre d'échange de titres d'octobre 2007, de la politique d'attribution gratuite d'actions mise en œuvre par le Conseil d'administration et de l'achat de titres par les dirigeants sur le marché.

11.7 Titres détenus par les mandataires sociaux

Au 30 juin 2015, Michel de Rosen, Directeur général, et Michel Azibert, Directeur général délégué, détenaient respectivement 112 059 et 25 036 actions de la Société.

Par ailleurs, les opérations suivantes sur les titres de la Société mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier ont été réalisées au cours de l'exercice clos au 30 juin 2015 :

- Au titre du plan d'attributions d'actions du 28 juillet 2011, 5 341 actions d'Eutelsat Communications ont été définitivement attribuées à Michel de Rosen le 30 juillet 2014 ;
- Au titre de l'option de paiement du dividende en actions, Michel de Rosen a reçu 4 459 actions le 11 décembre 2014 ;
- Au titre du plan d'attributions d'actions du 28 juillet 2011, 3 287 actions d'Eutelsat Communications ont été définitivement attribuées à Michel Azibert le 30 juillet 2014 ;
- Michel Azibert a acquis 19 000 actions d'Eutelsat Communications le 16 septembre 2014 ;
- Au titre de l'option de paiement du dividende en actions, Michel Azibert a reçu 99 actions le 11 décembre 2014 ;
- Michel Azibert a acquis 2 650 actions d'Eutelsat Communications le 7 janvier 2015.

11.8 Politique de dividendes et affectation du résultat

Au titre des trois derniers exercices, Eutelsat Communications a procédé à la distribution :

- d'un montant de 1,00 euro par action intégralement prélevé sur le bénéfice distribuable au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012.
- d'un montant de 1,08 euro par action intégralement prélevé sur le bénéfice distribuable au titre de l'exercice clos le 30 juin 2013.
- d'un montant de 1,03 euro par action intégralement prélevé sur le bénéfice distribuable au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014, avec, au choix de l'actionnaire, une option pour le paiement de la totalité du dividende soit en numéraire soit en actions nouvelles de la Société. 66% des droits ont été exercés en faveur du réinvestissement du dividende en actions. 6 858 356 actions nouvelles ont été créées le 11 décembre 2014.

	Revenus éligibles à l'abattement (en euros)		Revenus non éligibles à l'abattement de 40% ⁽¹⁾ (en euros)
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2011 - 2012	220 113 982,00 (soit 1,00 par action)	-	-
2012 - 2013	237 723 100,56 (soit 1,08 par action)	-	-
2013 - 2014	226 717 401,46	-	-

	(soit 1,03 par action)		
(1) Abattement mentionné à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.			

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015, le Conseil d'administration de la Société a décidé, le 29 juillet 2015, de proposer à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires la distribution d'un montant de 1,09 euro par action soit un montant total de 247 399 848,42 euros sur la base du nombre de titres au 30 juin 2015, représentant un taux de distribution de 70% du Résultat Net Attribuable au Groupe.

Ce montant sera intégralement prélevé sur le bénéfice distribuable.

Pour l'avenir, Eutelsat Communications a pour objectif de distribuer à ses actionnaires entre 65% et 75% du Résultat Net consolidé Attribuable au Groupe. Cet objectif ne constitue en aucun cas un engagement du Groupe et les distributions futures dépendront des résultats du Groupe, de sa situation financière ainsi que d'un certain nombre de restrictions.

11.9 Délégations de compétences et autorisations financières consenties au Conseil d'administration par les Assemblées générales des actionnaires

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations de compétences et autorisations accordées par les Assemblées générales des actionnaires des 8 novembre 2012, 7 novembre 2013 et 7 novembre 2014 et encore en vigueur à la date du présent document :

	Opération concernée	Montant nominal maximal	Durée de la délégation et expiration
1.	Autorisation au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions (10 ^e résolution de l'Assemblée générale du 7 novembre 2014).	10 % du capital, sauf en cas d'achats des actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport : 5 % du capital social.	Durée maximum de 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 7 novembre 2014.
2.	Délégation de compétence au Conseil d'administration :		
	(i) à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société : a - avec maintien du droit préférentiel de souscription aux actionnaires (12 ^e résolution de l'Assemblée du 7 novembre 2013), b - avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public (13 ^e résolution de l'Assemblée générale du 7 novembre 2013), c - avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (14 ^e résolution de l'Assemblée générale du 7 novembre 2013), d - en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société (17 ^e résolution de l'Assemblée générale du 7 novembre 2013), e - en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social de la Société, hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société (18 ^e résolution de l'Assemblée générale du 7 novembre 2013) ;	a- 44 millions d'euros (imputable sur le plafond commun aux 12 ^e à 14 ^e , 17 ^e à 19 ^e et 21 ^e résolutions de l'Assemblée générale du 7 novembre 2013) b, c, d, e- 22 millions d'euros (imputable sur le sous-plafond commun aux 13 ^e et 14 ^e , 17 ^e à 19 ^e et 21 ^e résolutions de l'Assemblée générale du 7 novembre 2013) c - 20 % du capital par an ; e - 10 % du capital.	Durée maximum de 26 mois à compter de l'Assemblée générale du 7 novembre 2013.
	(ii) pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise (11 ^e résolution de l'Assemblée générale du 7 novembre	44 millions d'euros (plafond indépendant).	Durée maximum de 26 mois à compter de l'Assemblée générale du 7 novembre 2013.

	Opération concernée	Montant nominal maximal	Durée de la délégation et expiration
	2013) ;		
	<p>(iii) à l'effet d'émettre :</p> <p>a - des actions ordinaires, en conséquence de l'émission par les filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société (19^e résolution de l'Assemblée générale du 7 novembre 2013),</p> <p>b - des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (20^e résolution de l'Assemblée générale du 7 novembre 2013).</p>	<p>a- 22 millions d'euros (imputable sur le sous-plafond commun aux 13^e et 14^e, 17^e à 19^e et 21^e résolutions de l'Assemblée générale du 7 novembre 2013)</p> <p>b - 1,5 milliard d'euros (plafond indépendant).</p>	Durée maximum de 26 mois à compter de l'Assemblée générale du 7 novembre 2013.
3.	Autorisation au Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, décidée en application des 12^e à 14^e résolutions (16 ^e résolution de l'Assemblée générale du 7 novembre 2013).	Plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission initiale a été décidée, dans la limite de 15 % de l'émission initiale.	Durée maximum de 26 mois à compter de l'Assemblée générale du 7 novembre 2013.
4.	Autorisation au Conseil d'administration :		
	(i) d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de son Groupe (21 ^e résolution de l'Assemblée générale du 7 novembre 2013) ;	2 millions d'euros (imputable sur le sous-plafond commun aux 13 ^e et 14 ^e , 17 ^e à 19 ^e et 21 ^e résolutions de l'Assemblée générale du 7 novembre 2013)	Durée maximum de 26 mois à compter de l'Assemblée générale du 7 novembre 2013.
	(ii) de réduire le capital social par annulation des actions acquises par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions (11 ^e résolution de l'Assemblée générale du 7 novembre 2014).	10 % du capital par périodes de 24 mois.	Durée maximum de 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 7 novembre 2014.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation conférée au titre de la 10^e résolution de l'Assemblée générale du 7 novembre 2014 dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrat de liquidité aux fins d'animation du marché secondaire.

11.10 Évènements post clôture

Le satellite Eutelsat Quantum a été commandé en juillet 2015. Pour plus d'informations il convient de se reporter aux sections 1.2 et 4.3.2 du présent document.

12 PRINCIPAUX RISQUES CONCERNANT LE GROUPE

Les investisseurs, avant de prendre leur décision d'investissement, et les actionnaires sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent rapport y compris les risques décrits ci-dessous.

Ces risques sont, à la date de dépôt du présent rapport, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière et/ou ses résultats et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement.

Les principaux risques concernant le Groupe peuvent être regroupés en trois catégories :

- risques opérationnels ;
- risques liés à l'évolution du marché des télécommunications par satellite ;
- risques financiers et autres risques.

La présente section présente un résumé des principaux risques auxquels pourrait être confronté le Groupe dans le cadre de ses activités. Les risques mentionnés ne le sont qu'à titre illustratif et ne sont pas limitatifs. Ces risques ou encore d'autres risques non identifiés à la date de dépôt du présent rapport, ou considérés comme non significatifs par le Groupe à la date de dépôt du présent rapport, pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de développement du Groupe. Par ailleurs, il convient de rappeler que certains des risques mentionnés ou non dans le présent rapport peuvent être déclenchés ou survenir en raison de facteurs externes, lesdits risques étant indépendants de la volonté du Groupe.

12.1 Risque opérationnels

12.1.1 Le Groupe pourrait ne pas être à même de conduire à bien son plan de déploiement dans les délais prévus par le Groupe

Le Groupe prévoit de lancer cinq nouveaux satellites (EUTELSAT 9B, EUTELSAT 8 West B, EUTELSAT 117 West B, EUTELSAT 65 West A, EUTELSAT 172B) avant la fin de l'année calendaire 2017. Par ailleurs dans le cadre du partenariat avec RSCC, le Groupe louera de la capacité à long terme sur le satellite EUTELSAT 36C qui doit être lancé au quatrième trimestre de l'année calendaire 2015. Ces satellites ont vocation à assurer la continuité du service de certains satellites en cours d'exploitation, d'augmenter les ressources à certaines positions orbitales, de renforcer l'offre de services du Groupe et d'augmenter la sécurisation de certaines positions orbitales.

Il est possible que le Groupe ne soit pas en mesure de respecter le calendrier prévu pour le lancement de ces nouveaux satellites.

Un retard significatif notamment dans la construction du satellite, un report de lancement, ou un échec au lancement de l'un de ces satellites réduirait la capacité du Groupe à trouver de nouvelles opportunités commerciales et à mettre en œuvre sa stratégie de développement, ainsi qu'à respecter ses engagements contractuels de continuité de services pour ses clients ou utilisateurs finaux et ses objectifs de croissance. Tout retard significatif ou échec au lancement de l'un de ces satellites pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe et ses objectifs.

Les « Revenus non- récurrents » incluent notamment, mais pas seulement, les indemnités de retard de livraison des satellites ; ils s'élevaient à 0,5 million d'euros au 30 juin 2014. Il n'y avait pas de revenus non-récurrents au 30 juin 2015.

12.1.2 L'accès à l'espace selon le calendrier prévu par le Groupe est un élément clé du plan de déploiement et de la stratégie de croissance du Groupe

Au vu du nombre réduit de fournisseurs de services de lancement disposant des capacités techniques afin de lancer les satellites actuellement en cours d'approvisionnement, ainsi que les futurs satellites non encore commandés, le Groupe considère que ce nombre réduit limite sa flexibilité opérationnelle et pourrait augmenter le coût de son programme de déploiement dans le calendrier prévu par le Groupe.

Si l'un des fournisseurs de services de lancement n'était pas en mesure de remplir ses obligations contractuelles à l'égard du Groupe dans le calendrier prévu, en raison de difficultés opérationnelles (ex : à la suite d'un échec de lancement) ou financières, le Groupe pourrait réaffecter le satellite concerné à un autre fournisseur de services de lancement, voire même dans certains cas, signer de nouveaux contrats de services de lancement qui pourraient se révéler plus onéreux que ceux actuellement signés. De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités du Groupe (ex : retard dans la mise en service du satellite) ainsi que sa situation financière.

Afin de sécuriser le calendrier de son plan de déploiement et en limiter le coût, le Groupe a diversifié ses sources de fournisseurs en matière de services de lancement. C'est ainsi que le Groupe entend aujourd'hui pouvoir utiliser les différents fournisseurs de services de lancements dans le marché : Ariespace, International Launch Services, Sea Launch A.G., Space Exploration Technologies Corp. etc.

12.1.3 Le Groupe est dépendant de plusieurs fournisseurs importants pour la conduite de son plan de déploiement de satellites

Le nombre de constructeurs capables de concevoir et de construire des satellites conformes aux spécifications techniques et à la qualité exigées par le Groupe est limité tout comme le nombre de fournisseurs susceptibles de lancer ses satellites. Le nombre réduit de ces fournisseurs pourrait diminuer le pouvoir de négociation du Groupe et pourrait rendre plus onéreux la mise en œuvre de son programme de déploiement dans les délais prévus.

Les satellites en cours d'approvisionnement au 30 juin 2015 ont été commandés auprès des constructeurs de satellites suivants : Airbus Defence and Space, Thales Alenia Space, Space Systems Loral Inc et Boeing.

Au 30 juin 2015, les paiements futurs au titre des contrats de construction, de lancement et de financement de satellite s'élèvent à 777 millions d'euros. Ces paiements futurs s'étalent sur 16 ans.

Le Groupe s'est engagé par ailleurs auprès de certains fournisseurs pour la réalisation de prestations de services et l'acquisition d'immobilisations liées au suivi et au contrôle des satellites.

L'échéancier aux 30 juin 2014 et 30 juin 2015 des paiements futurs au titre de ces prestations et acquisitions s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2015
2015	51	-
2016	25	75
2017	22	38
2018	19	27
2019 et au-delà(1)	75	19
2020 et au-delà	-	80
Total	192	239

(1) Pour la période présentée au titre de l'exercice clos au 30 juin 2014.

Le tableau ci-dessous détaille l'échéancier des paiements fournisseurs en application de la loi de modernisation de l'économie au 30 juin 2015 :

(en milliers d'euros)	Moins de 30 jours	De 30 jours à moins de 60 jours	De plus de 60 jours	Total
Dettes fournisseurs échues	186	-	53	239
Dettes fournisseurs à échoir	223	-	-	223

Le Groupe estime ne pas être en situation de dépendance vis-à-vis d'autres fournisseurs autres que les constructeurs de satellites et opérateurs de lancement.

Le nombre limité de fournisseurs pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

12.1.4 Le Groupe est également exposé au risque que ses fournisseurs connaissent des difficultés opérationnelles ou financières

Dans l'hypothèse où l'un des fournisseurs du Groupe ne serait pas en mesure de respecter ses engagements contractuels vis-à-vis du Groupe dans les délais prévus, cela conduirait le Groupe à réaffecter les satellites concernés à d'autres prestataires et à souscrire dans certains cas de nouveaux contrats de services de lancements, ce qui pourrait s'avérer plus onéreux. La survenance de tels événements serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

12.1.5 Les satellites exploités par le Groupe pourraient subir des pannes ou des dysfonctionnements en orbite

Les satellites sont des engins spatiaux et sensibles à l'environnement extérieur. Une fois en orbite, des dysfonctionnements peuvent survenir pour diverses raisons et entraîner une réduction de leur durée de vie opérationnelle restante et/ou une réduction permanente ou intermittente de leur capacité de transmission, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

En cas de panne ou de dysfonctionnement en orbite d'un satellite, le Groupe ne peut garantir qu'il serait en mesure d'assurer la continuité du service pour tous ses clients en utilisant des équipements redondants ou la capacité de secours d'un autre satellite, notamment du fait d'un éventuel manque de disponibilité de capacité satellitaire appropriée aux besoins des clients concernés. Également, en cas de panne ou de dysfonctionnement en orbite d'un satellite, le Groupe ne peut garantir qu'il serait en mesure d'assurer la continuité du service pour tous ses clients à cette position orbitale en procédant au lancement réussi d'un satellite de remplacement ou susceptible de remplir la mission du satellite défaillant.

En cas de panne ou de dysfonctionnement en orbite d'un satellite, le Groupe pourrait avoir des difficultés à conserver ses clients (qui pourraient résilier ou renégocier leur contrat d'attribution de capacité) et pourrait ne pas être en mesure de conclure de nouveaux contrats d'attribution de capacité à des conditions satisfaisantes.

Jusqu'au 30 juin 2015, le Groupe a souscrit un programme d'assurances vie en orbite couvrant ses satellites sur la base de leur valeur nette comptable. Au 1^{er} juillet 2015, le Groupe a adapté sa politique de protection pour prendre en compte non seulement la valeur nette comptable de ses satellites, mais également les revenus générés par les satellites les plus contributeurs. Ces polices d'assurance couvrent les pertes partielles et/ou la perte totale (ou réputée totale) des satellites

assurés, sous certaines conditions. En dépit d'une couverture totale ou partielle par l'assurance, une panne ou une perte d'un ou de plusieurs satellites du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

En outre, ce programme d'assurances ne protège pas contre certains préjudices, tels que les pertes d'opportunité, les interruptions d'activité, les retards de mise en service, les pertes d'image et dans une certaine mesure les pertes de chiffre d'affaires.

Enfin, les assureurs pourraient contester les causes des pannes ou dysfonctionnements ou le montant à indemniser. Le Groupe ne peut garantir qu'en cas de panne ou dysfonctionnement avéré de l'un de ses satellites couvert au titre des programmes d'assurances, l'assurance indemniser le Groupe dans des délais raisonnables ou pour le montant réclamé par le Groupe. L'absence d'indemnisation, l'indemnisation tardive ou l'indemnisation partielle des pertes subies pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

12.1.6 Les primes des polices d'assurance pour les satellites en orbite et pour les lancements pourraient augmenter dans le futur et les polices d'assurance pourraient être plus difficiles à obtenir ou à renouveler à l'avenir

De nombreux facteurs, dont certains sont indépendants de la volonté du Groupe, pourraient affecter le montant des primes d'assurance, il s'agit principalement des statistiques de pannes des satellites ou des échecs des lanceurs dans l'ensemble du secteur.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de renouveler son programme d'assurance vie en orbite à des conditions comparables. Une dégradation du marché de l'assurance vie en orbite ou une augmentation des primes d'assurance pourrait conduire le Groupe à réduire sa couverture des risques de pertes partielles et/ou réputées totales, ce qui pourrait avoir comme conséquence d'augmenter l'exposition du Groupe aux conséquences d'une panne ou d'un dysfonctionnement en orbite.

Par ailleurs, le Groupe a une politique de souscription de police d'assurance « lancement plus un an » couvrant les lancements de ses satellites.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir des assurances lancement pour l'ensemble de ses satellites en cours de construction, ou les satellites à venir, à des conditions satisfaisantes, en raison notamment d'une réduction de l'offre d'assurance ou d'une augmentation substantielle des primes d'assurance lancement en fonction notamment des statistiques des échecs des lanceurs dans l'ensemble du secteur, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

12.2 Risques liés à l'évolution du marché des télécommunications par satellite

12.2.1 Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de satisfaire les demandes de location de capacité satellitaire sur certaines positions orbitales

L'offre de capacité satellitaire est actuellement inférieure à la demande dans certaines bandes de fréquence (bande Ku, bande C et bande Ka) et/ou en EMEA et en Amérique latine. Cette situation, qui pourrait perdurer, résulte notamment du décalage entre les cycles longs d'investissement et d'exploitation des satellites, et des variations conjoncturelles de la demande.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de répondre aux demandes de location de capacité additionnelle de clients existants sur certaines positions orbitales. Ces clients pourraient alors louer de la capacité additionnelle auprès d'autres opérateurs et/ou choisir de résilier leurs contrats avec le Groupe et de transférer une partie ou l'intégralité de la capacité louée auprès du Groupe vers d'autres opérateurs de satellites disposant de capacité disponible, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Par ailleurs, il peut arriver que le taux d'utilisation de sa capacité satellitaire soit élevé et compte tenu du nombre limité de clients et/ou d'utilisateurs finaux de capacité satellitaire, si une situation de sous-capacité devait perdurer en raison

notamment de retards ou d'échecs de lancement de prochains satellites, le Groupe pourrait ne pas être à même de satisfaire la demande de nouveaux clients, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les perspectives du Groupe et sur sa capacité à réaliser ses objectifs de croissance.

12.2.2 Le développement du Groupe dépend notamment des perspectives de croissance de la demande pour les services par satellite, demande qui pourrait ne pas se concrétiser, ou à laquelle le Groupe pourrait ne pas être en mesure de répondre

Le développement du Groupe dépend notamment des perspectives de croissance de la demande de services vidéo pour partie liée au développement attendu de la télédiffusion (*Direct To Home* – DTH) dans les pays émergents et de la télévision haute définition (« TVHD ») et de l'Internet par satellite. Cette demande pourrait ne pas se concrétiser. En outre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de réaliser les investissements nécessaires au moment voulu pour satisfaire cette demande. En particulier, la TVHD étant plus consommatrice de capacité satellitaire que le standard actuel de télédiffusion par satellite, le Groupe pourrait ne pas être à même d'investir dans des satellites supplémentaires au moment approprié, ou dans des proportions lui permettant de répondre à la demande du marché. Si la demande pour les services vidéo ne se développe pas, ou si le Groupe n'est pas en mesure de satisfaire cette demande, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

L'industrie audiovisuelle est un marché sensible aux variations des budgets publicitaires et des dépenses des ménages, qui sont eux-mêmes affectés par la conjoncture économique dans son ensemble. Au cours des dernières années, des chaînes de télévision, des opérateurs de plates-formes de télédiffusion et des câblo-opérateurs ont connu des difficultés financières du fait de la baisse de leurs recettes publicitaires et d'un ralentissement économique général. Le Groupe ne peut garantir que l'industrie audiovisuelle, qui constitue une part importante de sa base d'utilisateurs, ne sera pas à nouveau affectée par une détérioration de la conjoncture économique, de nature à entraîner une baisse de la demande ou une pression accrue sur les prix. Une telle détérioration pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

La poursuite du mouvement de consolidation des opérateurs de plates-formes de télédiffusion par satellite et/ou des câblo-opérateurs qui a déjà eu lieu en Espagne, en Pologne, en Italie, et en France pourrait aussi offrir aux opérateurs de plates-formes de télédiffusion ou aux câblo-opérateurs une plus grande marge de négociation auprès des opérateurs de satellites ou de leurs distributeurs, créant ainsi une pression supplémentaire sur les prix. Une telle consolidation pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

La mise en œuvre de nouveaux standards techniques de diffusion, qui s'est traduite et pourrait se traduire à l'avenir par une augmentation du taux de compression du signal, a réduit et pourrait réduire la demande de répéteurs pour un nombre de chaînes donné. Si cette baisse n'est pas compensée par une augmentation du nombre de chaînes transmises, la demande globale de répéteurs pourrait diminuer, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le développement des Services à Valeur Ajoutée (notamment des solutions d'accès IP) constitue également un vecteur de la stratégie du Groupe. Cette évolution dépendra en partie de la poursuite de la croissance de la demande pour les services Internet à haut débit, qui n'est pas assurée et difficilement prévisible. La demande de services Internet à haut débit pourrait diminuer ou ne pas continuer à croître aussi rapidement que cela a été le cas au cours des dernières années. De plus, même si cette demande continue à croître, le Groupe ne peut pas être certain que cette croissance se traduira par une demande accrue pour des services par satellite en raison du coût d'accès à la capacité satellitaire. En outre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de fournir les services Internet à haut débit correspondant aux demandes du marché ou à des conditions tarifaires compétitives, notamment en cas de défaillance dans son programme EUTELSAT KA-SAT 9A.

Si la demande pour les services Internet à haut débit par satellite ne se développe pas comme prévu ou si le Groupe n'est pas en mesure d'y répondre de façon satisfaisante, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le développement des activités du Groupe dépend également de la disponibilité de sa capacité dans les différentes bandes de fréquence demandées par les clients. Pour certaines bandes de fréquence, la capacité disponible est insuffisante et cette pénurie pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la capacité du Groupe à satisfaire ses clients ayant des besoins dans ces bandes.

12.2.3 Le Groupe est exposé à des risques liés au caractère international de sa clientèle et de ses activités

Le Groupe fournit des services de télécommunications par satellite à des clients dans environ 150 pays, et pourrait être amené à se développer dans d'autres pays. Par conséquent, le Groupe est exposé à des risques géopolitiques, économiques ou autres, liés au caractère international de ses activités commerciales. Les politiques tarifaires, fiscales, réglementaires ou douanières relatives aux services fournis par le Groupe, les pratiques commerciales de certains pays, ou encore leur instabilité politique ou économique, pourraient empêcher le Groupe de mettre en œuvre sa stratégie de développement et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Par ailleurs, si le Groupe devait tenter une action en justice contre ses clients ou ses partenaires commerciaux qui se trouvent hors de l'Union européenne, il pourrait s'avérer difficile pour lui de faire valoir ses droits, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

En outre, dans le cours normal de ses affaires, le Groupe rencontre occasionnellement des difficultés pour obtenir le paiement du prix lié à l'utilisation de la capacité satellitaire par ses clients. À cet égard, les contrats standards conclus avec les clients contiennent une clause prévoyant la suspension ou l'interruption de service, en cas de non-paiement.

En interne, un Département de la Direction financière est en charge exclusive du contrôle des règlements. Ce Département « *Crédit Management* » assure, en cas de réclamation, le lien avec la Direction juridique, laquelle suit les actions contentieuses avec l'aide de cabinets d'avocats spécialisés.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Groupe a continué de ressentir les effets de la crise économique actuelle dans certaines zones d'activité. En conséquence, une vigilance particulière est portée sur les clients situés dans les zones géographiques considérées comme étant potentiellement les plus exposées aux impacts de la crise financière.

Au 30 juin 2015, la valeur nette comptable des dépréciations de créance s'élève à 60,1 millions d'euros contre 46,1 millions d'euros au 30 juin 2014. Le montant des pertes irrécouvrables représente respectivement 4,7 millions d'euros et 0,3 million d'euros aux 30 juin 2015 et 2014.

Par ailleurs, le Groupe considère que les créances saines ne représentent pas de risque particulier hormis le risque éventuel que constituent les clients situés dans les zones géographiques considérées comme étant potentiellement les plus exposées aux impacts de la crise économique.

12.2.4 Le Groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires dans les Services aux gouvernements, qui dépendent largement du contexte politique et économique international

Au cours des dernières années, le Groupe a réalisé une part de son chiffre d'affaires (14% du chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice clos le 30 juin 2015) dans le segment des Services aux gouvernements. Ce segment comprend entre autres la fourniture directe ou indirecte de services aux gouvernements, notamment aux États-Unis, par le biais de contrats

d'attribution de capacité d'une durée typiquement d'un an. L'obtention et/ou le renouvellement de contrats d'attribution de capacité pour ce segment dépendent dans une large mesure du contexte politique et économique international. Il en résulte que le Groupe ne peut être certain qu'il sera en mesure de continuer à réaliser un chiffre d'affaires comparable dans les Services aux gouvernements.

Tout échec dans l'obtention de nouveaux contrats, toute résiliation, tout non-renouvellement ou renouvellement à des conditions moins favorables de tels contrats pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

12.2.5 Le Groupe est dépendant de plusieurs clients importants

Le Groupe génère une part significative de son chiffre d'affaires avec un nombre limité de clients, dont des distributeurs, qui sont pour l'essentiel des opérateurs de télécommunications. Au 30 juin 2015, les dix premiers clients du Groupe représentaient 43% de son chiffre d'affaires. Des clients importants du Groupe pourraient décider de résilier leurs contrats, de ne pas les renouveler, ou de les renouveler à des conditions, notamment tarifaires, moins favorables pour le Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

En outre, des clients importants du Groupe en terme de capacité et de chiffre d'affaires, situés notamment dans les marchés émergents peuvent rencontrer ou rencontrent des difficultés financières, susceptibles d'entraîner notamment des retards de paiements, des impayés, ou leur faillite, pouvant donner lieu à la résiliation des contrats de capacité correspondants sans que le Groupe soit en mesure de substituer de nouveaux clients en remplacement des clients défaillants, ce qui pourrait également avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

12.2.6 Une partie croissante de la clientèle du Groupe est constituée d'utilisateurs finaux et la demande de capacité est de plus en plus fragmentée

Depuis plusieurs années, une part croissante des clients du Groupe est constituée d'utilisateurs finaux. Par ailleurs, certains distributeurs pourraient demander au Groupe de reprendre des contrats d'utilisateurs finaux. Cette clientèle pourrait disposer de ressources financières moins élevées que les clients distributeurs traditionnels, ce qui pourrait accroître le risque d'impayés et avoir ainsi un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

En outre, les clients utilisateurs finaux ont besoin d'une capacité satellitaire qui peut être inférieure à celle demandée par les clients distributeurs. Ainsi, une plus grande proportion des nouveaux contrats d'attribution de capacité du Groupe peut ne porter que sur l'utilisation d'une fraction de répéteur et non sur sa totalité. Si un client utilisateur final d'une fraction de répéteur ne payait pas ses factures ou n'honorait pas toute autre clause contractuelle du contrat le liant au Groupe, ce dernier pourrait ne pas être en mesure de mettre fin aux services fournis à ce client sans interrompre le service pour l'ensemble des clients utilisant ce même répéteur. Cette fragmentation de la demande de capacité pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Par ailleurs, la nouvelle activité d'Internet haut débit à destination des particuliers du Groupe passe par la mise en place d'une base d'abonnés aux services Internet par l'intermédiaire d'un réseau de distributeurs et de revendeurs, qui induit un modèle « *business-to-business-to-consumer* ». Ce modèle est nouveau pour Eutelsat et sa réussite reste encore à démontrer. Au 30 juin 2015, environ 185 000 terminaux étaient activés sur EUTELSAT KA-SAT 9A, y compris des terminaux à destinations des petites et moyennes entreprises.

12.2.7 Le Groupe doit faire face à une concurrence importante de la part des opérateurs de satellites et des opérateurs de réseaux terrestres

Le Groupe doit faire face à une concurrence importante de la part des opérateurs de satellites internationaux, nationaux et régionaux. Les principaux concurrents du Groupe sont les autres grands opérateurs de satellites internationaux, tels que SES et Intelsat. Ces concurrents offrent une capacité satellitaire ou une couverture géographique plus importante que celles du Groupe, et peuvent disposer de moyens financiers plus importants. Le Groupe est également en concurrence avec des opérateurs de satellites régionaux ou nationaux, dont certains bénéficient d'avantages (par exemple fiscaux ou réglementaires) sur leur marché domestique. L'intensification de la concurrence entre les opérateurs de satellites pourrait conduire à une pression accrue sur les prix, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le Groupe est également en concurrence avec des opérateurs de réseaux terrestres (câble, fibre optique, DSL, radiodiffusion par faisceaux hertziens et transmission en VHF/UHF en particulier numérique) pour de nombreux services de transmission et de Services à Valeur Ajoutée, et notamment pour l'accès IP à haut débit, mais aussi pour la transmission de programmes et contenus audiovisuels (TV ADSL, TNT). L'intensification de cette concurrence pourrait conduire à une pression accrue sur les prix des services de télécommunications et de radiodiffusion par satellite. Par ailleurs, toute amélioration ou augmentation de la pénétration géographique des opérateurs de réseaux terrestres pourrait conduire les clients du Groupe à choisir les solutions de télécommunications proposées par ces opérateurs, et rendre ainsi plus difficile pour le Groupe la conservation ou le développement de son portefeuille de clients. L'intensification de la concurrence avec les opérateurs de réseaux terrestres pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

12.2.8 Le Groupe pourrait faire face au départ de salariés clés ou être dans l'incapacité de recruter les salariés nécessaires à son activité

Le Groupe dépend, tant pour sa Direction que pour ses opérations, d'un certain nombre de salariés clés qui disposent de compétences très spécialisées et d'une grande expérience dans leurs domaines respectifs. En cas de départ de ces salariés, notamment dans les fonctions commerciales, techniques et réglementaires, le Groupe pourrait avoir des difficultés à les remplacer. En outre, l'activité du Groupe, caractérisée par une évolution technologique constante, nécessite de pouvoir attirer en permanence de nouveaux salariés très compétents. À l'avenir, l'incapacité du Groupe à retenir ou remplacer ces salariés, à compétence équivalente, ou son incapacité à attirer de nouveaux salariés de très grande qualification, pourrait avoir un effet négatif sur sa stratégie de développement, son activité commerciale, ses opérations, sa situation financière et ses résultats.

12.3 Risques financiers et autres risques

12.3.1 Le Groupe présente un niveau d'endettement important

Au 30 juin 2015, l'endettement net total du Groupe s'élève à 3 841 millions d'euros, et comprend principalement : (i) 600 millions d'euros d'emprunts bancaires tirés au niveau d'Eutelsat Communications, (ii) 2 880 millions d'euros d'emprunts obligataires émis par Eutelsat S.A., (iii) 667 millions d'euros de dette liée aux contrats de financement de satellites et lanceurs : (iv) 115 millions d'euros au titre de la part change de la juste valeur du *Cross-Currency Swap* et (iv) 420 millions d'euros de disponibilités et valeurs mobilières de placement (net des soldes créditeurs des banques).

L'endettement important du Groupe pourrait notamment avoir les conséquences suivantes :

- rendre difficile pour le Groupe le respect des engagements relatifs à son endettement ;
- limiter la capacité du Groupe à obtenir des prêts ou à lever des fonds propres supplémentaires ;
- accroître la vulnérabilité du Groupe en cas de contexte économique ou sectoriel défavorable ;
- limiter la capacité du Groupe à procéder à certains types d'investissements.

L'ensemble des conséquences liées au niveau d'endettement important du Groupe, et notamment celles mentionnées ci-dessus, pourrait affecter la capacité du Groupe à respecter les obligations liées à sa dette, et avoir ainsi un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, le Groupe a procédé au refinancement anticipé de l'emprunt bancaire in fine d'un montant de 800 millions d'euros porté par la holding Eutelsat Communications S.A qui arrivait à échéance en décembre 2016. Le refinancement, conclu avec un pool de neuf banques, a été réalisé au travers des opérations suivantes :

- Un nouvel emprunt in fine d'un montant de 600 millions d'euros arrivant à échéance en mars 2020 (avec deux extensions possibles d'une année chacune sous réserve de l'accord des prêteurs), rémunéré à un taux EURIBOR plus une marge qui est fonction des notes à long terme attribuées par Standard & Poor's (S&P) à Eutelsat Communications S.A.
- Le remboursement anticipé d'un montant de 200 millions d'euros en utilisant la trésorerie du Groupe qui s'élevait à 469 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Ces opérations permettent d'allonger la maturité moyenne de la dette du Groupe et vont générer des économies de charges financières de l'ordre de 15 millions d'euros avant impôt en année pleine (Hors commission de mise en place et instruments de couverture).

Par la même occasion, le Groupe a renégocié une ligne de crédit revolving de 200 millions d'euros d'une durée de cinq ans (avec deux extensions possibles d'une année chacune sous réserve de l'accord des prêteurs), qui remplace la précédente ligne de crédit du même montant et d'échéance décembre 2016.

Au 30 juin 2015, les sources de financement du Groupe sont à 16% bancaires, 78% obligataires et à 6% composées de crédits export.

12.3.2 Un changement de notation de la dette du Groupe pourrait affecter le coût et les conditions de sa dette ainsi que sa capacité à se financer

Les instruments de dette du Groupe font l'objet d'une notation par les agences de notation indépendantes (i) Moody's Investor Service (avec la dette d'Eutelsat Communications notée Ba1/Perspective stable et la dette d'Eutelsat S.A. notée Baa3/Perspective Stable) et (ii) Standard & Poor's (avec la dette d'Eutelsat Communications S.A. notée BBB-/Perspective Négative et la dette d'Eutelsat S.A. notée BBB/Perspective Négative). Ces notations affectent le coût et les modalités des lignes de crédit du Groupe. De futurs abaissements de notations, s'ils devaient se produire, affecteraient probablement la capacité du Groupe à se financer et les conditions associées à ces financements. Le 1er août 2013, à la suite de l'annonce par le Groupe de l'acquisition de Satmex, Standard & Poor's et Moody's Investors Service avaient mis les notations du Groupe sous surveillance avec implication négative ; elles avaient alors précisé que ces mises sous surveillance pourraient entraîner un abaissement de leurs notations d'un cran maximum, en fonction de la structure définitive du financement de l'acquisition. En octobre 2013, Standard & Poor's a levé la surveillance et confirmé les notations BBB- de la dette d'Eutelsat Communications S.A et BBB de la dette d'Eutelsat S.A, avec toutefois une Perspective Négative (Perspective Stable auparavant). Le 28 novembre 2013, Moody's a abaissé la notation de la dette d'Eutelsat S.A. de Baa2 à Baa3 (avec une Perspective Stable) et la notation de la dette d'Eutelsat Communications de Baa3 à Ba1 (avec une Perspective Stable).

Les agences de notations n'ont pas modifié leurs notations depuis leurs actions détaillées ci-dessus.

Le Groupe ne peut garantir qu'il pourra prendre les mesures lui permettant de renforcer ou de maintenir ses notations, ni que les agences considéreront que les mesures prises par le Groupe à cet effet sont suffisantes. Par ailleurs, des facteurs indépendants du Groupe, tels que ceux liés à son secteur d'activité ainsi qu'aux zones géographiques dans lesquelles il opère, peuvent affecter l'évaluation de sa notation par les agences.

En conséquence, le Groupe ne peut garantir que la notation de sa dette ne sera pas dégradée à l'avenir, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

12.3.3 La Société est une société holding qui dépend de ses filiales pour disposer des moyens nécessaires au versement éventuel de dividendes. La capacité distributive de ses filiales peut être soumise à certaines contraintes

La Société est une société holding qui n'a qu'une capacité réduite à réaliser du chiffre d'affaires. La Société dépend donc de ses filiales pour disposer des moyens nécessaires au versement éventuel de dividendes ou à toute autre forme de distribution à ses actionnaires.

À ce titre, la Société présente un niveau d'endettement important avec, au 30 juin 2015, 600 millions d'euros d'emprunts bancaires tirés. Ces emprunts ne comportent ni garantie de filiales d'Eutelsat Communications, ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs.

Les sommes distribuables de sa principale filiale opérationnelle Eutelsat S.A. pourraient être fortement affectées par ses charges, qu'elles se traduisent ou non par un décaissement, et notamment par toutes dépréciations d'actifs enregistrées dans les comptes d'Eutelsat S.A. Dans le passé, Eutelsat S.A. a enregistré d'importantes dépréciations de ses actifs et pourrait être amenée à constater de telles dépréciations à l'avenir, réduisant d'autant son résultat net distribuable. La réduction de la capacité distributive de ses filiales pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats de la Société.

12.3.4 Eutelsat S.A., principale filiale opérationnelle du Groupe, pourrait être soumise à de nouvelles demandes de financement liées à la garantie financière qu'elle accorde au Fonds de Pension Fermé de l'OIG

Avant la création d'Eutelsat S.A. et l'apport à cette dernière des activités opérationnelles de l'OIG, l'OIG gérait un fonds de pension (le « Fonds de Pension Fermé ») pour ses agents. Les droits des bénéficiaires du Fonds de Pension Fermé ont été figés, et la gestion de ce fonds et des actifs correspondants confiée à un Trust (auquel la gestion des engagements de retraite correspondants a également été confiée).

Au 30 juin 2015, la valeur actualisée des obligations du Trust au titre des engagements de retraite s'élève à 231,8 millions d'euros dans les comptes consolidés d'Eutelsat Communications, et la juste valeur de ses actifs à 153,6 millions d'euros. Le calcul du montant des engagements de retraite repose sur des hypothèses actuarielles, notamment le taux d'actualisation, le taux de rendement à long terme des actifs investis et l'estimation de l'espérance de vie des bénéficiaires du Fonds de Pension Fermé. L'estimation du montant des engagements de retraite peut être plus ou moins élevée en fonction des hypothèses retenues. Conformément au traité d'apport en date du 2 juillet 2001, Eutelsat S.A. a repris la garantie financière illimitée souscrite par l'OIG pour couvrir toute insuffisance de financement du Fonds de Pension Fermé. Toute insuffisance de financement du Fonds de Pension Fermé pourrait créer pour le Groupe de nouvelles obligations en vertu de la garantie financière, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe. La garantie financière illimitée reprise par Eutelsat S.A. peut jouer à certaines conditions en comblement de sous-financements futurs. Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2014, la garantie financière a été appelée pour un montant de 2,5 millions d'euros. Celui-ci a été évalué sur la base des projections du Trust prenant en compte les évolutions futures du marché. Le montant appelé sera versé en trois fois au cours des exercices clos aux 30 juin 2014, 2015 et 2016.

Par ailleurs, conformément aux accords gouvernant le Fonds de Pension Fermé, les administrateurs du Trust ont le pouvoir de liquider le Fonds de Pension Fermé en cas de survenance de certains événements, notamment s'ils estiment que le Fonds de Pension Fermé ne peut continuer à être géré de façon efficace. Dans l'éventualité où les administrateurs du Trust liquideraient le Fonds de Pension Fermé, ils nommeraient un actuaire pour déterminer l'écart éventuel entre la valeur des actifs et la valeur du passif du Fonds de Pension Fermé, et le Groupe serait contraint de verser la différence, qui pourrait être significative.

Le Groupe ne peut prévoir avec certitude le montant qu'il sera éventuellement amené à payer dans le cadre de la mise en jeu de la garantie. Toute insuffisance de financement du Fonds de Pension Fermé pourrait créer pour le Groupe de nouvelles obligations en vertu de la garantie financière, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

12.3.5 Risque de change

L'euro est la monnaie utilisée par le Groupe pour établir ses comptes. Cependant, une partie des activités du Groupe étant exercée en dehors de la zone euro et certains de ses principaux fournisseurs étant également situés en dehors de la zone euro, le Groupe doit faire face aux risques liés à l'évolution des taux de change lors de la conduite de ses activités.

Ainsi, une partie du chiffre d'affaires, des coûts du Groupe et des investissements est réalisée dans diverses autres monnaies, principalement le dollar U.S. Par conséquent, les fluctuations des taux de change pourraient avoir des effets négatifs sur les résultats du Groupe.

Par ailleurs, dans la mesure où le développement des activités du Groupe en dehors de la zone euro constitue un élément clé de sa stratégie commerciale, son exposition aux fluctuations des taux de change pourrait augmenter dans l'avenir. Cette expansion géographique pourrait notamment entraîner une augmentation des risques de change dollar U.S./euro et BRL/Euro.

Le Groupe est également exposé à des risques de change dollar U.S./euro du fait de l'achat de satellites et/ou des services de lancement payables en dollars U.S. Ces contrats portent sur des montants élevés (généralement supérieurs à 50 millions de dollars U.S.) dont le paiement peut être échelonné. Au 30 juin 2015, le Groupe devait réaliser des paiements échelonnés, principalement sur cinq contrats en dollars U.S., représentant un montant total de 132 millions de dollars U.S. au cours de l'exercice 2015-2016.

Les fluctuations de taux de change pourraient conduire à une augmentation du prix de la capacité et des services du Groupe lorsqu'ils sont payés en devises autres que l'euro. Ces fluctuations pourraient alors réduire la demande des clients payant en devises autres que l'euro. Même en l'absence de fluctuation de la demande, les fluctuations du taux de change pourraient avoir un impact sur le chiffre d'affaires du Groupe dans la mesure où une partie de ce chiffre d'affaires est réalisée dans une devise autre que l'euro.

Afin de se couvrir contre les risques liés à la fluctuation des taux de change, le Groupe utilise des ventes à termes synthétiques à barrière activante de dollars U.S. contre euros, exercées ou non en fonction du taux de change à leur date d'expiration. Le Groupe ne couvre pas systématiquement tous ses contrats libellés en dollar U.S.

De plus, les clients du Groupe situés dans des pays émergents pourraient rencontrer des difficultés pour obtenir des euros ou des dollars U.S. (notamment en raison de contrôles des changes), ou être confrontés à une forte baisse de la contrevaletur en euros ou en dollar de leur chiffre d'affaires réalisé en devises locales, ce qui pourrait affecter de façon significative leur capacité à payer en euros ou en dollars U.S., et ainsi exposer le Groupe à des risques de change supplémentaires. Ainsi au cours de l'exercice 2014-2015, l'environnement économique général en Russie, et plus particulièrement la forte baisse du rouble a mis sous pression les clients russes d'Eutelsat dont les contrats sont libellés en euros. Afin de prendre en compte ces éléments, Eutelsat a renégocié les termes de certaines clauses contractuelles avec ses clients russes. L'impact sur le chiffre d'affaires 2014-2015 a été de l'ordre de 2 millions d'euros.

Enfin, le Groupe a fait l'acquisition de Satélites Mexicanos, une entité dont la devise fonctionnelle est l'U.S. dollar. Les fluctuations de taux de change dollar U.S./euro peuvent par conséquent générer un risque de conversion lors de la consolidation des comptes de cette filiale par le Groupe.

Afin de couvrir le risque de conversion, la politique de couverture du Groupe consiste à créer des passifs libellés dans la devise des flux de trésorerie générés par ces actifs. Parmi les instruments de couverture utilisés, le Groupe utilise également des produits dérivés de change (*cross-currency swaps*) documentés en couverture d'investissement net à

l'étranger. Le Groupe a ainsi mis en place des swaps de change euro dollar pour un notionnel de 500 millions d'euros afin de couvrir son investissement net chez Satmex.

Pour plus d'informations il convient de se référer à la note 26.1 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe.

* * * *

ANNEXE1

COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2015 D'EUTELSAT COMMUNICATIONS

ANNEXE 2
COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2015 D'EUTELSAT COMMUNICATIONS

ANNEXE 3
TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES
(art. R.225-102 du Code de commerce)

<i>Date d'arrêté</i> <i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>30/06/2015</i> <i>12</i>	<i>30/06/2014</i> <i>12</i>	<i>30/06/2013</i> <i>12</i>	<i>30/06/2012</i> <i>12</i>	<i>30/06/2011</i> <i>12</i>
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	226 972 338.00	220 113 982.00	220 113 982.00	220 113 982.00	220 113 982.00
Nombre d'actions					
- ordinaires	226 972 338.00	220 113 982.00	220 113 982.00	220 113 982.00	220 113 982.00
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 594 956.61	1 456 079.92	2 227 990.44	3 318 050.63	1 702 255.25
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	250 015 385.30	267 130 078.84	180 875 183.65	874 828 496.01	285 745 092.40
Impôts sur les bénéfices	(15 304 880.25)	(13 000 207.00)	(16 266 338.00)	(49 306 254.00)	(32 442 216.00)
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	6 252 827.35	537 058.06	3 672 856.55	6 844 640.99	3 962 304.40
Résultat net	259 067 438.20	279 593 227.78	193 468 665.10	917 290 109.02	314 225 004.00
Résultat distribué	247 399 848.42	226 483 288.64	237 234 920.04	219 166 206.00	197 577 912.60
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1.17	1.27	0.90	4.20	1.45
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1.14	1.27	0.88	4.17	1.43
Dividende attribué	1.09	1.03	1.08	1.00	0.90
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	2.00	2.00	2.00	2.00	1.00
Masse salariale	1 889 968.62	1 351 724.80	1 015 886.48	1 219 415.79	716 000.08
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	678 850.01	365 195.40	1 540 544.77	2 161 451.92	1 837 202.39

ANNEXE 4
TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AU COMPTES

	Ernst & Young				Mazars			
	Montant		Montant		Montant		Montant	
	N	%	N-1	%	N	%	N-1	%
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels consolidés								
Eutelsat Communications	168	18 %	168	18 %	133	29 %	133	27 %
Autres filiales	724	78 %	706	69 %	322	69 %	330	66 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Eutelsat Communications	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres filiales	5	-	40	4 %	11	2 %	37	7 %
Sous-total	897	97 %	913	89 %	466	100 %	500	100 %
AUTRES PRESTATIONS, LE CAS ECHEANT								
Juridique, fiscal, social	29	3 %	109	11 %	-	-	-	-
Technologies de l'information	-	-	-	-	-	-	-	-
Audit interne	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	29	3 %	109	11 %	-	-	-	-
Total	926	100%	1 022	100 %	466	100 %	500	100 %

ANNEXE 5
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EUTELSAT COMMUNICATIONS ETABLI EN
APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein du Groupe Eutelsat.

Pour les besoins de lecture du présent rapport, le terme « Société » désigne Eutelsat Communications, et « Groupe » ou « Groupe Eutelsat » désigne Eutelsat Communications et l'ensemble des sociétés dont elle détient le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

1 Le Gouvernement d'entreprise de la Société

> 1.1 Code de Référence

La Société se réfère au Code de Gouvernement d'entreprise Afep-Medef de juin 2013 (ci-après le « Code de Référence »). Lorsqu'il existe des points de divergence entre la pratique de la Société et les recommandations du Code de Référence, ceux-ci sont mentionnés dans les paragraphes concernés du présent rapport.

> 1.2 Absence de contrôle ou d'action de concert

À la connaissance de la Société, au 30 juin 2015, aucun des actionnaires d'Eutelsat Communications n'en détient directement ou indirectement, seul ou conjointement, le contrôle au sens des articles L. 233.3 et suivants du Code de commerce.

> 1.3 Missions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est en charge, notamment en application des dispositions de l'article L. 225.35 du Code de commerce, de déterminer les orientations de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément réservés aux Assemblées générales d'actionnaires, le Conseil d'administration peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société ou du Groupe Eutelsat.

À noter qu'en application de son Règlement intérieur, certaines décisions du Directeur général doivent être autorisées au préalable par le Conseil. Ces décisions peuvent être regroupées de la manière suivante :

- **Opérations à moyen terme** : le plan à moyen terme vise à établir les objectifs du Groupe et à définir les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs, ainsi que les prévisions financières et d'activité du Groupe.
Le plan à cinq ans du Groupe, ainsi que toute opération affectant substantiellement la structure de la Société ou sa stratégie est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'administration.
- **Investissements et engagements financiers** : le budget annuel consolidé du Groupe, qui fixe les objectifs budgétaires et financiers pour l'exercice à venir et qui est intégré dans le plan à moyen terme est soumis pour approbation préalable au Conseil d'administration avant le début de chaque exercice.
Ce budget annuel pour l'exercice 2015-2016 a été approuvé par le Conseil d'administration le 18 juin 2015.

Par ailleurs, toute dépense d'investissement, toute opération d'achat ou d'investissement dans le capital d'une société tierce, d'un montant supérieur à 50 millions d'euros, dans le cas où cette opération a été prévue dans le budget annuel du Groupe ou dans le plan stratégique, ou de 25 millions d'euros, dans le cas où elle n'a pas été prévue dans le budget annuel du Groupe, sont soumises à l'approbation préalable du Conseil d'administration.

En outre, tout emprunt, contrat de crédit, de financement ou de refinancement non expressément prévu dans le budget annuel du Groupe est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'administration. Une telle autorisation n'est pas nécessaire pour des transactions ou groupe de transactions d'un montant inférieur à 100 millions d'euros par exercice et dans la limite de deux transactions et/ou groupe de transactions par exercice. Enfin, toute décision de cession ou de prêt d'actifs par la Société ou de toute autre forme de transfert d'actifs, non expressément prévue dans le budget annuel du Groupe d'un montant supérieur à 50 millions d'euros, est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'administration. Le Conseil et le Comité d'audit ont eu ainsi à se prononcer sur le refinancement d'une partie de la dette d'Eutelsat Communications.

- **Comptes semestriels et annuels** : les comptes semestriels, annuels et les comptes consolidés, sont arrêtés par le Conseil d'administration.
- **Direction générale du Groupe** : l'accord préalable du Conseil d'administration est requis pour tout recrutement ou licenciement d'un cadre dirigeant du Groupe dont la rémunération est parmi les six plus élevées du Groupe.
- **Le suivi de l'activité du Groupe** : la Direction communique aux membres du Conseil d'administration sur une base mensuelle un rapport portant sur les opérations du Groupe, incluant notamment les résultats et indicateurs financiers du Groupe (chiffre d'affaires par application, compte de résultat simplifié, situation de l'endettement, trésorerie et coûts, etc.) afin de permettre au Conseil d'administration d'être éclairé sur l'évolution de l'activité, notamment technique ou commerciale, et le suivi du budget.

> 1.4 Composition du Conseil d'administration

Au 30 juin 2015, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Nom	Date de première nomination/cooptation	Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le
Miriam Bensalah Chaqroun	08 novembre 2012	30 juin 2016
Lord Birt	10 novembre 2006	30 juin 2015
Jean-Paul Brillaud	08 novembre 2011	30 juin 2015
Michel de Rosen (Président)	10 novembre 2009	30 juin 2016
Bpifrance Participations, représentée par Jean d'Arthuys	17 février 2011	30 juin 2018
Bertrand Mabile	10 mai 2007	30 juin 2017
Ross McInnes	06 février 2013	30 juin 2018
Elisabetta Oliveri	08 novembre 2012	30 juin 2016
Carole Piwnica	09 novembre 2010	30 juin 2016

> 1.5 Administrateurs indépendants

Au 30 juin 2015, le Conseil d'administration compte, parmi ses neuf membres, cinq administrateurs indépendants à savoir Miriem Bensalah Chaqroun, Lord Birt, Elisabetta Oliveri, Carole Piwnica et Ross McInnes. Les critères d'indépendance retenus par le Conseil sont ceux recommandés par le Code de Référence.

Par ailleurs, il n'existe pas de liens d'affaire entre les administrateurs et la Société.

> 1.6 Représentation homme/femme

Trois femmes siègent au sein du Conseil d'administration, représentant ainsi 33% des administrateurs.

> 1.7 Durée des mandats d'administrateurs

La durée des mandats des administrateurs est statutairement de quatre ans.

> 1.8 Représentation des salariés au sein du Conseil d'administration

Dans le cadre du dialogue social existant au sein du Groupe, la Société a conclu un accord le 8 novembre 2007, avec sa filiale opérationnelle Eutelsat S.A. et le Comité d'Entreprise d'Eutelsat S.A. visant à permettre au Comité d'Entreprise d'Eutelsat S.A., de disposer d'une plus grande visibilité sur les opérations et décisions de la Société.

Ainsi, outre la mise en place d'une procédure d'information du Comité d'Entreprise d'Eutelsat S.A. dans le cas d'opérations conduites par la Société et susceptibles d'affecter les opérations ou le périmètre d'Eutelsat S.A., les deux représentants du Comité d'Entreprise d'Eutelsat S.A. auprès du Conseil d'administration d'Eutelsat S.A., assistent aux réunions du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications et disposent de la même information que les administrateurs.

> 1.9 Informations et réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois au cours de l'exercice (onze fois au cours de l'exercice précédent). Le taux d'assiduité annuel moyen des administrateurs aux réunions tenues au cours de l'exercice est de 89,9% (contre 90,9% au cours de l'exercice précédent). Pour chaque administrateur le taux d'assiduité est indiqué ci-après :

Administrateurs	Taux d'assiduité
Miriam Bensalah Chaqroun	77.8%
John Birt	88.9%
Jean-Paul Brillaud	77.8%
Michel de Rosen (Président)	100.0%
Bpifrance Participations représentée par Jean d'Arthuys	88.9%
Bertrand Mabile	88.9%
Ross McInnes	100.0%
Elisabetta Oliveri	77.8%
Carole Piwnica	88.9%

> 1.10 Conflits d'intérêts et conventions réglementées

Le Règlement intérieur du Conseil oblige chaque administrateur à déclarer les situations de conflit d'intérêt et dans les cas où elles ne pourraient être évitées, elles doivent être gérées en toute transparence. Un administrateur en conflit d'intérêt ne peut pas participer à la discussion et au vote de la délibération concernée.

En cas de conflit d'intérêt permanent, le Règlement intérieur impose à l'administrateur concerné de démissionner.

Il n'existe pas au 30 juin 2015, de contrat de travail ou de contrat de service liant les administrateurs de la Société avec la Société ou l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages de quelque nature que ce soit.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont informés des conventions réglementées.

> 1.11 Évaluation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a travaillé sur les axes d'amélioration suggérés par le cabinet extérieur qui avait mené l'évaluation du Conseil au cours du précédent exercice. Ainsi il est proposé aux actionnaires de nommer une nouvelle administratrice indépendante. Cette nomination si elle était adoptée, porterait le nombre d'administrateur de neuf à dix dont 40 % de femmes et 60% d'administrateurs indépendants. Le Conseil réfléchit également à scinder en deux comités, le Comité de Gouvernance, de Sélection et des Rémunérations.

Au cours de l'exercice 2014-2015 le Conseil a procédé à son auto-évaluation dont les conclusions ont été présentées au Conseil du 30 juillet 2015 par la Présidente du Comité de Gouvernance, de Sélection et des Rémunérations.

> 1.12 Les Comités du Conseil d'administration

Le Conseil, au cours de l'exercice 2014-2015, a été assisté dans ses travaux par deux comités : le Comité de Gouvernance, de Sélection et des Rémunérations et le Comité d'audit.

Le Comité de Gouvernance, de Sélection et des Rémunérations

Ce Comité est notamment en charge d'étudier et de faire toute recommandation au Conseil d'administration pour ce qui relève (i) de la sélection ou, en cas de vacance, de la cooptation, de nouveaux administrateurs, (ii) de la rémunération du Directeur général et du Directeur général délégué, (iii) de la mise en place de plans d'options de souscription, ou de plans d'attribution d'actions de performance au sein du Groupe, (iv) de l'affectation entre les membres du Conseil d'administration de jetons de présence, ou encore (v) du recrutement ou du licenciement de tout cadre parmi les six rémunérations les plus élevées du Groupe.

Au 30 juin 2015, le Comité de Gouvernance, de Sélection et des Rémunérations est constitué de trois membres à savoir Lord Birt, Jean d'Arthuys (BpiFrance Participations) et Carole Piwnica qui en assure la présidence depuis le 17 janvier 2011. Au 30 juin 2015, plus de la majorité des membres (deux sur trois) sont des administrateurs indépendants et ce conformément au Code de Référence ; les administrateurs indépendants sont Lord Birt et Carole Piwnica.

Le Comité s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice (huit fois au cours de l'exercice précédent). Le taux d'assiduité de ses membres aux réunions a été de 100% (contre 96,9% au cours de l'exercice précédent).

Le Comité a, en particulier, eu à émettre des recommandations au Conseil sur les sujets suivants :

- mise en place d'un nouveau plan d'intéressement à long terme ;
- évaluation de l'indépendance des administrateurs au regard des critères d'indépendance du Code de Référence ;
- appréciation de l'équilibre hommes/femmes au sein du Conseil d'administration ;
- rémunération des mandataires sociaux, et
- évaluation du fonctionnement du Conseil.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission (i) d'assister le Conseil d'administration dans l'examen des projets de comptes semestriels et annuels de la Société (comptes sociaux et consolidés), (ii) d'émettre toutes recommandations concernant le projet de budget annuel consolidé proposé par la Direction générale avant son examen par le Conseil d'administration, (iii) d'émettre toutes recommandations auprès de la Direction générale de la Société ou du Conseil d'administration portant sur les principes et méthodes permettant d'assurer la production d'une information financière et comptable fiable et sincère, (iv) de s'assurer que les contrôles internes conduits au sein du Groupe sont mis en œuvre de façon appropriée, (v) de faire auprès du Conseil d'administration et de la Direction générale de la Société toute recommandation relative à une gestion appropriée des risques de toute nature pouvant affecter les opérations du Groupe et (vi) de superviser la nomination/renouvellement des commissaires aux comptes.

Au 30 juin 2015, le Comité d'audit était composé de Bertrand Mabilie et de trois administrateurs indépendants : Elisabetta Oliveri, Lord Birt et Ross McInnes, qui en assure la présidence, ce dernier répondant au critère de compétence financière fixé par le Code de commerce.

Le Directeur financier du Groupe a participé à toutes les réunions du Comité d'audit ainsi que des salariés des départements trésorerie et comptabilité.

Le Comité s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice (contre quatre fois au cours de l'exercice précédent). Le taux de participation annuel est de 68,8%.

Pour chaque membre du Comité, le taux d'assiduité est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nom	Taux d'assiduité
Ross McInnes (Président)	100,0%
John Birt	100,0%
Elisabetta Oliveri	40,0%
Bertrand Mabilie	60,0%

Compte tenu que certains membres du Comité d'audit habitent à l'étranger, les réunions du Comité se tiennent la veille des réunions du Conseil d'administration ; toutefois les documents et dossiers sont adressés aux membres dans un délai leur permettant de prendre connaissance des documents à l'avance.

Dans le cadre de sa mission, le Comité d'audit conduit un dialogue régulier avec les commissaires aux comptes de la Société, ces derniers participants aux réunions du Comité d'audit lors de l'examen des comptes semestriels et annuels avant leur arrêté par le Conseil d'administration.

Le Comité d'audit poursuit un dialogue régulier avec la Direction de la Gestion des Risques dans le cadre de la mission de ce dernier. L'exposition aux risques et les engagements hors bilan ont fait l'objet d'une présentation par le Directeur Financier du Groupe.

Enfin, le Comité d'audit a revu le plan d'audit de l'Audit Interne au cours de l'exercice ainsi que les objectifs poursuivis.

Le Comité d'audit a eu à examiner le refinancement de la Société au cours du second semestre de l'exercice.

> 1.13 Censeur

En application des dispositions (i) de la Lettre-Accord signée le 2 septembre 2005 entre la Société et EUTELSAT IGO et (ii) des Statuts de la Société, le Secrétaire exécutif d'EUTELSAT IGO siège en qualité de censeur au sein du Conseil d'administration.

> 1.14 Dissociation des fonctions de Président et de Directeur général

Jean-Martin Folz ayant démissionné de la présidence du Conseil d'administration le 16 septembre 2013 afin de se conformer aux nouvelles règles en matière de cumul des mandats dictées par le Code de Référence, le Conseil a souhaité (en application des dispositions légales et réglementaires (articles L. 225-51-1, R. 225-26 et R. 225-27 du Code de commerce)) unifier les fonctions de Président du Conseil et Directeur général. Le Conseil a donc nommé, pour la durée de son mandat d'administrateur, Michel de Rosen, Président-directeur général. Lors de cette nomination le Conseil a rappelé que la dissociation des fonctions avait été motivée en 2009 notamment pour faciliter la transition suite au départ du précédent Président. Par ailleurs le Conseil estime que la présence d'une majorité d'administrateurs indépendants permet d'assurer un équilibre des pouvoirs et ainsi éviter le risque de conflits d'intérêt.

2. Direction générale du Groupe Eutelsat

Michel de Rosen et Michel Azibert, Directeur général délégué, forment la Direction générale.

La Direction générale est assistée chez Eutelsat S.A., principale société opérationnelle du Groupe, (i) d'un Comité Exécutif composé du Directeur général, du Directeur général délégué et Directeur commercial, du Directeur financier, du Secrétaire Général et Directeur des Affaires Juridiques, du Directeur des Ressources Humaines, du Directeur technique, du Directeur du Déploiement et de l'Innovation, du Directeur des projets stratégiques, du Directeur en charge d'Eutelsat Americas. et (ii) d'un Comité de Direction regroupant, outre les membres du Comité Exécutif, les responsables des autres principales fonctions de la Société à savoir : la Direction du Multimédia et des Services à Valeur Ajoutée, la Direction de l'Exploitation, la Direction de la Stratégie, la Direction de la Gestion des Risques, la Direction des Affaires Institutionnelles et Internationales, la Direction de l'Innovation Technologique, la Direction de la Communication Institutionnelle et la Direction du Management des Ressources.

> 2.1 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La rémunération fixe et variable et les avantages en nature perçus par le Directeur général et le Directeur général délégué de la Société sont déterminés par le Conseil d'administration sur la base d'une recommandation du Comité de Gouvernance, de Sélection et des Rémunérations.

La part variable allouée au Directeur général et au Directeur général délégué est déterminée en fonction d'objectifs à atteindre qui tiennent compte des performances de la Société par référence à des indicateurs financiers prédéterminés (à savoir chiffre d'affaires, EBITDA et résultat net consolidé) et d'objectifs qualitatifs. Cette part variable est attribuée en début d'exercice en référence à l'exercice précédent. Le détail des rémunérations est indiqué dans le document de référence à la Section « Rémunérations et avantages des mandataires sociaux et dirigeants de la Société ».

> 2.2 Attribution d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance aux mandataires sociaux

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Le Conseil d'administration de la Société a autorisé en février 2010, juillet 2011 et novembre 2012, et dans le cadre de délégations accordées par les Assemblées générales des actionnaires, la mise en place de Programmes d'Intéressement et de Fidélisation à Long Terme (programmes « LTIP ») destiné aux salariés et cadres, incluant les mandataires sociaux du Groupe et portant sur un nombre maximum d'actions variant en fonction des différents programmes. La période d'acquisition définitive des actions a été fixée à trois ans, L'acquisition définitive des actions est soumise à la réalisation de conditions de performances sur la période de trois ans, ainsi qu'à une condition de présence. Les bénéficiaires devront, à compter de la date effective d'acquisition, conserver ces actions pendant une durée de deux ans.

Michel de Rosen, a obtenu 55 617 actions de performance au titre du programme de février 2010 et 5 341 actions de performance au titre du programme de juillet 2011. Michel Azibert a obtenu 3 287 actions de performance au titre du

programme de juillet 2011.

Conformément aux recommandations du Code de Référence, Michel de Rosen et Michel Azibert se sont engagés à conserver 50% des actions de performance définitivement attribuées jusqu'à la fin de leur mandat.

Le Conseil d'administration de la Société a également autorisé en février 2014 et février 2015, dans le cadre de délégations accordées par les Assemblées générales des actionnaires, la mise en place de deux nouveaux Programmes d'Intéressement et de Fidélisation à Long Terme sous forme de primes différées. Le sous-jacent qui permet de déterminer le montant de la prime qui sera versée sous réserve de réalisation de conditions de présence et d'atteinte d'objectifs, est constitué d'actions de la Société fictivement attribuées.

3. Autres informations

> 3.1 Conditions d'admission et de participation aux Assemblées générales des actionnaires

Au 30 juin 2015 il n'existe pas au sein du Groupe d'actions de préférence ou d'actions à droit de vote double, les actionnaires n'ayant pas souhaité, lors de l'Assemblée de novembre 2014, modifier les statuts pour instituer le droit de vote double prévu à l'article L 225-123 du Code de commerce. Les résolutions des Assemblées générales sont approuvées selon les conditions de majorité et de quorum prévues par la législation en vigueur.

Les conditions de participation aux Assemblées générales des actionnaires sont fixées à l'article 21 des Statuts de la Société.

Conformément aux recommandations contenues dans le Code de Référence, les administrateurs participent aux réunions de l'Assemblée générale des actionnaires.

> 3.2 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de dispositif visant à retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

Il n'existe pas de clause ou convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

4 Dispositifs de contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la Société défini et mis en œuvre sous la responsabilité du département de l'Audit et du Contrôle Interne visant à assurer au niveau de la Société et du Groupe :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières,

tout en contribuant à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

La Société veille à adapter son dispositif de contrôle interne au Cadre de référence de l'AMF. Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société s'appuie sur le guide de mise en œuvre du Cadre de référence, complété du guide d'application élaboré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) tels que publiés dans sa recommandation en date du 22 juillet 2010.

Les risques identifiés dans le plan d'audit interne approuvé par le Comité d'audit font l'objet d'un suivi permanent de la part du département de l'Audit et du Contrôle Interne ainsi que d'une évaluation du degré d'atteinte des objectifs qui est communiquée au Comité d'audit en fin d'exercice.

L'exercice d'auto-évaluation du contrôle interne des filiales fait désormais partie du dispositif continu de contrôle interne. Des missions ponctuelles et ciblées d'audit interne et de revue des processus de contrôle interne dans les filiales sont initiées sur la base des réponses délivrées par chaque filiale dans son questionnaire. Les principales actions entreprises au cours de l'exercice incluent l'optimisation du dispositif de contrôle interne des principaux processus communs au Groupe, la fiabilisation du cycle des ventes et du processus de contractualisation ainsi que l'harmonisation d'un processus d'achats renforcé au sein du Groupe.

La mise en œuvre d'un nouvel ERP et d'un nouvel outil de reporting au 1^{er} juillet 2014 a fait l'objet de missions d'audit couvrant les principaux processus financiers et opérationnels.

Dans la description qui suit, il convient de distinguer, d'une part, les procédures de contrôle interne relatives à la sécurité des activités opérationnelles du Groupe, à savoir les procédures relatives à la gestion des risques satellites et des autres risques Groupe et, d'autre part, les procédures de contrôle interne relatives au traitement, dans le respect des dispositions en vigueur, de l'information comptable et financière concernant l'activité de la Société et de ses filiales.

La Société a pour rôle le pilotage financier et stratégique du Groupe Eutelsat. Les procédures opérationnelles décrites ci-dessous sont les procédures mises en place chez Eutelsat S.A. et ses filiales.

> 4.1 Les procédures relatives à la flotte de satellites et à son exploitation

Ces procédures ont pour objectif de permettre la continuité du service de communication proposé à nos clients et utilisateurs finaux.

La gestion et le contrôle du système de satellites sont placés sous la responsabilité de la Direction Exploitation en charge du contrôle des satellites et du contrôle de la qualité des signaux reçus ou retransmis par les satellites.

Ces activités sont menées depuis les centres de contrôle de la Société, lesdits centres de contrôle bénéficiant de centres de secours afin de pallier toute indisponibilité ou interruption d'exploitation de ces centres. Ces centres sont situés en France et au Mexique en fonction du satellite et de l'entité (Eutelsat SA ou Eutelsat Americas) responsables du contrôle et de la commercialisation du satellite. La disponibilité opérationnelle des centres de secours est contrôlée régulièrement.

Les centres de contrôle sont chargés de veiller, conformément aux recommandations et procédures techniques applicables aux différents satellites, à la sauvegarde des satellites et à la continuité de l'exploitation du signal pour les besoins des clients du Groupe.

Les procédures d'exploitation des centres de contrôle et, plus particulièrement, du Centre de Contrôle de la flotte sont des procédures écrites, correspondant aux différentes manœuvres et changements de configurations devant être effectués tant en situation nominale que lors d'un incident technique ou en situation de crise. Ces procédures sont revues et validées avec l'aide des simulateurs des satellites par le personnel en charge de leur contrôle et font l'objet d'une formation continue des contrôleurs.

Tous les incidents, de quelque nature que ce soit, affectant l'un des satellites ou le signal transporté tel que, par exemple, une défaillance technique ou une interruption du signal, font l'objet d'un traitement interne au Département Exploitation, dans le cadre des procédures d'« escalade », permettant de faire un appel immédiat aux compétences internes ou à l'expertise des fabricants de satellites, si besoin est. Chaque incident affectant l'un des satellites ou le système de contrôle est répertorié et fait l'objet d'un suivi sous la direction du responsable de l'exploitation des satellites, afin d'en identifier les causes et de proposer et mettre en œuvre les actions correctrices nécessaires.

Tout incident significatif susceptible d'affecter la qualité ou la continuité du service de télécommunications fait par ailleurs l'objet :

- d'une information aux membres de la Direction générale;
- d'une revue interne à la Direction technique ;
- le cas échéant, d'une revue par une commission d'experts indépendants en fonction de la nature des incidents rencontrés ;
- d'une information aux clients, et

- le cas échéant, d'un communiqué de presse.

> 4.2 La sécurité informatique et la certification du système de contrôle des satellites

La mise en place de mesures visant à renforcer la sécurité informatique des systèmes d'information pour le contrôle des satellites s'est poursuivie pendant l'exercice écoulé. Ce travail est supervisé et coordonné par la personne en charge spécifiquement de la sécurité informatique du Département Exploitation.

L'équipe en charge du contrôle des satellites a obtenu une certification concernant la sécurité des systèmes d'information (ISO 27001) en 2011 pour une période de trois ans, renouvelée en juin 2014. Les équipes du téléport de Rambouillet ont aussi obtenu en juin 2013 la certification ISO 27001 pour une période de trois ans. Des audits de surveillance ont été effectués en juin 2015 pour les deux entités, et aucune non-conformité par rapport à la norme n'a été identifiée. Lors des mêmes audits, la certification a été étendue à la version 2013 de la norme.

La certification des activités relatives au contrôle des satellites dans le cadre de la norme ISO 9001 obtenue en 2005 a été renouvelée 3 fois : en juin 2008, en avril 2011 et en mai 2014. La certification couvre le contrôle et l'exploitation des satellites, les opérations de lancement et de mise en orbite de satellites, le système au sol de contrôle de satellites (définition, développement, approvisionnement, déploiement, exploitation et maintenance).

La certification ISO 9001 a aussi été obtenue en 2011 pour les activités du téléport de Rambouillet, et renouvelée en mai 2014, et en mai 2014 pour les activités du téléport de la filiale Skylogic S.p.A. (Turin, Italie).

Pour le téléport de Rambouillet, la certification couvre les activités relatives :

- au centre de contrôle des communications ;
- aux services commerciaux (gestion de signaux de télévision et des données au moyen des équipements au sol du téléport) ; et
- aux systèmes de radiofréquence et aux infrastructures techniques du téléport de Rambouillet.

En juin 2014, cette certification a été étendue au téléport localisé en Sardaigne.

Pour le téléport de Skylogic S.p.A., la certification couvre les activités de conception, mise en place, fourniture et assistance technique au nom du Groupe Eutelsat pour les services vidéo et connectivité de données.

Par ailleurs la filiale Eutelsat Americas est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités d'exploitation (contrôle des satellites et de la qualité des signaux reçus ou retransmis par les satellites).

Des activités de préparation à la certification ISO 27001 pour les activités liées à l'exploitation sont en cours au sein de Skylogic S.p.A. et d'Eutelsat Americas. L'objectif est d'obtenir la certification au cours de l'année 2016.

> 4.3 Les procédures relatives à la prévention et gestion des autres risques opérationnels du Groupe

Le plan de continuité des activités de la Société

Le plan de continuité définit les éléments suivants :

- la cartographie des processus critiques et leurs objectifs de reprise. Cette cartographie découle d'une analyse des impacts métiers liés aux *scenarii* de sinistre ;
- les modalités de gestion de la crise (logistique, communications externes et internes, processus de décision) ;
- les procédures métiers décrivant les tâches à mener sur le site de secours ;
- le système d'information de secours (applications, infrastructure systèmes et réseaux, téléphonie) ;
- les procédures décrivant les actions d'urgence à mener en cas de sinistre ; et
- la logistique nécessaire au déclenchement du plan (positions de secours des utilisateurs, salles techniques hébergeant l'infrastructure de secours).

Eutelsat S.A. effectue régulièrement des tests visant à vérifier le bon déroulement du plan de continuité de ses activités (PCA). Placé sous la responsabilité de la Direction des Systèmes d'Information, ce projet vise à définir les conditions de

continuité des activités commerciales, financières et administratives, juridiques, de communication institutionnelle, de gestion des systèmes d'information et des ressources humaines.

Durant l'exercice 2014-2015, le plan de continuité d'activité a été mis à jour pour prendre en compte les modifications fonctionnelles et techniques induites par la mise en place du nouvel ERP. Un test grandeur nature organisé en novembre 2014 a permis de contrôler le fonctionnement des procédures de secours en cas d'indisponibilité du site hébergeant l'ERP. Un deuxième test grandeur nature sera organisé au second semestre 2015 pour vérifier en présence des utilisateurs métiers le fonctionnement des procédures liées à l'indisponibilité du siège social d'Eutelsat.

Les activités directement liées à la gestion de la flotte de satellites (en particulier celles des centres de contrôle des satellites et des communications) sont hors périmètre car déjà prises en compte dans des procédures de sécurité spécifiques décrites dans le paragraphe précédent consacré à ce sujet.

La sécurité des systèmes d'information

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé à un certain nombre de risques opérationnels et plus particulièrement à des risques susceptibles d'affecter son processus d'activité. La prise en compte des risques opérationnels liés à la sécurité des systèmes d'information Corporate par la direction des systèmes d'informations se traduit par les activités suivantes :

- Cartographie des risques liés à la sécurité des systèmes d'information et évaluation des impacts sur le fonctionnement du Groupe ;
- Mise en place d'une politique et de standards adaptés aux besoins de sécurité du Groupe ;
- Elaboration et suivi d'un plan d'actions ;
- Evaluation des mesures de protection en vigueur dans les domaines organisationnels et techniques; et
- Réaction en cas d'évènements suspects ou d'incidents de sécurité.

Un audit annuel complété par des vérifications ponctuelles durant l'exercice 2014-2015 ont permis de contrôler l'efficacité des mesures de sécurité en place et de corriger les vulnérabilités constatées. L'exercice 2014-2015 a également été consacré au renforcement des mesures de détection des intrusions informatiques et à l'extension aux outils de mobilité offrant la possibilité de chiffrer et de signer les messages électroniques.

Les mesures de sûreté

En matière de sûreté, les mesures suivantes ont été finalisées au cours de l'exercice :

- renforcement des protections périmétriques du bâtiment du siège social ; et
- renforcement des protections de contrôle des accès au bâtiment du siège social et au téléport de Rambouillet.

> 4.4 Le traitement de l'information comptable et financière

En sus des procédures de contrôle interne inhérentes à son activité principale, le Groupe a développé de façon significative les procédures de contrôle relatives au traitement de l'information comptable et financière et ce, tant au niveau de ses filiales opérationnelles qu'au niveau de ses filiales de gestion de participations.

Par ailleurs, un *reporting* mensuel est préparé sous la supervision du Directeur général délégué et du Directeur Financier. Ce *reporting* prend en compte les informations relatives aux différentes activités du Groupe issues des différentes directions opérationnelles d'Eutelsat S.A. (Direction commerciale, Direction financière, Direction technique, Direction des Affaires Juridique etc.) après rapprochements avec les pièces comptables et juridiques appropriées.

Les procédures de clôture, de consolidation et de *reporting* n'ont pas fait l'objet d'amendement spécifique au cours de cet exercice. Les services financiers d'Eutelsat S.A. et ceux de ses filiales s'y sont dûment conformés.

> 4.5 Eutelsat Communications Finance

La Société détient directement et indirectement au travers d'Eutelsat Communications Finance S.A.S. (filiale à 100 % d'Eutelsat Communications) plus de 96% du capital d'Eutelsat S.A., principale société opérationnelle et de détention des participations du Groupe.

Le contrôle des engagements et actes d'Eutelsat Communications Finance repose essentiellement sur les dispositions légales ou statutaires qui lui sont applicables. Cette dernière a la forme d'une Société par Actions Simplifiée de droit français. Le Président unique de cette filiale est le Secrétaire général Directeur juridique du Groupe.

Aucune limitation statutaire ne s'applique aux pouvoirs du Président unique, à l'exception des matières réservées de par la loi à l'associé unique c'est-à-dire *in fine* la Direction générale d'Eutelsat Communications. Ainsi, toute décision ou projet de modification des statuts, d'augmentation de capital, de fusion et/ou de transformation sont du ressort de la Direction générale d'Eutelsat Communications.

> 4.6 Filiales opérationnelles

Afin d'optimiser la gestion des activités menées par les filiales d'Eutelsat S.A., la Direction de la Société a créé un « Comité Filiales ». Ce Comité a pour mission de veiller à la mise en œuvre de synergies dans l'activité des filiales et de la maison mère du Groupe. Il formule toute recommandation sur le bien-fondé de la création ou de la suppression de filiales, sur les contrats intra-Groupe et sur la maîtrise des risques au sein des filiales. Il supervise l'établissement par les filiales d'indicateurs de performance, la bonne gestion des ressources humaines à l'échelle du Groupe, la bonne coordination entre entités du Groupe, les options de politique fiscale, la réalisation de synergies d'achats et l'harmonisation des systèmes d'information.

Le Comité Filiales est présidé par le Directeur financier. Les réunions du Comité Filiales se tiennent une fois par trimestre.

> 4.7 L'élaboration des comptes consolidés

Lors de chaque arrêté mensuel, les données financières de chacune des filiales font l'objet d'une revue par le responsable de la consolidation afin de s'assurer notamment que les principes et méthodes comptables en vigueur au sein du Groupe sont correctement appliqués. Les modalités de diffusion des principes comptables et financiers du Groupe incluent la préparation et la transmission par le Responsable de la consolidation d'instructions précises aux filiales avant chaque clôture comptable incluant un calendrier détaillé ainsi que la liste des différentes actions à mener. Par ailleurs, la formalisation accrue du processus de réalisation des comptes consolidés à partir des informations communiquées par les filiales permet de garantir la couverture de l'intégralité du périmètre.

En outre, chaque arrêté des comptes semestriels et annuels fait l'objet d'une réunion de revue et d'approbation par le Comité d'audit en présence des commissaires aux comptes de la Société.

Par ailleurs, dans le cadre de leur mission, les commissaires aux comptes s'assurent à chaque arrêté, d'une part, de la pertinence des procédures et principes comptables développés dans le manuel de saisie intégré à l'outil de consolidation et mis en œuvre par la Société et, d'autre part, que les comptes arrêtés par le Conseil d'administration donnent une image fidèle et sincère de la situation et de l'activité de la Société et du Groupe.

Dans un souci de responsabilisation du Management et de contrôle des données financières de l'ensemble des sociétés du Groupe, la Société utilise un système de consolidation et de *reporting* garantissant :

- une provenance unique des informations utilisées pour la consolidation légale et pour le *reporting* et gérées au sein d'une base commune ; et
- l'inscription par les différents responsables hiérarchiques des sociétés composant le Groupe et la conservation dans le système, des données légales.

Les informations utilisées en consolidation font l'objet d'une validation par les responsables légaux des filiales par l'utilisation de lettres d'affirmation.

Le système de consolidation et de *reporting* a fait l'objet d'une refonte notamment liée au changement d'ERP d'Eutelsat S.A.. Cette nouvelle version est utilisée depuis le début de l'exercice 2014-2015.

> 4.8 Les délégations de signatures

En principe, tous les contrats et documents matérialisant un engagement de la Société sont soumis à la signature du

Président Directeur général ou du Directeur général délégué. Cependant, dans des cas particuliers tels que, notamment, la gestion des contrats fournisseurs de faibles montants, des délégations de signature ont été consenties par le Président Directeur général à certaines personnes du Groupe. Ces délégations sont établies par la Direction des Affaires Juridiques qui en assure le suivi. Le Président Directeur général et le Directeur général délégué sont habilités à signer tous les engagements sans limite de montant ou de nature, sous réserve des dispositions prévues par la loi et des dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'administration de la Société.

> 4.9 *La gestion et le suivi des contrats fournisseurs du Groupe*

À l'instar des autres contrats du Groupe, la préparation, la négociation et le suivi des contrats fournisseurs et des contrats de financements de la Société sont assurés par Eutelsat S.A. en application de la convention de prestations de services intervenue entre la Société et Eutelsat S.A. C'est ainsi qu'avant d'être signés, les contrats fournisseurs font l'objet d'une revue de contrats, sous la forme d'une procédure de visas des directeurs concernés et d'une approbation formelle émanant du Président Directeur général de la Société, du Directeur général délégué ou des Directeurs auxquels le Président Directeur général a consenti une délégation de signature.

Par ailleurs, pour ce qui est des contrats de financements, ces derniers sont approuvés par le Conseil d'administration conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'administration.

> 4.10 *La gestion et le suivi des contrats clients*

Les contrats clients du Groupe sont conclus par Eutelsat S.A. ou ses filiales sur la base de contrats standards élaborés par la Direction des Affaires Juridiques et par la Direction commerciale d'Eutelsat S.A.

Toute modification des contrats standards fait l'objet d'un examen préalable par la Direction des Affaires Juridiques avant d'être signés par les personnes habilitées.

La signature des contrats de vente fait l'objet de plusieurs étapes de validation, lesquelles varient en fonction de la valeur annuelle de chaque engagement.

Les processus d'élaboration des contrats d'attribution de capacité sont des processus complexes qui permettent de vérifier que les contrats sont dûment signés et les clients facturés conformément aux conditions contractuelles prévues. Durant chaque exercice, le cycle des ventes, considéré comme étant un des processus clés par la Direction générale du Groupe, fait l'objet d'un audit approfondi. Les objectifs de ces audits annuels récurrents visent à évaluer la pertinence des procédures internes mises en place. À l'appui des conclusions de ces audits, les modifications adéquates sont apportées aux procédures internes afin de renforcer la fiabilité des processus qui contribuent à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Les contrats d'attribution de capacité donnent lieu à des *reporting* mensuels et trimestriels établis par les Directions commerciale et financière.

> 4.11 *Les délégations de pouvoirs*

Suite à un audit des délégations de pouvoirs et signatures existantes au sein de la Société, la Direction d'Eutelsat a procédé à la mise à jour des délégations de pouvoirs dans le cadre d'un système global et cohérent d'organisation du pouvoir et des centres de décision au sein de la Société tout en tenant compte de la compétence, de l'autorité et des moyens de chacun des délégataires pour leur domaine d'attribution.

> 4.12 *La gestion du risque clients*

Tout nouveau client fait l'objet d'une évaluation systématique du risque client par l'équipe « Crédit Management » de la Direction financière déterminant le niveau de garantie financière requis. Tout retard de paiement fait l'objet d'une analyse précise avec les responsables clientèles concernés de la Direction commerciale et de la Direction des Affaires Juridiques suivie, le cas échéant, de mesures appropriées.

Par ailleurs, le Groupe a souscrit une politique d'assurance-crédit visant à mieux se prémunir contre les risques de défaillance de ses clients.

> 4.13 Les procédures d'achats

Les procédures mises en place visent à garantir que tout engagement de commande de biens ou de prestations de services soit précédé d'une demande d'achat valablement autorisée.

La procédure d'autorisation préalable à tout achat se décline ainsi :

- validation par la Direction générale d'une enveloppe budgétaire par projet/activité, dans le cadre du budget annuel approuvé par le Conseil d'administration ; et
- validation par la Direction du département duquel émane la demande d'achat.

Les factures reçues sont rapprochées des réceptions des prestations de services et/ou des livraisons de biens ayant fait préalablement l'objet d'un contrat ou d'une commande.

Le paiement des factures est conditionné aux accords donnés par les différents services impliqués dans le processus d'achat et ce, dans le respect des principes de contrôle interne relatifs aux règles de séparation des fonctions.

Tout paiement est fondé sur le principe de la double signature. Au-delà de certains montants prédéterminés, la signature du Président Directeur général ou du Directeur général délégué est également requise.

À noter que, pour ce qui est des contrats d'approvisionnement des satellites ou lanceurs, ces programmes sont préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans le cadre de son examen de l'activité et des décisions d'investissements du Groupe. Les contrats correspondant à ces programmes font l'objet d'une procédure spécifique (technique, juridique et financière) avant leur signature par le Président Directeur général ou le Directeur général délégué d'Eutelsat S.A.

> 4.14 La prise en compte des principaux risques financiers du Groupe

Le Groupe a mis en place, au niveau de sa filiale opérationnelle Eutelsat S.A. une gestion centralisée de trésorerie. Dans le cadre des conventions de prestations de services intervenues entre Eutelsat S.A. et les différentes entités du Groupe (y compris la Société), le service Trésorerie d'Eutelsat S.A. gère, pour le compte de toutes les entités du Groupe, les risques de change, de taux, de contrepartie et de liquidité.

Pour faire face aux risques de taux, de change et de contrepartie, le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations des revenus, de résultat et des flux de trésorerie suite à des variations de taux d'intérêts et de cours de change. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière dans une optique spéculative.

Risque de change :

De par ses opérations de vente de capacité satellitaire, le Groupe est principalement receveur de devises, et majoritairement de dollars U.S. Le Groupe est donc essentiellement exposé au risque de change dollar U.S./euro.

De par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion, c'est-à-dire que son état de situation financière et son compte de résultat sont sensibles aux variations des parités de change lors de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères hors zone euro (risque translationnel). En matière d'investissement dans des devises n'appartenant pas à la zone euro, la politique de couverture du Groupe consiste à créer des passifs libellés dans la devise des cash-flows générés par ces actifs. Parmi les instruments de couverture utilisés, le Groupe utilise également des produits dérivés de change (*cross currency swaps*).

Risque de taux : le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt en conservant une partie de sa dette à taux fixe (emprunts obligataires Eutelsat S.A.) et par une politique de couverture sur ses lignes de crédit *in fine* à taux variable. Afin de couvrir sa dette, le Groupe dispose d'instruments de couverture de taux pour la Société.

Risque de contrepartie : le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme.

Le Groupe minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en acquérant des produits financiers exclusivement auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang et en diversifiant ses investissements financiers auprès de plusieurs contreparties. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans des limites prédéterminées.

Risque de liquidité : le Groupe gère le risque de liquidité en utilisant un outil lui permettant de suivre et de gérer ses besoins de liquidités récurrents. Cet outil tient compte de la maturité des investissements financiers, des actifs financiers et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires *in fine*, d'emprunts obligataires, de lignes de crédit bancaire *revolving*, de crédits export et de contrats de location de satellites.

> 4.15 La prise en compte du risque de corruption

Après validation par le Conseil d'administration, la Direction générale a mis en place un programme qui vise à renforcer la lutte contre la corruption au sein du Groupe (notamment par le biais d'une charte éthique, la publication d'un manuel de procédures et des formations). Dans le cadre de ce programme, un comité a également été constitué et un dispositif d'alerte professionnelle mis en place. Le comité a été amené à se prononcer sur la sélection d'intermédiaires apporteurs d'affaires.

5 La politique de gestion des risques

En raison de la nature éminemment complexe des opérations d'exploitation et de développement de sa flotte de satellites, la Direction générale du Groupe est particulièrement sensible à la gestion des risques au sein du Groupe et aux mesures prises pour couvrir ces risques.

La Direction de la Gestion des Risques a pour missions principales :

- de procéder à l'identification des risques majeurs pouvant affecter la conduite des opérations du Groupe et ses activités ainsi que la définition, conjointement avec les fonctions concernées, d'une politique ou d'un processus associé de gestion de ces risques ;
- d'assister la Direction générale du Groupe ainsi que le Comité d'audit dans la pratique d'une politique de gestion de risques, comprenant l'ensemble des dispositions prévues pour prévenir et réduire les risques, améliorer leur maîtrise et organiser les plans de secours ;
- de veiller à l'adhésion du personnel à la politique de gestion des risques et à la diffusion de la communication appropriée en la matière ;
- de veiller à protéger les intérêts du Groupe en s'assurant que les risques pouvant affecter le Groupe sont définis de façon appropriée et que les opérations et activités ainsi que les procédures de contrôle interne de la Société sont conduites de façon à minimiser autant que faire se peut les risques du Groupe ; et
- de s'assurer que les politiques de gestion des risques sont mises en œuvre de façon appropriée et prises en compte dans la conduite des activités de la Société.

Les travaux menés durant l'exercice 2014-2015 ont continué de porter sur le risque de défaillances en orbite au travers notamment d'une évaluation systématique des conséquences liées à ces événements avec le support de tous les départements de la Société. La mise en œuvre appropriée des recommandations émises en vue d'atténuer les effets de ces incidents pourraient avoir sur l'activité normale de la Société fait l'objet d'un suivi permanent.

Au cours de l'exercice, les nouveaux projets commerciaux et d'investissements en nouveaux satellites, le plan stratégique actualisé et le budget de l'année 2015-2016 ont également fait l'objet d'analyses de risques approfondies.

ANNEXE 6
TABLEAUX ETABLIS CONFORMEMENT
AUX RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF SUR LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Synthèse des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de la Société (Tableau n° 1)

(en euros)	Exercice 2013-2014	Exercice 2014-2015
M. de Rosen Directeur général (depuis le 10 novembre 2009), Président du Conseil d'administration (depuis le 16 septembre 2013)		
Rémunérations (détaillées au tableau n° 2)	747 596	750 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Rémunération variable pluriannuelle (attribution fictive d'actions)	481 254	520 019
TOTAL	1 228 850	1 270 019
M. Azibert Directeur général délégué (depuis le 5 septembre 2011)		
Rémunérations (détaillées au tableau n° 2)	520 956	611 058
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Rémunération variable pluriannuelle (attribution fictive d'actions)	305 045	346 104
TOTAL	826 001	957 162

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Tableau n° 2)

(en euros)	Exercice 2013-2014		Exercice 2014-2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. de Rosen Directeur général (depuis le 10 novembre 2009), Président du Conseil d'administration (depuis le 16 septembre 2013)				
Rémunération fixe	400 000	400 000	400 000	400 000
Rémunération variable	347 596	312 932	350 000	347 596
Jetons de présence	N/A	N/A	NA	NA
Avantages en nature	N/A	N/A	NA	NA
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	NA	NA
TOTAL	747 596	712 932	750 000	747 596
M. Azibert Directeur général délégué (depuis le 5 septembre 2011)				

Rémunération fixe	329 600	329 600	346 080	346 080
Rémunération variable	185 937	172 456	259 560	185 937
Jetons de présence	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantages en nature	5 418	5 418	5 418	5 418
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	520 955	507 474	611 058	537 435

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants (Tableau n°3)

Membres du Conseil d'administration non dirigeants	Exercice 2013-2014 (en euros)	Exercice 2014-2015 (en euros)
J.-P. Brillaud Administrateur	45 000	43 000
Jetons de présence	45 000	43 000
Autres	0	0
Lord J. Birt Vice-Président du Conseil d'administration	91 000	91 000
Jetons de présence	91 000	91 000
Autres rémunérations	0	0
Bpifrance Participations Administrateur, représenté J. d'Arthuys	53 000	51 000
Jetons de présence	53 000	51 000
Autres rémunérations	0	0
B. Mabile Administrateur	58 000	58 000
Jetons de présence	58 000	58 000
Autres rémunérations	0	0
C. Piwnica Administrateur	68 926	68 000
Jetons de présence	68 926	68 000
Autres rémunérations	0	0
E. Oliveri Administrateur	67 074	63 000
Jetons de présence	67 074	63 000
Autres rémunérations	0	0
M. Bensalah Chaqroun Administrateur	49 000	49 000
Jetons de présence	49 000	49 000
Autres rémunérations	0	0
R. McInnes Administrateur	68 000	68 000
Jetons de présence	68 000	68 000
Autres rémunérations	0	0
Total	500 000*	491 000

* ce montant n'inclut pas les 22 314 euros qui avaient été versés à Jean-Martin Folz, Président du Conseil d'administration jusqu'au 16 septembre 2013

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau n°6)

Pas applicable sur l'exercice clos le 30 juin 2015

Actions fictives attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau n°6 bis)

Actions fictives attribuées au cours de l'exercice par le Conseil d'administration sur délégation de l'Assemblée générale à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	Date et durée du plan	Nombre d'actions attribuées sur l'exercice clos le 30 juin 2015	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date de versement	Conditions de performances du plan
M. de Rosen Président-directeur général	11 février 2015 sur les exercices 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017	20 775	520 019	2017	33,3 % de l'attribution basée sur un objectif de performance d'EBITDA 33,3 % de l'attribution basée sur la rentabilité des capitaux utilisés 33,3 % de l'attribution basée sur un objectif de TSR relatif
M. Azibert Directeur général délégué	11 février 2015 sur les exercices 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017	13 827	346 104	2017	
TOTAL	-	34 602	866 123	-	-

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social (Tableau n° 7)

Actions de performance devenues disponibles au cours de l'exercice 2014-2015

Actions de performance devenues disponibles au cours de l'exercice par le Conseil d'administration sur délégation de l'Assemblée générale à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	Date et durée du plan	Nombre d'actions acquises sur l'exercice	Conditions de performances du plan
M. de Rosen Président-directeur général	1 ^{er} février 2010 sur les exercices 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012	55 617	25 % de l'attribution basée sur un objectif de performance d'EBITDA par exercice 25 % de l'attribution basée sur la rentabilité des capitaux utilisés 25 % de l'attribution basée sur le bénéfice net de la Société pour une action et 25 % de l'attribution basée sur un objectif de TSR
Total		55 617	

Historique des attributions d'actions de performance (Tableau n°9)

	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Date du Conseil d'administration	1 ^{er} février 2010	28 juillet 2011	8 novembre 2012
Nombre total d'options attribuées dont	700 000 ⁽¹⁾	700 000 ⁽²⁾	347 530
- aux mandataires sociaux	66 952 ⁽¹⁾	84 000 ⁽²⁾	33 800
Michel de Rosen	66 952 ⁽¹⁾	52 000 ⁽²⁾	20 900
Michel Azibert	N/A	32 000	12 900
Date d'acquisition des actions	2 février 2013	29 juillet 2014	9 novembre 2015
Date de fin de période de conservation	2 février 2015	29 juillet 2016	9 novembre 2017
Conditions de performance (pour les mandataires sociaux)	25 % de l'attribution basée sur un objectif de performance d'EBITDA par exercice 25 % de l'attribution basée sur la rentabilité des capitaux utilisés 25 % de l'attribution basée sur le bénéfice net de la Société pour une action et 25 % de l'attribution basée sur un objectif de TSR	25 % de l'attribution basée sur un objectif de performance d'EBITDA par exercice 25 % de l'attribution basée sur la rentabilité des capitaux utilisés 25 % de l'attribution basée sur le bénéfice net de la Société pour une action et 25 % de l'attribution basée sur un objectif de TSR	25 % de l'attribution basée sur un objectif de performance d'EBITDA par exercice 25 % de l'attribution basée sur la rentabilité des capitaux utilisés 25 % de l'attribution basée sur le bénéfice net de la Société pour une action et 25 % de l'attribution basée sur un objectif de TSR
Nombre d'actions acquises au 30 juin 2015	536 091	132 230	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	163 909	567 770	-
Actions de performance restantes en fin d'exercice	-	-	347 530
<p><i>(1) Le Conseil d'administration en date du 30 juillet 2012 a décidé de l'attribution définitive de 536 091 actions à 486 salariés et cadres (incluant les mandataires sociaux) du Groupe à l'issue de la période d'acquisition de trois ans. Au titre de ce plan, 55 617 actions ont été attribuées définitivement à M. de Rosen le 2 février 2013.</i></p> <p><i>(2) Le Conseil d'administration en date du 30 juillet 2014 a décidé de l'attribution définitive de 133 484 actions à 559 salariés et cadres (incluant les mandataires sociaux) du Groupe à l'issue de la période d'acquisition de trois ans. Au titre de ce plan, 5 431 actions ont été attribuées définitivement à M. de Rosen et 3 287 actions ont été attribuées définitivement à M. Azibert.</i></p>			

Contrat de travail et retraites (Tableau n° 10)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. de Rosen Directeur général, Président du Conseil d'administration depuis le 16 septembre 2013 Date de début de mandat : 10 novembre 2009 Échéance mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016		X ⁽¹⁾		X		X		X
M. Azibert Directeur général délégué Date début de mandat : 5 septembre 2011		X ⁽²⁾		X		X		X
(1) M. de Rosen n'a pas de contrat de travail dans aucune des sociétés du Groupe Eutelsat. (2) M. Azibert n'a pas de contrat de travail dans aucune des sociétés du Groupe Eutelsat.								

ANNEXE 7
RAPPORT DE VERIFICATION DE L'INFORMATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE



A la demande de Eutelsat Communications, SGS ICS a procédé à la vérification des informations figurant dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015, en vertu du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, portant sur l'application de l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et de l'article 12 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 qui ont modifié l'article L. 225-102-1 du code de commerce et de l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur la gestion de la société comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales, de définir le ou les référentiels utilisés s'il y a lieu pour l'établissement des données quantitatives ou qualitatives et d'en assurer la mise à disposition.

La responsabilité de SGS ICS, en qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le n°3-1086 (portée disponible sur www.cofrac.fr), consiste à attester de la présence dans le rapport de gestion de toutes les informations prévues à l'article R. 225-105-1, à exprimer un avis motivé portant, d'une part sur la sincérité des informations et, d'autre part, sur les explications données par la société sur l'absence de certaines informations, à indiquer les diligences mises en œuvre pour accomplir notre mission de vérification.

Nature et portée de la vérification

La mission de SGS ICS a consisté à :

- Prendre connaissance de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société, et de ses engagements sociétaux, et le cas échéant des actions ou programmes qui en découlent.
- Comparer la liste des informations mentionnées dans le rapport de gestion 2014-2015 de la société Eutelsat Communications avec la liste prévue à l'article R.225-105-1 et signaler, le cas échéant, les informations omises et non assorties des explications prévues au troisième alinéa de l'article R.225-105.
- Vérifier la mise en place par la société d'un processus de collecte visant à l'exhaustivité et la cohérence des informations mentionnées dans le rapport de gestion et d'identifier les irrégularités.

Diligences

SGS ICS a conduit sa mission auprès de Eutelsat Communications incluant ses filiales et sociétés sous contrôle sur un périmètre géographique international, la société Eutelsat Communications établissant des comptes consolidés.

SGS ICS a conduit sa mission du 9 juin au 17 juillet 2015 (soit 10 jours de prestation) en menant des entretiens auprès des personnes concernées par la collecte, la validation et la publication des données quantitatives et informations qualitatives auprès de la Holding et de deux filiales, Eutelsat SA et Skylogic, représentant 71,78% des effectifs.

- SGS ICS a revu la fiabilité du référentiel interne, des procédures de contrôle interne et des systèmes d'agrégation des données et des informations, sur chacun des sites.
- Pour les données chiffrées, nous avons procédé sur chacun des sites par sondage, vérification des formules de calcul et rapprochement des données avec les pièces justificatives sur dix-huit indicateurs sélectionnés au regard de leur pertinence (conformité à la loi et prise en compte du secteur d'activité), leur fiabilité, leur neutralité et leur exhaustivité.
 - Volet social (Taux de couverture 72%) : effectif - politiques mises en œuvre en matière de formation - nombre d'heures de formation –entretien annuel d'évaluation – turnover – fréquence et gravité des accidents du travail – diversité.
 - Volet environnement (Taux de couverture 72%) : consommation électrique – consommation diesel – consommation d'eau – consommation de papier - mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables – déchets - mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets – biodiversité.
 - Volet sociétal (Taux de couverture 57%) : politique d'achats responsables - impact territorial, économique et social – prévention de la corruption.
- Des contrôles aléatoires ont été réalisés sur les données quantitatives et qualitatives en phase finale de consolidation.
- Trois auditeurs ont été affectés à cette mission de vérification, dont l'un assumant également le rôle de vérificateur principal.
- Sept entretiens ont été menés auprès de la Direction financière, de la Direction des ressources humaines, de la Direction des achats, de la DSI, de la Direction des services généraux, de la Direction des affaires institutionnelles, de la Direction de l'Ingénierie.

Déclaration d'indépendance et de compétence

SGS est le leader mondial de l'inspection du contrôle, de l'analyse et de la certification. Reconnu comme la référence en termes de qualité et d'intégrité, SGS emploie plus de 80 000 collaborateurs, et exploite un réseau de plus de 1 500 bureaux et laboratoires à travers le monde.

SGS ICS est la filiale française détenue à 100% par le Groupe SGS. SGS ICS déclare que sa mission et son avis a été élaboré en toute indépendance et impartialité vis-à-vis de Eutelsat Communications et que les travaux menés ont été conduits en adéquation avec le code d'éthique du Groupe SGS et conformément aux bonnes pratiques professionnelles d'un organisme tiers indépendant.

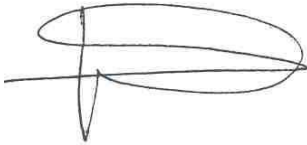
Les vérificateurs sont habilités et mandatés sur chaque mission sur la base de leurs connaissances, expériences et qualifications.

Attestation et avis motivé

Sur la base de l'exposé des orientations en matière de développement durable de Eutelsat Communications, des conséquences sociales et environnementales liées à ses activités, de ses engagements sociétaux et des diligences mises en œuvre,

- Nous attestons que les informations mentionnées dans le rapport de gestion 2014-2015 de Eutelsat Communications sont conformes à la liste prévue à l'article R.225-105-1 et que les exceptions ont été dûment motivées.
- Nous déclarons n'avoir pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations mentionnées dans le rapport de gestion 2014-2015.

Fait à Arcueil, le 21 juillet 2015
SGS ICS France
29 avenue Aristide Briand
F- 94111 ARCUEIL Cedex
Téléphone + 33 (0) 1 41 24 88 56
Fax + 33 (0) 1 41 24 71 29
www.sgs.com



Le Directeur Technique d'Inspection,
Stéphane LANGLOIS



ACCREDITATION

N°3-1086

PORTEE